



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDITION 2023

RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX VOYAGEURS

A l'attention des professionnels
(Version intermédiaire du 12 janvier 2024)



RECOMMANDATIONS SANITAIRES DU HAUT CONSEIL DE LA SANTE
PUBLIQUE POUR LES VOYAGEURS - Actualisées en janvier 2024
(à l'attention des professionnels de santé)

HEALTH RECOMMENDATIONS FOR TRAVELLERS
Updated in January 2024
(For health professionals)

Elisabeth Nicand¹
Sabine Henry²
Nicolas Vignier²
Bruno Hoen²

¹ Microbiologiste, hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, Villenave d'Ornon, co-coordinatrice du groupe

² Haut Conseil de la Santé publique (HCSP), Commission spécialisée maladies infectieuses, maladies émergentes (Cs MIME), co-coordonateur du groupe

Les recommandations sanitaires pour les voyageurs du Haut Conseil de la santé publique s'appuient sur les dernières données épidémiologiques internationales, celles de la littérature internationale et sur la disponibilité, en France, des moyens de prévention en termes de vaccination, de produits de santé, et de matériels de protection. Elles ont été rédigées par un groupe d'experts pluridisciplinaire issus de la commission spécialisée maladies infectieuses et maladies émergentes du Haut Conseil de la santé publique et de personnalités extérieures.

Ces recommandations sont actualisées en fonction de l'évolution des connaissances. Les ajouts et modifications significatifs sont caractérisés dans le texte pour l'édition parue en 2023 par une police de couleur orange. Dans la présente édition 2024 intermédiaire (janvier 2024), les actualités présentées dans les chapitres 1, 2 et 3 sont signalées par une police de couleur verte. Pour les chapitres 4 à 13, aucune modification n'a été enregistrée.

Ces recommandations ont été établies par le HCSP à la date du 12 janvier 2024 et peuvent ne pas avoir pris en compte les évolutions récentes de risques sanitaires et environnementaux et l'émergence de nouvelles maladies infectieuses à la date de leur publication.

Les recommandations sanitaires aux voyageurs seront réexaminées pour l'édition à paraître au printemps 2024.

L'évolution épidémiologique internationale fait l'objet d'actualisation régulière sur les sites suivants :

- <https://sante.gouv.fr> <http://www.santepubliquefrance.fr>
- <http://vaccination-info-service.fr/>
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>
- <http://www.who.int/en/>
- <http://emergency.cdc.gov>
- <https://www.who.int/emergencies/disease-outbreak-news><https://www.promedmail.org/>
- <http://polioeradication.org/polio-today/polio-now/this-week/>

De manière générale avant un voyage à l'étranger, il est recommandé de consulter le site du [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#).

Les recommandations sanitaires aux voyageurs sont destinées aux professionnels de santé (médecins, infirmier(e)s, sages-femmes et pharmacien(ne)s) qui conseillent les voyageurs, en consultation, dans les centres de vaccinations internationales et de conseils aux voyageurs, en pharmacie ou encore en médecine du travail. Elles peuvent utilement être complétées par une formation en médecine des voyages telle que celles proposées par plusieurs universités françaises ou par la Société de Médecine des Voyages (SMV).

Depuis l'édition 2023, le document est pour la première fois exclusivement publié en ligne et est à consulter sur le site du [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités](#).

Les points clés des recommandations 2023, mis à jour, janvier 2024

Chapitre 1 : Vaccinations

- Introduction : actualisation des nouvelles compétences des professionnels de santé en termes de prescription et d'administration des vaccins chez les personnes de 11 ans et plus (à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées (édition janvier 2024)
- **Covid-19** : Compte tenu de l'évolution épidémiologique, les recommandations sanitaires pour les voyageurs internationaux sont à consulter sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, rubrique « Conseils aux voyageurs » ; la liste des vaccins Sars-CoV-2 disponibles à l'automne 2023 a été actualisée (édition janvier 2024)
- **Dengue** : une précision a été ajoutée sur la disponibilité du vaccin Dengvaxia (édition janvier 2024) ;
- **Fièvre jaune** : Les nouveaux pays pour lesquels il existe une recommandation vaccinale anti-marielle sont : Djibouti, Philippines, Qatar. Les nouveaux pays pour lesquels il n'y a pas de recommandation vaccinale sont : Belize, Irak, Géorgie du Sud-et-les Îles Sandwich du Sud, Jordanie, Kosovo, Uruguay ; une précision pour la Tanzanie a été ajoutée dans le tableau (annexe 1, tableau 3) (édition janvier 2024) ;
- **Fièvre typhoïde** : ajout du vaccin Vivotif (édition janvier 2024) ;
- **Grippe saisonnière** : ajout du vaccin vivant atténué intranasal FluenzTetra® pour la vaccination des personnes âgées de 2 ans à 17 ans révolus. La disponibilité de ce vaccin sera à vérifier pour la campagne de vaccination 2023 ;
- **Infections invasives à méningocoques** : actualisation de l'épidémiologie et des recommandations vaccinales suivant les sérotypes avec prise en compte de risque d'exposition aux méningocoques de sérogroupes ACWY et B (édition janvier 2024) ;
- **Leptospirose (nouveau chapitre)** : pas de recommandation vaccinale systématique. Recommandation chez l'adulte (≥ 18 ans, suivant l'AMM du vaccin Spirolept®) si le sérovar Icterohaemorrhagiae circule dans la région donnée, en l'absence de mesures de protection, lors de la pratique régulière d'activités en eau douce, en contacts fréquents avec les lieux infestés par les rongeurs ;
- **Poliomyélite** : la liste actualisée des pays où circulent les poliovirus sauvages et les poliovirus dérivés de souches vaccinales est à consulter sur le site polioeradication.org/ ;
- **Rage** : schéma vaccinal pré-exposition à 2 doses avec le vaccin Rabipur (édition janvier 2024)
- **Tuberculose** : parmi les pays à forte incidence tuberculeuse ($\geq 40/100\ 000$ habitants/an), ajout de la Roumanie. Nouveaux pays dont l'incidence de tuberculose est $<40/100\ 000$ habitants/an : Koweït et Turquie.

Chapitres 2 et 3 : Paludisme, risques liés aux arthropodes et protection personnelle anti-vectorielle

• Situation épidémiologique

- La situation du paludisme dans le monde est restée stable depuis 2015 en termes de nombre de cas et de décès notifiés, dont 96 % surviennent en Afrique subsaharienne (OMS, 2022). Certains pays et régions ont régulièrement progressé vers l'élimination de la maladie, effective pour les Maldives en 2015, le Sri Lanka et le Kirghizistan en 2016, le Paraguay et l'Ouzbékistan en 2018, l'Argentine et l'Algérie en 2019, et la Chine et le Salvador en 2021. À l'inverse certains pays ont vu leur nombre de cas progresser, comme le Venezuela.
- En France, les pays à l'origine des contaminations sont toujours très majoritairement situés en Afrique sub-saharienne (89 % des cas) et *Plasmodium falciparum* est impliqué dans près de 88 % des cas. Un des principaux facteurs de risque des formes graves (17,6 % de cas) et de décès du paludisme demeure le retard au diagnostic, souvent lié à une prise en soin inadaptée des patients lors d'une première consultation. Il est donc important de prescrire une prévention adaptée, d'insister sur son suivi. Une augmentation du nombre de cas de paludisme à *P. vivax* est observée en Guyane depuis la fin de l'année 2023.
- A Mayotte, aucun cas de paludisme autochtone n'a été observé sur le territoire depuis juillet 2020. Une protection personnelle antivectorielle reste cependant recommandée au regard des autres risques de maladies vectorielles existant sur le territoire.

• La protection personnelle antivectorielle, reposant sur l'utilisation de répulsifs cutanés et d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit, reste fortement recommandée pour prévenir le paludisme.

• Chimio prophylaxie antipaludique

- La chimio prophylaxie antipaludique est toujours indiquée pour les séjours en Afrique sub-Saharienne compte tenu de l'importance du risque, quel que soit le profil des voyageurs. En Asie et Amérique tropicale, la transmission ayant considérablement diminué, il ne reste que peu de situations nécessitant sa prescription avant un voyage touristique ou professionnel dit « conventionnel ». Pour les voyages non conventionnels, les indications reposent sur une analyse de la balance bénéfico-risque tenant compte de la destination, de la durée du séjour, du profil du voyageur et des activités prévues. À cette fin, des recommandations simplifiées sont proposées pour les voyageurs conventionnels (séjours de moins d'un mois dans de bonnes conditions sans nuitée en zone rurale) et des recommandations détaillées par pays restent disponibles pour mieux évaluer les indications et la balance bénéfico/risque pour les autres voyageurs.
- Pour la première fois, des cartes OMS traduisant le niveau d'incidence du paludisme au sein des populations autochtones sont mises à disposition. Elles sont une aide à la décision bien que le risque soit différent et le plus souvent plus faible pour le voyageur.
- Une attention particulière doit être portée à la prévention du paludisme d'importation chez les personnes issues de l'immigration retournant au pays pour visiter leurs proches car ce sont elles qui en payent le plus lourd tribut.
- L'atovaquone-proguanil et la doxycycline sont les antipaludiques à privilégier du fait de leur profil de tolérance.
- La place du traitement de réserve reste limitée au regard d'un usage peu satisfaisant dans les premières études de cohortes publiées.
- Il est nécessaire de bien informer les voyageurs de l'importance de consulter sans délai en cas de fièvre dans les 3 mois après le retour et de signaler leur séjour en zone d'endémie.
- Les freins financiers au recours aux mesures de prévention en voyage doivent être abordés en consultation et conduire, si besoin, à une priorisation de certaines comme la chimio prophylaxie à destination de l'Afrique subsaharienne.

Chapitres 4 à 13

- **Diarrhée du voyageur et autres risques liés au péril fécal** : Les indications et les modalités de l'antibiothérapie curative présomptive dans les diarrhées du voyageur ont été actualisées dans le Tableau 11. L'azithromycine est le traitement de première intention, en particulier dans les syndromes dysentériques et les diarrhées graves non dysentériques au cours ou au décours d'un séjour en Asie.
- **Prévention des effets du décalage horaire (« jet lag »)** : Un paragraphe nouveau précise les indications et les modalités d'utilisation de la mélatonine.
- **Pollution atmosphérique** : Le paragraphe a été actualisé et inclut le conseil de se renseigner sur les niveaux de pollution en fonction de la saison et de la localité, à partir des sites Internet des pays considérés et des consulats français, ou de consulter la [page de l'OMS sur la qualité de l'air](#).
- **Ichtyosarcotisme (ciguatera) et consommation de poissons** : Paragraphe nouveau, inséré pour décrire la ciguatera, liée à la consommation de poissons de récifs coralliens contaminés par une neurotoxine (ciguatoxine).
- **Précautions particulières pour certaines situations personnelles** : Ce paragraphe a été profondément remanié pour aborder des précautions particulières chez les personnes atteintes d'affections chroniques, les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées.
- **Trousse à pharmacie** : L'encadré précisant les indications, les limites et les modalités d'une prescription anticipée d'antibiotiques a été actualisé.

Table des matières

| | |
|---|----|
| | 3 |
| Les points clés des recommandations 2023, mises à jour, janvier 2024 | 4 |
| Membres du groupe de travail et contributeurs..... | 10 |
| Saisine pluriannuelle de la DGS du 29 juin 2022..... | 11 |
| Acronymes | 13 |
| 1.Vaccinations | 13 |
| 1.1 Choléra | 14 |
| 1.2 Covid-19 | 14 |
| 1.3 Dengue | 16 |
| 1.4 Encéphalite japonaise | 17 |
| 1.5 Encéphalite à tiques | 20 |
| 1.6 Fièvre jaune..... | 24 |
| 1.7 Fièvre typhoïde | 29 |
| 1.8 Grippe saisonnière | 30 |
| 1.9 Hépatite A..... | 32 |
| 1.10 Hépatite B..... | 33 |
| 1.11 Infections invasives à méningocoque [17]..... | 34 |
| 1.12 Leptospirose..... | 38 |
| 1.13 Poliomyélite [17] | 39 |
| 1.14 Rage..... | 40 |
| 1.15 Rougeole..... | 42 |
| 1.16 Tuberculose..... | 43 |
| 2.Risques liés aux arthropodes et protection personnelle anti-vectorielle (PPAV) | 45 |
| 2.1 Risques liés aux arthropodes | 45 |
| 2.1.1 Les moustiques..... | 47 |
| 2.1.2 Les punaises de lit..... | 48 |
| 2.1.3 Les tiques | 48 |
| 2.1.4 Les acariens microscopiques..... | 49 |
| 2.1.5 Les arthropodes venimeux..... | 49 |
| 2.2 Protection contre les piqûres d'arthropodes | 49 |
| 2.2.1 Remarques générales | 49 |
| 2.2.2 Usage des répulsifs cutanés | 50 |
| 3.Paludisme | 55 |
| 3.1 Données épidémiologiques | 56 |
| 3.1.1 Évolution du paludisme au niveau mondial | 56 |
| 3.1.2 Données en France et en Europe | 57 |
| 3.2 Protection personnelle antivectorielle (PPAV) | 60 |
| 3.3 Chimio prophylaxie du paludisme | 60 |
| 3.3.1 Principes et objectifs de la chimio prophylaxie antipaludique (CPAP) | 60 |
| 3.3.2 Évaluation du risque de paludisme et de la pertinence d'une CPAP | 61 |
| 3.3.3 Schémas prophylactiques | 64 |
| 3.3.4 Chimio prophylaxie selon les zones, les types de séjours ou les situations des personnes | 71 |
| 3.4 Traitement de réserve | 71 |
| 3.4.1 Chez l'adulte | 71 |
| 3.4.2 Chez l'enfant | 72 |
| 4.Diarrhée du voyageur et autres risques liés au péril fécal | 73 |
| 4.1 Prévention | 74 |
| 4.1.1 Hygiène..... | 74 |
| 4.1.2 Prophylaxie médicamenteuse..... | 74 |
| 4.1.3 Information des voyageurs avant le départ..... | 74 |
| 4.2 Prise en charge | 74 |
| 4.2.1 Consultation médicale..... | 74 |
| 4.2.2 Traitement..... | 75 |
| 5.Risques liés aux transports | 77 |
| 5.1 Accidents de la voie publique | 77 |
| 5.2 Transports aériens | 77 |
| 5.2.1 Conseils généraux..... | 77 |
| 5.2.2 Prévention des effets du décalage horaire (« jet lag ») | 77 |
| 5.2.3 Contre-indications à un voyage aérien (<i>sur la base des recommandations de l'OMS</i>) | 78 |
| 5.2.4 Prévention des thromboses veineuses profondes liées à un voyage aérien..... | 79 |
| 5.3 Transports en bateau - croisières | 80 |
| 5.4 Mal des transports | 80 |

| | |
|---|-----|
| 6. Risques liés à l'environnement | 81 |
| 6.1 Hygiène corporelle et mesures générales | 81 |
| 6.2 Exposition à la chaleur | 81 |
| 6.2.1 Risques..... | 81 |
| 6.2.2 Prévention..... | 81 |
| 6.3 Exposition au soleil [110,111] | 81 |
| 6.3.1 Risques..... | 82 |
| 6.3.2 Prévention..... | 82 |
| 6.4 Exposition au grand froid | 82 |
| 6.4.1 Risques..... | 82 |
| 6.4.2 Prévention..... | 82 |
| 6.5 Pollution atmosphérique | 83 |
| 6.5.1 Risques..... | 83 |
| 6.5.2 Prévention [123]..... | 83 |
| 6.6 Animaux autres que les arthropodes (pour les arthropodes voir le § 2) | 84 |
| 6.6.1 Animaux venimeux..... | 84 |
| 6.6.2 Mammifères et oiseaux..... | 84 |
| 6.6.3 Importation d'animaux..... | 85 |
| 7. Risques liés aux activités | 86 |
| 7.1 Pratiques sportives | 86 |
| 7.2 Baignades | 86 |
| 7.3 Plongée sous-marine avec bouteilles | 86 |
| 7.4 Excursions et randonnées en altitude (altitudes supérieures à 2500 mètres) | 86 |
| 7.4.1 Risques..... | 86 |
| 7.4.2 Prévention..... | 87 |
| 7.5 Personnes rendant à un grand rassemblement | 87 |
| 7.5.1 Mesures préventives d'ordre général..... | 87 |
| 7.5.2 Vaccinations..... | 88 |
| 7.6 Militaires | 88 |
| 8. Risques liés à certains comportements ou situations | 89 |
| 8.1 Risques liés aux comportements sexuels | 89 |
| 8.2 Risques liés aux soins | 89 |
| 8.2.1 Risques liés à des injections ou des actes invasifs..... | 89 |
| 8.2.2 Risques liés à une hospitalisation - bactéries multirésistantes (BMR)..... | 89 |
| 8.3 Risques liés aux pratiques de tatouages et de piercing | 90 |
| 8.4 Risques liés aux drogues | 90 |
| 8.5 Icthyosarcotisme (ciguatera) et consommation de poissons | 90 |
| 9. Précautions particulières pour certaines situations personnelles | 92 |
| 9.1 Personnes atteintes d'affections chroniques | 92 |
| 9.1.1 Consultation avant le départ..... | 92 |
| 9.1.2 Mesures générales..... | 92 |
| 9.1.3 Personnes ayant une maladie respiratoire..... | 93 |
| 9.1.4 Personnes ayant un diabète..... | 94 |
| 9.1.5 Personnes ayant une allergie alimentaire sévère..... | 96 |
| 9.1.6 Personnes ayant un trouble neurologique ou psychique..... | 96 |
| 9.1.7 Personnes vivant avec le VIH et personnes immunodéprimées..... | 96 |
| 9.1.8 Personnes drépanocytaires..... | 97 |
| 9.2 Enfants | 98 |
| 9.2.1 Recommandations générales..... | 98 |
| 9.2.2 Transports en véhicules terrestres..... | 99 |
| 9.2.3 Enfants avec des besoins particuliers [153]..... | 99 |
| 9.3 Femmes enceintes ou allaitantes | 102 |
| 9.3.1 Avant le départ..... | 102 |
| 9.3.2 Risques liés aux transports..... | 103 |
| 9.3.3 Activités physiques ou de loisir..... | 104 |
| 9.3.4 Hygiène alimentaire..... | 104 |
| 9.3.5 Protection contre les arthropodes..... | 104 |
| 9.3.6 Recommandations spécifiques vis-à-vis de certaines maladies infectieuses..... | 104 |
| 9.4 Personnes âgées | 106 |
| 10. Trousse à pharmacie | 107 |
| 11. Aspects administratifs | 109 |
| 11.1 Prise en charge médicale, assistance et rapatriement | 109 |
| 11.1.1 Assurance maladie..... | 109 |

| | |
|---|------------|
| 11.1.2 Assistance rapatriement | 109 |
| 11.2 Dossier médical | 109 |
| 11.3 Voyager avec des médicaments | 110 |
| 12.Maladies d'importation : prévenir le risque de dissémination des maladies infectieuses au retour de voyage | 111 |
| 13.Dispositif de pharmacovigilance pour la déclaration d'effets indésirables | 113 |
| Références | 114 |
| Annexe 1. Obligation et recommandation vaccinale antiamarile selon les pays..... | 127 |
| Annexe 2. Chimio prophylaxie anti-palustre par pays | 140 |
| Annexe 3. Cartes d'incidence du paludisme dans des populations autochtones dans différentes régions (OMS) | 167 |
| Annexe 4. Alerte, signalement et prévention des maladies potentiellement graves présentant un risque épidémique pour l'ensemble du territoire français..... | 176 |
| (mise à jour mars 2023) | 176 |

Membres du groupe de travail et contributeurs

Membres de droit

Elsa BOHER, ANSM
Catherine GOURLAY-FRANCE, Anses
Julie FIGONI, SpF
Harold NOEL, SpF

Personnalités qualifiées

Thierry BLANCHON, Réseau Sentinelles
Olivier BOUCHAUD, CHU Avicenne Bobigny
Nathalie BOULANGER, Cs MIME, HCSP
Hervé BOURHY, CNR rage
Christian CHIDIAC, infectiologue, CHU de Lyon
Cécile FICKO, Service de santé des armées
Daniel FLORET, HAS
Florence FOUQUE, Cs MIME, HCSP
Catherine GOUJON, médecin spécialiste des voyages
Sabine HENRY, Cs MIME, HCSP, [copilote](#)
Bruno HOEN, Cs MIME, HCSP, [pilote](#)
Sandrine HOUZE, CNR paludisme
Chadi JBEILI, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Bertrand LE ROUX, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Christian LIENHARDT, Cs MIME, HCSP
Sophie MATHERON, médecin infectiologue
Philippe MINODIER, Cs MIME, HCSP
Elisabeth NICAND, microbiologiste, hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, Villenave d'Ornon, [copilote](#)
Henri PARTOUCHE, Cs MIME, HCSP
Vincent POMMIER de SANTI, Service de santé des armées
Bruno POZZETTO, Cs MIME, HCSP
Christophe RAPP, infectiologue, hôpital américain de Paris
Matthieu REVEST, Cs MIME, HCSP
Nadia SAIDANI, Cs MIME, HCSP
Marc THELLIER, CNR paludisme
Nicole VERNAZZA, Cs MIME, HCSP
Nicolas VIGNIER, Cs MIME, HCSP, [copilote](#)

Secrétariat général du Haut Conseil de la santé publique

Marc DURAND, coordinateur scientifique

Remerciements

Laurence BARIL, ANSM, Saint-Denis
Sarah BENDAHO, ANSM, Saint-Denis
Arezki IZRI, Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, Bobigny
Gilles EPERON, Hôpitaux universitaires de Genève, Suisse
Lise MUSSET, CNR Paludisme, Cayenne
Maylis DOUINE, CIC Inserm 1424, Cayenne
Emilie MOSNIER, site ANRS Cambodge, Phnom Penh
Virginie CEBRIAN, ARS Guyane, Cayenne
Céline MICHAUD, coordination des CDPS Guyane, Cayenne
Loïc EPELBOIN, Centre hospitalier de Cayenne, Guyane
OMS pour la mise à disposition des cartes

Avis validé le 26 mai 2023 par la Commission spécialisée maladies infectieuses et maladies émergentes (Cs-MIME) : 19 membres qualifiés sur 22 membres ont participé au vote. Aucun conflit d'intérêts signalé, 19 votes pour, aucun vote contre, aucune abstention. Mise à jour le 12 janvier 2024



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
la santé**

SOUS-DIRECTION VEILLE ET SECURITE SANITAIRE
BUREAU DES RISQUES INFECTIEUX EMERGENTS ET DES VIGILANCES
Affaire suivie par : Bruno Vion
Tél. : 01.40.56.60.24
Mèl. : bruno.vion@sante.gouv.fr

Nos réf. : D-22-013021

Paris, le 29 JUIN 2022

Le Directeur général de la santé

à

Monsieur le Président
du Haut Conseil de la santé publique

Objet : actualisation des recommandations sanitaires pour les voyageurs en fonction des données épidémiologiques et des connaissances actualisées en matière de prévention, pour la période de 2023 à 2027.

Le Haut Conseil de la santé publique actualise chaque année, à destination des professionnels de santé, des recommandations sanitaires pour les voyageurs, publiées avant l'été sous forme d'un numéro hors-série du Bulletin épidémiologique hebdomadaire. Ces recommandations, rigoureuses et de grande qualité, sont toujours consultées avec intérêt.

Cependant, la solution actuelle de publication nécessite un certain délai entre la production des recommandations et leur mise à disposition des utilisateurs et présente l'inconvénient d'être difficilement actualisable. Par courrier daté du 5 novembre 2021, vous relayez les souhaits des experts du groupe de travail du Haut Conseil de disposer d'un outil plus réactif et moins contraignant en terme de délais d'actualisation. Après avoir recueilli l'avis de mes services, je souhaite que vos recommandations soient mises en ligne sur le site internet du ministère, où elles pourront être actualisées de façon réactive et aussi souvent que nécessaire.

Ainsi, je vous demande de maintenir pour la période 2023 à 2027 une organisation permettant d'effectuer une veille des données épidémiologiques et des recommandations nationales (notamment les recommandations vaccinales de la HAS) et internationales. Vous m'adresserez, pour le 15 mai 2023, une version actualisée de vos recommandations sanitaires pour les voyageurs puis, aussi souvent que nécessaire et au minimum une fois par an, les demandes de mise à jour que vous jugerez utiles.


Jérôme SALOMON

14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP
Tél. 01 40 56 60 00 - www.social-sante.gouv.fr

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dgs-rgpd@sante.gouv.fr ou par voie postale. Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

Acronymes

AMM : Autorisation de mise sur le marché
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSM : Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé
AP : Atovaquone-proguanil
ATU : Autorisation temporaire d'utilisation
BMR : Bactéries multi-résistantes
CHU : Centre hospitalier universitaire
CLAT : Centre de lutte anti tuberculeuse
CNR : Centre national de référence
COM : Collectivités d'outre-mer
CPAP : Chimio prophylaxie anti paludique
Cs-MIME : : Commission spécialisée Maladies Infectieuses, Maladies Emergentes
Cs-RE : Commission spécialisée Risques liés à l'environnement
CSH : Cellules souches hématopoïétiques
CVI : Centre de vaccinations internationales
DROM : Département – Région d'outre-mer
ECDC : European Center of Disease Control
EIG : Événement indésirable grave
EMA : European medicines Agency
HAS : Haute Autorité de santé
HCSP : Haut Conseil de la santé publique
IgG : Immunoglobulines de type G
IIM : Infection invasive à méningocoque
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONU : Organisation des Nations Unies
PMI : Protection maternelle et infantile
PPAV : Protection personnelle anti-vectorielle
PrEP : Prévention pré-exposition VIH
PVDV : Poliovirus dérivé d'une souche vaccinale
PVS : Poliovirus sauvage
PVVIH : Personne, vivant avec le VIH
RCP : Résumé des caractéristiques du produit
RSI : Règlement sanitaire international
ROR : Rougeole oreillons rubéole
VFR : *Visiting friends and relatives* (personnes souvent de la même famille ou des connaissances se rendant auprès de résidents vivant dans pays endémiques)
VPI : Vaccin poliomyélitique injectable

1. Vaccinations

Un grand nombre de maladies liées aux voyages peut être prévenu par la vaccination.

Le programme de vaccination à établir pour chaque voyageur doit tenir compte de :

- **l'évaluation des risques pour le voyageur**, qui varient en fonction :
 - du contexte épidémiologique international et de celui de la zone visitée ;
 - de la situation sanitaire et du niveau d'hygiène de la zone visitée ;
 - des conditions du séjour (saison, activités sur place, modalités d'hébergement et durée) ;
 - des facteurs de risque individuels, notamment l'âge et l'état de santé du voyageur ;
 - du statut vaccinal.
- **l'obligation administrative de présenter un Certificat International de Vaccination pour entrer dans certains pays**, soit dans le cadre du Règlement sanitaire international -RSI- (vaccination contre la fièvre jaune ou la poliomyélite), soit du fait d'une exigence particulière du pays d'accueil (vaccination contre les infections invasives à méningocoque pour les pèlerins se rendant en Arabie saoudite...) ;
- la nécessité pour être immunisé que le schéma vaccinal soit terminé 10 à 15 jours avant le départ, sauf dans le cadre d'une dose de rappel où le délai peut être plus court afin d'assurer une prévention optimale du voyageur ;
- la mise à jour des **vaccinations recommandées en France** [dans le calendrier vaccinal](#) que ce soit pour les adultes ou les enfants, sachant que certaines des infections visées peuvent être endémiques dans le pays de destination. Cette mise à jour est particulièrement importante pour la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la rougeole. Depuis le 1^{er} juin 2020, les vaccins remboursables du calendrier des vaccinations administrées dans les centres de vaccination anti-amarile, à l'occasion de la vaccination du voyageur par les professionnels de santé de ces centres, sont pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, pour la part obligatoire, en application de l'article L. 174-21 du code de la sécurité sociale créé par l'article 58 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020.
- Depuis le 8 août 2023, les compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein de pharmacies à usage intérieur, les sages-femmes, des professionnels exerçant au sein d'un laboratoire de biologie médicale (biologistes, infirmiers) ont été étendues. Cela concerne la prescription et l'administration de l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier vaccinal en vigueur à toutes les personnes de onze ans et plus, pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées¹. Ces mêmes professionnels peuvent administrer les vaccins contre la grippe saisonnière à toutes les personnes âgées de 11 ans et plus ciblées ou non par les recommandations vaccinales. Les étudiants de 3^{ème} cycle des études pharmaceutiques (en milieu hospitalier ou non hospitalier) peuvent administrer sous les conditions sus-mentionnées les vaccins du calendrier vaccinal en vigueur.

¹ [Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

- Les [tensions d'approvisionnement](#) sur certains vaccins qui peuvent avoir un impact sur l'application de ces recommandations.

Afin de faciliter la lecture, les maladies à prévention vaccinale sont présentées par ordre alphabétique.

1.1 Choléra

En 2023, la recrudescence des flambées épidémiques à l'échelle mondiale s'est poursuivie : en septembre 2023, 24 pays dont certains en situation de crise aiguë avec plus de 10 000 cas suspects ou confirmés en Afrique subsaharienne, Asie, Moyen-Orient et dans les Caraïbes. L'OMS estime, 1,4 à 4,4 millions de cas/an et 21 000 à 142 000 décès, majoritairement chez les enfants âgés de moins de 5 ans [1]

Une prévention efficace est assurée par le respect des règles d'hygiène simples appliquées à l'alimentation (cf. §4).

La vaccination contre le choléra n'est pas recommandée pour les voyageurs ; elle peut être recommandée pour les personnels devant intervenir auprès de malades, en situation d'épidémie, et chez les personnels déployés dans le cadre de mandats ONU dans les pays où le choléra est présent.

Choléra

Le vaccin recombinant inactivé ([Dukoral®](#)) dirigé contre *Vibrio cholerae* (vibrio cholérique) sérotype O1 dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Le vaccin est indiqué chez les adultes et les enfants de 2 ans et plus se rendant dans des régions où la maladie est endémique/épidémique.

Le vaccin n'est pas efficace vis à vis des souches O139 toxigènes.

Schéma vaccinal

Primovaccination

- Adultes et enfants âgés de 6 ans et plus : 2 doses
- Enfants de 2 à 6 ans : 3 doses ;

Les doses doivent être administrées par voie orale, espacées d'au moins une semaine. Si plus de 6 semaines se sont écoulées entre les doses, la primo-vaccination doit être recommencée. L'immunisation doit être terminée au moins 1 semaine avant l'exposition éventuelle à *Vibrio cholerae* O1.

Rappel

Pour assurer une protection continue contre le choléra, une seule dose de rappel est recommandée - dans les 2 ans pour les adultes et les enfants de 6 ans et plus, - dans les 6 mois pour les enfants âgés de 2 à 6 ans.

Aucune étude d'efficacité clinique n'a évalué Dukoral® après l'administration de doses de rappel.

Si plus de deux années se sont écoulées depuis la dernière vaccination (ou plus de 6 mois chez l'enfant âgé de 2 à 6 ans), la primo-vaccination doit être renouvelée.

1.2 Covid-19

L'évolution épidémiologique du Covid-19 dans le monde et en France peut être consultée sur le [site de l'ECDC](#) et celui [des autorités sanitaires françaises](#).



Les modalités d'entrée et de sortie du territoire français et des pays étrangers sont à consulter sur le site du [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#), rubrique « [Conseils aux voyageurs](#) ».

La [vaccination contre le Covid-19](#) et la mise en œuvre des mesures barrières contribuent à contrôler l'impact de l'épidémie et à réduire la morbidité et la mortalité de l'infection à SARS CoV-2.

La vaccination contre le Covid-19 est incluse dans le calendrier vaccinal depuis 2021. Les informations relatives à l'évolution des recommandations et des schémas vaccinaux (primo-vaccination et dose de rappel) sur le territoire français sont mises à jour sur le [site du gouvernement](#).

Le point de situation précisant l'AMM des vaccins Covid-19 disposant d'une AMM européenne est disponible sur le site de l'[EMA](#).

Les vaccins ayant une AMM européenne et susceptibles d'être disponibles en France sont les suivants (mise à jour janvier 2024) :

| Noms des vaccins | Type de vaccin | de | Indication | Age | Remarques pour la France |
|---|--|----|-----------------------------|----------------|----------------------------|
| Comirnaty® 30 XBB 1.5 Omicron | Vaccin ARNm | à | Primo-vaccination Rappel | 12 ans et plus | Disponible |
| Comirnaty® 10 XBB 1.5 Omicron | Vaccin ARNm | à | Primo-vaccination Rappel | 5-11 ans | Disponible |
| Comirnaty® 3 XBB 1.5 Omicron | Vaccin ARNm | à | Primo-vaccination Rappel | 6 mois-4 ans | Disponible |
| Nuvavaxid XBB1.5 Omicron | vaccin recombinant sous unitaire Spike adjuvé (Matrix M) | | Primo-vaccination et rappel | 12 ans et plus | Disponible (décembre 2023) |

D'autres vaccins ont été homologués par l'[OMS](#).

D'autres vaccins n'ayant pas d'agrément EMA ou OMS sont également disponibles.

Interchangeabilité des vaccins

L'administration de vaccins [selon des schémas hétérologues](#) est possible.

Associations vaccinales : pas de contre-indication signalée. Il est possible de réaliser l'administration du vaccin contre la grippe et du vaccin contre le Covid-19 de manière concomitante, sur deux sites d'injection distincts. Si cette co-administration n'est pas possible pour des raisons pratiques, il n'y a pas de délai particulier à respecter entre les deux vaccins.

La traçabilité de la vaccination Covid-19 est toujours assurée par le [certificat Covid numérique](#) en anglais de l'Union européenne afin de faciliter la libre circulation des personnes dans cet espace, voire vers d'autres pays étrangers, en cas d'exigence vaccinale.

La vaccination Covid-19 peut être notée sur le Certificat International de Vaccination (format OMS) dans la rubrique « autres vaccinations », mais la recevabilité du document au passage des frontières n'a pas été évaluée.

Bien qu'il ne soit plus nécessaire de présenter un test de dépistage négatif Covid ou un certificat de vaccination Covid pour l'entrée dans la plupart des pays, il est recommandé de vérifier sur le site du [Ministère des affaires étrangères](#), les conditions d'entrée. Cas de l'Arabie saoudite, où le certificat de vaccination Covid peut être exigé en cas d'admission dans un établissement hospitalier ou lors d'une consultation médicale, alors qu'il n'y a plus de recommandation pour l'entrée sur le territoire. -Cas du Cameroun où un test de dépistage négatif SARS-CoV2 ou un schéma vaccinal complet est exigé à l'entrée sur le territoire.

1.3 Dengue

Le vaccin Dengvaxia® est indiqué chez les personnes de 6 à 45 ans vivant dans des zones d'endémie et ayant un antécédent prouvé d'infection par le virus de la dengue [2]. En l'absence de données de tolérance et d'efficacité chez les personnes vivant dans des zones non endémiques et devant se rendre dans des zones d'endémie, compte tenu en outre de la faible probabilité que ces voyageurs aient déjà contracté la dengue et de la difficulté à le prouver, il est recommandé de ne

pas vacciner les voyageurs contre la dengue. Sur le plan pratique, ce vaccin est disponible dans les centres de vaccination désignés par les ARS des Antilles et de la Guyane.

Un nouveau vaccin tétravalent a obtenu une AMM européenne en 2022 ([vaccin Odenga](#)), chez les personnes de 4 ans et plus. Il est en cours d'évaluation par la HAS (septembre 2023) mais n'est pas encore disponible en France.

Dengue

Il est recommandé de ne pas vacciner les voyageurs contre la dengue.

1.4 Encéphalite japonaise

Le virus de l'encéphalite japonaise (EJ) est la principale cause d'encéphalite évitable par la vaccination en Asie et dans le Pacifique occidental.

En complément des mesures de prévention vectorielle, la vaccination avec le vaccin Ixiaro® est recommandée pour les personnes âgées de plus de 2 mois, dans les circonstances suivantes [3] :

- risque accru d'exposition au virus dans un pays où existe une transmission de l'encéphalite japonaise : séjour (quelle qu'en soit la durée) dans une zone où l'irrigation par inondation est pratiquée (rizières), à proximité d'élevages de porcs, en période d'épidémie (ou de circulation accrue du virus chez l'animal), ou de saison des pluies ;
- expatriation ou séjours répétés, dans un pays situé dans la zone de circulation du virus ;
- toute autre situation jugée à risque par le médecin vaccinateur, par exemple voyage dans une zone où l'encéphalite japonaise est endémique avec des incertitudes quant à la durée du séjour, la destination précise ou les activités qui y seront pratiquées.

[Le tableau 1 présente les risques d'encéphalite japonaise en fonction des pays.](#)

Tableau 1 : Pays à risque de transmission de l'encéphalite japonaise, 2023 (les modifications 2023 par rapport à celles de 2022 sont caractérisées par une police de couleur orange) [4].

| Pays | Zones à risque | Saison de transmission | Commentaires |
|--------------------------|--|---|---|
| Australie | Îles du détroit de Torres, îles Tiwi et certaines zones continentales (Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie-Méridionale et Territoire du Nord). | De novembre à mai | Destinations les plus à risque : zones situées à proximité de la rivière Murray (Australie Occidentale) et îles du détroit de Torres (entre Nord de l'Australie et Nouvelle Guinée) |
| Bangladesh | L'ensemble du pays | Toute l'année, avec pic d'incidence entre juillet et novembre | Zone la plus à risque : nord-ouest du pays |
| Bhoutan | Transmission probable dans les régions non-montagneuses | Inconnue | Rares cas signalés, mais données limitées ; la proximité des zones endémiques de l'Inde et la présence de vecteurs laissent penser qu'il existe une transmission |
| Brunei Darussalam | Probablement l'ensemble du pays | Inconnue | Données limitées, mais une épidémie a été signalée en 2013 ; la proximité du Sarawak laisse penser que la transmission est toujours possible |
| Cambodge | L'ensemble du pays | Toute l'année avec pic d'incidence entre mai et octobre | Cas signalés dans la plupart des provinces |
| Chine | Transmission dans toutes les provinces excepté le Xinjiang et le Qinghai | Pic d'incidence entre juin et octobre | Vaccination généralement non recommandée pour les voyages se limitant à Beijing, Shanghai, Hong Kong, Kowloon, Macao, et les autres grandes villes |
| Corée du Nord | Probablement l'ensemble du pays | Pic d'incidence probable entre mai et novembre | |
| Corée du Sud | Endémique dans l'ensemble du pays | Majorité des cas observés entre mai et novembre | Vaccination généralement non recommandée pour les voyages se limitant à Séoul et aux grandes villes |
| Inde | Présente dans tous les États excepté Dadra, Daman, Diu, Gujarat, Himachal Pradesh, Jammu et Kashmir, Lakshadweep, Meghalaya, Nagar Haveli, Punjab, Rajasthan et Sikkim | - Nord du pays : pic d'incidence entre mai et novembre - Sud du pays : toute l'année | |
| Indonésie | L'ensemble du pays | Toute l'année avec des pics d'incidence variables d'une île à l'autre | Cas signalés dans de nombreuses îles, y compris Bali, Java, Kalimantan, Nusa Tenggara, la Papouasie et Sumatra. Plusieurs cas signalés ces dernières années à Bali |
| Japon | Tout l'archipel | De juin à octobre | Rares cas sporadiques signalés dans toutes les îles excepté Hokkaido, mais cycle zoonotique toujours actif Vaccination généralement non recommandée pour les voyages se limitant à Tokyo et aux grandes villes |
| Laos | L'ensemble du pays | Toute l'année avec un pic d'incidence entre juin et septembre | |
| Malaisie | L'ensemble du pays | Toute l'année, avec pic d'incidence entre octobre et décembre à Sarawak | Taux d'incidence beaucoup plus élevé dans le Sarawak que dans la péninsule malaise. Vaccination généralement non recommandée pour les voyages se limitant à Kuala Lumpur et aux grandes villes |

| Pays | Zones à risque | Saison de transmission | Commentaires |
|----------------------------------|--|--|--|
| Myanmar | Ensemble du pays | Probablement toute l'année ; majorité des cas signalés entre mai et septembre | Risque plus élevé dans les zones du delta et les basses-terres |
| Népal | Basses terres du Sud (Teraï) ; Des cas ont été signalés également dans les districts de montagne, y compris celui de Katmandou | Pic d'incidence entre juin et octobre | Taux d'incidence les plus élevés dans le Teraï ; vaccination généralement non recommandée pour les randonnées dans les zones de haute altitude |
| Pakistan | Pas d'information | Pas d'information | Données très limitées ; de rares cas ont été signalés dans la province du Sindh, près de Karachi |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | Probablement l'ensemble du pays | Probablement toute l'année | Données limitées ; cas sporadiques signalés dans les provinces occidentales ; 1 cas signalé près de Port Moresby. Sérodétection dans les provinces du Golfe et les hautes terres méridionales. Probable circulation du virus dans l'ensemble du pays |
| Philippines | Probablement l'ensemble de l'archipel | Toute l'année avec un pic d'incidence entre avril et août | Transmission observée dans 32 des 80 provinces |
| Russie | Rares cas dans la Province maritime de l'Est (Kraï du Primorié) | Pic d'incidence entre juin et septembre | Vaccination généralement non recommandée |
| Singapour | Quelques foyers présumés. | Toute l'année | Rares cas sporadiques. Vaccination généralement non recommandée |
| Sri Lanka | L'ensemble du pays, excepté les zones montagneuses | Toute l'année avec un pic d'incidence entre novembre et février | |
| Taiwan | L'ensemble du pays | Pic d'incidence entre mai et octobre | Rares cas sporadiques. Vaccination généralement non recommandée pour les voyages limités à Taipei et aux grandes villes |
| Thaïlande | L'ensemble du pays | Toute l'année avec un pic d'incidence entre mai et octobre, notamment dans le nord du pays | Fréquences les plus élevées dans la vallée de Chang Mai. Plusieurs cas observés ces dernières années chez des voyageurs ayant séjourné dans les zones côtières du sud |
| Timor Oriental | Probablement l'ensemble du pays | Pas d'information, mais probablement toute l'année | |
| Viêt Nam | L'ensemble du pays | Toute l'année avec un pic d'incidence entre mai et octobre, notamment dans le nord du pays | Fréquences les plus élevées dans les provinces septentrionales autour d'Hanoi et les provinces qui bordent la Chine |

Encéphalite japonaise

Le vaccin inactivé, préparé à partir de la souche SA 14-14-2 ([Ixiaro®](#)), est disponible en France.

Schéma vaccinal (primo-vaccination et rappel)

Le vaccin est indiqué chez les personnes âgées de plus de 2 mois. La 2^{ème} dose vaccinale doit être administrée au minimum 7 jours avant le séjour en zone à risque.

Enfant de 2 mois à 17 ans révolus

- 2 doses : J0, J28 (½ dose entre 2 mois et moins 3 ans) ;
- 1 dose de rappel 12 à 24 mois après la primo-vaccination, (12 mois en cas d'exposition continue au risque infectieux) ;
- pas de données de séroprotection à long terme.

Adulte de 18 ans à 65 ans

- 2 doses : J0, J28 ;
- 1^{ère} dose de rappel 12 à 24 mois après la primo-vaccination (12 mois en cas d'exposition continue au risque infectieux) ;
- les données de séroprotection à long terme suggèrent qu'une 2^e dose de rappel est à envisager dix ans plus tard, en cas de nouvelle exposition au risque infectieux.

Adulte de plus de 65 ans

- 2 doses J0, J28 ;
- la durée de séroprotection étant plus faible dans cette tranche d'âge, la dose de rappel doit être envisagée, avant toute nouvelle exposition au risque infectieux, même si aucune étude n'a évalué l'immunogénicité dans ce cadre spécifique ;
- pas de données de séroprotection à long terme.

Schéma vaccinal accéléré

Uniquement chez les personnes âgées de 18 à 65 ans : 2 doses à J0, J7.

Interchangeabilité

Il est recommandé aux personnes ayant reçu une première dose d'Ixiaro® de terminer le schéma de primo-vaccination en 2 doses avec Ixiaro®. Si le schéma complet de primo-vaccination ne peut pas être réalisé avant le départ, il convient donc de s'assurer de la disponibilité de ce vaccin (souche SA 14-14-2 inactivée) dans le pays de destination.

Le rappel devra également être réalisé avec le même vaccin.

Pour les personnes vaccinées antérieurement avec un schéma complet par Jevax® et à nouveau en situation d'exposition au virus, 1 dose de rappel par Ixiaro® est suffisante pour les adultes (recommandation hors AMM).

Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée.

1.5 Encéphalite à tiques

La maladie est majoritairement transmise par piqûre de tique, et plus rarement par consommation d'aliments à base de lait cru. La vaccination contre l'encéphalite à tiques est recommandée pour les voyageurs devant séjourner en zone rurale ou boisée dans les régions d'endémie (zone tempérée de l'Eurasie) jusqu'à 1 500 mètres d'altitude, du printemps à l'automne. Le risque est considéré comme négligeable en cas de séjour urbain strict et en l'absence de consommation d'aliments à risque.

En 2020, 95 % des 3817 cas déclarés d'encéphalites à tiques en Europe sont survenus entre mai et novembre, avec une augmentation constante de l'incidence et du taux d'incidence sur la période 2017-2020 [5].

Tableau 2 : Liste des pays déclarant des cas humains d'encéphalite à tiques (TBE) et des pays avec des cas sporadiques ou des données peu documentées [6].

*Pour les **pays indiqués en gras**, la vaccination est recommandée pour des conditions de séjour précisées ci-dessus ; pour les autres pays, la vaccination est à envisager au cas par cas (conditions favorisant les contacts Homme-vecteur telles que les expositions professionnelles en zone rurale).*

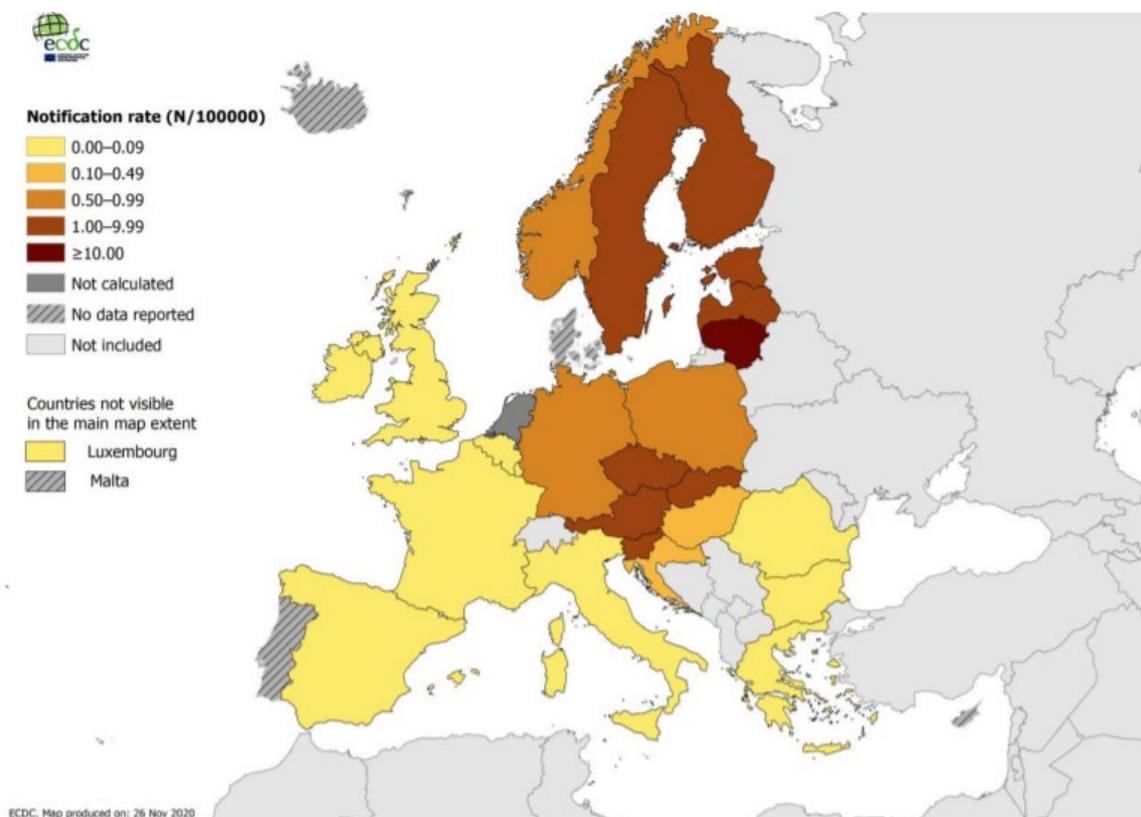
Par rapport à la liste des pays en 2022, il n'a pas été rapporté de différence en 2023 [7,8] (cf. tableau 2 et figure 1).

| Pays | Zones géographiques à risque | Remarques |
|----------------------|---|---|
| Allemagne | Bayern, Bade-Württemberg, Brandenburg, Hessen, Niedersachsen, Rheinland-Pfalz, Thüringen, Saarland, Sachsen | 80-90% des cas déclarés : Bayern et Bade-Württemberg |
| Autriche | Endémique dans tout le pays, particulièrement dans les provinces de Carinthie, Styrie, Haute-Autriche, Salzbourg, Tyrol et Vorarlberg. | |
| Belgique | | Cas sporadiques |
| Biélorussie | Quasiment l'ensemble du pays | |
| Bosnie | | Cas sporadiques Peu de données disponibles |
| Bulgarie | | Cas sporadiques (probable sous-estimation) |
| Chine | Nord-Est du pays (90% des cas déclarés) | |
| Corée du Sud | | Pas de cas humains rapportés Détection du virus chez des tiques et rongeurs |
| Croatie | Nord-Est et Nord-Ouest du pays (comtés de Koprivnica-Krizevci, Medimurje et Bjelovar-Bilogora) | Cas sporadiques sur la côte adriatique |
| Danemark | Ile de Bornholm | Cas sporadiques dans le reste du pays |
| Estonie | Ensemble du pays, l'Ouest étant la région la plus à risque | Taux d'incidence parmi les plus élevés en Europe |
| Finlande | Iles et côtes situées au Sud du pays | Vaccination recommandée par les autorités sanitaires locales dans ces zones géographiques |
| France | Alsace | Vaccination actuellement non recommandée |
| Hongrie | Ouest et Nord du pays | Cas sporadiques dans le reste du pays |
| Italie | | Cas sporadiques dans le Nord-Est du pays |
| Japon | | Cas sporadiques |
| Kazakhstan | Akmola, Almaty, Est du pays | |
| Kyrgyzstan | | Peu de données disponibles Possibles cas sporadiques |
| Lettonie | Ensemble du pays, l'Ouest et le Centre étant les régions les plus à risque | Taux d'incidence parmi les plus élevés en Europe |
| Liechtenstein | | Pas de cas humains Présence de tiques infectées |
| Lituanie | Ensemble du pays | Taux d'incidence parmi les plus élevés en Europe |
| Moldavie | | Peu de données disponibles |
| Mongolie | Nord du pays | |
| Pays-Bas | | Cas sporadiques |

| Pays | Zones géographiques à risque | Remarques |
|--------------------|---|---|
| Norvège | Côtes du Sud du pays (particulièrement Agder, Vestfold, Telemark) | |
| Pologne | Ensemble du pays 70% des cas rapportés : provinces de Podlaskie et de Warmian-Masurian (Nord-Est du pays) | |
| République tchèque | Ensemble du pays Bohème du Sud : région la plus à risque | Taux d'incidence parmi les plus élevés en Europe |
| Roumanie | | Cas sporadiques Informations limitées, probable sous-estimation de l'incidence |
| Royaume-Uni | | Cas sporadiques |
| Russie | 48 régions endémiques, particulièrement en Russie occidentale Hauts niveaux de transmissions en Sibérie et Oural | |
| Serbie | | Cas sporadiques Probable sous-estimation de l'incidence |
| Slovaquie | Ensemble du pays, particulièrement le Nord et le Centre | |
| Slovénie | Ensemble du pays, particulièrement le Nord et le Centre | Taux d'incidence parmi les plus élevés en Europe |
| Suède | Régions situées autour de Stockholm (archipel de Stockholm, lac Malaren, comtés d'Uppsala et de Sodermanland) et zones situées autour des lacs du Sud du pays | |
| Suisse | Ensemble du pays, à l'exception des cantons de Genève et du Tessin | |
| Tunisie | | Pas de cas humains rapportés Détection du virus chez des tiques |
| Ukraine | Cas signalés dans l'ensemble du pays, particulièrement en Crimée et Volhynie | |

Figure 1 : Répartition des cas confirmés d'encéphalite à tiques par pays pour 100 000 habitants, Union européenne/Espace économique européen, 2020 [5]

Source ECDC : Rapports en provenance de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, et de la Suède.



Encéphalite à tiques

Trois vaccins inactivés, préparés à partir de deux souches différentes (Ticovac® adulte et Ticovac® enfant, et Encepur®,) sont disponibles en France :

- [Ticovac® enfant](#) : chez les enfants de 1 à 15 ans révolus
- [Ticovac® adulte](#) : à partir de 16 ans
- [Encepur®](#) : à partir de 12 ans

Schéma vaccinal

- Ticovac® enfant et Ticovac® adulte :
 - 3 doses à J0, entre M1 et M3 après la 1^{re} dose, puis entre M5 et M12 après la 2^e dose.
 - 1^{er} rappel : 3 ans après la 3^{ème} dose de primo-vaccination puis tous les 5 ans pour les personnes âgées de 1 à 15 ans (Ticovac® enfant), de 16 à 59 ans (Ticovac® adulte) ou tous les 3 ans pour celles âgées de 60 ans et plus (Ticovac® adulte).
- Encepur® :
 - 3 doses à J0, entre J14 et M3, puis entre M9 et M12 après la 2^e dose.
 - 1^{er} rappel : 3 ans après la 3^{ème} dose de primo-vaccination puis si nécessité de doses de rappel : tous les 5 ans pour les sujets âgés de 12 à 49 ans ou tous les 3 ans pour ceux âgés de 50 ans et plus.

Schéma vaccinal accéléré

- Ticovac® enfant et Ticovac® adulte : uniquement en primo-vaccination
 - 3 doses à J0, à J14, puis entre 5 à 12 mois après la 2^e dose.
 - Doses de rappel : schéma vaccinal classique.
- Encepur® : en primo-vaccination et dose de rappel
 - 3 doses à J0, à J7 et à J21.
 - 1^{er} rappel : 12 à 18 mois après la 3^{ème} dose de primo-vaccination puis tous les 5 ans pour les sujets âgés de 12 à 49 ans ou tous les 3 ans pour les sujets âgés de 50 ans et plus.

Interchangeabilité

Un schéma vaccinal (primo-vaccination et rappels) commencé avec l'un des vaccins peut être poursuivi avec l'autre, sauf dans le cas du schéma accéléré.

Associations possibles

Pas de contre-indication signalée.

1.6 Fièvre jaune

En 2021, des épidémies de fièvre jaune ont été observées dans une vaste zone géographique couvrant 11 pays d'Afrique [9]. Le nombre de pays ayant signalé des cas confirmés ou probables dans la région Afrique de l'OMS n'a jamais été aussi élevé depuis 20 ans. Dans les Amériques, des cas ont été confirmés dans des populations faiblement immunisées (Brésil, Bolivie, Pérou, Venezuela). La résurgence de la transmission intense de virus amaril est expliquée en partie par la priorisation de la vaccination Covid-19 dans de nombreux pays et le report de la vaccination anti-amarile.

La vaccination contre la fièvre jaune (ou vaccination anti-amarile) est exigible à partir de l'âge de 1 an dans le cadre du RSI et de 9 mois dans certains pays [10]. Dans la [3^{ème} édition du RSI](#) de

2016, l'annexe 7 concernant la durée de protection de la vaccination contre la fièvre jaune a été actualisée pour la validité des certificats internationaux de vaccination anti-amarile.

La vaccination contre la fièvre jaune est indispensable (qu'elle soit obligatoire ou non) pour un séjour dans une zone endémique (régions intertropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud) ou épidémique, même en l'absence d'obligation administrative.

L'obligation et les recommandations vaccinales par pays peuvent évoluer en fonction de la situation épidémiologique de la fièvre jaune (tableau 3).

Lorsque le voyageur ne peut pas être vacciné contre la fièvre jaune, les séjours en zone d'endémicité amarile sont formellement déconseillés ; si le voyage n'est pas annulé, un certificat de contre-indication¹ doit lui être délivré par le médecin d'un centre de vaccinations internationales, ou par son médecin traitant² et les mesures de PPAV durant la journée (voir aussi le paragraphe 2.2) rappelées.

Cette vaccination est obligatoire chez les résidents âgés de 1 an et plus du département de la Guyane (prise en charge dans le cadre des recommandations vaccinales nationales) et pour les voyageurs qui s'y rendent [11].

Le vaccin contre la fièvre jaune (Stamaril®) est disponible dans les Centres de vaccination anti-amarile agréés par les agences régionales de santé et, en Guyane, dans certains cabinets médicaux [12].

La vaccination contre la fièvre jaune est attestée par la délivrance d'un [Certificat international de vaccination](#), dont le modèle figure dans l'Annexe 6 du RSI.

La mise à jour des obligations et recommandations vaccinales vis-à-vis de la fièvre jaune par l'OMS, pour l'année en cours, est généralement disponible entre mai et juillet. En conséquence, pour l'actualisation des données de l'année 2023, il est recommandé de consulter directement le site de l'[OMS](#).

Le tableau 3 en annexe 1 en fin de document précise les obligations vaccinales et recommandations vaccinales selon les pays. Il reprend les obligations de l'OMS [13] (les modifications des obligations et des recommandations vis-à-vis de la fièvre jaune en 2022 par rapport à celles de 2021 sont caractérisées **par une police de couleur orange**).

1.1.1.1 Cas particuliers

[Nourrissons](#)

La vaccination est recommandée à partir de l'âge de 9 mois pour les enfants se rendant dans une zone à risque. À titre exceptionnel, elle peut être effectuée dès l'âge de 6 mois si le nourrisson doit séjourner en milieu rural ou en forêt, en zone endémique, si le voyage ne peut être reporté ou si une épidémie sévit dans la région visitée.

[Personnes âgées](#)

Un âge supérieur à 60 ans ne constitue pas une contre-indication au vaccin Stamaril®. Néanmoins, en raison d'un risque potentiellement plus élevé d'effets indésirables graves chez les personnes âgées (essentiellement en primovaccination), il convient d'évaluer, au préalable, le bénéfice attendu de la vaccination en prenant en compte le profil santé de la personne (comorbidités, polymédication, état nutritionnel et fonctionnel) et le risque qu'elle aura d'être exposée au virus de la fièvre jaune pendant son voyage.

¹ Annexe 6-9 du RSI - Si le clinicien responsable est d'avis que la vaccination ou l'administration d'une prophylaxie est contre-indiquée pour des raisons médicales, il remet à l'intéressé(e) un certificat de contre-indication dûment motivé, rédigé en anglais ou en français et, le cas échéant, dans une autre langue en plus de l'anglais ou du français, que les autorités compétentes du lieu d'arrivée doivent prendre en compte. Le clinicien responsable et les autorités compétentes informent l'intéressé(e) de tout risque associé à la non-vaccination ou à la non-utilisation de la prophylaxie conformément aux dispositions de l'article 23, paragraphe 4. <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789241580496>

² Article R 3115-62 du Code de la santé publique.

Il n'existe pas de données spécifiques concernant la protection clinique par le vaccin fièvre jaune chez le sujet âgé. Cependant, aucun échec vaccinal n'a été répertorié chez des personnes vaccinées âgées [14].

Femmes enceintes (voir aussi § 9.3)

Comme tout vaccin vivant atténué, Stamaril® ne doit pas être administré à la femme enceinte, sauf en cas de réelle nécessité et seulement après une évaluation rigoureuse des risques potentiels et des bénéfices attendus (voyage avec niveau élevé d'exposition au virus amaril, situation d'épidémie). Aucune étude des conséquences de la vaccination sur le développement ou la reproduction n'a été conduite chez l'animal. En revanche, des données sont disponibles sur un nombre limité de cas en médecine humaine : elles n'ont révélé aucun effet indésirable sur la grossesse, ni sur la santé du fœtus ou du nouveau-né.

Femmes allaitantes (voir aussi § 9.5)

En raison du risque prouvé de transmission au nourrisson du virus vaccinal (vivant atténué) lors de l'allaitement, Stamaril® ne doit pas être administré aux femmes allaitant un nourrisson de moins de 6 mois, sauf en cas de réelle nécessité (situation d'épidémie, séjour en milieu rural ou forestier), et après évaluation des risques et bénéfices potentiels : s'il est décidé de vacciner la mère, l'allaitement doit être suspendu pendant les deux semaines qui suivent la vaccination (délai de synthèse des anticorps maternels). Pour maintenir la lactation ultérieure, la mère peut tirer son lait sans le donner à l'enfant pendant ces deux semaines, avant de reprendre l'allaitement.

Lorsque l'enfant allaité est âgé de 6 mois et plus, la vaccination étant possible à cet âge, la vaccination de la mère peut être effectuée sans suspension de l'allaitement.

Donneurs de sang

Comme après toute administration d'un vaccin vivant atténué, le don de sang doit être suspendu durant les 4 semaines qui suivent l'administration de Stamaril®.

Personnes immunodéprimées

Comme tout vaccin vivant atténué, Stamaril® est contre-indiqué en cas de déficit immunitaire primaire ou acquis ; il peut toutefois être administré sous certaines conditions (cf. tableau 4).

Antécédents de dysfonctionnements du thymus (incluant myasthénie, thymome, thymectomie)

La vaccination est contre-indiquée de manière définitive. En revanche, les personnes dont le thymus a été irradié indirectement lors du traitement d'une autre maladie (en particulier celui du cancer du sein) peuvent être vaccinées contre la fièvre jaune [15].

Drépanocytose

Chez les patients drépanocytaires non traités, le vaccin amaril n'est pas contre-indiqué. Chez ceux traités par hydroxycarbamide (Hydrea®, Siklos®), **l'association est déconseillée avec tout vaccin vivant atténué comme le vaccin amaril, sans être contre-indiquée, sous réserve de l'absence de leucopénie. Une sérologie fièvre jaune est recommandée pour contrôle de l'immunité avant une nouvelle dose de vaccin amaril [16].**

Fièvre jaune

Le vaccin vivant atténué, [Stamaril®](#) préparé à partir de la souche 17D-204 produite sur embryon de poulet, est disponible en France.

Schéma vaccinal

À partir de l'âge de 9 mois (exceptionnellement entre 6 et 9 mois, dans des circonstances particulières) : 1 dose au moins 10 jours avant le départ.

La validité administrative du Certificat international de vaccination anti-amarile est à vie (recommandation de l'OMS depuis le 11 juillet 2016).

Le calendrier vaccinal prévoit des exceptions à cette mesure [17].

Chez le voyageur, une 2^e dose est recommandée avant un nouveau départ en zone d'endémie amarile dans les conditions suivantes :

- à partir de l'âge de 6 ans et dans un délai maximal de 10 ans, pour les nourrissons ayant été vaccinés avant l'âge de 2 ans ;
- si la primo-vaccination date de plus de 10 ans, pour :
 - les femmes ayant été vaccinées en cours de grossesse,
 - les personnes vivant avec le VIH et les personnes immunodéprimées si elles satisfont les conditions précisées dans le [rapport du HCSP](#) de 2014 (tableau 4) [15],
 - les personnes qui se rendent dans un pays où une circulation active du virus dans la population est signalée.

Associations vaccinales

Les vaccins ROR et amaril peuvent être administrés de manière simultanée (dans des sites d'injection différents) ou à un mois d'intervalle (quel que soit l'ordre d'administration). Cependant, en cas de départ imminent en zone d'endémie amarile, les vaccins amaril et ROR peuvent être administrés à n'importe quel intervalle [18].

Les obligations vaccinales et recommandations vaccinales selon les pays sont précisées dans le [tableau 3](#) en annexe 1 en fin de document. Il reprend les obligations de l'OMS [13] (les modifications des obligations et des recommandations vis-à-vis de la fièvre jaune en 2022 par rapport à celles de 2021 ont été surlignées en jaune).

Tableau 4 – Vaccination par des vaccins vivants atténués de personnes immunodéprimées ou aspléniques (cf. Rapport du HCSP [15])

| Type d'immunodépression | Vaccination par des vaccins vivants viraux atténués (vaccin amaril, vaccin ROR, vaccin BCG) |
|--|---|
| Personnes vivant avec le VIH | <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre-indiquée si : CD4 <25% (enfants âgés de moins de 12 mois) CD4 <20% (enfants entre 12 et 35 mois) CD4 <15% (enfants entre 36 et 59 mois) ou CD4 <200/mm³ (enfants âgés de plus de 5 ans et adultes) |
| Personnes transplantées d'organe solide | <ul style="list-style-type: none"> • En attente de transplantation : pas de contre-indication en l'absence de traitement immunosuppresseur. La vaccination est à effectuer 2 à 4 semaines avant la transplantation et au moins 10 jours avant le départ en zone d'endémie. • Après transplantation : la vaccination est contre-indiquée. |
| Personnes greffées de cellules souches hématopoïétiques (CSH) | <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre-indiquée au moins 2 ans après la greffe et tant que dure le traitement immunosuppresseur ou en cas de réaction du greffon contre l'hôte (GVH) chronique. |
| Personnes traitées par chimiothérapie pour tumeur solide ou hémopathie maligne | <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre-indiquée au cours de la chimiothérapie et dans les 6 mois qui suivent. |
| Personnes traitées par immunosuppresseurs, biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique | <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre-indiquée. La vaccination est à réaliser si possible quatre semaines avant la mise en route du traitement et pas moins de deux semaines avant. Après l'arrêt d'un traitement immunosuppresseur, d'une biothérapie ou d'une corticothérapie à dose immunosuppressive (cf. ci-dessous), le délai à respecter pour l'administration d'un vaccin vivant est variable. Il est au minimum de 3 mois (6 mois après un traitement par rituximab). Chez une personne traitée par corticothérapie, la dose et la durée au-delà desquelles l'administration d'un vaccin vivant est contre-indiquée sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Chez l'adulte : 10 mg d'équivalent-prednisone par jour, depuis plus de deux semaines. - Chez l'enfant : 2 mg/kg d'équivalent-prednisone par jour – et au-delà de 20 mg par jour chez les enfants de plus de 10 kg, depuis plus de deux semaines. - Les « bolus » de corticoïdes (0,5 g à 1g/jour pendant 3 jours) contre-indiquent l'administration d'un vaccin vivant durant les trois mois qui suivent. |
| Personnes aspléniques ou hypospléniques | Pas de contre-indication |
| Personnes présentant des déficits immunitaires primitifs : | <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination contre-indiquée. La vaccination est possible chez les personnes présentant un déficit isolé en IgA. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Déficit immunitaire commun variable (DICV) • Maladie de Bruton • Déficit en sous-classe d'IgG • Déficit immunitaire combiné sévère • Déficit immunitaire combiné partiel (Syndromes de Job-Buckley, de Wiskott-Aldrich, de di George, ataxie télangiectasie) | |

1.7 Fièvre typhoïde

La vaccination contre la fièvre typhoïde est recommandée pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé (plus d'un mois) ou dans de mauvaises conditions, dans des pays où le niveau d'hygiène est faible et la maladie endémique.

La vaccination vient en complément des mesures d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau et des aliments, du lavage des mains, qui demeurent les précautions essentielles [19]. L'efficacité vaccinale estimée contre les cas de fièvre typhoïde confirmés par hémocultures se situe entre 50 et 65 %. Il ne confère pas de protection vis-à-vis de *Salmonella* Paratyphi A ou B.

Fièvre typhoïde

Le vaccin typhoïdique disponible en France, [Typhim Vi®](#), est un vaccin inactivé composé d'un polysaccharide capsulaire non conjugué de *S. enterica serovar typhi*.

Il existe également un vaccin combiné Typhoïde - Hépatite A : [Tyavax®](#).

Le vaccin [Vivotif®](#) (vaccin oral vivant atténué contenant la souche mutante *S. enterica serovar Typhi.Ty21a*) a une AMM chez les personnes âgées de 5 ans et plus. Il est disponible depuis septembre 2023 en France.

Schéma vaccinal

| Âge | Spécialité | 1 ^{ère} dose | Doses suivantes |
|--------------------|----------------------------|--|--|
| À partir de 2 ans | Typhim Vi® | 15 jours avant le départ | Tous les 2 à 3 ans si l'exposition au risque est maintenue et en fonction du niveau d'exposition |
| A partir de 5 ans | Vivotif® | 1 ^{ère} gélule auto-administrable 15 jours avant le départ | 2 gélules auto-administrables à J3 et J5 ; une revaccination selon le même schéma est recommandée 3 ans après la dernière dose si l'exposition au risque est maintenue |
| À partir de 16 ans | Tyavax® | 15 jours avant le départ | Pour une protection à long terme, vaccination contre l'hépatite A à compléter avec une dose de vaccin monovalent Hépatite A (dans un délai de 36 mois, de préférence entre 6 et 12 mois, selon le RCP du vaccin Hépatite A administré) Vaccination contre la fièvre typhoïde tous les 2 à 3 ans si l'exposition au risque est maintenue et en fonction du niveau d'exposition (cf. RCP du vaccin) |

Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée avec les vaccins inactivés.

Concernant le vaccin *Vivotif*, si une prophylaxie antipaludique est nécessaire, il est recommandé de respecter un délai d'au moins 3 jours entre la dernière dose de vaccin *Vivotif* et le début du traitement antipaludique. Pas de contre-indication à la co-administration du vaccin fièvre jaune, du vaccin cholérique 103.HgR (non disponible en France), du vaccin poliomyélitique oral (non disponible en France).

La vaccination avec *Vivotif* doit être différée pendant un traitement antibactérien par sulfamide ou antibiotique et pendant au moins trois jours avant et après le traitement en raison de l'inhibition possible de la croissance des microorganismes vaccinaux et de l'atténuation possible de la réponse immunitaire.

1.8 Grippe saisonnière

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée [17] :

- pour toutes les personnes ciblées par les recommandations du calendrier des vaccinations en vigueur, en particulier celles qui participent à un voyage en groupe ou en bateau de croisière ;
- pour le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions, ainsi que les guides accompagnant les groupes de voyageurs et les accompagnateurs de voyage.

Les vaccins adaptés à l'hémisphère sud (sauf pour Mayotte, voir ci-dessous) sont disponibles d'avril à septembre par une procédure d'importation sur demande d'autorisation d'accès compassionnel via [l'application e-Saturne](#).

Pour rappel, depuis la saison 2020, compte tenu de l'épidémiologie particulière observée depuis plusieurs années à Mayotte, la campagne de vaccination antigrippale à Mayotte est calquée sur celle de l'hémisphère nord et utilise les mêmes vaccins. La campagne de vaccination doit être initiée précocement dans ce département, idéalement en septembre, dès la mise à disposition des vaccins grippaux.

Grippe

Les vaccins grippaux disponibles actuellement en France sont produits :

- **à partir de virus inactivés cultivés sur œuf embryonné de poule :**
 - **vaccins quadrivalents inactivés (2 souches A et 2 souches B) (voie injectable) :** [FluarixTetra®](#), [Influvac Tetra®](#), [VaxigripTetra®](#),

| Âge | Dose | Nombre de doses |
|-------------------|--------|-----------------|
| De 6 mois à 8 ans | 0,5 ml | 1 ou 2 doses* |
| À partir de 9 ans | 0,5 ml | 1 |

* 2 doses en primo-vaccination à un mois d'intervalle ; 1 dose en rappel.

- **Vaccin inactivé à virion fragmenté quadrivalent fortement dosé (cultivé sur œuf embryonné de poule) (voie injectable) :** [Efluelda®](#)

| Âge | Dose | Nombre de doses |
|--|--------|-----------------|
| À partir de 60 ans Prise en charge par l'assurance maladie à partir de 65 ans | 0,7 ml | 1**** |

**** vaccin fortement dosé à 60 microgrammes d'hémagglutinine /souche

D'autres vaccins quadrivalents (2 souches A et 2 souches B) ont une AMM mais leur disponibilité-pour la saison 2023-2024 n'est pas connue.

- **à partir de virus inactivés cultivés sur œuf embryonné de poule avec adjuvant MF59 (voie injectable) :** [Fluad Tetra®](#)

| Âge | Dose | Nombre de doses |
|--------------------|--------|-----------------|
| À partir de 65 ans | 0,5 ml | 1**** |

**** vaccin dosé à 15 microgrammes d'hémagglutinine /souche

- **à partir de virus inactivés cultivés sur culture cellulaire (voie injectable) :** [Flucelvax Tetra®](#)

| Âge | Dose | Nombre de doses |
|-------------------|--------|-----------------|
| 2 ans-8 ans | 0,5 ml | 1 ou 2 doses* |
| À partir de 9 ans | 0,5 ml | 1 |

* 2 doses en primo-vaccination à un mois d'intervalle ; 1 dose en rappel

- **à partir de virus vivant atténué (par voie intranasale) : Fluenz Tetra®** (non disponible en mai 2023)

| Âge | Dose | Nombre de doses |
|--------------|---|-----------------|
| 2 ans-17 ans | 0,2 ml 0,1ml dans chaque narine (1/2 dose de 0,2 ml) | 1 ou 2 doses* |

Vaccination à renouveler chaque année pour les personnes à risque.

Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée.

1.9 Hépatite A

La vaccination est recommandée à partir de l'âge de 1 an pour tous les voyageurs devant séjourner dans un pays où le niveau d'hygiène est faible, quelles que soient les conditions du séjour. Elle est particulièrement recommandée chez les personnes ayant une maladie chronique du foie ou une mucoviscidose.

Un examen sérologique préalable à la recherche d'anticorps anti VHA totaux ou IgG est pertinent pour les personnes ayant des antécédents d'ictère, ayant passé leur enfance en zone d'endémie ou nées avant 1945. La présence d'anticorps anti VHA (IgG) traduit une immunité antérieure et ne justifie pas l'administration de doses vaccinales.

Hépatite A

Les vaccins de l'hépatite A disponibles en France sont composés de virus inactivés.

Schéma vaccinal des vaccins monovalents Hépatite A

| Âge | Spécialité | 1 ^{ère} dose | Rappel |
|---------------|------------------------------|--------------------------|---|
| 1 an à 15 ans | Avaxim 80® | 15 jours avant le départ | 2 ^e dose (rappel) à administrer à partir de 6 mois après la 1 ^{re} dose ou éventuellement de façon plus tardive, suivant un délai spécifique à chaque vaccin (cf. AMM des vaccins). |
| | Havrix 720® | | |
| ≥ 16 ans | Avaxim 160® | | |
| | Havrix 1440® | | |
| ≥ 18 ans | Vaqta 50® | | |

Schéma vaccinal des vaccins combinés Hépatite A

| Âge | Spécialité | 1 ^{ère} dose | Doses suivantes |
|----------|--|--------------------------|--|
| ≥ 16 ans | Tyavax® (vaccin combiné typhoïde-hépatite A) | 15 jours avant le départ | Pour une protection à long terme, vaccination contre l'hépatite A à compléter avec une dose de vaccin monovalent Hépatite A (dans un délai de 36 mois, de préférence entre 6 et 12 mois, selon le RCP du vaccin Hépatite A administré) |
| ≥ 16 ans | Twinrix adulte® (vaccin combiné hépatite A-hépatite B) | 15 jours avant le départ | Schéma de primo-vaccination à compléter à M1 et une dose de rappel à M6 après la 1 ^{ère} injection Alternative à ce schéma : cf. RCP du vaccin |

Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée.

1.10 Hépatite B

Une consultation « voyageurs » est une opportunité d'identifier les personnes exposées au risque d'hépatite B et de leur proposer s'il y a lieu, une vaccination après la réalisation d'une sérologie (AgHBs, Ac antiHBs, Ac antiHBc).

Chez les voyageurs non immunisés, cette vaccination est recommandée pour des séjours fréquents ou prolongés dans les pays à forte (Afrique subsaharienne, Asie) ou moyenne prévalence (DROM-COM, Europe de l'Est et du Sud, Afrique du Nord, Moyen-Orient, sous-continent indien et Amérique du Sud) du portage chronique du virus de l'hépatite B [17]. La recommandation de vaccination hépatite B dans les pays de moyenne et forte endémie est inscrite dans le calendrier vaccinal français.

Le vaccin contre l'hépatite B peut être administré dès la naissance en cas de séjour prévu dans un pays de forte ou de moyenne prévalence du portage chronique du virus.

Hépatite B

Les vaccins de l'hépatite B sont composés de l'antigène HBs obtenu par recombinaison génétique :

| Âge | Spécialité |
|--------------------|--|
| naissance-à 15 ans | Engerix® B 10 µg HBVaxpro® 5 µg |
| ≥ 16 ans | Engerix® B 20 µg HBVaxpro® 10 µg |
| ≥ 16 ans | Twinrix adulte® (vaccin combiné hépatite A-hépatite B) |

Les autres spécialités vaccinales combinées incluant la valence hépatite B sont consultables dans le calendrier des recommandations vaccinales.

Schéma vaccinal

Chez les personnes non vaccinées antérieurement

2 doses administrées à au moins un mois d'intervalle et une 3^e dose administrée 6 mois après la 1^e dose (délai minimum de 5 mois à respecter entre les 2^{ème} et 3^{ème} doses).

Chez les adolescents âgés de 11 à 15 révolus

- soit schéma classique à 3 doses, quel que soit le vaccin monovalent ;
- soit schéma à 2 doses avec EngerixB® 20 µg uniquement, en respectant un intervalle de 6 mois entre les 2 doses et en l'absence de risque élevé d'infection par le virus de l'hépatite B dans les 6 mois qui séparent les 2 doses. Ce schéma peut être utilisé chez les adolescents à condition que les 2 doses aient été administrées avant le départ (si exposition au risque du virus de l'hépatite B).

Schéma vaccinal accéléré

Chez les adultes, dans certains cas particuliers où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable (départ imminent en zone d'endémie moyenne ou forte)

- schéma avec EngerixB® 20 µg uniquement : 3 doses (à J0, J7 et J21) en primo-vaccination avec un rappel 12 mois après la 1^{re} dose.

Chez les enfants jusqu'à 15 ans inclus

- schéma avec EngerixB® 10 µg : 3 doses (à 0, 1 et 2 mois) avec un rappel 12 mois après la 1^{re} dose.

Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée.

1.11 Infections invasives à méningocoque [17]

L'épidémiologie de la méningite A en Afrique subsaharienne a été profondément modifiée par l'introduction du vaccin conjugué de sérotype A MenAfriVac® entre 2010 et 2020. Cette vaccination a permis de réduire de façon spectaculaire l'incidence des infections invasives à *Neisseria meningitidis* de sérotype A et de modifier le profil microbiologique des cas de méningites avec maintenant une prédominance, par ordre décroissant de fréquence, de *Streptococcus pneumoniae*, de *Neisseria meningitidis* de sérotype X, C et d'*Haemophilus influenzae* de type b [20].

Depuis les années 2020 et particulièrement après la pandémie Covid-19, en Europe, dont la France Amérique du Nord, Océanie (Nouvelle Zélande, Australie), ce sont les sérotypes d'Infections invasives à méningocoques (IIM) B, C, avec une augmentation marquée des IIM Y et W qui sont prédominants.

Les très jeunes enfants (moins de 2 ans) et les adolescents et jeunes adultes (15-24 ans) sont les plus à risque d'IIM en population générale (sans facteurs de risque particulier).

Par ailleurs, certains pays (États Unis, Australie) ont une politique vaccinale différente pour les IIM de celle de la France en population générale, ce qui peut motiver une vaccination lors de séjours de personnes dans ces pays (dont USA : vaccination IIM ACWY et B ; Nouvelle Zélande : vaccination IIB ; Australie : vaccination IIM ACWY et B chez les nourrissons et rattrapage chez les adolescents et jeunes adultes (15-19 ans).

La vaccination contre les infections invasives à méningocoque (IIM) est recommandée aux personnes :

- se rendant dans une zone d'endémie d'IIM A, C, W, Y, notamment la « ceinture de la méningite » en Afrique subsaharienne : zones de savane et Sahel, d'Ouest en Est, du Sénégal à l'Éthiopie, au moment de la saison sèche, favorable à la transmission du

méningocoque (habituellement hiver et printemps) ou dans toute autre zone où sévit une épidémie, dans des conditions de contact étroit et prolongé avec la population locale : avec un vaccin méningococcique tétravalent conjugué A, C, W, Y ;

- se rendant dans une zone d'endémie d'IIM A, C, Y ou W pour y exercer une activité dans le secteur de la santé ou auprès des réfugiés, quelle que soit la saison : avec un vaccin méningococcique tétravalent conjugué A, C, W, Y.

En dehors de l'Afrique subsaharienne, la vaccination vis-à-vis des IIM ACWY et des IIM B doit être considérée sur la base des recommandations vaccinales des pays de destination (accessibles sur le [site de l'OMS](#), filtrer par pays et par maladie "*Meningococcal disease*"). Elle est en particulier à considérer lors de séjours :

- dans le cadre d'expatriation ;
- chez les enfants en bas âge et les adolescents ainsi que chez les jeunes adultes vivant dans des conditions de promiscuité.

Cas particulier des pèlerinages à La Mecque

La vaccination contre les infections invasives à méningocoques avec un vaccin méningococcique tétravalent A, C, W, Y est obligatoire pour l'obtention des visas pour le pèlerinage en Arabie saoudite ; elle doit être attestée par le Certificat International de Vaccination, (cf. [Annexe 6](#) du Règlement sanitaire international sur lequel sera collée l'étiquette du vaccin indiquant le nom du vaccin et le numéro de lot).

La durée de validité administrative de la vaccination par le vaccin méningococcique tétravalent conjugué est de 5 ans. Il faut préciser sur le Certificat International de Vaccination qu'il s'agit d'un vaccin conjugué (*Meningococcal conjugate tetravalent ACWY vaccine*) ; **faute de cette mention, la durée de validité du certificat est de 3 ans.**

Infections invasives à méningocoque A, C, W, Y

Les vaccins méningococciques tétravalents A, C, W, Y sont des vaccins inactivés composés de polysides capsulaires des 4 sérogroupes de *Neisseria meningitidis*, conjugués à une protéine vectrice :

- [Nimenrix®](#) : indiqué chez les personnes âgées de 6 semaines et plus
- [Menveo®](#) : indiqué chez les personnes âgées de 2 ans et plus
- [MenQuadfi®](#) : indiqué chez les personnes âgées de 12 mois et plus

Schéma vaccinal

Nourrissons de 6 semaines à 5 mois révolus

[Nimenrix®](#): 2 doses en primo-vaccination (délai de 2 mois entre les deux doses) et 1 dose de rappel à 12 mois si l'enfant est à risque d'infections invasives à méningocoque A, C, W, Y en respectant un délai d'au moins 2 mois avec la dernière dose de vaccin [Nimenrix®](#).

Nourrissons de 6 mois à 11 mois révolus

[Nimenrix®](#): 1 dose en primo-vaccination et 1 dose de rappel à 12 mois si l'enfant est à risque d'infection invasive à méningocoque A, C, W, Y en respectant un délai d'au moins 2 mois avec la dernière dose de vaccin [Nimenrix®](#).

Enfants âgés de 12 à 23 mois révolus

[Nimenrix®](#) : 1 dose

[MenQuadfi®](#) : 1 dose

Personnes de 1 ans et plus

[Nimenrix®](#), [MenQuadfi®](#), [Menveo®](#) (à partir de 2 ans): 1 dose

Dose de rappel :

L'administration d'une dose de rappel peut être envisagée chez les nourrissons primo-vaccinés avant l'âge de 12 mois et exposés aux méningocoques A, C, W, Y.

La durée de protection reste à déterminer, mais des données de persistance des titres d'anticorps bactéricides sont disponibles à cinq ans pour [Menveo®](#) et dix ans pour [Nimenrix®](#). Pour [MenQuadfi®](#), la persistance de la réponse humorale a été évaluée 3 ans après la primo-vaccination.

Si la personne présente des risques particuliers d'IIM (déficit en complément, traitement anti complément, asplénie, greffe de cellules souches hématopoïétiques, déficit en properdine), ce sont les « Recommandations particulières vis-à-vis des IIM » du calendrier vaccinal 2023 en cours qui s'appliquent.

Interchangeabilité

[Nimenrix®](#) ou [Menveo®](#) peuvent être administrés en rappel à des personnes primo-vaccinées avec un autre vaccin méningococcique conjugué ou non conjugué.

[MenQuadfi®](#) peut être administré en rappel aux personnes ayant reçu un vaccin méningococcique couvrant les mêmes sérogroupes.

Associations vaccinales

En cas de vaccination antérieure avec un vaccin méningococcique conjugué monovalent C, le vaccin méningococcique tétravalent conjugué A, C, W, Y peut être administré après un délai d'un mois.

Infections invasives à méningocoque B (actualisation janvier 2024)

Les vaccins contre le méningocoque B sont des vaccins inactivés protéiques, composés de de variants de protéines de surface de *Neisseria meningitidis* groupe B, avec adjuvant

- [Bexsero®](#) : indiqué à partir de l'âge de 2 mois
- [Trumenba®](#) : indiqué chez les personnes de 10 ans et plus

Schéma vaccinal

- [Bexsero®](#)

Nourrissons de 2 à 5 mois : 2 doses en primo-vaccination à au moins 2 mois d'intervalle et 1 dose de rappel entre 12 et 15 mois avec un intervalle d'au moins 6 mois entre la primo-vaccination et le rappel.

Nourrissons de 6 mois à 11 mois : 2 doses en primo-vaccination à au moins 2 mois d'intervalle et 1 dose de rappel au cours de la 2^e année avec un intervalle d'au moins 2 mois entre la primo-vaccination et le rappel.

Enfants de 12 à 23 mois : 2 doses en primo-vaccination à au moins 2 mois d'intervalle, et 1 dose de rappel avec un intervalle de 12 à 23 mois entre la primo-vaccination et le rappel.

Personnes de 2 ans et plus : 2 doses en primo-vaccination à 1 mois d'intervalle minimum.

Une dose de rappel peut être envisagée chez les personnes présentant un risque continu d'exposition à infection méningococcique.

- [Trumenba®](#)

Personnes de 10 ans et plus : 2 doses à 6 mois d'intervalle OU 2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, suivies d'une 3^e dose administrée au moins 4 mois après la 2^e dose en primo-vaccination.

Une dose de rappel devrait être envisagée à la suite de chacun des deux schémas chez les personnes présentant un risque continu d'exposition à l'infection invasive à méningocoque.

Si la personne présente des risques particuliers d'IIM (déficit en complément, traitement anti complément, asplénie, greffe de cellules souches hématopoïétiques, déficit en properdine), ce sont les « Recommandations particulières vis-à-vis des IIM » du calendrier vaccinal 2023 en cours qui s'appliquent.

Interchangeabilité

Les vaccins [Bexsero®](#) et [Trumenba®](#) n'étant pas interchangeables, les personnes ayant commencé un programme de vaccination avec l'un des vaccins doivent le poursuivre avec le même vaccin.

1.12 Leptospirose

La leptospirose est une zoonose responsable de plus d'un million de cas/an et de 60 000 décès par an dans le monde. Cette maladie due à la transmission de bactéries de genre *Leptospira* est particulièrement fréquente dans les pays en zone tropicale lors d'activités en eau douce (baignade, canoë, kayak, pêche, chasse, canyoning...), d'activités agricoles (pisciculture) et en ville par contact direct avec de l'urine de rat infectée. Le voyageur, dont la durée de séjour est par nature limitée, s'il a une activité de loisirs en eau douce peu intense, est de fait peu exposé.

Dans les départements et territoires ultramarins (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Polynésie française, Mayotte, Ile de La Réunion, Nouvelle Calédonie), plus de 1 000 cas ont été recensés en 2021, soit plus de 25 % d'augmentation par rapport aux années 2019 et 2020. Dans toutes les régions, l'incidence est de 15 fois (Guyane) à 78 fois (Nouvelle-Calédonie) plus élevée qu'en métropole, avec une forte augmentation en Nouvelle-Calédonie (+72 % par rapport à 2020) et à Mayotte (+53 % par rapport à 2020 (cf. rapport annuel CNR leptospirose). En 2022, le nombre de cas en Nouvelle Calédonie est resté élevé (N= 237 cas de janvier à novembre 2022, vs 229 cas en 2021 [21].

Les difficultés d'identification du sérovar circulant dans une région donnée sont souvent un facteur limitant pour compléter les données épidémiologiques. Cependant, le CNR leptospirose, le réseau international des Instituts Pasteur et les laboratoires de diagnostic de la leptospirose contribuent pour une large part à la caractérisation des sérovares circulants dans les COM et DROM.

Le fait que le seul vaccin disponible en France protège uniquement contre *L. interrogans* sérovar Icterohaemorrhagiae restreint les indications de la vaccination aux régions dans lesquelles ce sérovar est prédominant.

Dans la plupart des régions, à l'exception notable de Mayotte, le sérovar Icterohaemorrhagiae est dominant. Il faut noter que ce sérovar est responsable des formes les plus graves.

En 2023, la leptospirose est une maladie en cours de réinscription sur la liste des maladies à déclaration obligatoire [22].

La prévention de cette maladie repose avant tout sur les mesures de protection lors de situation à risque [23] (Chapitre 7.2 du présent rapport).

Chez le voyageur, la vaccination n'est pas recommandée de manière systématique. Elle peut être recommandée chez l'adulte (AMM du vaccin à partir de 18 ans) dans le cadre d'expatriation et au cas par cas, en fonction de la région géographique (région du Pacifique, Zone des Antilles et des Amériques, où le sérovar Icterohaemorrhagiae circule dans la région), pendant la saison des pluies ou de phénomènes climatiques, selon l'activité à risque et en l'absence de mesures de protection.

- chez l'adulte susceptible d'avoir une pratique régulière et durable d'activités de loisir en eau-douce à risque d'exposition (baignade, plongée, pêche, rafting, autres sports de nature avec des contacts fréquents avec un environnement humide), activités agricoles en eau douce chez les personnes exposées spécifiquement au risque de contact fréquent avec des lieux infestés par des rongeurs.
- dans le cadre de recommandations chez les professionnels (cf. [calendrier vaccinal 2023](#)),

Leptospirose

Le vaccin [Spirolept®](#) est un vaccin inactivé à germe entier, indiqué chez les adultes et actif vis-à-vis uniquement de *Leptospira interrogans*, sérovar Icterohaemorrhagiae.

Schéma vaccinal

Primovaccination (18 ans et plus)

2 doses à 15 jours d'intervalle, par injection sous-cutanée préférentielle.

Rappel : 4 à 6 mois après, puis tous les 2 ans si l'exposition persiste.

Pas de recommandation d'administrer ce vaccin au cours de la grossesse et de l'allaitement.

1.13 Poliomyélite [17]

Il existe 3 souches de poliovirus sauvage : les type 1 (PSV1), type 2 (PSV2) et type 3 (PSV3). Les virus PSV2 et PVS3 ont été officiellement reconnus comme éradiqués au niveau mondial. La poliomyélite due au PSV1 reste endémique dans 2 pays en 2022 : [Afghanistan et Pakistan](#). Un très faible nombre de cas a été déclaré dans ces 2 pays en 2021 (N=5), cependant 22 cas ont été rapportés en 2022). Le niveau de circulation des poliovirus dans l'environnement est évalué par la surveillance environnementale. Ainsi, le PSV1 a été détecté respectivement dans 10 % des échantillons testés en 2021 et 56 % en 2020 dans ces 2 pays. Cette épidémiologie s'explique par une surveillance plus intense, les progrès dans la mise en œuvre des programmes de vaccination, mais également les refus vaccinaux et le contexte d'insécurité de certaines régions.

Le nombre de poliovirus circulants dérivés de souches vaccinales [est actualisé suivant les pays et les périodes](#) calendaires.

En raison de la circulation de poliovirus sauvages et dérivés d'une souche vaccinale dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, l'OMS a émis depuis 2014 des recommandations temporaires révisées tous les 3 mois visant à réduire le risque de propagation internationale de ces virus, en différenciant :

- A. Les états où circule le poliovirus sauvage (PVS1) ou les poliovirus dérivés d'une souche vaccinale de type 1 ou de type 3 (PVDVc1 ou PVDVc3) ;
- B. Les états où circule le poliovirus dérivé de la souche vaccinale de type 2 (PVDVc2) ;
- C. Les états où ne circulent plus le poliovirus sauvage (PVS1) ni les poliovirus dérivés de souches vaccinales (PVDVc1, PVDVc2, PVDVc3) mais qui restent vulnérables à leur réintroduction.

La liste des pays selon le niveau de risque de transmission a été actualisée lors de la 30^{ème} réunion du Comité d'urgence du RSI de l'OMS [24].

Les recommandations temporaires émises par le Comité d'urgence du RSI pour réduire le risque de propagation internationale des poliovirus ont été prolongées.

1.1.1.2 Recommandations pour les voyageurs :

- La vaccination contre la poliomyélite est recommandée chez les voyageurs devant effectuer un séjour de 4 semaines ou plus à destination de tous les états où circulent le poliovirus sauvage et les poliovirus dérivés de souches vaccinales ([liste des pays](#) en fonction des catégories).
- Ces voyageurs devront, à partir de l'âge de 2 mois, avoir reçu une dose de vaccin poliomyélitique inactivé (VPI) dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant leur départ. Les personnes correctement vaccinées selon le calendrier en vigueur en France sont protégées de la poliomyélite maladie. Elles peuvent néanmoins être infectées par portage intestinal du virus lors de sa multiplication au niveau du tractus gastro-intestinal. L'administration d'une dose de rappel sert à renforcer l'immunité de la muqueuse intestinale et à empêcher le portage asymptomatique du poliovirus, qui devient possible quand la vaccination par le vaccin injectable (forme inactivée) date de plus de 12 mois.
- En cas de départ en urgence et si le voyageur n'a pas été vacciné au cours des 12 mois précédents, l'administration d'une dose vaccinale est recommandée dans un délai si possible de 4 semaines avant le départ afin d'induire une immunité locale protectrice. Pour les voyageurs se rendant dans l'un des états où circulent le poliovirus sauvage (PVS1) ou le poliovirus dérivé d'une souche vaccinale de type 1 (PVDVc1) ou de type 3 (PVDVc3), la vaccination devrait être attestée par la délivrance d'un certificat international de vaccination, dont le modèle figure dans l'Annexe 6 du Règlement sanitaire international. Si le séjour dure plus de 12 mois, un 2^e rappel peut être exigé dans le cadre du RSI lorsque le voyageur quittera le pays, et devra avoir été pratiqué au moins un mois avant leur départ.
- Les voyageurs devant effectuer un séjour inférieur à 4 semaines dans un des pays où circulent le PSV1 ou un PVDVc, doivent satisfaire aux recommandations du calendrier vaccinal français.

- Enfin, certains pays où ne circulent pas de poliovirus exigent également une vaccination ou l'administration d'une dose de rappel à l'entrée sur leur territoire : se renseigner avant de partir, sur le site du [ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères](#), ou auprès d'un Centre de Vaccinations Internationales ou de son médecin traitant.

Poliomyélite

1.1.1.3 Les vaccins contre la poliomyélite disponibles en France sont des vaccins inactivés comportant les trois types de poliovirus 1, 2 et 3 :

- vaccin poliovirus non combiné: [Imovax Polio®](#), dont l'arrêt de commercialisation est prévu au cours de l'année 2023 ;
- vaccin poliovirus combiné aux valences diphtérie-tétanos, associé ou non aux valences coqueluche-*Haemophilus influenzae b*, hépatite B selon les formulations vaccinales.

Schéma vaccinal

Une dose entre 4 semaines et 12 mois avant le départ, selon les [recommandations de l'OMS](#) et en fonction des exigences de certains états. Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer et sont à consulter directement sur le site de l'OMS.

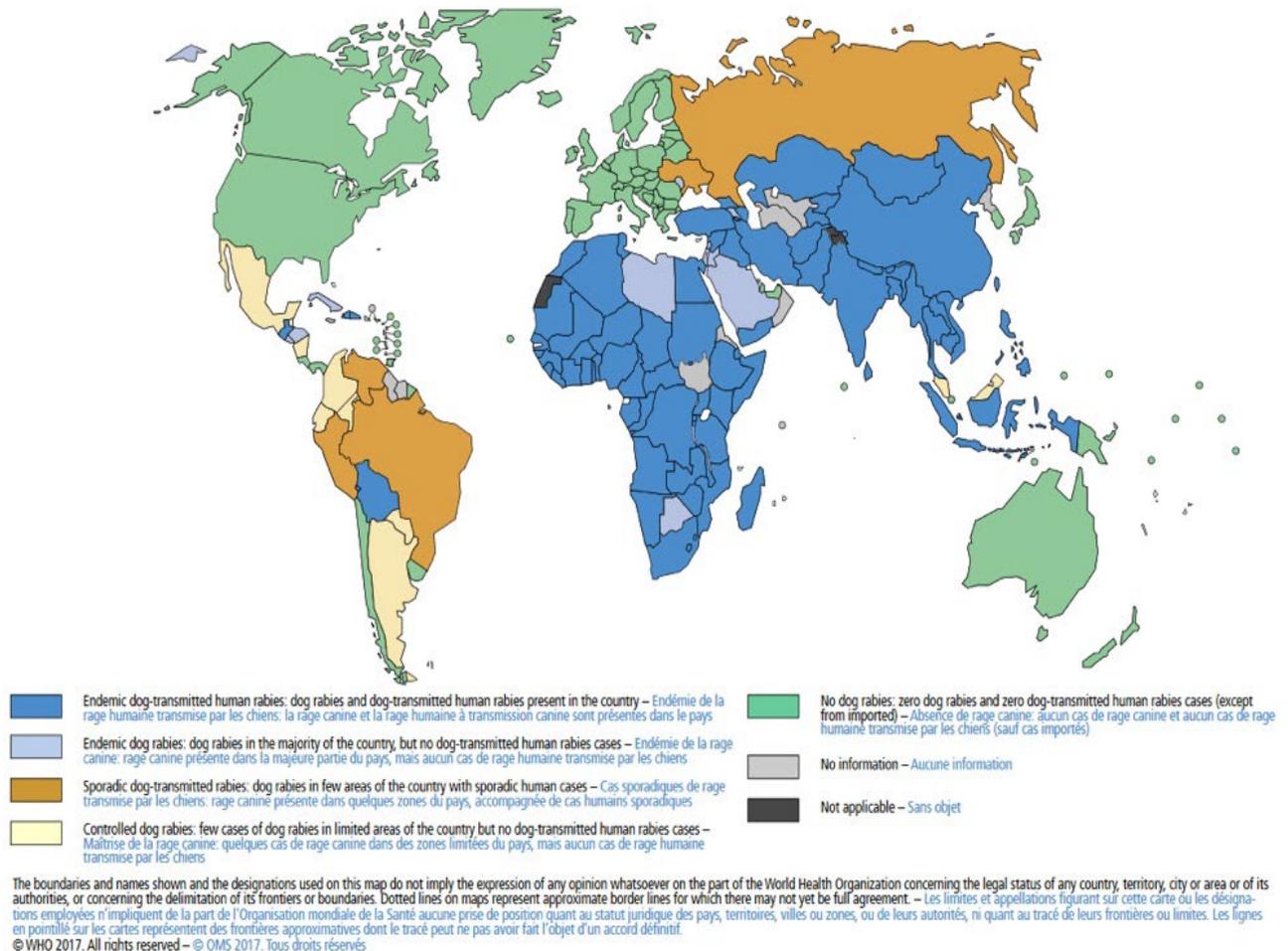
Associations vaccinales

Pas de contre-indication signalée.

1.14 Rage

La rage est transmise à l'homme par morsure, griffure et léchage sur plaie ou muqueuse par de nombreuses espèces animales (carnivores domestiques et sauvages et chauves-souris). Bien que 99 % des décès par rage chez les humains soient liés à des transmissions par les chiens domestiques, il est important de conseiller aux voyageurs d'éviter tout contact avec les carnivores sauvages, les primates et les chauves-souris partout dans le monde et avec les carnivores domestiques (chiens et chats) dans les zones à risque (figure 2) [25]. Les enfants de moins de 15 ans représentent 40 % des personnes mordues par un animal pour lequel il existe une suspicion de rage [26]. La qualité et l'exhaustivité des données concernant la circulation de la rage peuvent fluctuer d'un pays à l'autre, suivant l'état de surveillance dans les pays concernés. L'évaluation du risque est donc à faire avec précaution compte tenu d'une sous-déclaration.

Figure 2 - Endémicité de la rage canine et de la rage humaine à transmission canine en 2016.
 Source OMS 2016



L'évaluation du risque rabique par pays est disponible sur [le site de l'OMS](#).

En dehors des recommandations de vaccination contre la rage des personnels exposés, la vaccination préventive contre la rage est recommandée pour les voyageurs devant effectuer dans les zones à haut risque (Asie, Afrique y compris l'Afrique du Nord, Amérique du Sud), un séjour :

- prolongé ou aventureux avec un risque élevé de contact avec des animaux domestiques ou sauvages ou
- en situation d'isolement géographique ne permettant pas une prise en charge rapide.

Pour les zones à risque, la vaccination préventive est recommandée chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. En effet, ces derniers ont un risque plus élevé d'exposition par morsure ou par contact mineur passé inaperçu ou non déclaré par l'enfant (léchage sur peau excoriée, griffure...).

En pré-exposition, la vaccination peut être pratiquée dans un centre antirabique, un Centre de Vaccinations Internationales ou par un médecin de ville.

Quel que soit le statut vaccinal pré-exposition vis-à-vis de la rage, toute exposition suspectée ou avérée à la rage doit faire l'objet d'une prise en charge globale et immédiate : **lavage de la plaie durant 15 minutes à l'eau et au savon**, désinfection et consultation dans les meilleurs délais en vue d'une prophylaxie post-exposition (PPE).

La vaccination de pré-exposition simplifie le traitement post-exposition et dispense du recours aux immunoglobulines antirabiques qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays en développement.

En post-exposition, la [prescription et le traitement vaccinal](#) ne peuvent être réalisés en France que par un médecin d'un centre (ou d'une antenne antirabique) agréé par le Ministère de la Santé :

Listes des [centres antirabiques](#) et des [antennes antirabiques](#) (actualisées en mars 2022).

À l'étranger, il conviendra en cas de besoin de se renseigner auprès des ambassades et consulats de France.

Rage

Deux vaccins inactivés sont disponibles en France :

- [Vaccin rabique Pasteur®](#) (souche Wistar Rabies PM/WI 38 1503-3 M) produit sur cellules Vero ;
- [Rabipur®](#) (souche Flury LEP) produit sur des cellules purifiées d'embryon de poulet.

Schéma vaccinal *conventionnel en pré-exposition* ([Vaccin rabique Pasteur®](#) et [Rabipur®](#))

3 doses à J0, J7, J21 ou J28 en intramusculaire.

Il n'y a pas de rappels systématiques à prévoir en pré-exposition pour les voyageurs ayant complété cette série primaire d'injections.

Autres schémas vaccinaux possibles en pré-exposition ([Rabipur®](#) uniquement)

- Schéma accéléré chez les 18-65 ans, avec 3 doses à J0, J3, J7 en intramusculaire.
- Chez les personnes immunocompétentes, protocole sur une semaine avec 2 doses à J0 et J7 ;
- Pour les personnes immunodéprimées, le schéma conventionnel en 3 doses est préconisé. Toutefois, le schéma accéléré et le schéma en une semaine avec 2 doses administrées à J0 et J7 peuvent être administrés s'ils s'accompagnent d'un contrôle sérologique 2 à 4 semaines après l'administration de la 1^{ère} dose afin d'évaluer si une administration supplémentaire du vaccin est nécessaire. La consultation d'un spécialiste des maladies infectieuses ou d'un immunologue est conseillée.

Les autres schémas recommandés par l'OMS en *pré-exposition* depuis 2018 [27], **quel que soit l'âge**, comportent :

- soit l'administration simultanée par voie intradermique en 2 sites différents de 2 doses de 0,1ml à J0 et J7 ;
- soit l'administration par voie intramusculaire d'1 dose de 0,5 ou 1 ml (selon le vaccin) à J0 et J7.

Associations vaccinales

Les autres vaccins peuvent être administrés simultanément, en des sites séparés et distants.

1.15 Rougeole

Le risque de survenue d'épidémies de rougeole reste élevé dans un très grand nombre de pays dans le monde. La consultation des voyageurs est une opportunité pour vérifier le statut vaccinal du consultant et le mettre à jour si besoin.

Le schéma vaccinal comprend une première dose à l'âge de 12 mois et une 2^e dose à l'âge de 16-18mois. Le délai entre la première et la deuxième dose doit être au minimum d'un mois. Cependant, les nourrissons qui doivent voyager peuvent être vaccinés contre la rougeole dès l'âge de 6 mois. Les enfants ayant reçu une dose de vaccin trivalent avant l'âge de 12 mois doivent recevoir deux doses de vaccin trivalent par la suite [17,29].

Rougeole

La valence Rougeole est associée dans un vaccin trivalent aux valences Oreillons et Rubéole (ROR). Il s'agit de vaccins viraux vivants atténués. Deux vaccins sont disponibles en France : [M-M-RVaxPro®](#) et [Priorix®](#).

Schéma vaccinal

Nourrissons âgés de 6 à 11 mois révolus

Une dose de vaccin ROR (selon un cadre de prescription compassionnelle pour les enfants de 6 à 8 mois révolus) pour les nourrissons devant voyager dans une zone de forte endémicité puis 2 doses de vaccin ROR suivant les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur (1 dose à l'âge de 12 mois, puis une dose entre 16 et 18 mois).

Enfants à partir de 12 mois

Une 1^{ère} dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et une 2^e dose entre 16 et 18 mois ; cette 2^e dose peut être administrée plus rapidement en cas de voyage, en respectant un délai minimum d'un mois entre les 2 doses.

Pour les personnes nées à partir de 1980 et âgées de plus de 18 mois

Rattrapage pour obtenir 2 doses de vaccin ROR au total quels que soient les antécédents d'immunisation vis-à-vis de la rubéole et des oreillons et quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies [17,29]. Les personnes antérieurement vaccinées à 2 doses et dont la 1^{ère} dose a été administrée avant l'âge de 12 mois doivent recevoir une 3^e dose.

Personnes nées avant 1980

Dans un contexte de voyage en pays d'endémie, il est recommandé que les personnes non protégées contre la rougeole (sans antécédent connu de rougeole ou non vaccinées antérieurement) reçoivent 1 dose de vaccin ROR avant le départ.

Contre-indications vaccinales

Comme tout vaccin vivant atténué, le vaccin trivalent ROR est contre-indiqué chez les personnes immunodéprimées (cf. tableau 4) et les femmes enceintes [17]. Cependant, la vaccination par inadvertance d'une femme enceinte ne doit pas constituer un motif d'interruption de grossesse.

La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination.

L'allaitement n'est pas une contre-indication à la vaccination par le vaccin ROR.

Associations vaccinales

Les vaccins ROR et amaril peuvent être administrés de manière simultanée (dans des sites d'injection différents) ou à un mois d'intervalle (quel que soit l'ordre d'administration). Cependant, en cas de départ imminent en zone d'endémie amarile, les vaccins ROR et amaril peuvent être administrés à n'importe quel intervalle [18].

1.16 Tuberculose

La vaccination par le BCG est recommandée en France pour les enfants en cas de séjours fréquents ou supérieurs à un mois dans les pays à forte incidence tuberculeuse. Elle peut être réalisée jusqu'à l'âge de 15 ans, avec une priorité pour les enfants de moins de 5 ans, plus à risque de développer la maladie en cas de contact.

Les pays à forte incidence tuberculeuse ($\geq 40/100\ 000$ habitants/an) sont, selon les estimations de l'OMS [30–32] (les modifications de la liste des pays dans l'édition de 2023, par rapport à celle de 2022 sont caractérisées par **une police de couleur orange**)

- le continent africain dans son ensemble,
- le continent asiatique dans son ensemble à l'exception du Japon,

- l’Océanie : Papouasie-Nouvelle-Guinée,
- la zone méditerranéenne orientale (Proche-Orient) et Moyen-Orient : à l’exception de l’Arabie saoudite, Chypre, Émirats arabes unis, Israël, **Koweït**, Jordanie, Oman, **Turquie**,
- l’Amérique centrale, du Sud et de la Caraïbe : Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, République Dominicaine, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Venezuela,
- les pays d’Europe centrale et orientale : **Roumanie**, Ukraine, République de Moldavie, et incluant la Fédération de Russie,
- Les pays d’Europe du Nord : données non communiquées pour le Groenland.

La vaccination par le BCG est strictement contre-indiquée chez les patients immunodéprimés et les patients infectés par le VIH, quel que soit le nombre de lymphocytes CD4.

Tuberculose

Le vaccin **BCG AJ Vaccines®** (anciennement dénommé BCG SSI) est disponible dans les centres de vaccination, les services de PMI, les Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse : CLAT (sur rendez-vous le plus souvent).

Schéma vaccinal

Enfants de moins de 12 mois

1 dose de 0,05 ml de vaccin reconstitué, à administrer strictement par voie intradermique dans la face externe du bras (arrêt de l’injection dès l’obtention d’une papule chez le nourrisson de moins de 12 mois).

Personnes de 12 mois et plus

1 dose de 0,1 ml de vaccin reconstitué, à administrer strictement par voie intradermique dans la face externe du bras).

Vaccin à administrer sans IDR à la tuberculine préalable chez les enfants de moins de 6 ans (sauf chez les enfants ayant résidé ou effectué un séjour de plus d’un mois dans un pays à forte incidence de tuberculose).

Vaccin à administrer 6 à 8 semaines avant le départ.

La vaccination dans les départements de Guyane et de Mayotte est recommandée avant la sortie de la maternité.

Associations vaccinales

Le vaccin BCG AJ Vaccines®, qui est un vaccin vivant atténué bactérien, peut être administré le même jour, dans des sites d’injection différents, que les vaccins inactivés ou vivants viraux atténués ou avec n’importe quel intervalle.

Il est recommandé de n’effectuer aucune autre vaccination dans le bras utilisé pour la vaccination BCG pendant au moins 3 mois en raison du risque de réactions locales et/ou de lymphadénite régionale.

2. Risques liés aux arthropodes et protection personnelle anti-vectorielle (PPAV)

Risques liés aux arthropodes et protection personnelle anti-vectorielle : Messages clés

Risques liés aux arthropodes

Moustiques

Les moustiques transmettent de nombreux agents pathogènes qui sont responsables de maladies parfois graves, voire mortelles. Les maladies tropicales les plus répandues sont le paludisme transmis par les moustiques du genre *Anopheles* qui piquent surtout la nuit, et les arboviroses (dengue, chikungunya, Zika, en particulier) transmises principalement par les moustiques du genre *Aedes* qui piquent plutôt le jour.

Autres arthropodes

De nombreux autres arthropodes peuvent piquer le jour et la nuit, en intérieur (punaises) et en extérieur (tiques dures, phlébotomes et autres) et transmettre des agents pathogènes responsables de maladies infectieuses. Enfin, de nombreux arthropodes peuvent être responsables de nuisances provoquées par leurs piqûres avec risque de surinfection cutanée ou être à l'origine d'un syndrome d'envenimation (guêpes, scolopendres, araignées et autres arthropodes venimeux).

Mesures de protection personnelle anti-vectorielle (PPAV)

Les mesures de PPAV doivent être adaptées en fonction des arthropodes. Contre les moustiques, il convient de porter des habits clairs, longs et couvrants, et d'utiliser des répulsifs cutanés. La nuit, l'utilisation d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide est recommandée dans les pays où le risque de paludisme existe. Pour les séjours prolongés de type expatriation de plusieurs semaines à plusieurs mois, la pose de moustiquaires aux fenêtres et l'utilisation de la climatisation peuvent représenter des mesures de PPAV complémentaires. L'imprégnation des vêtements par la perméthrine n'est plus recommandée en raison d'un rapport bénéfice/risque défavorable. Les bracelets anti-moustiques et les huiles essentielles (y compris à base de citronnelle) n'ont pas fait la preuve de leur efficacité contre la transmission de ces maladies vectorielles et ne sont pas recommandés.

2.1 Risques liés aux arthropodes

Les risques les plus importants pour la santé sont liés aux piqûres d'arthropodes (insectes et acariens) qui sont vecteurs d'agents pathogènes (virus, bactéries et parasites) responsables de maladies parfois graves, voire mortelles. Les risques sont à évaluer en fonction de la destination et des conditions de séjour. Le risque pour le paludisme est particulièrement élevé en Afrique subsaharienne. Mis à part les moustiques, d'autres arthropodes sont vecteurs d'agents pathogènes responsables de maladies et leurs zones de circulation ainsi que les moyens de protections adaptés sont présentés dans le tableau 5.

En plus des risques de transmission d'agents pathogènes, tous les arthropodes peuvent occasionner des nuisances provoquées par leurs piqûres avec un risque de surinfection cutanée, de lésions de grattage, de retard à la cicatrisation dans les climats chauds et humides ou d'envenimations plus ou moins graves.

Tableau 5 : Arthropodes, agents pathogènes transmis, maladies, répartition géographique et moyens de prévention (liste non exhaustive)

| Arthropodes | Maladies/ agents transmis | Période d'activité | Zones à risque | Prévention |
|---|---|---|---|---|
| INSECTES | | | | |
| Cératopogonidés (mouchecons) | Fortes nuisances Filaires et virus non pathogènes | Le jour Plus particulièrement à l'aube et au crépuscule | Cosmopolite | Vêtements couvrants Utilisation de répulsifs cutanés |
| Mouches piqueuses : Glossines | Trypanosomiase africaine (Maladie du sommeil) | Le jour | Afrique tropicale | Utilisation de répulsifs cutanés Vêtements couvrants |
| Taons (Chrysops) | Loase (Loa-Loa) | Le jour | Afrique de l'Ouest | |
| Moustiques : | | | | |
| Anopheles | Paludisme Filarioses lymphatiques | De la tombée de la nuit au lever du jour | Zones tropicales | |
| Aedes | Arboviroses (Dengue, fièvre jaune, Zika, Chikungunya, ...) Filaires | Journée | Zones tempérées et tropicales | Utilisation de répulsifs cutanés Vêtements couvrants Vaccination contre encéphalite japonaise (cf. chapitre vaccination) |
| Culex | Virus West Nile Encéphalite japonaise Filariose lymphatique | Tombée de la nuit et la nuit | Zones tempérées Asie | |
| Phlébotomes | Leishmanioses cutanées Leishmanioses viscérales Leishmanioses cutané- muqueuses Arboviroses Bartonellose (<i>B. bacilliformis</i>) | Du coucher au lever du soleil Parfois le jour en forêt tropicale | Amérique centrale et du Sud Afrique Moyen-Orient Sous-continent indien Asie centrale et du Sud Pourtour méditerranéen | Utilisation de répulsifs cutanés Utilisation de moustiquaires imprégnées Vêtements couvrants Éviter de marcher la nuit avec une lumière notamment frontale |
| Punaises (réduves, dont les triatomes) | Trypanosomose américaine (Maladie de Chagas) | La nuit À l'intérieur des habitations précaires/rurales | Amérique du Sud Amérique latine (principalement en zone amazonienne, le risque étant plus élevé en zone rurale et en habitats traditionnels) | Utilisation de moustiquaires imprégnées |
| Punaises de lit (Cimex) | Aucune mais salive allergisante | La nuit | Cosmopolite | Aucune vraiment efficace |
| Puces | Peste Rickettsioses | Jour et nuit | Madagascar Asie | Hygiène corporelle |

| Arthropodes | Maladies/ agents transmis | Période d'activité | Zones à risque | Prévention |
|----------------------|---|--------------------|--|---|
| | (Fièvre boutonneuse à puce, Typhus murin) Bartonellose | | Amerique Afrique | |
| Poux de corps | Rickettsioses (Typhus exanthématique) Bartonellose (Fièvre des tranchées) Borréliose (Fièvre récurrente) | Jour et nuit | Dans tous les pays, en zone défavorisée | Lavage des vêtements à plus de 50 °C Hygiène corporelle |
| Simulies | Onchocercose | Le jour | Amérique latine Afrique tropicale | Utilisation de répulsifs cutanés Vêtements couvrants |
| TIQUES | | | | |
| Tiques dures | Rickettsioses (différentes tiques) Borréliose de Lyme (<i>Ixodes</i>), Fièvre Crimée Congo (<i>Hyalomma</i>) Babésioses (<i>Ixodes</i>) Virus de l'encéphalite à tique (<i>Ixodes</i>) Ehrlichiose, Anaplasmose Autres arboviroses | Le jour | Cosmopolite : différentes espèces Zones tempérées de l'hémisphère nord Afrique, Moyen-Orient, Europe du sud Hémisphère nord | Vêtements couvrants Répulsifs cutanés Vaccination contre encéphalite à tiques (cf. chapitre vaccination 1.5) |
| Tiques molles | <i>Borrelioses</i> (Fièvres récurrentes à tique) | La nuit | Amérique du Nord Afrique Moyen Orient | Aucune vraiment efficace |

2.1.1 Les moustiques

Les moustiques sont vecteurs de nombreux virus et parasites, et sont également responsables de fortes nuisances. Il est donc recommandé de se protéger de leurs piqûres avec une protection adaptée (cf. § 2.2). Il existe par ailleurs une prévention et un contrôle des populations d'arthropodes dans le code de la santé publique, via une lutte anti-vectorielle (LAV) institutionnalisée et réglementée, assurée par des services compétents (publics et privés) ; elle comporte aussi des recommandations de mesures individuelles de prévention contre la reproduction des moustiques (notamment la suppression des points d'eau stagnante à domicile).

Les moustiques des genres *Anopheles* et *Culex* piquent plutôt la nuit. Ces moustiques sont cosmopolites mais vecteurs de maladies principalement dans les zones tropicales d'Afrique, d'Amérique et d'Asie et, à un moindre degré, dans les zones plus tempérées. Ils peuvent transmettre les agents du paludisme (*Anopheles* uniquement), des arbovirus (virus West Nile, virus des encéphalites américaines ou de l'encéphalite japonaise. cf. § 12) et des filaires. Les moustiques du genre *Aedes* piquent habituellement le jour, avec un pic d'activité en début et fin de journée. Ils peuvent transmettre des arbovirus (comme ceux de la dengue, de la fièvre jaune, du Chikungunya, du Zika cf. chapitre 12) et des microfilaries responsables des filarioses lymphatiques [33].

Les nuisances provoquées par des populations abondantes et agressives de certains moustiques existent dans tous les pays du monde, de l'équateur au cercle polaire. Les moustiques des pays nordiques peuvent aussi se montrer très agressifs durant la courte période estivale.

2.1.2 Les punaises de lit

Les punaises de lit, *Cimex lectularius* (commune) et *C. hemipterus* (tropicale), famille des *Cimicidae*, sont des petits insectes ubiquitaires nocturnes. La punaise peut être véhiculée facilement en se camouflant dans les vêtements, les bagages et autres effets personnels, si bien que le voyageur international peut diffuser cette nuisance de retour dans son pays (par transport passif). Les endroits où les voyageurs courent le plus grand risque d'exposition sont ceux où la rotation de personnes est la plus élevée : autobus, trains, avions mais surtout hôtels (quelle qu'en soit la gamme), complexes touristiques, bateaux de croisière ...

À ce jour, il n'a pas été décrit de transmission d'agents pathogènes par ces punaises. Des surinfections bactériennes, notamment par grattage avec des mains sales, sont possibles comme pour toute dermatose prurigineuse.

Les recommandations pour éviter, au retour, les infestations domiciliaires par des punaises de lits sont les suivantes :

- **durant le voyage : inspecter sa chambre lors de l'arrivée pour s'assurer de l'absence de punaises de lit (regarder sous les draps, sous la housse de matelas, le sommier, les plinthes, etc.). Si des punaises sont observées, il est préférable de changer de lieu de séjour. Si cela n'est pas possible, il convient d'éviter de poser ses bagages et affaires personnelles sur le lit, le canapé, dans l'armoire ou toute autre espace susceptibles d'héberger des punaises (par exemple, isoler tous les bagages et les effets personnels - brosse à cheveux, trousse de maquillage, etc. - sur une surface carrelée) ;**
- **au retour, en cas de doute sur une infestation, procéder à un traitement physique des vêtements et des bagages (lavage des vêtements à 60°C ou nettoyage vapeur à 120°C) qui détruit les punaises à tous leurs stades, ou congélation à -20°C au minimum pendant 48 heures selon la taille de l'objet, et nettoyage de ce qui ne peut pas faire l'objet d'un traitement physique avec un aspirateur (sans oublier de nettoyer le conduit de l'aspirateur car les punaises peuvent en ressortir, et de jeter le sac hermétiquement fermé dans une poubelle extérieure). En cas d'échec, un traitement chimique complémentaire est nécessaire : s'adresser à la mairie ou à un professionnel spécialisé en désinsectisation (titulaire d'un « certificat biocide ») [34].**

Les conduites à tenir détaillées en présence de punaises peuvent être consultées [ici](#).

2.1.3 Les tiques

Les tiques se différencient en tiques molles (*Argas*, *Ornithodoros...*) et en tiques dures (*Ixodes*, *Dermacentor*, *Hyalomma*, *Rhipicephalus...*). Les tiques ont une répartition mondiale et occupent des biotopes variés.

La piqûre des tiques dures est diurne et le repas sanguin dure plusieurs jours. La transmission d'agents pathogènes intervient dans un délai de 12 à 24 heures après la piqûre pour les bactéries et les parasites, mais peut survenir immédiatement pour les virus (d'où l'importance de la prévention). Chez les tiques molles, les repas sanguins sont rapides et nocturnes avec une transmission immédiate des agents infectieux.

La prévention des piqûres de tiques fait appel au port de vêtements couvrants (de préférence de couleur claire afin de faciliter le repérage des tiques) **serrés aux chevilles et poignets. Les répulsifs cutanés sur les parties découvertes ont une efficacité limitée (cf. § 2.2.2) [35,36].**

La prévention du risque de transmission d'agent infectieux après piqûre de tiques repose sur les moyens suivants :

- **l'examen corporel minutieux, sans oublier le cuir chevelu, le nombril et les organes génitaux après une exposition potentielle (au retour de promenades en zone à risque). La plupart des piqûres de tiques dures sont indolores et interviennent majoritairement (mais pas**

exclusivement) sur les parties basses du corps chez l'adulte car les tiques sont à l'affût sur la végétation, mais elles sont fréquemment retrouvées sur le cuir chevelu chez les enfants.

- l'utilisation d'un tire-tique ou d'une pince fine pour extraire une tique. Il faut attraper la tique le plus près possible de la peau et la retirer lentement mais fermement. **Il ne faut pas appliquer de produit au préalable sur la tique.** Le site de piqûre doit ensuite être désinfecté et les mains lavées. Aucune antibiothérapie ni demande d'examens complémentaires n'est justifiée à ce stade. Une surveillance du point de piqûre (apparition d'érythème ou d'escarre) pendant plusieurs semaines est nécessaire. Les investigations sont justifiées en cas de fièvre même modérée ou d'asthénie apparaissant quelques jours après la piqûre [37]. **La persistance des pièces buccales de tiques dans la peau suite à l'extraction ne doit pas donner lieu à un geste médical ou chirurgical, mais à une désinfection et une surveillance régulière du site de piqûre.**
- Une vaccination existe en prévention de l'infection par le virus de l'encéphalite à tiques (cf. § 1.5).

2.1.4 Les acariens microscopiques

Les acariens microscopiques, du type aoûtats, peuvent infester la peau lors de promenades en milieu naturel, en particulier en zone tropicale, et provoquer de fortes démangeaisons. Pour s'en protéger il est recommandé d'utiliser des répulsifs cutanés (cf. § 2.2.2). Après la piqûre, le benzoate de benzyle peut être appliqué à une ou deux reprises sur les lésions de grattage au moyen d'un coton-tige afin de réduire la nuisance. En Asie, l'un de ces acariens microscopiques du genre *Leptotrombidium* transmet le typhus des broussailles (*Orientia tsutsugamushi*, anciennement nommée *Rickettsia tsutsugamushi* ou *Rickettsia orientalis*).

La gale est une cause fréquente de prurit disséminé au retour de voyage. L'acarien responsable (*Sarcoptes scabiei*) ne transmet aucun agent pathogène.

2.1.5 Les arthropodes venimeux

D'autres arthropodes piqueurs tels que les araignées, les scolopendres, les scorpions et certains insectes sociaux (guêpes, frelons, abeilles...) peuvent provoquer des envenimations (manifestations locales ou générales, induites par la pénétration dans l'organisme de venin plus ou moins toxique selon sa composition). Toute morsure ou piqûre qui entraîne des symptômes locaux marqués ou des symptômes généraux (douleur vive, œdème, malaise, hypotension artérielle, troubles de la vue, nausées, fièvre etc.) nécessite une consultation. Les cantharides, coléoptères vésicants, sont également sources de nuisance.

En cas de bivouac, pour éviter le transport passif d'arthropodes ou la colonisation des effets personnels (vêtements, chaussures, etc.), il est recommandé de les ranger dans un sac ou un bidon en plastique étanche et bien fermé.

2.2 Protection contre les piqûres d'arthropodes

2.2.1 Remarques générales

Les recommandations ci-après concernent la prévention individuelle du voyageur contre les piqûres d'arthropodes.

Les recommandations relatives à l'usage des répulsifs et insecticides prennent en compte leur bénéfice individuel mais aussi leur toxicité pour l'homme et l'environnement en l'état actuel des connaissances. Leur usage doit donc être raisonné.

De façon générale, pour les voyages vers des destinations à climat chaud ou tropical, il est recommandé de :

- se protéger contre les piqûres d'insectes, notamment par l'application de répulsifs cutanés, en particulier sur les parties du corps non couvertes par les vêtements ;
- dormir la nuit sous une moustiquaire (imprégnée d'insecticide **dans les zones impaludées**, l'absence d'imprégnation en réduisant considérablement l'efficacité). La moustiquaire doit être correctement bordée sur le lit, ou bien toucher le sol, et le bon état de son maillage doit être vérifié. En journée, la moustiquaire doit être maintenue fermée ou pliée afin d'éviter que des moustiques ne s'y reposent à l'intérieur. Dans les zones fortement

impaludées, éviter de sortir la nuit sans protection anti-moustiques, et *a fortiori* de dormir à la belle étoile sans moustiquaire imprégnée ou sans répulsif ;

- porter des vêtements légers, amples et couvrants (manches longues, pantalons et chaussures fermées).

D'autres mesures avec une efficacité plus limitée incluent dans les **habitations les moustiquaires aux ouvrants** et la climatisation qui diminue **en partie** les risques de piqûres. Des insecticides en bombe ou en diffuseur ainsi que les raquettes électriques pourront être utilisés en mesure d'appoint. Les serpentins fumigènes peuvent également être utilisés, uniquement à l'extérieur et dans les vérandas.

L'imprégnation des vêtements par des insecticides n'est plus recommandée depuis 2022, sauf dans des groupes de population particuliers (réfugiés, militaires, dans des conditions sans accès aux moustiquaires imprégnées) car elle n'a pas apporté de preuve de son efficacité, alors qu'elle expose à un risque de toxicité - individuelle et environnementale - désormais bien documentée (cf. § 2.2.3, Encadré 1 et [38]).

Les moyens de prévention disponibles contre les piqûres de moustiques sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Moyens de PPAV disponibles contre les piqûres de moustiques

Moyens recommandés :

- Moustiquaire imprégnée d'insecticide pour lit, berceau ou poussette, selon l'âge ;
- Moustiquaire non imprégnée (si l'imprégnation n'est pas possible) ou en l'absence de risque de paludisme ;
- Moustiquaires grillagées aux fenêtres et aux portes ;
- Répulsifs cutanés sur les parties du corps non couvertes, en complément du port de vêtements amples, couvrants et légers.

Moyens d'appoint :

- Diffuseur électrique d'insecticide (à l'intérieur) ;
- Raquettes électriques ;
- Pulvérisation intra-domiciliaire de « bombes » insecticides (disponibles dans le commerce) ;
- Climatisation ;
- Ventilation ;
- Serpentin fumigène (extérieur).

Moyens non recommandés (efficacité non démontrée contre les maladies - à ne pas utiliser) :

- Bracelets anti-insectes ;
- Huiles essentielles ;
- Appareils sonores à ultrasons, vitamine B1, homéopathie, rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide.

2.2.2 Usage des répulsifs cutanés

Parmi les nombreux produits actuellement en vente, les substances actives recommandées pour se prémunir des piqûres de moustiques sont le DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide), l'IR 3535 (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle), l'icaridine (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1) (aussi appelée KBR3023 ou picaridine) et l'huile d'*Eucalyptus citriodora*, hydratée, cyclisée, produit naturel (**ne pas confondre avec l'huile essentielle d'Eucalyptus**), et dont le dérivé de synthèse est le PMD (para-menthane-3,8 diol) [36,39–42] (tableau 7).

En raison de la mise en œuvre progressive du Règlement biocides (UE) 528/2012¹, certains produits ne sont pas encore soumis à autorisation de mise sur le marché (AMM) et n'ont par conséquent pas encore fait l'objet d'une évaluation. La liste des produits disposant d'une AMM évolue au fur et à mesure de l'instruction des dossiers. Les produits bénéficiant d'une AMM sont identifiables par la présence du numéro d'AMM (FR-AAAA-XXXX) sur leur étiquette.

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, les produits répulsifs étant classés dans le groupe TP19 (mention sur l'étiquette) et devant progressivement faire l'objet d'une évaluation de leur balance bénéfice risque.

Produits à base de DEET et d'IR3535

À ce jour, tous les produits contenant du DEET et la majorité des produits contenant de l'IR3535 font l'objet d'une AMM assortie d'un résumé des caractéristiques du produit (RCP). Ce RCP indique les instructions d'emploi nécessaires pour garantir une efficacité du produit et une utilisation avec un risque acceptable pour l'homme ou l'environnement. Les quantités à appliquer et le nombre d'applications par jour en fonction de l'âge ainsi que la durée estimée de la protection y sont détaillées. Ces informations varient d'un produit à l'autre en raison des différences de toxicité de la substance active, de sa concentration dans le produit mais également de la formulation du produit.

Le DEET a une efficacité large contre les arthropodes (moustiques, culicoïdes, simulies, phlébotomes, aoûtats et tiques dures). La formulation a un impact important sur l'absorption cutanée éventuelle. Ce composé huileux altère les plastiques (exemple : certains bracelets de montres, vêtements synthétiques, branches de lunettes) et est irritant pour les yeux. Les produits à base de DEET (30 à 50%) ne sont pas recommandés pour les femmes enceintes ni pour les enfants de moins de deux ans chez qui des concentrations plus faibles sont utilisables (voir tableau 7).

L'IR3535 a un large spectre d'activité sur les arthropodes et peu d'effets toxiques sont décrits. Il n'est pas huileux, son odeur est faible et il n'altère pas les plastiques. Il peut être utilisé chez l'enfant à partir de 6 mois, à la concentration maximale de 20% et de 24 mois à la concentration maximale de 35%. Pour les femmes enceintes, il est recommandé de ne pas utiliser de concentration supérieure à 20%.

Produit à base d'icaridine et d'huile d'*Eucalyptus citriodora*, hydratée, cyclisée

L'huile d'*Eucalyptus citriodora*, hydratée, cyclisée et les produits à base d'icaridine sont en cours d'évaluation au niveau européen. Les produits à base de ces substances actives ne bénéficient pas encore d'une AMM.

Pour ces produits, il convient de se référer aux préconisations d'usage figurant sur l'étiquette, tout en limitant le nombre d'applications journalières (2 maximum pour les enfants, jusqu'à 3 applications pour les adultes). Pour les nourrissons et les femmes enceintes, il est recommandé de privilégier les formulations contenant moins de 20 % de substance active.

L'icaridine ou picaridine ou KBR3023 a un large spectre de protection à une concentration de 20 à 25 %. Chez les enfants, il peut être utilisé dès l'âge de 24 mois à la concentration maximale de 25 %. Il peut être utilisé chez la femme enceinte à la concentration maximale de 20 %.

L'huile d'*Eucalyptus citriodora*, hydratée, cyclisée n'a été que partiellement évaluée en termes de toxicité; elle est très irritante pour les yeux. Son efficacité est similaire à celle du DEET vis-à-vis des moustiques. Ce produit ne doit pas être utilisé chez les enfants de moins de 3 ans [43].

Autres produits

Les produits revendiquant une action répulsive mais qui ne sont pas réglementairement identifiés comme des produits biocides TP19 ne doivent pas être utilisés. En particulier, il n'est pas recommandé d'utiliser des huiles essentielles **faute d'efficacité démontrée**.

Tableau 7 : Répulsifs disponibles pour la protection contre les piqûres d'arthropodes. D'après Debboun M., Frances SP., Strickman DA. Insect repellents handbook, CRC Press 2015 [36,44].

| Molécules ou substances actives | Concentrations usuelles [concentration efficace min] | Arthropodes ciblés (par ordre alphabétique) | Avantages | Inconvénients | Enfants * (concentrations) | Femmes enceintes (concentrations) |
|--|--|--|---|---|--|---|
| Produits disposant d'une AMM (présence du numéro d'AMM sur l'étiquette) et un RCP | | | | | | |
| DEET (N ₁ ,N-diéthyl-m-toluamide) | 30 à 50 % [10 à 25 %] | Aoûtats, Culicoides, Moustiques, Phlébotomes, Simulies, Tiques dures. | Recul quant à son utilisation. | Huileux, Altère les plastiques, Irritant pour les yeux. | 10 % entre 1 et 2 ans 30 % et plus à partir de 2 ans | ≤ 30 % Uniquement en zone à risque élevé |
| IR3535 (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle) | 20 à 35 % [10-20 %] | Aoûtats, Culicoides, Moustiques, Phlébotomes, Stomoxes, Tiques dures. | Faible odeur. Non huileux. N'altère pas les plastiques. Efficace contre les tiques. | Durée d'efficacité sur <i>Anopheles</i> parfois moindre que le DEET aux concentrations ≤ 20 % | 10 à 20 % entre 6 mois et 2 ans 35 % à partir de 2 ans | ≤ 20 % |
| Produits en cours d'évaluation au niveau européen | | | | | | |
| Icaridine ou picaridine ou KBR3023 (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1) | 20 à 25 % [10-20 %] | Aoûtats, Culicoides, Mouches piqueuses (glossines et taons, ...), Moustiques, Puces, Tiques dures. | Large spectre d'activité. N'altère pas les plastiques. Faible odeur. | Pas aussi efficace que le DEET contre les tiques, certaines anophèles et les culicoides | 10 % à 25 % partir de 24 mois | ≤ 20 % |
| Huile d'<i>Eucalyptus citriodora</i>, hydratée, cyclisée (produit naturel, le PMD ou para-menthane-3,8 diol étant un produit de synthèse)** | 10 à 30 % | Culicoides, Mouches piqueuses, Moustiques, Tiques dures. | Large spectre d'activité. | Evaluation partielle, Moindre durée d'efficacité Forte odeur, Très irritant pour les yeux | Pas chez les enfants de moins de 3 ans*** | ≤ 10 % |

* : Pour les nourrissons, l'utilisation d'une moustiquaire sur le berceau ou le landau est recommandée

** : L'huile d'eucalyptus n'est pas une huile essentielle à base d'Eucalyptus mais un extrait de plante contenant le produit actif.

*** : CDC Atlanta, Yellow book [43]

Concernant l'usage des répulsifs cutanés, il est recommandé de :

- lire la notice d'utilisation, vérifier les restrictions d'usage (notamment selon l'âge) et respecter les conditions d'application (en particulier, n'appliquer sur la peau que les produits prévus à cet effet) ;
- préférer les répulsifs en crème ou lotion aux répulsifs en spray en raison du risque d'inhalation lors de leur application notamment au niveau de la tête. **De plus, l'application cutanée de spray est moins aisée que celle de crème ou de lotion ;**
- ne pas pulvériser les sprays directement sur la peau. Appliquer d'abord sur les mains, puis sur la peau [36,44] ;
- appliquer les répulsifs sur la peau exposée, mais ne pas en appliquer sur la peau qui est sous les vêtements (sauf au niveau des chevilles même en cas de port de chaussettes) ;
- ne pas appliquer sur une peau lésée, blessée ou irritée, près des yeux ou de la bouche, sur les mains ou le visage des enfants, sur les mains ou les seins d'une femme allaitante. Sur les enfants de moins de 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte ;
- en cas d'application de crème solaire, appliquer d'abord la crème solaire à indice de protection maximal, puis respecter un intervalle d'au moins 20 minutes avant d'appliquer un répulsif cutané ;

- après la baignade, réappliquer le répulsif dans la limite du nombre maximal d'applications quotidiennes recommandé ;
- laver la peau à l'endroit où les répulsifs ont été appliqués avec de l'eau et du savon, lorsqu'il n'y a plus de risque (en particulier au moment où l'on se couche sous une moustiquaire) ;
- ne pas pulvériser les sprays dans une pièce fermée ou à côté d'aliments pouvant être consommés ;
- faire attention au caractère potentiellement inflammable du répulsif. Si c'est le cas, ne pas pulvériser près d'une flamme ;
- ne pas utiliser des produits répulsifs à usage vétérinaire sur la peau ou les vêtements. De même, ne pas appliquer les répulsifs sur des animaux s'ils ne sont pas prévus pour cet usage ;
- stocker les répulsifs dans un lieu inaccessible aux enfants.

2.2.3 Usage des insecticides pour imprégnation des tissus

L'usage des insecticides du groupe des pyréthrinoïdes (dérivés synthétiques des pyréthrines issues des fleurs du genre *Chrysanthemum*) pour l'imprégnation des tissus d'habillement n'est plus recommandé dans la prévention des piqûres d'arthropodes, même pour une utilisation brève en situation d'exposition forte, du fait d'un rapport bénéfice-risque défavorable (cf. encadré 1).

Des produits d'imprégnation des tissus à base d'IR3535 ou de DEET sont disponibles sur le marché, et d'autres à base d'icaridine sont en cours d'évaluation. En l'absence de signal de pharmacovigilance en faveur d'une toxicité de ces produits également utilisés comme répulsifs cutanés, ils peuvent être utilisés comme un complément aux autres outils de protection personnelle antivectorielle à partir de l'âge de 12 mois (dose maximale recommandée dépendante de l'âge et de la nature de l'exposition, voir la notice du produit). Ces répulsifs tissus n'ont cependant pas fait la preuve de leur efficacité dans la prévention du paludisme en vie réelle.

Encadré 1 : Imprégnation manuelle et usage de vêtements imprégnés par la perméthrine : toxicité et remise en cause d'efficacité.

L'imprégnation et l'utilisation de vêtements imprégnés d'insecticide ont longtemps fait partie du panel de mesures de protection personnelle contre les piqûres d'arthropodes, pour des durées limitées en cas de forte exposition à un risque vectoriel. En France, c'est essentiellement la perméthrine, substance active biocide de la famille des pyréthrinoïdes approuvée en Europe [45,46], qui est utilisée pour imprégner ces vêtements.

Des travaux récents d'expertises conduisent à revoir la balance bénéfice-risque de cette utilisation de la perméthrine (et des pyréthrinoïdes plus globalement) :

- Depuis 2019, l'OMS ne recommande plus l'usage de vêtements imprégnés dans la prévention du paludisme sauf pour des groupes de populations spécifiques lorsque l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticides n'est pas possible (militaires, réfugiés et autres). La revue systématique de la littérature sur laquelle repose cette décision n'a pas permis de mettre en évidence une efficacité protectrice contre le paludisme attribuable à l'utilisation de vêtements imprégnés en population générale [47] ;
- En 2021, l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) a émis un avis relatif à un produit à base de perméthrine pour imprégner des tissus. Cet avis conclut qu'en raison de possibles risques pour la santé humaine, des tissus imprégnés ne doivent pas être utilisés pour fabriquer des vêtements destinés à la population générale [48] ;
- En 2021, l'Inserm a publié un nouveau rapport (qui complète celui de 2013) relatif aux effets des pesticides sur la santé humaine [49]. Cette expertise collective est basée sur une synthèse des données disponibles issues de la littérature scientifique. Elle documente une toxicité de la perméthrine et d'autres pyréthrinoïdes chez l'homme, soit en exposition chronique (exposition professionnelle, avec présomption moyenne d'association avec un risque de myélome multiple, de cancer de la prostate et de leucémies), soit en exposition

ponctuelle (des femmes enceintes et de jeunes enfants en population générale, avec présomption forte d'association avec des troubles du développement neuropsychologique de l'enfant).

Au vu de ces données scientifiques récentes, la balance bénéfice-risque de l'utilisation de vêtements imprégnés avec de la perméthrine est défavorable pour une utilisation générale. **L'usage de sprays insecticides à base de pyréthrinoïdes pour l'imprégnation de vêtements et le port de tenues pré-imprégnées ne sont donc plus recommandés pour les voyageurs, sauf exceptions justifiées par le niveau de risque et l'absence d'alternatives.**

3. Paludisme

Risque de paludisme et mesures de prévention : Messages clés

Risque de paludisme à l'occasion d'un voyage

Tout voyage à destination d'une zone impaludée expose à un risque de paludisme au cours du séjour et dans les 3 mois qui suivent le retour (hors reviviscences). Ce risque potentiellement grave voire mortel, en particulier pour l'espèce *Plasmodium falciparum*, nécessite l'adoption de mesures de prévention adaptées au niveau du risque encouru.

Zones à risque (voir tableau 10)

La principale zone à risque de paludisme est l'Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud (sauf zone frontalière à l'Est et Nord Est dont le Parc Kruger), du sud de la Namibie et du Botswana.

En Amérique du Sud, la plupart des destinations touristiques sont exemptes de risque de paludisme. Il persiste un risque faible de paludisme à *P. falciparum* dans les parties amazoniennes de la Bolivie, du Pérou, de l'Équateur et de la Colombie. Actuellement, le Venezuela, du fait de l'effondrement des mesures de lutte, connaît un risque de transmission croissant. Dans les Caraïbes, la situation est également incertaine à Haïti.

En Asie, dans la plupart des destinations touristiques, le risque de paludisme est faible. Il persiste un risque significatif dans certaines zones frontalières d'Asie du Sud-Est, peu fréquentées, en Birmanie, dans les Îles Salomon et en Papouasie Nouvelle Guinée.

Concernant les collectivités françaises d'Outre-mer, le risque est négligeable y compris en Guyane, sauf pour les militaires et professionnels intervenant à proximité des sites isolés d'orpaillage illégal.

Des voyageurs inégalement exposés

En France, les personnes le plus fréquemment exposées au risque de paludisme d'importation sont les personnes issues de l'immigration, résidant en France et voyageant pour rendre visite à leurs proches en zone d'endémie (« voyageurs retournant au pays » ; dénomination en anglais « *Visiting friends and relatives (VFR)* »), *a fortiori* lorsque leur destination est l'Afrique subsaharienne. Parmi les cas de paludisme d'importation, la proportion des voyageurs revenant d'un court séjour touristique ou professionnel est plus faible, en particulier s'ils ont passé leurs nuitées en zone urbaine (« voyageurs conventionnels ») et s'ils ont voyagé dans des zones à risque d'exposition faible (Asie et Amérique du Sud et centrale). Le risque peut être plus élevé pour les voyageurs amenés à résider en zone rurale, pour un séjour plus long, ou exposés à un risque particulier (« voyageurs non conventionnels »). Les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et les personnes avec comorbidités sont plus à risque de paludisme grave.

Mesures de prévention du risque de paludisme

Protection personnelle antivectorielle (PPAV)

Les mesures de PPAV (voir chapitre précédent) reposent sur le port de vêtements longs et couvrants, l'utilisation de répulsifs cutanés recommandés dès la tombée du jour et d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit. Elles sont recommandées pour tous les voyageurs à destination des zones à risque d'exposition au paludisme, quel que soit le niveau de risque. Elles protègent également contre les autres risques liés aux arthropodes.

Chimio prophylaxie antipaludique (CPAP) (voir Tableau 8)

La prise quotidienne d'un traitement préventif adapté contre le paludisme poursuivi durant toute la durée du séjour et 7 jours (atovaquone-proguanil) ou 28 jours (doxycycline) après le retour est une mesure de prévention efficace et nécessaire pour tous les voyageurs conventionnels et non conventionnels à destination d'un pays d'Afrique subsaharienne.

Pour les séjours prolongés en Afrique subsaharienne, la prescription pour tout le séjour reste recommandée si les conditions de transmission le justifient (zone rurale ou péri urbaine notamment). En zone sahélienne, la CPAP peut n'être prise que pendant la saison des pluies en la maintenant 6 semaines après sa fin. La vigilance des voyageurs en général et des VFR en particulier doit être renforcée pour recourir aux soins sans délai en cas de fièvre pendant et dans les 3 mois qui suivent le séjour.

La CPAP n'est en revanche pas recommandée pour les voyages touristiques et professionnels « conventionnels » (séjours courts < 1 mois, avec nuitées principalement en ville et, conditions d'hébergement favorables) à destination de l'Asie et de l'Amérique tropicale, en raison d'un rapport bénéfice/risque défavorable, à la condition que les mesures de PPAV soient appliquées et que les personnes soient informées et sensibilisées au recours rapide aux soins en cas de fièvre pendant le séjour et dans les 3 mois après le retour. Pour les séjours non conventionnels (VFR, randonneurs au long cours, séjours longs, professionnels exposés en zones rurales - humanitaires, chercheurs, agronomes -, militaires, etc.) dans des zones à risque persistant l'indication relève d'un avis d'expert qui pourra proposer l'abstention, la CPAP ou le traitement de réserve selon les cas (voir tableau 10).

3.1 Données épidémiologiques

3.1.1 Évolution du paludisme au niveau mondial

Le rapport 2022 de l'OMS sur le paludisme se fonde sur les informations reçues des programmes nationaux de lutte contre le paludisme et d'autres partenaires dans 84 pays d'endémie palustre, les données présentées sont celles de 2021.

Selon l'OMS [50], la mortalité liée au paludisme, qui avait fortement diminué ces dernières années en passant de presque 896 000 décès en 2000 à 558 000 en 2019, a été impactée par la crise du Covid-19 avec une augmentation des décès notifiés en 2020 et 2021 (625 000 et 619 000 décès reportés). Les trois quarts des décès concernent des enfants âgés de moins de 5 ans. Le nombre de cas de paludisme, qui avait fortement diminué entre 2015 et 2020 avant de se stabiliser, est quant à lui passé de 245 millions en 2020 à 247 millions de cas en 2021, contre 232 millions en 2019. La région Afrique de l'OMS est encore la plus durement touchée par la maladie (95 % des cas et 96 % des décès au niveau mondial). L'objectif de l'OMS de 40 % de diminution de l'incidence globale et du taux de mortalité en 2020, par rapport à 2015, n'a pas été atteint (0% de diminution).

La pression créée par la pandémie de Covid-19 sur les systèmes de santé, en particulier ceux des pays à faibles revenus, a fortement impacté leur capacité à maintenir les activités de lutte contre le paludisme, ce qui s'est traduit par une dégradation de la situation dans certains pays. D'autres pays et régions ont néanmoins continué à progresser vers l'élimination de la maladie.

Globalement la transmission du paludisme a plutôt augmenté dans les pays africains ; 96 % des cas dans le monde sont rapportés par 29 pays africains. Quatre pays rapportent presque la moitié des cas : le Nigeria (26,6% des cas), la République Démocratique du Congo (12,3 % des cas), l'Ouganda (5,1% des cas) et le Mozambique (4,1 % des cas). En revanche, le nombre de pays où le paludisme représente moins de 10 000 cas est passé de 26 en 2000 à 46 en 2021. Au cours de

la même période, le nombre de pays comptant moins de 100 cas de paludisme indigène est passé de 6 à 27, et sur la période 2010-2021, le nombre total de cas de paludisme dans les 25 pays (et le territoire de la Guyane) visant l'élimination du paludisme d'ici 2025 a diminué de 82,8 %. Le Bhoutan, le Botswana, la République Dominicaine, le Mexique, la République de Corée, l'Afrique du Sud, le Suriname, la Thaïlande et Vanuatu ont signalé moins de cas en 2021 qu'en 2020. Le Timor-Leste, qui avait rapporté trois cas de paludisme indigène¹ en 2020, rapporte à nouveau zéro cas en 2021. L'Arabie Saoudite rapporte zéro cas en 2021 pour la première fois. Belize et le Cap Vert ont rapporté zéro cas de paludisme indigène pour la troisième année consécutive, la République islamique d'Iran et la Malaisie pour la quatrième année consécutive. Les Comores, l'Eswatini et le Costa Rica, qui avaient signalé moins de cas en 2020 qu'en 2019, ont connu une augmentation en 2021. Dans les six pays de la sous-région du Grand Mékong (Cambodge, Chine [province du Yunnan], Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viêt Nam), le nombre de cas de paludisme indigène à *P. falciparum* a diminué de 94,1 % entre 2000 et 2021. Le Myanmar (80,9 %) a concentré une large majorité des cas de paludisme indigène à *P. falciparum*. Le rapport 2021 de l'OMS sur le paludisme précisait dans sa conclusion que l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les systèmes de santé s'était traduit par une augmentation de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme, et que les pays les plus touchés avaient été contraints de fournir des efforts considérables pour limiter l'impact du Covid-19 sur la lutte antipaludique. Les pays qui n'avaient pas encore réussi à maîtriser la transmission avaient été les plus impactés par l'épidémie de Covid-19.

L'émergence de la résistance de *Plasmodium falciparum* aux dérivés de l'artémisinine, initialement identifiée en Asie du Sud-Est où elle s'est étendue, est également décrite en Afrique depuis 2020. En septembre 2022, un cas importé en Angleterre a été diagnostiqué chez un résident ayant voyagé en Ouganda.

Enfin, plusieurs évolutions récentes de la situation mondiale nécessitent une vigilance et un suivi rapproché :

- La résistance des parasites aux antipaludiques mais aussi des vecteurs aux insecticides et en particulier à ceux utilisés pour imprégner les moustiquaires.
- L'expansion en Afrique d'un nouveau vecteur *Anopheles stephensi*, arrivé d'Asie centrale, et qui s'installe en milieu urbain [51]. Son établissement à Djibouti en 2012 et en Éthiopie en 2016 a été suivi par une augmentation importante du nombre de cas de paludisme. Il a depuis été identifié au Soudan, en Somalie, au Nigeria, au Kenya et au Ghana.

3.1.2 Données en France et en Europe

Pour l'année 2022, un total de 2 818 cas de paludisme a été déclaré au CNR du paludisme par les correspondants du réseau métropolitain (+21%).

Sept cas sont présumés autochtones. Les sujets infectés sont majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (89%). Les cas en provenance des Comores sont en augmentation (n=98, 3,7%) par rapport à 2021 (n=28, 1,2%) ; il y a eu deux cas au retour de Mayotte. L'espèce *Plasmodium falciparum* est responsable de 88% des cas, pourcentage stable par rapport à 2021. La proportion des cas à *P. vivax* reste très basse (1,3%). *P. ovale* (5,2%) et *P. malariae* (2,7%) restent aux mêmes niveaux qu'en 2021. Aucun accès à *P. knowlesi* n'a été signalé en 2022. En augmentation par rapport à 2021 (n=390, 17,1%), la proportion des accès graves reste stable en 2022 (n= 474, 17,6%). Deux décès sont notifiés pour une létalité globale de 0,7 pour mille. Les ACT (86%) et l'artésunate (78%) sont les médicaments de première ligne pour respectivement le traitement des accès simples et celui des accès graves. Le nombre d'échecs thérapeutiques est limité. Il n'est pas

¹ **Cas de paludisme indigène** : cas contracté localement sans élément attestant d'une importation et sans lien direct avec une transmission à partir d'un cas importé (qualifie le paludisme/la transmission et non la personne infectée).

Cas de paludisme autochtone : cas acquis localement, transmis par les moustiques (peuvent être des cas de paludisme indigène ou des cas introduits, de rechute ou de recrudescence ; le terme « autochtone » n'est plus utilisé fréquemment).

observé de changement dans les niveaux de sensibilité in vitro ou de prévalence de mutations associées à la résistance aux antipaludiques en 2022.

L'Europe est le continent non endémique le plus exposé au paludisme d'importation (70 %). Comme en France, les cas de paludisme d'importation recensés par l'ECDC sont majoritairement dus à *P. falciparum*, le plus souvent acquis en Afrique subsaharienne et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, par des résidents européens issus de l'immigration et retournant au pays (VFR). Les cas de paludismes à *P. vivax* rapportés sont le plus souvent acquis en Inde ou au Pakistan par des résidents européens issus de l'immigration et retournant au pays.

Dans le contexte de la reprise des voyages internationaux post-Covid-19 et de l'impact négatif de la pandémie sur les programmes de lutte contre le paludisme dans certains pays, il apparaît ainsi essentiel (i) de renforcer la prévention chez le voyageur se rendant en zone endémique vis-à-vis du paludisme en encourageant les voyageurs à consulter systématiquement avant tout voyage à destination d'une zone à risque (ii) de limiter au maximum les retards au diagnostic au retour en :

- rappelant aux professionnels de santé l'importance d'évoquer systématiquement un paludisme en cas de fièvre survenant dans les **3 mois** suivant le retour de zone endémique et la nécessité d'adresser sans délai ces patients vers les services hospitaliers compétents (**Services d'Accueil des Urgences, maladies infectieuses et tropicales, médecine interne**) pour une prise en charge diagnostique et thérapeutique rapide et adaptée ;
- recommandant aux voyageurs de consulter sans délai leur médecin généraliste ou les services d'accueil des urgences hospitaliers en cas de fièvre survenant dans les **3 mois** suivant le retour de zone endémique et en signalant systématiquement leur séjour en zone à risque ;
- recherchant un paludisme au retour de zone d'endémie parallèlement à la recherche d'une autre infection (**leptospirose, infections communautaires, SARS-CoV-2, viroses saisonnières**, etc.) et même en cas de confirmation d'une autre infection (co-infection) ;
- suggérant aux biologistes d'évoquer le diagnostic d'accès palustre en cas de thrombopénie d'étiologie inconnue au retour de zone d'endémie (lecture attentive du frottis au niveau érythrocytaire) et de prendre contact avec le clinicien en charge du patient pour discuter de cette éventualité.

Encadré 2 : Des voyageurs inégalement exposés au risque et à la gravité du paludisme

Selon leur profil, les voyageurs ne sont pas exposés au même risque à l'occasion d'un voyage. Plusieurs groupes de voyageurs peuvent être individualisés.

Voyageurs retournant au pays / VFR

Parmi les voyageurs, les personnes issues de l'immigration et leurs familles, résidant en France, le plus souvent depuis de plusieurs années, et voyageant pour rendre visite à leurs proches en zone d'endémie (« voyageurs retournant au pays » ; dénomination en anglais « **Visiting friends and relatives (VFR)** »), sont une population particulièrement à risque de paludisme. Ils représentaient 88,5 % des cas de paludisme d'importation diagnostiqués en France en 2021 [52]. Les études montrent que les VFR les plus à risque sont ceux voyageant fréquemment à destination de l'Afrique subsaharienne [53]. Bien qu'ayant une meilleure perception du risque de paludisme, ils prennent moins souvent une chimioprophylaxie antipalustre (CPAP) que les autres voyageurs et sous-estiment le risque de forme grave [53]. À l'inverse, ils maîtriseraient mieux les recours aux soins possibles dans les pays en cas de fièvre [52–54]. Pour les VFR qui ont eu un paludisme, leur plus faible mortalité en comparaison des autres voyageurs atteints pourrait être liée à ce recours aux soins plus précoce ou au maintien d'un niveau de prémunition partielle dépendant de l'ancienneté de leur départ du pays d'origine [53]. Parmi les VFR, il existe également une hétérogénéité en termes de niveau de revenu et le coût des mesures de prévention est souvent rapporté comme un frein important à leur application.

Les **voyageurs professionnels** ont un niveau d'exposition variable dépendant de leur activité professionnelle, de la durée de leur séjour, du niveau de transmission du paludisme dans la zone de destination et du lieu majoritaire de leurs nuitées. La majorité d'entre eux, séjournant principalement en zone urbaine, sont, en dehors de l'Afrique subsaharienne, peu exposés. Les chercheurs en sciences humaines et sociales et les personnels humanitaires se rendant dans les zones à risque élevé de paludisme au plus près des populations concernées, ont un risque plus important d'être exposés au paludisme. Le niveau d'exposition des personnels navigants dépend de l'incidence du paludisme dans les territoires desservis (Afrique subsaharienne). Les militaires intervenant dans des zones avec un niveau de transmission élevé du paludisme sont particulièrement exposés, y compris en Guyane lors des interventions sur les sites d'orpaillage illégal.

Les **voyageurs touristiques** voyageant pour un séjour court en dehors de l'Afrique subsaharienne ont un risque faible de contracter un paludisme, *a fortiori* quand ils passent leurs nuitées en zone urbaine. C'est le cas de la majorité des voyages touristiques à destination de l'Amérique et de l'Asie tropicale qui ont le plus souvent lieu en dehors des zones à risque significatif de paludisme (risque estimé inférieur à 1/100 000 pour un voyage de moins d'un mois avec nuitées en zone urbaine soit environ 1 000 fois moindre que pour un séjour en Afrique subsaharienne).

Certains profils de voyageurs touristiques peuvent être plus exposés en raison de leur destination (Afrique subsaharienne où le risque est situé entre 0,5 (Afrique de l'Est) et 3 (Afrique de l'Ouest et du Centre) pour 100 voyageurs par mois d'exposition en l'absence de prévention), de leur durée de séjour (> 1 mois), de la période du séjour (saison des pluies) ou de leur mode de séjour (voyage routard ou en zone rurale). Il est utile de rappeler qu'il n'existe pas de transmission du paludisme en haute altitude au-dessus de 1500 à 2500 mètres selon la région. Rappelons également que s'il n'y a pas de transmission de *P. falciparum* en zone urbaine d'Asie et d'Amérique tropicale elle persiste en zone urbaine et péri urbaine africaine. Cette dernière est cependant significativement plus faible qu'en zone rurale,

Voyageurs fragiles

Les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et les personnes avec comorbidités sont plus à risque de paludisme grave.

Encadré 3 : La prévention du paludisme

- La prévention du paludisme pour les voyageurs repose, d'une part sur la protection personnelle anti-vectorielle (PPAV) (protection contre les piqûres de moustiques) et d'autre part, dans des situations à risque élevé d'exposition ou de forme grave, sur la chimioprophylaxie antipaludique (CPAP).
- La CPAP reste la méthode la plus efficace de prévention du paludisme et est justifiée quand son bénéfice est supérieur au risque d'effets indésirables, même si ces derniers sont rares.
- Dans les situations à faible risque de paludisme, la PPAV, qui prévient aussi d'autres infections vectorielles (arboviroses en particulier), peut-être la seule mesure de prévention et reste indispensable dans les zones où la CPAP est indiquée.
- Dans les situations à risque modéré ou élevé de paludisme, le recours à une CPAP est une mesure complémentaire et indispensable de la PPAV qui doit être adaptée individuellement au voyageur selon le type de voyage et ses conditions de déroulement.
- Toutefois, le respect de ces recommandations ne garantit pas une protection absolue ; c'est pourquoi, toute fièvre survenant au cours et dans les **3 mois** suivant le retour de zone d'endémie palustre, quels que soient les symptômes associés, doit être considérée *a priori* comme pouvant être un paludisme et nécessite une consultation en urgence. Il faut noter que 3 % des cas de paludisme à *P. falciparum* sont observés plus de 2 mois après le retour.

Il est donc important d'informer les voyageurs de la nécessité de signaler leur séjour en zone tropicale à tout médecin s'ils consultent pour une fièvre dans les 3 mois après leur retour.

3.2 Protection personnelle antivectorielle (PPAV)

Les mesures de PPAV (voir chapitre précédent § 2.2) reposent sur le port de vêtements longs et couvrants, l'utilisation de répulsifs cutanés recommandés dès la tombée du jour et d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit. Elles sont recommandées pour tous les voyageurs à destination des zones à risque d'exposition au paludisme, quel que soit le niveau de risque. Elles protègent également contre les autres risques liés aux arthropodes.

3.3 Chimioprophylaxie du paludisme

3.3.1 Principes et objectifs de la chimioprophylaxie antipaludique (CPAP)

La CPAP vise essentiellement à prévenir le paludisme à *P. falciparum*, transmis aux voyageurs majoritairement en Afrique subsaharienne et beaucoup plus rarement dans les forêts et zones humides d'Amérique et d'Asie. Il est à l'origine de 88 % (2022) des paludismes diagnostiqués en France et de la majorité des formes graves. La CPAP est ainsi bénéfique pour les zones à haut risque en raison de la fréquence et de la gravité potentielle des paludismes à *P. falciparum*. Le développement de la résistance de cette espèce aux antipaludiques justifie une surveillance épidémiologique dont les résultats sont pris en compte pour l'actualisation des recommandations de chimioprophylaxie. Elle repose sur les molécules et les schémas détaillés au 3.3.3.

P. vivax (Asie, Amérique, Afrique de l'Est), *P. ovale* (Afrique centrale et de l'Ouest) et *P. malariae* (ubiquitaire) sont plus rarement en cause chez les voyageurs français, respectivement 1,5 %, 5,2 % et 3,1 % des cas de paludisme déclarés en 2021. Ils sont responsables d'accès palustres qui ne donnent que très rarement des formes compliquées. La CPAP n'a par ailleurs pas d'effet sur la prévention des reviviscences à distance des paludismes à *P. vivax* et *P. ovale*. L'effet préventif des médicaments utilisés dans la CPAP n'est donc acquis que pendant la prise de la CPAP. A ce titre elle pourrait avoir un intérêt pour les voyageurs fragiles.

La prescription et le choix d'une CPAP doivent prendre en compte la balance bénéfico-risque (risque de paludisme versus effets indésirables/contre-indications des médicaments utilisés en prophylaxie) et faire l'objet d'une information claire et appropriée du voyageur.

Remarque : La prévention primaire de toutes les formes serait possible avec la tafénoquine qui est aussi efficace sur les formes hypnozoïtes, mais qui n'est pas disponible en France ni en Europe. La tafénoquine a une AMM aux États-Unis et en Australie dans la chimioprophylaxie du paludisme chez les personnes de plus de 18 ans et depuis 2018 en cure radicale (prévention des reviviscences) de *P.vivax* chez les personnes de plus de 16 ans [55,56]. Elle a une activité sur toutes les espèces plasmodiales et sur différents stades parasitaires (schizontes hépatiques et sanguins, ainsi que sur les hypnozoïtes intra-hépatiques). Il s'agit donc d'une chimioprophylaxie dite causale, particulièrement intéressante car elle est aussi capable de prévenir les accès de reviviscence à *P. vivax* et *P. ovale*. Sa demi-vie de 15 jours permet une prise hebdomadaire dans la chimioprophylaxie primaire du paludisme et autorise une prise unique dans la cure radicale des infections à *P.vivax* ou *P.ovale*. Elle est recommandée dans cette indication par les CDC au même titre que la primaquine [57]. Sa principale contre-indication est l'existence d'un déficit de l'activité enzymatique de la glucose-6-phosphate-déshydrogénase (risque d'hémolyse prolongée) comme pour la primaquine, nécessitant un dépistage préalable [58].

La prévention secondaire des accès de reviviscence à *P. vivax* et *P. ovale* repose en Europe sur une autre molécule de la classe des amino-8-quinoléines, la primaquine [59]. Une Autorisation d'Accès Précoce (AAP) pour la primaquine 15 mg *per os* est en cours depuis février 2022 chez l'adulte dans cette indication. Les informations relatives à cet AAP sont disponibles sur [le site de l'ANSM](#).

3.3.2 Évaluation du risque de paludisme et de la pertinence d'une CPAP

L'évaluation individuelle du risque de paludisme et de la pertinence d'une CPAP repose sur une analyse détaillée des caractéristiques du voyage.

Le risque de transmission du paludisme au cours d'un voyage en zone tropicale varie en fonction :

- du profil des voyageurs, VFR, touristes, professionnels, et/ou vulnérables ;
- du continent et des zones visitées (cf. § 3.1.1 et tableau 10) : la principale zone à risque élevé de paludisme est l'Afrique subsaharienne à l'exclusion de l'Afrique du Sud (sauf zone frontalière Est et Nord Est dont le Parc Kruger), du Sud de la Namibie et du Botswana. Le risque est de l'ordre de 0,5 (Afrique de l'Est) à 2 ou 3 (Afrique du Centre et de l'Ouest) pour 100 voyageurs par mois d'exposition en l'absence de prévention. Dans les zones tropicales hors Afrique, le risque est inférieur à 1 pour 100 000 par mois d'exposition en l'absence de prévention, soit un risque au moins 1000 fois plus faible qu'en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les paludismes à *P. vivax*, habituellement moins grave, y sont prédominants. En Amérique du Sud, la plupart des destinations touristiques sont sans risque de paludisme pour les voyages conventionnels (voir définition ci-dessous). Il persiste un risque faible de paludisme en zone amazonienne du Pérou, de l'Équateur, de la Colombie et du Nord de la Bolivie et du Brésil, ainsi qu'à Haïti, mais auquel peu de voyageurs sont réellement exposés. Le Venezuela est actuellement un cas particulier : depuis l'effondrement des activités de lutte anti vectorielle du fait des troubles politiques, la transmission du paludisme qui était en voie d'élimination a repris de façon très significative (sans que l'on ait de données précises et fiables sur le niveau d'incidence et la répartition des espèces entre *P. vivax* et *P. falciparum*). En Asie et région ouest-pacifique, la plupart des destinations touristiques sont sans risque de paludisme pour les voyageurs conventionnels. Il persiste un risque de transmission dans certaines zones peu fréquentées, sous forme de foyers bien identifiés, en Asie du Sud-Est, dans certaines zones en Inde, aux Iles Salomon et en Papouasie Nouvelle Guinée. [60,61]. Concernant les collectivités d'Outre-mer françaises, le risque est négligeable ou nul pour les voyageurs conventionnels et ne justifie pas de chimioprophylaxie y compris en Guyane et à Mayotte. Un risque faible persiste cependant en Guyane pour les militaires et les rares professionnels intervenant sur ou à proximité des zones d'orpillage illégal. En dehors de l'Afrique subsaharienne, l'identification du pays de

destination est toutefois insuffisante pour décider de l'indication de la CPAP ; il faut aussi tenir compte de la région visitée et analyser le trajet du voyageur qui peut être exposé de façon intermittente lors de son périple ;

- de la saison : risque plus élevé en saison des pluies et dans les 4 à 6 semaines qui suivent dans les régions concernées ;
- de l'altitude : le paludisme ne se transmet habituellement pas au-dessus de 1 500 mètres d'altitude en Afrique et de 2 500 mètres en Amérique du sud ou en Asie ;
- de la durée du séjour : si une seule piqûre infectante suffit pour contracter la maladie, la majorité des cas de paludisme surviennent après des séjours de plus d'un mois [62] ;
- de la nature urbaine ou rurale de l'hébergement, en fonction des pays (pas de transmission urbaine de *P. falciparum* en Asie et Amérique tropicale ; transmission urbaine plus faible qu'en zone rurale en Afrique subsaharienne).

En pratique, les séjours sont classés en deux profils distincts :

- le profil de **séjour « conventionnel »** touristique ou professionnel court : il s'agit schématiquement d'un séjour de courte durée (durée inférieure à un mois), majoritairement en zone urbaine ou sur des sites touristiques classiques avec éventuellement quelques nuitées en zone rurale mais dans des conditions d'hébergement satisfaisantes (hôtels, maisons) ;
- les autres profils de **séjour « non conventionnel »** : il s'agit schématiquement d'un séjour avec une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : durée supérieure à un mois, nombre élevé de nuitées en zone rurale, hébergement précaire (tente, hamac, habitations non protégées), zones de collines forestières en Asie du Sud-Est, périple pendant la saison des pluies ou dans une zone de forte transmission de paludisme, etc. (séjours concernant en particulier les VFRs, les routards, les randonneurs au long cours, les militaires, les humanitaires, ou encore certains séjours professionnels particuliers : ingénierie forestière ou agronomique, recherche scientifique, etc.).

Dans tous les cas, le praticien doit identifier, à partir des caractéristiques du voyage, un niveau de risque de paludisme et le confronter au profil du voyageur, au risque d'effets indésirables graves (EIG) et contre-indications éventuelles des antipaludiques disponibles, aux capacités financières des voyageurs puis informer et discuter du choix avec le patient lui-même ou les parents pour les mineurs (notion de niveau de risque acceptable pour un patient donné).

- en cas de risque élevé de transmission du paludisme (ex : Afrique subsaharienne, Papouasie rurale), la CPAP est toujours nécessaire ;
- dans les situations où le risque de transmission du paludisme est tellement faible que celui de survenue d'un effet indésirable grave à l'antipaludique préventif est plus important (notamment dans la plupart des régions touristiques d'Asie et d'Amérique du Sud) et dans le cadre essentiellement de séjours touristiques ou professionnels courts (« séjours conventionnels »), il est légitime de ne pas prescrire de CPAP ;
- quel que soit le niveau de transmission du paludisme, certains voyageurs doivent être considérés à risque de paludisme grave : c'est le cas des femmes enceintes, des nourrissons et des enfants de moins de 6 ans, des personnes âgées [63], des personnes immunodéprimées et des sujets aspléniques.

Il est ainsi possible de proposer des recommandations simplifiées pour la majorité des voyageurs, telles que proposées dans les recommandations qui ont été élaborées et adoptées dans le cadre des recommandations pratiques cliniques 2018 élaborées par la Société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf) en partenariat avec plusieurs sociétés savantes (Tableau 8) [64].

Tableau 8 : Indication de la chimioprophylaxie du paludisme (CPAP) et des autres moyens de prévention en zone d'endémie de paludisme selon le continent et les conditions de séjour.

| Type de séjour | Amérique tropicale, Haïti et République Dominicaine | Afrique subsaharienne ¹ et Yémen | Asie du Sud et Sud-Est | Papouasie Nouvelle Guinée et Îles Salomon |
|--|---|--|---|---|
| Pour tous | PPAV + CS si F | PPAV + CS si F | PPAV + CS si F | PPAV + CS si F |
| Séjour conventionnel (<1 mois sans nuitées en zone rurale/forestière) | Pas de CPAP | CPAP ¹ | Pas de CPAP | CPAP ¹ |
| Séjour non conventionnel de durée <1 mois avec nuitées en zone rurale/forestière | Pas de CPAP ³ TTR si séjour en condition isolée | CPAP ¹ | Pas de CPAP ³ TTR si séjour en condition isolée | CPAP ¹ |
| Séjour non conventionnel de durée ≥1 mois avec nuitées en zone rurale/forestière | Avis spécialisé (voir tableau 10) | CPAP ¹ | Avis spécialisé (voir tableau 10) | CPAP ¹ |
| Expatriation prolongée | Avis spécialisé (voir tableau 10) | *Zone sahélienne : CPAP en saison des pluies ² *Afrique centrale forestière : CPAP toute l'année | Avis spécialisé (voir tableau 10) | CPAP |

PPAV : Protection AntiVectorielle, CPAP : chimioprophylaxie du paludisme, CS si F: Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois) ; TTR : traitement de réserve antipaludique (voir chapitre 4), non adapté à l'enfant

¹ sauf les zones non à risque d'Afrique australe (Afrique du Sud hors région Nord Est, Sud de la Namibie et du Botswana)

² début dès le début de la saison des pluies ; arrêt 6 semaines après la fin des pluies.

³ pour les zones à risque élevé de transmission du paludisme, le tableau 10 peut être consulté pour éventuellement adapter cette recommandation au niveau de risque réel du voyageur

Dans de rares cas, l'importance du risque, conjugué à la fragilité du voyageur, et à l'impossibilité d'utiliser une chimioprophylaxie peut conduire le praticien à déconseiller le séjour.

Pour les voyageurs ayant des moyens financiers limités, il est nécessaire d'intégrer la question financière au cours de la consultation. Certains voyageurs peuvent avoir des difficultés à financer l'ensemble des mesures de prévention pour le voyage (vaccinations non remboursées en particulier). Dans ce contexte, la CPAP devrait parfois être priorisée par rapport aux autres mesures de prévention (voyages à destination de l'Afrique subsaharienne en particulier). Une attention devra également être portée sur le prix de la pharmacie du voyageur prescrite et une priorisation pourra être envisagée en cas de moyens financiers limités.

Pour les autres voyageurs (« séjours non conventionnels »), il est conseillé de **se rapporter au tableau détaillé par pays –Tableau 10)** en tenant compte de l'ensemble de ces critères pour évaluer au mieux le niveau de risque de chaque voyageur et lui recommander et prescrire les mesures de prévention adaptées.

Dans les situations complexes, un avis spécialisé peut être pris auprès des centres de conseils aux voyageurs et de vaccination internationaux (CVI) qui sont des structures de références¹. Ils peuvent assurer l'information des professionnels de santé et les aider à l'analyse du risque de paludisme et de la pertinence d'une CPAP.

¹ Centres de vaccination anti-marielle ou centres de vaccinations internationales (CVI).
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_cvf_fevrier_2023.pdf

Ces recommandations sont évolutives au regard de l'évolution des connaissances et de l'épidémiologie et seront mises à jour aussi souvent que nécessaire. Les lecteurs sont invités à faire remonter leurs remarques et difficultés d'application de ces recommandations dont il sera tenu compte pour les actualisations (HCSP-SECR-GENERAL@sante.gouv.fr).

3.3.3 Schémas prophylactiques

3.3.3.1 Critères de choix du médicament antipaludique en chimioprophylaxie

Au terme de l'analyse individuelle du risque de paludisme et de la pertinence d'une CPAP, le choix de la CPAP doit prendre en compte les paramètres suivants :

- l'âge (contre-indications de certaines CPAP) et le poids (pouvant conduire à des prescriptions hors AMM pour un poids inférieur à 10 kg) ;
- les moyens financiers, en s'assurant que la prescription sera suivie d'une dispensation en pharmacie ;
- l'état de santé pouvant entraîner une contre-indication à certaines CPAP (grossesse, épilepsie, troubles psychologiques ou psychiatriques, insuffisance rénale...) ;
- les éventuelles interactions avec d'autres médicaments (cardiotropes, anti-vitamine K, antibiotiques, antirétroviraux, hormones thyroïdiennes, etc.) qui doivent être vérifiées (consulter le Thésaurus des interactions médicamenteuses disponible sur le site de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/documents/referance/thesaurus-des-interactions-medicamenteuses-1> mis à jour régulièrement ou la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>) ;
- une intolérance à une CPAP lors d'un précédent voyage ;
- l'évaluation de l'observance en fonction des modalités de prise. L'acceptabilité d'une prise orale quotidienne d'un médicament est mauvaise chez les jeunes enfants, *a fortiori* si la galénique n'est pas adaptée (ex : forme comprimé à avaler chez les moins de 6 ans) ou si le goût est désagréable ;
- les données épidémiologiques disponibles et à jour concernant les résistances aux antipaludiques.

Il est à noter qu'un déficit en G6PD ne contre-indique aucune des chimioprophylaxies actuellement recommandées en France.

3.3.3.2 Médicaments antipaludiques disponibles en chimioprophylaxie

Quel que soit l'antipaludique choisi, il ne peut être délivré que sur prescription médicale et il n'est pas remboursé par l'assurance maladie (certaines mutuelles remboursent un forfait CPAP-vaccinations). Au vu des freins financiers importants rencontrés par une partie des voyageurs et ayant pour conséquence un recours insuffisant aux consultations voyageurs, aux vaccinations non remboursées, à la PPAV et à la CPAP, les experts du groupe de travail invitent les décideurs à réviser l'exclusion de la prévention pour les voyageurs du panier de soins de l'Assurance maladie. L'achat de médicaments dans les pays de destination ou par internet n'est pas recommandé. Les quantités prescrites doivent être suffisantes pour couvrir la durée du séjour en zone à risque, d'autant que, dans bon nombre de pays, les médicaments antipaludiques ne sont pas mis à disposition pour une chimioprophylaxie.

Les médicaments disponibles en CPAP sont (cf. tableau 9) :

- l'association **atovaquone-proguanil** et la **doxycycline** qui sont les traitements recommandés en première intention. Ces deux antipaludiques ont une efficacité élevée et comparable. En pratique, le choix dépend de la tolérance (troubles digestifs plus fréquents avec l'atovaquone-proguanil, risque de photosensibilisation avec la doxycycline), de la simplicité du schéma d'administration (7 jours après le retour pour l'atovaquone-proguanil vs 28 jours pour la doxycycline), du risque d'inefficacité plus élevé en cas d'oubli avec la doxycycline), des ressources financières des voyageurs (doxycycline moins chère) et des contre-

indications ou précautions d'emploi spécifiques (enfants de moins de 8 ans et femmes enceintes pour la doxycycline, insuffisance rénale sévère et interactions médicamenteuses pour l'atovaquone-proguanil) ;

- la **méfloquine** qui a une efficacité comparable à celles de l'atovaquone-proguanil et de la doxycycline, mais qui expose à des effets indésirables graves (troubles neuropsychiatriques). Ce choix n'est envisagé **qu'en dernière intention** chez l'adulte et plutôt pour les séjours prolongés où elle apporte l'avantage de la prise hebdomadaire. Chez l'enfant, les effets neurologiques semblent moins fréquents et le médicament a l'avantage d'une prise hebdomadaire, ce qui peut améliorer l'observance [65].

La chloroquine qui n'est plus disponible depuis 2023, a un potentiel génotoxique et n'est plus recommandée en prophylaxie ; l'association chloroquine proguanil n'est plus commercialisée depuis juillet 2020 ; les composés à base de la plante *Artemisia* ne sont pas autorisés pour la chimioprophylaxie du paludisme ; ils ne sont donc pas recommandés quels que soient la présentation et le schéma proposés, en raison de l'absence d'efficacité démontrée **et de cas de paludisme d'importation, y compris graves, rapportés chez des utilisateurs de ces composés** (voir encadré ci-dessous).

Artemisia : les risques de l'utilisation de la plante entière sous forme de tisane ou de gélules

L'utilisation des plantes entières du genre *Artemisia* sous la forme de tisanes ou de gélules, dans la prévention ou le traitement du paludisme, a fait l'objet d'une promotion commerciale en France et en Afrique, relayée par des associations et certains médias (notamment sur Internet). L'usage détourné de compléments alimentaires à base d'artémisinine ou de phytothérapie à base de plantes sèches d'*Artemisia* comme prophylaxie antipaludique est en augmentation croissante chez les voyageurs. Ceux-ci croyant être sous une prophylaxie efficace sont à risque d'un retard de prise en soins et de paludisme grave.

À l'inverse, les associations médicamenteuses à base de dérivés synthétiques d'artémisinine, recommandées et utilisées dans le traitement du paludisme, ont fait l'objet d'essais scientifiques validant leur efficacité et leur sécurité d'emploi qui ont conduit à l'octroi d'une AMM européenne.

Concernant les tisanes, gélules ou autres préparations dérivées de la plante entière *Artemisia* :

- ces produits de phytothérapie n'ont pas fait la preuve de leur efficacité dans le cadre d'études cliniques méthodologiquement contrôlées et rigoureuses ;
- leur innocuité n'est pas établie ;
- plusieurs cas de paludisme graves ont été rapportés en France chez des voyageurs ayant pris des produits à base d'*Artemisia annua* en prophylaxie [66,67] ;
- leur usage est clairement déconseillé par l'OMS depuis 2012 [68]. Suite à un examen approfondi des éléments de preuve relatifs à l'efficacité des formes non pharmaceutiques d'*Artemisia* mené en 2019, l'OMS ne justifie pas la promotion des matières végétales d'*Artemisia* ou leur utilisation sous une quelconque forme pour la prévention ou le traitement du paludisme ;
- elles ne disposent pas d'autorisation de mise sur le marché en Europe ou aux Etats-Unis ;
- en France, l'ANSM est intervenue à deux reprises, en 2015 et 2017, pour interdire la vente de produits à base d'*Artemisia* proposés dans l'indication de prévention et traitement du paludisme, sur Internet ou par l'intermédiaire d'associations ;
- l'Académie nationale de médecine, dans son communiqué du 19 février 2019, met également en garde contre l'utilisation de cette phytothérapie.

Pour toutes ces raisons, l'attention des praticiens impliqués dans le conseil aux voyageurs est appelée sur les points suivants :

- l'utilisation de la plante entière *Artemisia* sous la forme de tisanes ou de gélules dans la prévention ou le traitement du paludisme n'est pas autorisée et doit être proscrite ;
- en matière de CPAP, il est recommandé de se référer aux recommandations scientifiques existantes et régulièrement actualisées ;
- sur le plan de la santé publique, il est recommandé aux praticiens de signaler sur le site de l'ANSM ou celui du ministère chargé de la santé (cf. encadré Pharmacovigilance) les effets indésirables observés et les cas de paludisme survenant sous l'usage détourné de l'*Artemisia* dont ils ont connaissance au cours de leur exercice.

Il est important d'informer systématiquement les voyageurs sur les risques courus lors de l'utilisation de ces produits pour la prévention ou le traitement du paludisme qui les expose à une perte de chance.

Tous les médicaments utilisés comme CPAP ont des contre-indications (voir tableau 9).

Tableau 9 : Médicaments utilisables pour la chimioprophylaxie du paludisme chez l'enfant et l'adulte (*pour plus d'informations, consulter les résumés des caractéristiques (RCP) des médicaments disponibles au lien suivant : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>*)

| Molécule | Présentations | Posologies enfant et adulte | Durée, indications, précautions d'emploi, contre-indications |
|-----------------------------|---|--|--|
| Atovaquone-Proguanil | Cp* pédiatrique (cpP) à 62,5 mg/25 mg Cp* adulte (cpA) à 250 mg/100 mg | <u>Enfant :</u> 5-7 kg : dose équivalente à ½ cpP/j (hors AMM, faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe comprimé) 8-<11 kg : dose équivalente à ¾ cpP/j (hors AMM, faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe comprimé) 11-< 21 kg : 1 cpP/j 21-< 31 kg : 2 cpP/j 31-≤ 40 kg : 3 cpP/j > 40 kg : 1cpA/j <u>Adulte :</u> 1 cpA/j | À prendre au cours d'un repas ou avec une boisson lactée +/- sucrée pour les enfants (amer), à heure fixe Début du traitement : 24 h avant le jour d'entrée dans la zone à risque À prendre pendant le séjour et 1 semaine après le départ de la zone de transmission du paludisme Peut-être envisagé, si nécessaire, chez la femme enceinte Effets indésirables : Troubles digestifs, Interactions : Augmentation de l'INR** pour les patients sous AVK***(risque hémorragique accru) Contre-indications : Insuffisance rénale sévère |
| Doxycycline | Cp* à 50 mg Cp* à 100 mg Cp* sécable à 100 mg | <u>Enfant :</u> ≥8 ans et < 40 kg : 50 mg/j ≥ 8 ans et ≥ 40 kg : 100 mg/j <u>Adulte :</u> 100 mg/j | À prendre au milieu du repas du soir et au moins 1 heure avant le coucher Début du traitement : la veille du départ À prendre pendant le séjour et 4 semaines après le départ de la zone de transmission du paludisme Contre-indications : grossesse, allaitement, âge < 8 ans, association avec les rétinoïdes par voie générale Effets indésirables : photosensibilisation Interactions : potentialisation de l'effet des AVK*** |
| Méfloquine | Cp* sécable à 250 mg | <u>Enfant :</u> 5 mg/kg/semaine 5-14 kg : hors AMM, dose équivalente à 1/8 comprimé/semaine (faire faire une préparation magistrale ou à défaut utiliser un coupe-comprimé) 15-19 kg : ¼ cp/semaine > 19-30 kg : ½ cp/semaine > 30-45 kg : ¾ cp/semaine > 45 kg: 1 cp/semaine <u>Adulte :</u> 1 comprimé/semaine | Début du traitement : 10 jours avant le départ (pour les sujets n'ayant jamais pris de méfloquine, afin de vérifier l'absence d'effets indésirables lors de la deuxième prise, soit 3 jours avant l'entrée dans la zone à risque) À prendre pendant le séjour et pendant 3 semaines après le départ de la zone de transmission du paludisme Comprimés à avaler de préférence au cours d'un repas Contre-indications : antécédent de convulsions, de troubles neurologiques ou psychiatriques, insuffisance hépatique sévère, traitement concomitant par l'acide valproïque La fréquence des EIG justifie de n'envisager la primo-prescription qu'en dernière intention Déconseillée en cas de pratique de la plongée Pas de contre-indication liée à la grossesse (cf chapitre 9.5) |

* Cp : comprimé. Avant l'âge de 6 ans pour des raisons pratiques, il peut être nécessaire d'écraser les comprimés.

** INR : International Normalized Ratio. *** AVK: anti-vitamine K (warfarine, acénocoumarol, fluidione).

- **Association atovaquone - proguanil** (comprimés adultes 250/100 mg, ou enfants 62,5/25 mg) :
 - pour les personnes pesant plus de 40 kg, la posologie est d'1 comprimé adulte par jour, au cours d'un repas ;

- pour les enfants pesant de 11 kg à 40 kg, on utilise les comprimés enfants et la posologie doit être adaptée en fonction du poids ;
- pour les enfants de 5 kg à moins de 11 kg l'association peut être utilisée en prophylaxie hors AMM ; les comprimés pédiatriques n'étant pas sécables, cela nécessite la préparation, en pharmacie, de gélules dont le dosage sera adapté au poids de l'enfant (mais qui est souvent facturé à un prix conséquent et qui nécessite un délai de préparation assez long), ou à défaut l'utilisation d'un coupe comprimé, moins précis en termes de dosage mais acceptable ;
- pour les femmes enceintes, l'association peut être prescrite en cas de séjour inévitable dans les zones où cette association est recommandée. Le suivi de grossesses exposées à l'association atovaquone-proguanil est insuffisant à ce stade pour exclure formellement tout risque malformatif ou fœtotoxique.

La prise du traitement, au cours d'un repas, avec une boisson ou un produit lacté (**précaution importante pour une efficacité optimum du fait de la liposolubilité de l'atovaquone**), à heure fixe, est à débiter **la veille du départ** poursuivie pendant tout le séjour et une semaine après le retour. **Pour les enfants qui ne pourraient pas avaler le comprimé, il est possible de l'écraser et de l'incorporer à un produit lacté sucré car le goût de l'atovaquone-proguanil est amer.**

- **Doxycycline** (monohydrate de doxycycline : comprimés à 50 ou 100 mg, comprimés sécables à 100 mg ; hyclate de doxycycline : comprimés à 50 ou 100 mg) :
 - Chez l'adulte, la posologie est de 100 mg/jour ;
 - Chez l'enfant de plus de 8 ans et de plus de 40 kg, la posologie est de 100 mg/jour.
 - Chez l'enfant de plus de 8 ans et de moins de 40 kg, la posologie est de 50 mg/jour.

La doxycycline est contre-indiquée avant l'âge de 8 ans, déconseillée pendant le premier trimestre de la grossesse et contre-indiquée à partir du deuxième trimestre (elle expose l'enfant à naître au risque de coloration des dents de lait). Pour les mêmes raisons, l'allaitement doit être arrêté pendant le traitement.

La doxycycline peut entraîner une photodermatose par phototoxicité si les précautions d'emploi ne sont pas respectées : une prise le soir **afin d'avoir un pic de concentration nocturne** et le recours à une protection solaire adaptée sont recommandés pour en limiter le risque. De plus, cette prise doit se faire au cours du repas, au moins 1 h avant le coucher pour éviter le risque d'ulcérations œsophagiennes.

La prise est à débiter la veille du départ pour la zone à risque et à poursuivre quatre semaines après l'avoir quittée. L'observance journalière est impérative pour une protection efficace.

- **Méfloquine** (comprimés sécables à 250 mg) :
 - **Compte tenu de ses effets indésirables potentiellement graves, la méfloquine ne devra être envisagée dans la chimioprophylaxie du paludisme que si le bénéfice est jugé supérieur au risque par le médecin prescripteur en charge du patient.** L'apparition sous traitement de troubles neuropsychiatriques tels qu'une anxiété aiguë, un syndrome dépressif, une agitation, une confusion mentale, des idées suicidaires ou même des troubles mineurs tels qu'une tristesse inexplicable, des céphalées, des vertiges ou des troubles du sommeil (cauchemars), doit conduire à l'interruption immédiate de cette prophylaxie et à une consultation médicale. Le voyageur doit être informé de la survenue possible de ces effets indésirables¹. Afin de réduire leur risque de survenue, la méfloquine est contre-indiquée en traitement prophylactique chez les personnes présentant une dépression active, un antécédent de

¹ Une revue Cochrane [69] ne montre aucun effet de ce type en essai clinique randomisé sur 592 sujets prenant de la méfloquine (6 essais, 1 221 participants). Des suivis de cohortes (moins rigoureux que les essais cliniques) ont montré 5 « événements graves » à type d'« humeur dépressive » attribués à la méfloquine, ayant entraîné l'hospitalisation chez 913 utilisateurs de ce médicament. L'arrêt du traitement dans les essais cliniques chez les utilisateurs de méfloquine était quasiment similaire à celui des sujets recevant un placebo (1,1% vs 0,7%). En revanche, chez les voyageurs, les sujets se plaignant de cauchemars, anxiété, insomnie et humeur dépressive (sans hospitalisation) pendant le voyage étaient plus nombreux (6% à 13%) que chez ceux prenant l'association atovaquone-proguanil (1 à 7%).

dépression, une anxiété généralisée, une psychose, un antécédent de tentative de suicide, des idées suicidaires, un comportement de mise en danger de soi-même, une schizophrénie, un antécédent de convulsions quelle qu'en soit l'origine ou tout autres troubles laissant craindre une mauvaise tolérance.

- Chez l'adulte et l'enfant de plus de 45 kg, la posologie est d'un comprimé une fois par semaine.
- Chez l'enfant de moins de 45 kg, la posologie est de 5 mg/kg/semaine en chimioprophylaxie. Cependant, le produit n'existe que sous forme de comprimé quadrisécable qui ne permet d'adapter la prophylaxie que chez les sujets de plus de 15 kg. En France, la méfloquine n'a pas d'AMM en chimioprophylaxie du paludisme pour les enfants pesant moins de 15 kg. Cependant, l'OMS permet son utilisation à partir d'un poids de 5 kg et les recommandations américaines du *Yellow Book 2024* [70] mentionnent une dose de 5 mg/kg/semaine pour un poids inférieur ou égal à 9 kg et d'un quart de comprimé par semaine pour un poids compris entre 10 et 19 kg. En pédiatrie, les effets secondaires semblent moins fréquents que chez l'adulte et qu'en traitement curatif. Le médicament est souvent utilisé hors AMM chez les nourrissons et les petits enfants car sa prise hebdomadaire facilite une meilleure observance [71].
- Pour la femme enceinte, la méfloquine peut être prescrite en cas de séjour inévitable dans les zones où cette molécule est recommandée. L'analyse d'un nombre élevé de grossesses exposées n'a relevé aucun effet malformatif ou fœtotoxique particulier dû à ce médicament administré en prophylaxie. Les recommandations américaines la recommandent en première intention chez la femme enceinte du fait de données jugées limitées sur l'usage de l'atovaquone/proguanil chez la femme enceinte [70] (*Yellow book 2024*). Toutefois, comme en population générale, la méfloquine n'est plus envisagée qu'en dernière intention compte tenu de ses effets indésirables graves potentiels ; les risques d'effets indésirables psychiatriques ne la font pas recommander chez une femme enceinte ou allaitante n'en ayant jamais pris compte tenu que la bonne tolérance ne peut être anticipée et d'une vulnérabilité accrue aux troubles psychologiques au cours de la grossesse et après l'accouchement.
- Une carte d'information et de surveillance des effets indésirables destinée au voyageur est disponible à l'intérieur du conditionnement du médicament ; elle doit être présentée par le pharmacien au moment de la dispensation.
- Du fait de sa prise hebdomadaire facilitant l'observance l'intérêt de la méfloquine se porte ainsi principalement pour les séjours prolongés et chez les enfants.
- Le traitement est à débiter au moins 10 jours avant l'arrivée dans la zone à risque pour apprécier la tolérance de deux prises consécutives.
- La prise de méfloquine doit être poursuivie trois semaines après avoir quitté la zone à risque, soit trois prises hebdomadaires (du fait de sa longue demi-vie).

3.3.3.3 Situations particulières

3.3.3.3.1 Situations particulières, liées à la durée, au type et à la destination du séjour (intensité de l'exposition et niveau de transmission dans la zone), pouvant faire recommander après analyse de la balance bénéfico-risque, d'autres schémas prophylactiques que ceux recommandés ci-dessus :

Pour ces situations particulières, un avis spécialisé est recommandé.

- Séjours itératifs de courte durée
Certains professionnels sont amenés à faire des séjours brefs et répétés, principalement en zone urbaine, en zone de transmission, pendant plusieurs années, voire toute leur carrière (navigateurs, ingénieurs et techniciens pétroliers ou miniers, commerciaux...). Dans ces cas, une chimioprophylaxie antipaludique prolongée est inappropriée, voire inadaptée. **En zone sahélienne, une chimioprophylaxie limitée aux périodes de forte transmission (pendant la saison des pluies et les 6 semaines qui suivent) peut être envisagée. En cas de séjour de**

plusieurs jours en zone rurale, la CPAP reprend toute sa légitimité pour l'Afrique subsaharienne. Pour les séjours à destination du reste de l'Afrique, centrale, de l'Est et Australe la prescription d'une CPAP est recommandée quelle que soit la saison. Il convient cependant de tenir compte de la situation particulière des professionnels comme les navigants qui effectuent des séjours rapprochés et qui conduirait à une prise au long cours de CPAP. Pour ces personnels, une abstention peut être discutée sous réserve d'une sensibilisation à la conduite à tenir en cas de fièvre et l'application des mesures de PPAV. Si une décision de chimioprophylaxie est retenue, l'atovaquone-proguanil sera privilégiée étant donné la durée plus courte de prise après avoir quitté la zone à risque.

Le service de santé au travail des entreprises concernées doit jouer un rôle essentiel d'information personnalisée, répétée annuellement, portant sur la prévention des piqûres de moustiques (PPAV) et l'incitation à consulter en urgence un médecin référent en cas de fièvre. La remise d'un document d'information sur les pays à risque de transmission, mis à jour régulièrement, s'impose. L'établissement, à l'initiative du service de santé au travail, d'un document personnel, nominatif, joint en permanence aux papiers d'identité, indiquant les voyages professionnels répétés en zone tropicale et le risque de paludisme, est nécessaire. Cette carte comportera un numéro de téléphone d'urgence d'un contact professionnel capable d'informer sur les déplacements récents. La prescription d'un traitement de réserve (voir ci-dessous) est envisageable chez ces personnes.

- Séjours en zone non endémique puis endémique
Si une CPAP est nécessaire pour une partie seulement du séjour d'un voyageur (par exemple séjour dans les réserves animalières de l'Est de l'Afrique du Sud), elle doit être initiée la veille de la première nuitée dans la zone à risque. Dans cette situation, l'association atovaquone-proguanil est particulièrement adaptée en raison de la prescription limitée à 7 jours après avoir quitté cette zone à risque.
- Séjours de longue durée (supérieure à 3 mois)
La prévention du paludisme doit faire l'objet d'une information approfondie. Il est recommandé de remettre au patient un document rédigé et d'insister sur la PPAV (cf. § 2.2).
Lors du premier séjour de longue durée, on recommandera aux voyageurs et expatriés une CPAP pendant 3 à 6 mois. Au-delà de cette durée, on peut faire évaluer la pertinence de sa poursuite par un référent médical défini à l'avance, selon le type de séjour et la zone de séjour. Dans les situations à haut risque (Afrique subsaharienne essentiellement, terrain individuel à risque), la CPAP est à maintenir le plus longtemps possible, **y compris pendant toute la durée de l'expatriation si le risque le justifie**. En Afrique sahélienne, la prise d'une CPAP peut être limitée à la saison des pluies : la débiter dès le début de la saison des pluies et la poursuivre jusqu'à 6 semaines après la fin des pluies (CPAP saisonnière).
Dans tous les cas, il est indispensable que la prise en soins rapide d'une fièvre **par le soignant le plus proche** ou le médecin référent local puisse être assurée (diagnostic parasitologique fiable et rapide – **les tests de diagnostic rapide (TDR) sont disponibles dans la majorité des structures de santé** - et traitement antipaludique précoce en cas de positivité). En cas de besoin, les services consulaires peuvent être sollicités ou le [site France Diplomatie](#) consulté pour identifier un médecin référent local (lire également le chapitre 7.6).
Il convient de prévenir les intéressés de la possibilité de survenue d'un accès de paludisme lors des retours de zone d'endémie, principalement pendant les trois premiers mois qui suivent le retour [72,73].

3.3.3.3.2 Chimioprophylaxie chez les femmes enceintes ou allaitantes [74–76]

Voir le chapitre 9.3

3.3.4 Chimio prophylaxie selon les zones, les types de séjours ou les situations des personnes

3.3.4.1 Selon les zones

Les recommandations de chimio prophylaxie par zones sont indiquées dans le tableau 9. Les situations épidémiologiques étant évolutives, les recommandations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

Le **tableau 10 en annexe 2** en fin de document précise la situation du paludisme et les recommandations de prévention pour les voyageurs¹, 2023. (Les pays pour lesquels les recommandations de prévention 2023 ont changé par rapport à celles de 2022 sont caractérisés par une police de couleur orange ainsi que les autres modifications 2023) (Les pays pour lesquels les recommandations de prévention 2024-1 ont changé par rapport à celles de 2023 sont caractérisés par une police de couleur verte).

Les **figures 1 à 8 en annexe 3** en fin de document présentent l'incidence du paludisme dans la population autochtone en 2021 dans différentes régions OMS [50]

3.4 Traitement de réserve

3.4.1 Chez l'adulte

La prise d'un traitement antipaludique curatif, sans avis médical, pendant le séjour (dit « traitement de réserve » -TTR- ou « présomptif ») doit rester l'exception et ne s'impose **qu'en l'absence de possibilité de prise en charge médicale dans les 12 heures suivant l'apparition de la fièvre**. Dans le cas où une consultation médicale et une recherche parasitologique de paludisme sont possibles dans ce délai, il est recommandé de ne pas recourir à ce type de traitement.

Le traitement de réserve doit toujours correspondre à l'application de la prescription d'un médecin, consulté avant le départ. Il doit être acheté avant le départ.

La possession d'un médicament destiné à un traitement dit « de réserve » en zone d'endémie palustre peut se justifier :

- lors d'un séjour en zones très isolées ;
- dans des circonstances qui incitent, après avis d'un médecin référent, à ne plus poursuivre la CPAP, telles que les voyages fréquents et répétés (voir ci-dessus), expatriation ou dans les zones à très faible risque de paludisme où le rapport bénéfice/risque de la CPAP n'est plus favorable.

Les tests de diagnostic rapide du paludisme ont une sensibilité élevée ; toutefois, dans le cadre de la législation française, ces tests ne peuvent être réalisés que dans un laboratoire d'analyse médicale.

Lorsqu'il est indiqué le traitement de réserve doit être constitué d'une molécule différente de celle utilisée en chimio prophylaxie. Les associations à base de dérivés de l'artémisinine (CTA) : artémimol (dihydroartémisinine)-pipéraquline, artéméther-luméfantrine, plus efficaces, doivent être privilégiées sauf dans les zones où la résistance aux dérivés de l'artémisinine a beaucoup progressé (principalement Asie du Sud-Est) ou en cas de contre-indication. Chez les sujets à risque d'allongement de l'intervalle QTc, la réalisation d'un électrocardiogramme de référence, intégré dans le dossier médical du patient est recommandée (voir RCP du médicament choisi). L'atovaquone-proguanil est une alternative aux CTA, en cas d'indisponibilité, d'intolérance, d'allongement de l'intervalle QTc ou d'autre contre-indication, ou d'interaction avec un traitement concomitant ou de voyage à destination des zones de résistance aux dérivés de l'artémisinine (tableau 10).

¹ Voir tableau 8 pour les séjours conventionnels

Tableau 10 : Traitements antipaludiques présomptifs envisageables chez l'adulte

Pour une bonne conservation des comprimés, il est recommandé de les maintenir à une température inférieure à 25-30 °C.

| Médicament | Posologie | Commentaires |
|----------------------------------|--|--|
| Artémimol-pipéraquline § | 36-< 75 kg, 3 comprimés* à 320 mg/40 mg par prise, 1 prise par jour pendant 3 jours ≥ 75 kg, 4 comprimés* à 320 mg/40 mg par prise, 1 prise par jour pendant 3 jours | Prise à jeun, à distance des repas Non recommandé pendant le premier trimestre de la grossesse (sauf absence d'alternative) |
| Artéméther-luméfantrine § | 4 comprimés* (à 20 mg-120 mg) en 1 prise, à H0, H8, H24, H36, H48, H60 (24 comprimés au total) À partir de 35 kg N.B. à l'étranger, les dosages des comprimés peuvent être différents de ceux existant en France | À prendre au cours d'un repas ou avec une boisson lactée Non recommandé pendant le premier trimestre de la Grossesse (sauf absence d'alternative) |
| Atovaquone-proguanil | 4 comprimés* (250 mg-100 mg) en 1 prise par jour, pendant 3 jours À partir de 40 kg | À prendre au cours d'un repas ou avec une boisson lactée |

* Cp : comprimé.

§ remboursés à 65%.

Si le voyageur est amené à prendre de lui-même un tel traitement, il doit être informé de la nécessité de consulter dès que possible. Outre la vérification de la réalité ou non du paludisme et la surveillance du traitement, il est indispensable de réaliser un bilan diagnostique pour cette fièvre, le risque étant de laisser évoluer une autre infection que le paludisme dont le retard au traitement pourrait avoir de graves conséquences.

Le voyageur doit être informé des risques liés à l'achat de spécialités hors de France, en raison du grand nombre de contrefaçons circulant dans les pays en développement et des risques liés à l'achat de médicaments sur Internet, dont ni l'origine, ni la composition ne sont garanties. Il doit également être mis en garde sur l'utilisation de sa propre initiative d'autres antipaludiques, non disponibles en France, aisément accessibles dans certains pays d'endémie, notamment les produits qui contiennent des dérivés de l'artémisinine et qui ne doivent pas être pris en monothérapie ou les préparations à base de la plante *Artemisia* en vente dans certains pays endémiques (cf. § 3.3.3.2 encadré sur l'*Artemisia*).

Le fait de disposer d'un traitement de réserve ne dispense pas le voyageur de suivre les conseils prodigués en matière de chimioprophylaxie ou de protection contre les moustiques.

Un traitement de réserve ne doit jamais être pris au retour en France, compte tenu des possibilités de diagnostic précis et de prise en soins adéquate.

3.4.2 Chez l'enfant

Le traitement de réserve n'a pas été évalué chez l'enfant non immun. Lorsqu'on voyage avec un enfant, il faut s'assurer qu'une consultation médicale sur place soit possible dans un délai maximal de 12 heures, car l'évolution vers un accès grave est imprévisible. De plus, l'administration inadaptée d'un traitement de réserve pourrait retarder la prise en charge d'une autre cause potentiellement grave de la fièvre comme chez l'adulte.

Pour ces raisons, la prescription d'un traitement de réserve en pédiatrie doit être évitée. En cas de prescription inévitable, elle devrait s'intégrer dans une véritable éducation thérapeutique des familles, et ses modalités seraient identiques à celles proposées pour l'adulte avec adaptation de la dose au poids.

4. Diarrhée du voyageur et autres risques liés au péril fécal

L'eau, les aliments, les contacts interhumains directs peuvent être à l'origine de maladies diarrhéiques et de diverses pathologies liées au péril fécal. Leur prévention repose sur le respect de règles d'hygiène et parfois sur la vaccination (hépatite A, fièvre typhoïde).

Une diarrhée du voyageur est définie comme l'émission d'au moins 3 selles non formées en 24 heures, ou par l'émission de selles plus fréquentes que d'habitude (cette dernière définition est plus adaptée aux nourrissons et petits enfants, dont le transit normal peut être plus rapide), durant ou au retour d'un voyage.

La diarrhée affecte fréquemment les voyageurs ; son taux d'attaque peut dépasser 40 % pour un séjour de 3 semaines. Chez les enfants voyageurs, ce symptôme est rapporté dans 13,5 à 39 % des cas, plus fréquemment chez les enfants âgés de moins de 2 ans ou les adolescents [82]. Il s'agit le plus souvent d'une « turista », épisode aigu bénin survenant pendant le séjour ou les 7 jours suivant le retour, spontanément résolutif en 1 à 3 jours, mais il peut s'agir aussi de formes cliniques plus graves, requérant une prise en charge médicale.

La classification actuelle des formes cliniques de diarrhée du voyageur les distingue en diarrhées aiguës –bénignes, modérées ou graves, selon leur degré de tolérance par le patient et leur impact sur son activité normale¹– et diarrhée persistante (durant plus de 2 semaines). Tout syndrome dysentérique (selles sanglantes) est considéré dans cette classification comme une diarrhée aiguë grave [83,84].

La survenue d'une diarrhée, plus particulièrement au retour d'un voyage en Asie, est fréquemment associée à l'acquisition d'un portage digestif de bactéries multirésistantes (BMR) (*E. coli* BLSE), en particulier si l'épisode a fait l'objet d'une antibiothérapie. Néanmoins ce portage est de courte durée (moins de 3 mois après le retour dans plus de 95% des cas), et ne requiert pas d'autres mesures que le respect des mesures d'hygiène fécale (lavage des mains). (cf. § 12) [85].

Lorsqu'ils sont identifiés, les micro-organismes responsables sont très majoritairement (environ 80 % des cas) des bactéries (*Escherichia coli* entérotoxinogène, *Escherichia coli* entérotoxigène, *Campylobacter* spp., *Shigella* spp., *Salmonella* spp., *Aeromonas* spp., *Plesiomonas shigelloides*, *Vibrio* spp.) [86], plus rarement des virus (10 à 15 % des cas : rotavirus, norovirus..., mais les techniques permettant de les identifier (PCR) ne sont pas toujours mises en œuvre) ou des parasites (5 à 10 % : *Entamoeba histolytica*, *Giardia lamblia*, *Cryptosporidium* spp., *Isospora belli*, *Cyclospora*,..., notamment au cours des diarrhées persistantes).

En cas de diarrhée fébrile, deux diagnostics doivent être envisagés systématiquement en raison de l'urgence thérapeutique qu'ils constituent : l'accès palustre, en particulier chez l'enfant, et la fièvre typhoïde.

Enfin, il importe de ne pas méconnaître les causes non infectieuses de diarrhée, en particulier médicamenteuses.

¹ Diarrhée bénigne : supportable et sans répercussion sur les activités programmées.

Diarrhée modérée : pénible et perturbant les activités prévues.

Diarrhée sévère : rendant difficiles ou impossibles les activités prévues ; tout syndrome dysentérique (présence abondante de sang dans les selles).

4.1 Prévention

4.1.1 Hygiène

La prévention repose sur les mesures d'hygiène :

- se laver les mains, avant les repas, avant toute manipulation d'aliments et après passage aux toilettes et les sécher avec un linge propre ou, à défaut, à l'air. En l'absence d'eau et de savon, il est recommandé d'utiliser un gel ou une solution hydro-alcoolique ;
- préférer les plats chauds pour lesquels la chaîne du chaud a été maintenue ; éviter de consommer de la nourriture vendue dans la rue ;
- ne consommer que de l'eau en bouteille capsulée (et ouverte devant soi) ou, à défaut, rendue potable par ébullition (1 minute à gros bouillons) ou par une désinfection (produits à base de DCCNa [= dichloroisocyanurate de sodium] ou hypochlorite de sodium) éventuellement précédée d'une filtration (filtre portable) si l'eau est trouble ;
- éviter la consommation de glaçons ;
- éviter les jus de fruits frais préparés de façon artisanale ;
- ne consommer du lait et des produits laitiers que s'ils sont pasteurisés ou bouillis ; privilégier l'allaitement maternel chez les nourrissons ;
- laver ou peler les fruits soi-même après s'être lavé les mains ;
- éviter les crudités, les coquillages, les plats réchauffés ;
- éviter les glaces artisanales ;
- bien cuire les œufs, les viandes, les poissons et les crustacés ;
- pour les nourrissons de moins de 6 mois, effectuer avant le départ une vaccination contre le rotavirus.

4.1.2 Prophylaxie médicamenteuse

La prévention médicamenteuse n'est pas indiquée en dehors de situations particulières (déficit immunitaire, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin notamment) et après avis spécialisé.

4.1.3 Information des voyageurs avant le départ

Les voyageurs doivent être informés à l'occasion de la consultation pré-voyage :

- du risque de diarrhée et des différentes formes cliniques, aiguës (bénignes, modérées et sévères) et persistantes ;
- de l'importance, pour la prévention de ce risque, du suivi des recommandations ;
- de l'importance, en cas de diarrhée :
 - d'une réhydratation précoce ;
 - de connaître l'efficacité mais aussi les inconvénients d'une antibiothérapie probabiliste et ses indications qui se limitent aux formes sévères et aux terrains à haut risque de décompensation (cf. § 4.2.2) ;
 - d'une consultation médicale dans certaines situations (cf. § 4.2.1).

4.2 Prise en charge

4.2.1 Consultation médicale

Une consultation médicale est recommandée dans les formes aiguës modérées ou graves et les formes persistantes, particulièrement chez l'enfant de moins de 2 ans, et, systématiquement, en cas de fièvre associée (un paludisme pouvant se présenter comme une gastro-entérite fébrile, notamment chez l'enfant).

Chez les adultes, les examens microbiologiques ne sont indiqués que dans les formes graves ou persistantes et en cas d'échec d'un traitement présomptif.

4.2.2 Traitement

4.2.2.1 Prévention ou correction de la déshydratation

Dans tous les cas, les mesures suivantes pour éviter ou corriger la déshydratation sont primordiales :

- boire, ou faire boire, abondamment, dès les premières selles liquides (sans attendre la soif qui est déjà un signe de déshydratation) : liquides salés et sucrés en alternance, solutés de réhydratation orale (sachets à diluer), en particulier chez les jeunes enfants et les personnes âgées, à administrer fréquemment par petites doses (cuillères à soupe) en cas de vomissements ;
- si la réhydratation orale correcte est impossible (du fait de vomissements incoercibles, de selles aqueuses très abondantes...), il y a un risque de déshydratation sévère source de complications. Une consultation médicale est alors recommandée pour réhydratation par voie intraveineuse, même brève, y compris dans un dispensaire (avec un matériel de perfusion à usage unique afin d'éviter les risques infectieux d'exposition au sang).

Les signes de déshydratation (soif, apathie ou hypoactivité, pâleur ou teint grisâtre, extrémités froides, marbrures, yeux très cernés ou creusés, bouche sèche) doivent être précisés aux parents de jeunes enfants, afin qu'ils soient capables de les reconnaître et de consulter rapidement dès leur apparition. Ils doivent également être informés des mesures permettant de prévenir la déshydratation afin de les mettre en œuvre précocement, dès les premiers troubles digestifs :

- utilisation des solutés de réhydratation orale (SRO) sans restriction de volume ;
- poursuite de l'allaitement maternel chez le nourrisson encore allaité ;
- reprise précoce d'une alimentation diversifiée en assurant les apports caloriques nécessaires.

4.2.2.2 Traitement anti-diarrhéique (cf. tableau 11)

Les anti-diarrhéiques ralentisseurs de la motricité intestinale ne doivent pas être utilisés en cas de diarrhée grave, glairo-sanglante ou fébrile.

En cas de diarrhée bénigne ou modérée :

- un anti-diarrhéique anti-sécrétoire (racécadotril) peut atténuer la symptomatologie clinique. Le racécadotril est à éviter pendant la grossesse par mesure de précaution et ne doit pas être administré au cours de l'allaitement ;
- un anti-diarrhéique ralentisseur de la motricité intestinale (lopéramide sous forme de chlorhydrate ou sous forme d'oxyde de lopéramide monohydraté) est déconseillé, car il a l'inconvénient d'entraîner une constipation avec ballonnement souvent plus gênante que la diarrhée elle-même. Il est donc à réserver aux diarrhées très liquides, fréquentes et abondantes ou en cas de nécessité fonctionnelle (trajet en avion par exemple). Il est contre-indiqué chez les enfants âgés de moins de 2 ans et en cas de syndrome dysentérique. Il peut être utilisé, si besoin, en cure courte pendant la grossesse et l'allaitement, sauf en cas de syndrome dysentérique ;
- les pansements intestinaux (diosmectite...) n'ont pas prouvé leur efficacité ;
- le niveau de preuve d'efficacité des probiotiques est insuffisant pour les recommander [87].

4.2.2.3. Antibiothérapie (cf. tableau 11)

Le risque élevé d'acquisition d'un portage de BMR (72% pour un séjour en Asie) [85] fait recommander de ne recourir à l'antibiothérapie probabiliste qu'en l'absence de possibilité de consultation rapide et de diagnostic étiologique, dans les situations suivantes :

- diarrhée sévère (tout syndrome dysentérique étant considéré comme tel) ;
- terrain à haut risque de décompensation (personnes âgées) ou à risque de bactériémie (immunodépression sévère, drépanocytose...).

Dans tous les autres cas, elle n'est pas recommandée.

Choix de l'antibiothérapie, lorsqu'elle est indiquée :

Deux antibiotiques peuvent être prescrits, prioritairement l'azithromycine ou la ciprofloxacine, selon les indications ci-après :

- **L'azithromycine** peut être prescrite dans toutes les diarrhées graves. Compte tenu de la prévalence de la résistance des salmonelles et de *Campylobacter Spp* aux fluoroquinolones dans le monde (Asie notamment), l'azithromycine est le traitement de première intention en cas de syndrome dysentérique et en cas de diarrhée grave non dysentérique au cours ou au décours d'un séjour en Asie.
- **La ciprofloxacine** peut être prescrite :
 - en cas de diarrhée grave non dysentérique, sauf en cas de séjour en Asie en raison de la prévalence élevée de la résistance des salmonelles et de *Campylobacter spp* aux fluoroquinolones dans cette partie du monde,
 - en cas de syndrome dysentérique en alternative à l'azithromycine (contre-indication, intolérance, indisponibilité)

Concernant la grossesse et l'allaitement, voir aussi le paragraphe 9.5 « Femmes enceintes ou allaitantes ».

Tableau 11 : Traitement présomptif médicamenteux recommandé pour les diarrhées du voyageur (avec posologies pour les adultes)

| Diarrhée bénigne ^(a) ou modérée ^(b) | | Diarrhée grave ^(c) |
|---|--|---|
| Pas d'antibiothérapie | Choix préférentiel | Alternative (si azithromycine contre-indiquée et diarrhée non contractée en Asie du Sud-Est ou en Inde) |
| | Azithromycine 1 g en une prise unique ou 500 mg/j pendant 3 jours | Ciprofloxacine 500 mg 2 fois/j pendant 3 jours |
| Prévention ou correction de la déshydratation | | |
| Ralentisseurs de la motricité intestinale déconseillés et contre-indiqués dans les formes dysentériques | | |

Source : [88]

^(a) diarrhée supportable et sans répercussion sur les activités programmées.

^(b) diarrhée pénible et perturbant les activités prévues.

^(c) diarrhée rendant difficiles ou impossibles les activités prévues ; tout syndrome dysentérique (présence abondante de sang dans les selles).

Les posologies recommandées chez l'enfant sont :

- azithromycine (hors AMM) per os : une présentation sous forme de suspension buvable est disponible avec une seringue pour administration orale graduée en kg de poids corporel de l'enfant, le poids indiqué par les graduations correspondant à la dose d'azithromycine pour une prise.
 - pour un poids corporel < 25 kg : 20 mg/kg (soit dose poids) x1/jour (sans dépasser 500 mg/jour, ou dose « 25 kg = dose max/jour ») ;
 - pour un poids corporel ≥ 25 kg : 500 mg x1/jour (ce qui correspond à la graduation « 25 kg = dose max/jour » sur la seringue pour administration orale), pendant 3 jours".
- ciprofloxacine per os : 10 mg/kg x2/jour (sans dépasser la dose adulte), pendant 3 jours (posologie établie pour un enfant à fonction rénale normale).

Dans la mesure où l'information contenue dans les Autorisations de mise sur le marché (AMM) d'antibiotiques est susceptible d'évoluer, il convient de s'assurer au moment de la prescription de l'antibiotique du respect notamment des contre-indications, mises en garde et précautions d'emploi, interactions médicamenteuses. Se référer à l'information disponible sur la [Base de données publique des médicaments](#).

5. Risques liés aux transports

Le site du [Ministère des affaires étrangères](#) fournit des informations, régulièrement mises à jour, aux voyageurs sur les modalités et exigences administratives à l'entrée dans les pays étrangers et lors du retour sur le territoire français.

5.1 Accidents de la voie publique

Les accidents (de la circulation ou d'autres natures) représentent une des principales causes de rapatriement sanitaire et de mortalité chez les voyageurs. Dans la mesure du possible, les règles de prévention (port de la ceinture de sécurité, port du casque si l'on circule à deux-roues et utilisation de sièges auto pour les enfants en bas âge) doivent être respectées. Il faut éviter de conduire soi-même (prendre un chauffeur) ou se montrer particulièrement prudent si l'on doit conduire de nuit, ou sur la voie de gauche ou dans des pays où le trafic est très intense et plus ou moins bien réglementé.

5.2 Transports aériens

5.2.1 Conseils généraux

- Emporter les médicaments en cabine (dans le respect de la réglementation régissant le transport des produits et matériels). Garder les médicaments dans leur emballage ou récipient d'origine, accompagnés d'une lettre d'un médecin certifiant que le passager en a besoin, notamment si les médicaments doivent être administrés sous forme buvable ou injectable (cf. chapitres 10 et 11).
- Prendre un avis médical spécialisé avant le départ pour les personnes atteintes de certaines affections chroniques ou présentant une vulnérabilité liée à un état physiologique (grand âge, femme enceinte ou qui allaite, enfant) (cf. chapitre 9).

5.2.2 Prévention des effets du décalage horaire (« jet lag »)

Il convient de tenir compte du décalage horaire pour la prise de certains médicaments (contraceptifs oraux, anticoagulants, insuline...).

Quelques mesures hygiéno-diététiques peuvent atténuer les effets du décalage horaire [89-93] :

- Dans les jours précédant le départ : l'heure du coucher sera, si possible, décalée d'une heure par jour dans le même sens que celle de la destination d'arrivée.
- Pendant le voyage en avion : mettre sa montre à l'heure du pays de destination, boire suffisamment d'eau mais éviter la caféine et les boissons alcoolisées, alléger les repas, essayer de maintenir les horaires veille/sommeil du pays de destination et profiter du vol pour dormir.
- Après l'arrivée : faire une courte sieste (20-30 minutes) si besoin. Prendre ses repas aux heures locales. S'exposer autant que possible en extérieur à la lumière naturelle et s'aider des lunettes de soleil pour réduire l'exposition à la lumière. Régler son rythme de sommeil le plus rapidement possible à l'heure locale. Ainsi, pour un voyage vers l'Est : s'exposer à lumière le matin, se promener dehors avant le déjeuner et mettre des lunettes de soleil l'après-midi. À l'opposé, pour un voyage vers l'Ouest : éviter la lumière vive le matin, sortir l'après-midi si possible sans lunettes de soleil et pratiquer une activité physique modérée, s'exposer à la lumière vive le soir pour aider à retarder le coucher. Il existe des applications mobiles pour aider à lutter contre les effets du décalage horaire.

La mélatonine est une hormone pinéale qui joue un rôle central dans la régulation des rythmes corporels et a été utilisée comme médicament pour les re-synchroniser après un changement de fuseau horaire. Son efficacité et sa tolérance ont été évaluées chez l'adulte dans plusieurs essais randomisés bien conduits. La mélatonine, prise à une heure proche de l'heure cible de coucher à destination (22 heures à minuit), réduit les symptômes induits par le décalage horaire après des vols ayant traversé cinq fuseaux horaires ou plus. Des doses quotidiennes de mélatonine

comprises entre 0,5 et 5 mg ont une efficacité similaire, même si l'endormissement est plus rapide et la qualité de sommeil meilleure après une dose de 5 mg qu'après une dose de 0,5 mg. Il n'y a pas de bénéfice apparent à prendre des doses supérieures à 5 mg. Le bénéfice semble plus important si le décalage horaire est de plus de 5 heures et pour les déplacements vers l'est. Peu d'effets secondaires sont rapportés. Des précautions d'emploi existent pour les personnes souffrant d'épilepsie et des interactions médicamenteuses doivent être prises en considération pour plusieurs médicaments, dont les anti-vitamine K comme la warfarine [94]. Une revue systématique de la Cochrane Library conclut à l'efficacité et à l'innocuité de la mélatonine pour réduire les troubles du sommeil induits par le décalage horaire et à la possibilité de la recommander aux voyageurs adultes qui traversent cinq fuseaux horaires ou plus, en particulier en direction de l'est, notamment s'ils ont déjà souffert du décalage horaire lors de voyages précédents [95]. L'administration préventive de mélatonine 2 à 3 jours avant le départ est moins consensuelle, conseillée par certains [95], déconseillée par d'autres en raison d'une exposition simultanée aux synchroniseurs externes du lieu de départ [96]. La place des analogues de la mélatonine (Ramelteon et agomélatine) est encore en cours d'évaluation et ces médicaments n'ont pas d'indication dans le traitement ou la prévention des troubles du sommeil induit par un décalage horaire [97].

Les hypnotiques à courte durée d'action n'ont pas d'effet sur la resynchronisation du sommeil et leur usage doit être limité.

Pour les séjours de moins de deux jours, il est plutôt recommandé de conserver le rythme du pays d'origine.

5.2.3 Contre-indications à un voyage aérien (sur la base des recommandations de l'OMS)

Les voyages aériens sont contre-indiqués dans les cas suivants [98] :

- nouveau-nés âgés de moins de 48 heures ;
- femmes enceintes après la 36^e semaine en cas de grossesse simple et après la 32^e semaine en cas de grossesse multiple ;
- personnes présentant une des circonstances pathologiques suivantes :
 - angor (angine de poitrine) ou douleurs thoraciques au repos ;
 - maladie transmissible évolutive ;
 - accident de décompression après la plongée ;
 - augmentation de la pression intracrânienne en raison d'une hémorragie, d'un traumatisme ou d'une infection ;
 - infection des sinus, de l'oreille ou du nez, particulièrement si la trompe d'Eustache est bouchée ;
 - infarctus du myocarde ou accident vasculaire cérébral récent (le délai à respecter dépendra de la gravité de la pathologie et de la durée du voyage) ;
 - intervention chirurgicale récente ou traumatisme récent comportant un risque de flatulence (en particulier traumatisme abdominal ou intervention gastro-intestinale) ;
 - fracture avec un plâtre fermé (un avis médical est souhaitable, notamment s'il est posé depuis moins de 48 heures) ;
 - traumatisme cranio-facial ou oculaire, opération du cerveau ou opération de l'œil avec pénétration oculaire ;
 - maladie respiratoire chronique sévère, difficulté à respirer au repos ou pneumothorax non résorbé datant de moins de 2 à 3 semaines [99] ;
 - drépanocytose (cf. § 9.6) ;
 - trouble psychotique, sauf s'il est totalement maîtrisé.
- dans les 24 heures qui suivent une plongée sous-marine avec bouteilles.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et l'aptitude à voyager doit être décidée au cas par cas sur avis médical [100].

5.2.4 Prévention des thromboses veineuses profondes liées à un voyage aérien

Le transport aérien apparaît comme un facteur de risque de maladie thromboembolique (MTE), multipliant le risque par deux ou trois de thrombose veineuse profonde (TVP), dès 4 heures de vol, et d'autant plus que le vol est long. Certains voyageurs peuvent également avoir un facteur de risque indépendant : antécédents personnels ou familiaux de thrombose veineuse ou d'embolie pulmonaire, thrombophilie, cancer actif (en cours de traitement, traitement < 6 mois ou palliatif), grossesse et post-partum, contraception œstroprogestative ou traitement hormonal substitutif, obésité (IMC > 30), âge avancé, tailles extrêmes, hospitalisation pour traumatisme ou intervention chirurgicale sous anesthésie générale récente (< 4 semaines) concernant notamment l'abdomen, le bassin ou les membres inférieurs, tabagisme.

Les mesures suivantes sont recommandées à titre préventif [101,102] :

- porter des vêtements amples ;
- s'hydrater régulièrement au cours du vol (boissons non alcoolisées), bouger fréquemment les jambes, se déplacer dans l'avion (ce qui implique de limiter l'usage des hypnotiques) et suivre les programmes d'exercices proposés en cours de vol, réalisables sans quitter sa place ;
- porter une contention élastique (mi-cuisse plus confortable que sous le genou) de classe 2 (pression à la cheville de 15 à 30 mm Hg) en présence d'au moins un facteur de risque de thrombose. Si l'efficacité de cette mesure sur la prévention de la TVP n'est pas clairement établie, elle réduit au moins l'œdème des membres inférieurs.

Utilisation d'anticoagulants

- Les héparines de bas poids moléculaire [103] ou le fondaparinux (inhibiteur du facteur X) n'ont pas d'indication validée mais sont parfois prescrits [104,105], hors AMM, à dose prophylactique ou en cas de risque très élevé, en complément les autres mesures préventives (tableau ci-dessous : modalités de prescription) ;
- La prise d'aspirine n'est pas recommandée dans cette indication ;
- La place des anticoagulants oraux directs (AOD), rivaroxaban ou apixaban, n'est pas définie [106]. L'utilisation des anticoagulants justifie la vérification soigneuse des contre-indications, et en particulier l'adaptation à la fonction rénale.

Principaux schémas posologiques utilisés :

Une injection sous-cutanée 2 à 4 heures avant le vol (si clairance ≥ 30 ml/mn) ; prévoir la dose pour le retour en unités internationales (UI)

Daltéparine : 5000 UI

Enoxaparine : 40 mg

Tinzaparine : 4500 UI

Nadroparine : 2500 UI

Fondaparinux : 2,5 mg (non recommandé chez la femme enceinte ou allaitante)

En pratique,

La prévention du risque de thrombose veineuse peut reposer sur des mesures complémentaires selon le type et le nombre de facteurs de risques (FDR) [102,106].

| Evaluation du risque | Durée de vol ≥ 4 h |
|--|--|
| Pas de FDR | Mouvements des jambes, déambulation régulière, bonne hydratation |
| Présence de FDR | + Bas ou chaussettes de contention classe 2 |
| Niveau de risque élevé : antécédent personnel de MTE non provoquée ou liée à un voyage, chirurgie à risque ou traumatisme récent, cancer actif, association de 2 FDR | + Evaluer la place d'un traitement prophylactique avec HBPM (ou AOD) |

Pour les voyageurs sous anticoagulants à doses préventives ou thérapeutiques, aucune mesure n'est nécessaire.

5.3 Transports en bateau - croisières

Les problèmes de santé les plus fréquents sont le mal de mer, les infections respiratoires, les traumatismes, les affections gastro-intestinales et les décompensations de pathologies sous-jacentes.

Les situations de confinement liées à la vie à bord et la multiplication des escales favorisent l'écllosion d'épidémies (grippe, Covid-19, norovirus) parmi les passagers et les membres d'équipage, pouvant atteindre un pourcentage important d'entre eux.

Il est indispensable que les passagers prévoient un stock de fournitures médicales suffisant pour les longues périodes passées loin de leur domicile, en particulier pour les séjours en mer. Les médicaments délivrés sur ordonnance doivent être transportés dans leur emballage ou récipient d'origine, accompagnés d'une lettre d'un médecin certifiant que le passager en a besoin.

Les vaccinations liées aux caractéristiques épidémiologiques des pays visités, les vaccinations contre les maladies à potentiel épidémique, notamment la grippe, sont recommandées aux passagers des bateaux de croisière, ainsi qu'au personnel navigant.

5.4 Mal des transports

Le mal des transports est plus fréquent en bateau mais peut aussi survenir en voiture, en avion et dans les autres modes de transports. Les enfants âgés de 2 à 12 ans sont plus à risque d'en souffrir que les nourrissons, les adolescents ou les adultes. Les antécédents de migraine sont un facteur favorisant.

En prévention, les antihistaminiques de première génération à effet sédatif (dimenhydrinate, diphénhydramine, méclozine) peuvent être utilisés (une prise 2 heures avant le départ en préventif, à partir de l'âge de 2 ans pour dimenhydrinate et diphénhydramine). La scopolamine, anticholinergique non sélectif, est utilisée habituellement en patch transdermique de 1 mg, appliqué derrière l'oreille sur la mastoïde au moins 4 heures avant le voyage et renouvelé si besoin après 72 heures ; elle a des contre-indications chez l'adulte et chez l'enfant de moins de 15 ans et est déconseillée pendant la grossesse ou l'allaitement (§ 9.5) [107–109].

6. Risques liés à l'environnement

6.1 Hygiène corporelle et mesures générales

- Une bonne hygiène corporelle est importante :
 - se laver régulièrement à l'eau et au savon et bien se sécher ;
 - apporter un soin particulier en cas de plaie ou de blessure cutanée : laver, couvrir, ne pas laisser macérer ;
- ne pas marcher pieds nus sur les plages et ne pas s'allonger à même le sable (risque de *Larva migrans* cutanée ankylostomienne, de tungose) ;
- porter des chaussures fermées sur les sols boueux ou humides (risque d'anguillulose, d'ankylostomose, etc.) ;
- ne pas marcher ou se baigner dans les eaux douces (risque de bilharziose, de leptospirose, etc.) ;
- éviter l'ensoleillement excessif et se protéger du soleil (ombre, lunettes de soleil, chapeaux, vêtements longs et légers, crème écran d'indice de protection UV élevé dont l'application doit être renouvelée régulièrement), même pendant les baignades ;
- porter un habillement léger, lavable aisément, perméable (coton et tissus non synthétiques) ;
- éviter de laisser sécher le linge à l'extérieur ou sur le sol (risque de myiase), à défaut le repasser des deux côtés ;
- éviter les contacts avec les animaux et être particulièrement vigilant avec les enfants (risque de rage notamment).

6.2 Exposition à la chaleur

6.2.1 Risques

Le coup de chaleur est la conséquence d'une élévation de la température corporelle centrale dans des conditions climatiques particulières (température extérieure ou hygrométrie élevée). Il se traduit par une hyperthermie, d'abord accompagnée de sudation, puis sèche, sans sudation, associée à un état de faiblesse générale. Il se complique de troubles de la conscience et de déshydratation. Le pronostic vital peut être engagé et constitue alors une urgence médicale. Les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées sont particulièrement à risque.

La déshydratation secondaire à l'exposition à la chaleur peut favoriser la survenue d'autres manifestations telles que les coliques néphrétiques ; elle peut aussi nécessiter la modification d'un traitement antihypertenseur.

6.2.2 Prévention

Les mesures suivantes permettent de prévenir le coup de chaleur :

- éviter de s'exposer longuement au soleil, en particulier durant les heures les plus chaudes ;
- bien s'hydrater (boire souvent) et hydrater la peau (douches, ...) ;
- préférer les lieux ventilés ou mieux climatisés ;
- limiter les activités physiques et les pratiquer préférentiellement aux heures les plus fraîches, y compris pour les sportifs réguliers ;
- éviter les voyages prolongés en situation de confinement.

L'acclimatation aide également à préparer le corps à la chaleur extrême : il convient de s'exposer à la chaleur de façon progressive et d'éviter les efforts physiques les premiers jours.

6.3 Exposition au soleil [110,111]

Il convient d'informer les voyageurs des risques liés au soleil et de rappeler que l'utilisation d'écrans solaires n'autorise pas pour autant une surexposition [112].

6.3.1 Risques

Les effets délétères du soleil, outre les coups de chaleur, sont dus aux radiations solaires, dont les UVA et UVB. Les UVB sont principalement responsables de l'érythème solaire, des coups de soleil et des carcinomes spinocellulaires. Les autres effets indésirables des radiations UV sont le vieillissement cutané accéléré, les réactions allergiques, la kératose actinique (considérée comme une lésion précancéreuse), le carcinome baso-cellulaire et le mélanome [113].

Les voyageurs les plus exposés aux complications de l'ensoleillement excessif sont les enfants, les personnes aux phototypes clairs (roux, blonds, châains), les patients prenant des médicaments photosensibilisants et les personnes immunodéprimées.

De nombreux médicaments ou huiles essentielles sont photosensibilisants et phototoxiques, ce qui justifie un avis médical avant le départ. La doxycycline, prescrite en chimioprophylaxie du paludisme, est photosensibilisante. Le risque est faible et pourrait être réduit par une prise du médicament le soir.

Il existe également des conséquences ophtalmologiques. L'ophtalmie des neiges ou photo-kératite est due à l'exposition des yeux aux rayons UV en altitude ou en milieu polaire, l'intensité des UV augmentant de 10 à 12 % par tranche de 1 000 mètres d'altitude, la neige réfléchissant jusqu'à 80 % des rayons UV. La kératite est souvent accompagnée de conjonctivite. Elle peut aller jusqu'à la cécité, mais celle-ci est transitoire. La prévention repose sur le port de lunettes à verres larges et à forte absorption des UV pendant toute la durée de l'exposition, même par temps nuageux. Les mêmes précautions doivent être prises lorsqu'il existe des risques de réverbération importants.

6.3.2 Prévention

Les mesures recommandées pour se protéger du soleil sont les suivantes [114,115] :

- éviter les périodes les plus lumineuses (entre 12 h et 16 h) ;
- porter des vêtements de couleur claire et couvrants (voire photo-protecteurs) ;
- porter des lunettes de soleil à verres filtrants (norme CE, de préférence CE3 ou CE4) ;
- porter un chapeau à larges bords protégeant les yeux, le visage et le cou ;
- utiliser un écran solaire adapté à son phototype à appliquer régulièrement.

L'écran solaire doit être appliqué correctement (2 mg/cm² de peau exposée), filtre 93 % des rayons UVB, pour un indice de protection solaire de 15, et 98 % des UVB pour un indice de 50 [113]. Appliquer les médicaments répulsifs au moins 20 min après l'écran solaire (cf. § 2.2.2).

6.4 Exposition au grand froid

Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées, notamment les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques.

6.4.1 Risques

Les gelures sont fréquentes. Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme. En cas de persistance, ils peuvent nécessiter une aide médicale.

6.4.2 Prévention

Les mesures à prendre pour prévenir les risques liés à l'exposition au grand froid sont les suivantes :

- éviter les expositions prolongées au froid et au vent ;
- s'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau ; se couvrir la tête, les mains et les pieds ; ne pas garder de vêtements humides ;
- éviter les efforts brusques en raison du risque d'accident cardiaque, de blessure musculaire ou de dépense énergétique élevée.

Une vigilance accrue doit être exercée envers les enfants car ils présentent plusieurs facteurs de moindre résistance au froid [116].

6.5 Pollution atmosphérique

Selon l'OMS [117,118], les grandes métropoles notamment d'Asie (Chine, Pakistan, Inde, etc.) ou d'Amérique centrale ou du sud, ainsi que certaines villes d'Afrique (pays subsahariens ou bordant la Méditerranée) subissent des niveaux élevés de pollution de l'air qui peuvent avoir un impact sur la santé. Cette pollution est associée aux activités industrielles, aux transports, au secteur tertiaire et domestique (chauffage, combustion), parfois aussi à des feux de forêts ou de broussailles, accidentels ou volontaires. Certains pays dont la Chine, l'Inde et Singapour utilisent des indicateurs pour mesurer la qualité de l'air, dont l'*Air Quality Index* (AQI) qui s'échelonne de 0 à 500. Un indice supérieur à 100 indique une mauvaise qualité de l'air, avec des risques pour la santé.

Pour l'Europe, l'OMS a fait une revue sur les différents indices de qualité de l'air utilisés dans les 37 états membres [119]. L'information sur la qualité de l'air est largement disponible au public, à la fois en ligne ou par des applications mobiles officielles. Plusieurs indices sont associés à des recommandations spécifiques pour réduire les expositions et les risques sanitaires. Le service Copernicus pour la surveillance de l'atmosphère (CAMS) fournit des prévisions et des cartes sur la qualité de l'air et des prévisions des concentrations de pollen (<https://atmosphere.copernicus.eu>). Pour l'Europe, Copernicus fournit, pour les personnes allergiques, des prévisions sur 4 jours des concentrations de pollen de cinq des espèces les plus courantes, à savoir le bouleau, l'olivier, les graminées, l'ambrosie et l'aulne. Ces informations préalables sur les concentrations de pollen permettent aux personnes souffrant d'allergies de prendre leurs médicaments ou de limiter leurs activités de plein air lorsque le taux de pollen est particulièrement élevé.

Dans tous les cas, avant de partir à l'étranger, il est conseillé de se renseigner sur les niveaux de pollution en fonction de la saison et de la localité, à partir des sites Internet des pays considérés et des consulats français, ou de consulter la [page de l'OMS sur la qualité de l'air](#).

6.5.1 Risques

Les polluants atmosphériques (particules fines, NO_x, SO₂, O₃, COV, pesticides, métaux) peuvent avoir des effets graves sur la santé, notamment respiratoires et cardiovasculaires à court et surtout à long terme [120].

Une vigilance particulière doit être portée à l'égard des populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) [121].

La pollution de l'air peut aggraver les symptômes d'une infection respiratoire [122].

6.5.2 Prévention [123]

Les mesures à prendre sont différentes selon qu'il s'agit d'un voyage de courte durée (de quelques jours à 2 ou 3 semaines) ou d'un séjour plus long (de plusieurs mois ou années).

- Pour les séjours de courte durée

Il est recommandé de façon générale d'être attentif à une gêne inhabituelle (toux, essoufflement, sifflement, palpitations) lors de niveaux élevés de pollution (de manière régulière ou lors de pics) ; les personnes vulnérables ou sensibles doivent éviter dans la mesure du possible les activités intenses¹ et de plein air.

Les masques chirurgicaux ne protègent pas efficacement de la pollution de l'air. Les masques filtrants de type N95 ou FFP2 sont partiellement efficaces en cas de pic de forte pollution mais ne

¹ Une activité physique intense est souvent définie comme celle qui conduit un adulte à devoir respirer par la bouche.

protègent pas contre les substances présentes à l'état gazeux (NO_x, SO₂, O₃, COV, pesticides ...) [124,125]. Le port de masques « antipollution » n'est pas recommandé en population générale [126,127].

Il est également recommandé aux personnes vulnérables de prendre un avis médical avant le départ ou à défaut, de consulter sur place.

- Pour les séjours de longue durée

Les personnes vulnérables doivent privilégier des sorties brèves, réduire les activités physiques intenses en plein air et éviter de sortir en début de matinée et en fin de journée (moments de trafic le plus intense), surtout aux abords des grands axes de circulation [128].

Il est recommandé de pratiquer quotidiennement aération et ventilation de son habitat, en dehors des pics de pollution aérienne. L'utilisation d'un détecteur de dioxyde de carbone (CO₂), gaz émis par la respiration humaine, peut aider, à moindre coût, à définir un schéma d'aération, c'est-à-dire la fréquence et la durée de l'ouverture des fenêtres, afin d'adapter le renouvellement de l'air des locaux et de s'assurer du bon fonctionnement de la ventilation.

Dans les zones très polluées en permanence (pollution de fond), il est conseillé, surtout pour les personnes vulnérables, d'installer des purificateurs d'air à filtres dans les habitations et les bureaux en privilégiant les unités mobiles de purification d'air par filtration HEPA de performance minimale H13 ou H14 ou taux de filtration équivalent (prévoir au minimum de filtrer chaque heure 5 fois le volume du local) et en respectant la fréquence de remplacement du filtre à air recommandée par le fabricant [129]. Le positionnement de l'appareil dans la pièce doit éviter les obstacles aux flux d'air afin de bien brasser et de filtrer l'air de la pièce.

L'Anses souligne que les données scientifiques actuelles ne permettent pas de démontrer l'efficacité et l'innocuité [130] des épurateurs d'air intérieur fonctionnant sur les principes de la catalyse ou de la photocatalyse, du plasma, de l'ozonation ou de l'ionisation.

Quelle que soit la durée du séjour, voyageurs et expatriés doivent éviter de fumer, afin de ne pas aggraver les effets de la pollution.

6.6 Animaux autres que les arthropodes (pour les arthropodes voir le § 2)

6.6.1 Animaux venimeux

Différents animaux venimeux (serpents, autres reptiles, batraciens, poissons, coquillages, méduses) provoquent des envenimations ou des intoxications. Il est recommandé de ne pas les toucher. Comme pour les arthropodes venimeux, toute piqûre ou morsure qui entraîne des troubles importants nécessite une consultation au service des urgences le plus proche. La prévention des envenimations marines passe par le port de chaussures par les baigneurs, de gants par les plongeurs, le respect des recommandations affichées sur certaines plages où des risques particuliers sont connus (méduses, notamment).

6.6.2 Mammifères et oiseaux

Les lésions causées par morsure, griffure ou coup de bec sont les dommages les plus importants causés par les mammifères et les oiseaux mais de nombreuses zoonoses peuvent également être transmises à l'être humain. Certaines sont graves, voire mortelles.

La règle générale est de ne pas approcher les animaux, même familiers, même jeunes, même morts, de ne pas les caresser, de ne pas boire leur lait et des laitages non pasteurisés, et de ne pas les nourrir (car c'est là que le risque de morsure est le plus élevé).

Après morsure, griffure ou simple léchage sur une peau lésée ou une muqueuse, il est important de laver la plaie ou la zone léchée à l'eau et au savon, d'appliquer un antiseptique, puis de contacter les structures médicales locales qui prendront, si besoin, des mesures de prophylaxie post-exposition et vérifieront la validité de la vaccination contre le tétanos. Lors de contacts avec des animaux en liberté, il est important de consulter rapidement car les animaux peuvent être porteurs dans leur cavité buccale (salive) de différentes bactéries (en particulier *Streptococcus pyogenes*;

Staphylococcus aureus) ou de virus (en particulier rage chez les chiens et les singes; Herpes B chez les singes en Asie; virus mpox, virus Marburg et virus Ebola chez les singes en Afrique).

En ce qui concerne la rage, le chien est le principal réservoir du virus dans les pays en développement mais tous les mammifères peuvent être atteints, notamment les chauves-souris et les singes. Le virus peut être transmis par un animal qui ne présente pas encore les symptômes de la maladie. Il existe un vaccin contre la rage (cf. § 1.13).

En cas de morsure par un singe (de 2 à 20 % des morsures animales dans le monde), le risque de méningo-encéphalite à virus herpès simien (Herpes B virus, très proche du virus herpès simplex de type 1) doit aussi être évoqué (en particulier dans le cadre de séjours en Asie où le portage du virus chez ces animaux est élevé, jusqu'à 80 % des singes macaques dans les sites touristiques en Indonésie). Un traitement post-exposition par valaciclovir (1 g/8 h, à débiter dans les 5 jours après l'exposition, pendant 2 semaines) est possible [131,132].

Lors de séjours en milieu sauvage en Afrique subsaharienne, il existe aussi des risques d'infection par des orthopoxvirus (virus mpox, présent chez 5 à 10 % des grands singes) et par des virus des fièvres hémorragiques (Ebola, Marburg). Les vaccins antivarioliques de 3ème génération permettent une protection croisée contre mpox. Des vaccins et traitements post-exposition contre les virus Ebola et Marburg sont en cours d'évaluation [51–53]. Un vaccin contre la souche Ebola Zaïre (rVSVΔG-ZEBOV-GP) est commercialisé mais n'est pas recommandé en prévention chez les voyageurs. En cas d'épidémie d'Ebola, il est recommandé de ne pas voyager dans la zone concernée.

Pour les personnes qui voyagent dans le Nord de l'Afrique (Tchad, Soudan, Somalie, Maghreb, Machrek) ou la péninsule arabique, le risque de rage existe aussi lors de contact avec des camélidés (0,2 % des chameaux infectés). Il existe aussi un risque d'infection par le virus camelpox et le coronavirus MERS-CoV (90 % des chameaux de la péninsule arabique). Les chameaux peuvent transmettre la fièvre Q (jusqu'à 60 à 80 % des animaux au Tchad, au Soudan, en Algérie, dans la péninsule arabique), la brucellose (10-25 % des dromadaires) et la tuberculose.

6.6.3 Importation d'animaux

À l'exception des animaux répondant aux conditions réglementaires d'importation (espèces dont le commerce est autorisé, statut sanitaire et vaccinal faisant l'objet d'un certificat officiel), l'importation d'animaux domestiques ou sauvages est strictement interdite et peut donner lieu à des sanctions pénales et financières lourdes.

Pour voyager à l'étranger avec son animal de compagnie, il faut se renseigner en amont sur les formalités à accomplir et la réglementation applicable selon le pays [136].

7. Risques liés aux activités

7.1 Pratiques sportives

Les risques liés à la pratique du sport sont augmentés en raison de la fatigue du voyage, du décalage horaire, des conditions climatiques et d'altitude, du possible manque d'entraînement, du manque d'encadrement, d'une mauvaise appréciation du risque et des difficultés d'accès à une prise en charge adéquate en cas d'accident. Il convient donc de respecter un temps d'adaptation qui peut être de plusieurs jours avant de s'adonner à des exercices physiques sportifs.

7.2 Baignades

Quel que soit le lieu de baignade, il existe des risques de noyade et divers risques infectieux tels que les gastro-entérites, les dermatites aquatiques ou marines, les otites externes, les conjonctivites et les infections respiratoires.

Il existe en outre des risques propres à chaque situation de baignade.

En mer, ces risques sont de trois sortes :

- noyade due aux courants violents ;
- envenimation par contact avec des méduses, des poissons venimeux (poisson-pierre...) ou des coraux ;
- attaques de requins comme à La Réunion [137].

La situation est aggravée dans certains pays du fait de l'absence de surveillance des plages et de moyens de secours. Il convient donc de se renseigner localement, de respecter strictement les consignes de sécurité lorsqu'elles existent et d'éviter les baignades sur des plages désertes.

Dans les piscines : dans de nombreux pays il n'existe pas de norme pour l'utilisation des piscines et notamment pas de dispositifs permettant d'en interdire l'accès à de jeunes enfants non accompagnés, ni de dispositifs d'alarme en cas de chute dans l'eau. La vigilance est donc essentielle pour protéger ceux-ci contre le risque de noyade.

Dans les spas : leur utilisation est associée au risque de transmission de légionellose et d'infections cutanées à *Pseudomonas*.

En eau douce, les baignades exposent à des infections transmises par voie cutanée comme la leptospirose, la bilharziose ou dans une moindre mesure l'infection à *Naegleria fowleri* (amibes libres pathogènes). La dermatite du baigneur ou dermatite cercarienne peut être prévenue par une douche prolongée et/ou l'essuyage énergique dès la sortie de l'eau.

7.3 Plongée sous-marine avec bouteilles

La pratique de la plongée sous-marine avec bouteilles doit faire l'objet d'un avis médical spécialisé avant le départ.

Un intervalle de 24 heures doit être respecté entre une plongée sous-marine avec bouteilles et un voyage en avion ou un séjour en haute altitude, pour éviter la survenue d'une embolie gazeuse.

7.4 Excursions et randonnées en altitude (altitude supérieure à 2 500 mètres)

Les excursions et randonnées en altitude doivent faire l'objet d'un avis médical spécialisé avant le départ. La haute altitude est déconseillée chez le nourrisson.

7.4.1 Risques

Les troubles observés à haute altitude sont liés à l'hypoxie, consécutive à la baisse de pression partielle en oxygène. Ils surviennent d'autant plus fréquemment que l'ascension est plus rapide, d'où la règle à respecter : « Ne pas monter trop vite, trop haut ». Il faut quelques jours à l'organisme

pour s'adapter à ces conditions environnementales particulières ; un défaut d'acclimatation se traduit par le mal aigu des montagnes, dont les manifestations sont des céphalées, une insomnie, une anorexie, des nausées, des œdèmes. Cet état peut évoluer vers deux complications graves mettant en jeu le pronostic vital : l'œdème pulmonaire et l'œdème cérébral de haute altitude. Le risque de mal des montagnes chez l'enfant est similaire à celui de l'adulte mais avant l'âge de 3 ans, les signes sont plus frustes : irritabilité, anorexie, apathie, insomnie. Jusqu'à l'âge de 12 mois, le risque de mort subite est plus élevé en altitude (supérieure à 1600 mètres).

7.4.2 Prévention

La prévention du mal des montagnes repose sur une ascension progressive et une adaptation à l'altitude de quelques jours, au repos. Un traitement préventif médicamenteux par l'acétazolamide est possible. Il est à commencer 2 jours avant l'arrivée en haute altitude et à poursuivre pendant 2 jours après avoir atteint le point culminant, si la descente n'est pas effectuée rapidement. L'acétazolamide, administré en deux prises quotidiennes de 125 mg (250 mg au-delà de 80 kg) le matin et en début d'après-midi (chez l'enfant, 2,5 à 5 mg/kg/j en 2 prises, maximum 125 mg/prise) peut être recommandé en l'absence de contre-indication aux sulfamides (allergie croisée dans 10 % des cas). En cas de contre-indication, il est possible de prescrire de la dexaméthasone (4 mg deux fois par jour). Une bonne hydratation par l'apport de boissons abondantes facilite l'adaptation à l'altitude.

En cas de mal d'altitude, les troubles s'amendent dès le retour à une altitude inférieure [138].

7.5 Personnes se rendant à un grand rassemblement

Aux risques habituels liés à la destination s'ajoutent les risques liés à la foule : incident sécuritaire, bousculades, piétinement, transmission accrue de maladies infectieuses, notamment par voie respiratoire (grippe, Covid-19 et autres viroses respiratoires, méningocoque...).

Les conséquences constatées le plus fréquemment lors des grands rassemblements sont les traumatismes, les accidents cardiaques, les infections respiratoires, les pathologies liées à la chaleur et les pathologies gastro-intestinales.

Les règles de prévention s'appliquent à tous les grands rassemblements de plusieurs milliers de personnes en France ou à l'étranger (pèlerinages en Arabie saoudite, Hadj et Umra, Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), Kumbha Melas, grand Magal, festivals de plein air...).

Les grands pèlerinages peuvent plus particulièrement présenter des risques du fait :

- du très grand nombre de participants, notamment pour le Hadj avec plusieurs millions de pèlerins, qui favorise promiscuité et confinement dans un espace géographique limité ;
- de l'âge élevé et de l'état de santé des pèlerins (polyopathologies) ;
- des conditions climatiques, surtout lorsque le rassemblement se déroule pendant les mois d'été ;
- des contraintes imposées par les rituels, qui entraînent une fatigue pouvant aller jusqu'à l'épuisement.

7.5.1 Mesures préventives d'ordre général

Une vigilance accrue doit être exercée pour :

- les infections les plus fréquentes rencontrées pendant ces voyages : infections respiratoires ubiquitaires ou spécifiques (grippe, Covid-19, MERS-CoV pour la péninsule Arabique (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen, Irak, Jordanie)),
- les infections invasives à méningocoques ;
- les gastroentérites et entérocolites ;
- les pathologies en rapport avec la chaleur ;
- les traumatismes ;
- l'épuisement ;

- la décompensation d'affections chroniques préexistantes (maladies cardio-vasculaires, diabète, hypertension artérielle, etc.) (cf. § 9.3).

Une information sur ces risques doit être donnée aux voyageurs avant leur départ, ainsi que sur les moyens de s'en prémunir :

- hygiène des mains et hygiène alimentaire (cf. § 4) ;
- hydratation correcte ;
- protections contre la chaleur et l'exposition au soleil ;
- risques traumatiques liés à la pratique d'activités inhabituelles.

7.5.2 Vaccinations

Vaccinations obligatoires

- La vaccination contre les infections invasives à méningocoques avec un vaccin tétravalent A, C, W, Y est obligatoire pour l'obtention d'un visa pour le pèlerinage en Arabie saoudite (pour la validité cf. § 1.11). Elle doit être réalisée au moins 10 jours avant le départ et inscrite sur le Certificat International de vaccination.
- D'autres vaccinations sont exigées pour l'obtention d'un visa pour les pèlerins en transit en provenance de pays où existe un risque de transmission de poliomyélite ou de fièvre jaune. Les dispositions et recommandations sanitaires pour l'obtention des visas sont publiées chaque année par l'OMS dans un relevé épidémiologique hebdomadaire : « Dispositions sanitaires pour les voyageurs se rendant en Arabie saoudite pour le pèlerinage de la Mecque (Hadj) »[139].

Vaccinations recommandées

- La mise à jour des vaccinations du calendrier vaccinal (notamment les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la rougeole) ainsi que les vaccinations contre la grippe (si le rassemblement a lieu pendant une période de circulation d'un virus de la grippe), contre l'hépatite A et contre la typhoïde sont recommandées pour tous les grands rassemblements.
- La vaccination contre les infections à pneumocoque est également recommandée aux personnes à risque [17,140].
- Pour les exigences/spécificités des pays concernant l'entrée sur le territoire dans le contexte Covid-19, il convient de se renseigner sur les [pages dédiées](#) du site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

7.6 Militaires

Les recommandations sanitaires pour les militaires sont dans l'ensemble similaires à celles qui s'adressent aux autres voyageurs. Cependant, lors des missions en dehors de la France métropolitaine, les militaires peuvent être déployés dans des régions comportant des risques et des niveaux d'exposition aux agents infectieux majorés. Ces caractéristiques font des militaires des voyageurs dits « non-conventionnels » et justifient des mesures de prévention spécifiques. Par ailleurs, au-delà de la santé individuelle des militaires, les armées ont aussi une contrainte de protection collective, dans un objectif de maintien de la capacité opérationnelle des forces déployées. Les recommandations des militaires en termes de prévention vis à vis de risques sanitaires infectieux liés à des séjours hors métropole sont régulièrement réévaluées dont un [calendrier vaccinal spécifique](#) et une directive du ministère des Armées, actualisée chaque année pour la chimioprophylaxie antipaludique.

Les recommandations pour les personnes accompagnant les militaires sont celles préconisées en population générale, notamment celles concernant les vaccinations et la protection contre le paludisme.

8. Risques liés à certains comportements ou situations

8.1 Risques liés aux comportements sexuels

Les infections sexuellement transmissibles (IST) sont cosmopolites et les voyageurs peuvent avoir des comportements sexuels à risque d'IST.

Certaines IST engagent le pronostic vital et ne bénéficient pas de traitement curatif radical (infection par le VIH, hépatite B), d'autres sont curables mais hautement contagieuses ou associées à des risques de complications (syphilis, gonococcie, herpès, chlamydie, papillomavirose, gale).

Le préservatif masculin est le principal moyen de prévention contre les IST. La prophylaxie antirétrovirale pré-exposition (PrEP) trouve son indication en cas de prise de risque d'acquisition du VIH. Les rapports non protégés avec des partenaires multiples ou dans un pays de forte endémie avec des autochtones peuvent constituer une indication à proposer la PrEP intermittente ou continue pendant la durée du voyage [141].

Contre l'hépatite B, la vaccination constitue la meilleure protection.

En ce qui concerne les infections par certains papillomavirus humains (HPV) oncogènes, la vaccination constitue une protection efficace ; elle doit être effectuée dans les tranches d'âge recommandées selon le calendrier vaccinal en vigueur [17].

Les voyageurs ayant eu des conduites sexuelles à risque ou victimes d'agression sexuelle doivent consulter au plus tôt, dans les heures suivantes, pour un éventuel traitement post-exposition [142], notamment pour le VIH, dans leur intérêt et celui de leurs partenaires actuels et futurs.

Dans ce cas, une consultation de dépistage des IST peut être également envisagée ou conseillée.

En cas d'agression sexuelle, il est fortement recommandé de consulter en urgence et localement un service de soins, de prévenir sa compagnie d'assistance soins/rapatriement, et de se rapprocher du consulat français.

Pour rappel, une infraction sexuelle sur mineur commise à l'étranger par un Français ou une personne vivant habituellement en France est [punissable](#) par la justice française.

8.2 Risques liés aux soins

Certains soins sont dictés par les circonstances (accident traumatique, urgence chirurgicale, paludisme...), d'autres résultent du développement du tourisme médical (soins dentaires, chirurgie programmée, chirurgie plastique), et exposent ceux qui y recourent à des risques spécifiques.

8.2.1 Risques liés à des injections ou des actes invasifs

Dans la plupart des pays aux structures sanitaires insuffisantes, les transfusions sanguines représentent un risque majeur de transmission par le sang d'agents pathogènes, notamment les virus des hépatites B et C et le VIH.

Les soins médicaux avec injection intraveineuse (IV), intramusculaire (IM) et sous-cutanée (SC), incision, endoscopie, acupuncture, mésothérapie exposent également à des risques infectieux.

Afin de limiter ces risques :

- refuser tout geste dont on n'est pas certain qu'il sera effectué avec du matériel stérile, neuf à usage unique (aiguilles, seringues, aiguilles d'acupuncture, ventouses scarifiées) ou soumis préalablement à une stérilisation appropriée ;
- se munir avant le départ, si besoin, de matériel stérile (seringues, aiguilles) à usage unique (avec ordonnance le justifiant).

Le personnel médical et paramédical en mission dans un pays à prévalence élevée d'infection par le VIH doit pouvoir, en cas d'accident d'exposition aux liquides biologiques, bénéficier d'un traitement post-exposition au mieux dans les quatre heures, et au plus tard dans les 48 heures, après conseil médical spécialisé.

8.2.2 Risques liés à une hospitalisation - bactéries multirésistantes (BMR)

Les infections associées aux soins, particulièrement en milieu hospitalier (IAS nosocomiales), sont fréquentes dans les pays en développement et les bactéries en cause sont souvent multirésistantes aux antibiotiques : staphylocoques dorés résistants à la méticilline, entérobactéries sécrétrices de bêta-lactamases à spectre étendu, entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC), *Enterococcus faecium* résistant aux glycopeptides (ERG), *Acinetobacter baumannii* résistant à l'imipénème, *Pseudomonas aeruginosa* multi-résistant, tuberculose MDR (multi-résistante) et XDR (ultra-résistante) et mycobactéries environnementales. En cas de rapatriement avec hospitalisation ou d'hospitalisation à distance du voyage dans l'année, les patients seront dépistés à l'admission en France pour recherche de portage digestif de bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRe) du type EPC et ERG (*E. faecium* uniquement)

8.3 Risques liés aux pratiques de tatouages et de piercing

La pratique du tatouage et du piercing expose au risque de transmission d'agents transmissibles par voie sanguine, notamment les virus des hépatites B et C et le VIH mais aussi d'autres virus comme le mpox [143]. Elle expose aussi au risque d'infections par des mycobactéries environnementales. Il existe des [recommandations du HCSP sur les pratiques de tatouage](#). Les tatouages éphémères noirs exposent à des risques de dermatite de contact (eczéma allergique, dermatite caustique) [144].

Il est important de déconseiller le recours à ces pratiques lors du voyage, compte tenu de l'absence de contrôle sur les produits utilisés et souvent sur les pratiques mises en œuvre.

8.4 Risques liés aux drogues

L'usage de drogues, quel que soit le mode de consommation (intraveineuse, orale, inhalée), au cours d'un voyage expose à un certain nombre de risques (parfois mortels) : risque infectieux, risque juridique (législation locale), troubles du comportement pouvant favoriser des prises de risque (accident, relations sexuelles, noyade...), intoxications ou surdosages (par consommation de produits de composition qualitative ou quantitative variable).

8.5 Ichtyosarcotisme (ciguatera) et consommation de poissons

La ciguatera est une intoxication alimentaire liée à la consommation de poissons de récifs contaminés par une neurotoxine (ciguatoxine) produite par une microalgue (*Gambierdiscus toxicus*) proliférant sur des substrats coralliens dégradés. Les ciguatoxines sont ingérées par les poissons herbivores qui broutent les algues puis se concentrent dans leurs tissus. Elles s'accumulent ensuite dans l'organisme de leurs prédateurs, les poissons carnivores (barracuda ou bécune, carangue, sarde ou pagre, mérou, ...). Il est impossible d'identifier un poisson toxique à sa couleur, son odeur ou son goût. La congélation, la cuisson ou le mode de préparation du poisson ne permettent pas d'éliminer les ciguatoxines.

Ayant pour cible les canaux sodiques voltage dépendants où elles se fixent de façon quasi irréversible, les ciguatoxines altèrent l'équilibre des neurones et entraînent des complications digestives et cardiaques.

La ciguatera sévit en toutes saisons dans les régions insulaires intertropicales (Océanie, Polynésie, océan Indien, Caraïbes) mais des cas sont désormais signalés en zones tempérées (îles Canaries, Madère, ...). Entre 50 000 à 100 000 cas sont officiellement rapportés annuellement à l'échelle du globe mais il existe une importante sous déclaration.

Au plan clinique, la ciguatera se caractérise par le polymorphisme de sa symptomatologie et une grande variabilité de durée, de sévérité et de récurrence, d'un individu à l'autre et d'une région à l'autre. L'évolution est classiquement en deux temps : une phase aiguë de quelques jours à



quelques semaines (signes gastro-intestinaux, cardio-vasculaires, neurologiques, ...) suivie dans certains cas de troubles chroniques, essentiellement de nature neurologique, s'exprimant en continu et/ou par poussées évolutives.

Le diagnostic est clinique et la prise en charge symptomatique (perfusion intraveineuse de Mannitol dans les cas les plus sévères). La ciguatera justifie une consultation médicale en particulier pour les sujets à risque : personnes âgées, comorbidités (cardiopathies, diabète, ...), femmes enceintes (risque d'accouchement prématuré, d'atteinte fœtale) ou allaitantes (risque de transmission de toxines). Des rechutes peuvent être observées plusieurs mois après l'intoxication, en particulier après consommation de boissons alcoolisées ou de chair de poisson.

Pour prévenir la ciguatera, il convient d'éviter de consommer des poissons prédateurs, de se renseigner auprès des pêcheurs/poissonniers/restaurateurs locaux sur l'origine des poissons que l'on n'a pas l'habitude de consommer. Il est également recommandé de ne pas manger les viscères, le foie, la tête des poissons dans les zones à risque [145,146].

9. Précautions particulières pour certaines situations personnelles

Avant tout déplacement à l'étranger, il est fortement recommandé de disposer d'une assurance rapatriement/frais d'hospitalisation couvrant l'ensemble des risques et la zone géographique concernée ; cette assurance doit également couvrir les personnes les plus fragiles (enfants, femme enceinte...).

Plusieurs risques liés au voyage sont exacerbés dans certaines catégories de population du fait :

- de la diminution des capacités d'adaptation physiologique à une situation aiguë ;
- des difficultés de récupération après un effort ;
- de la sensibilité à la déshydratation.

En ce qui concerne les vaccinations, la prévention du paludisme, la prévention et la prise en charge des diarrhées, il convient de se reporter aux chapitres 1, 2 et 4, ainsi qu'aux chapitres 5, 6, 7 et 8 pour les précautions générales.

9.1 Personnes atteintes d'affections chroniques

9.1.1 Consultation avant le départ

Une vigilance accrue doit être exercée sur :

- la compatibilité de l'état de santé avec le type de voyage prévu, en particulier en présence de troubles cognitifs ou locomoteurs ;
- le risque de décompensation de comorbidités (insuffisance cardiaque ou respiratoire, diabète, épilepsie, maladies neurodégénératives, etc.) ;
- le risque lié à certains traitements selon les conditions du voyage (par ex. : diurétique et chaleur, etc.) ;
- le risque d'interaction du traitement au long cours avec de nouveaux médicaments prescrits pour le voyage ;
- l'exposition à de fortes chaleurs (cf. § 6.2) ;
- l'exposition à de grands froids (cf. § 6.4).

Une consultation médicale avant le départ est nécessaire afin de faire le point sur :

- les maladies chroniques ;
- les traitements suivis (cf. chapitre 10) ;
- les contre-indications éventuelles à certaines vaccinations ou la mise à jour de vaccins particulièrement recommandés sur ces terrains ;
- la constitution d'un dossier médical de voyage (cf. §11.2) ;
- les conditions du voyage, en particulier en cas de voyage aérien (cf. § 5.2).
- un correspondant médical à destination susceptible de prendre en charge la pathologie.

9.1.2 Mesures générales

Il est utile de se munir d'une fiche résumant la pathologie, le traitement habituel, les principaux signes cliniques ou paracliniques, et d'un guide pour prendre en charge les principales complications possibles en lien avec la pathologie. Dans l'idéal, la fiche devrait être rédigée dans la langue du pays de séjour ou en anglais.

Pour les personnes ayant un traitement au long cours, la totalité du traitement nécessaire durant le séjour (avec une marge supplémentaire) doit être emportée. Beaucoup de médicaments ne sont pas disponibles dans les pays à faibles revenus, même à l'hôpital.

Une partie du traitement doit être conservée en cabine pour ne pas risquer une rupture de traitement en cas de retard à l'arrivée des bagages de soute, et pouvoir faire face à une aggravation de la pathologie en cours de vol.

Une ordonnance nominative rédigée en anglais et, si possible, dans la langue du pays peut être utile ou nécessaire (produits injectables) pour transporter les médicaments et dispositifs médicaux.

Une assurance rapatriement couvrant les risques liés à la maladie est nécessaire.

La prise en charge des séances de dialyse à l'étranger peut être couverte par l'assurance maladie avec des [modalités différentes selon les pays](#).

9.1.3 Personnes ayant une maladie respiratoire

La pression en cabine durant un vol est habituellement régulée pour être inférieure à 8000 pieds (2438 m). Cette valeur correspond d'après la courbe de dissociation de l'hémoglobine à celle où la saturation artérielle en oxygène demeure > 90% chez un sujet en bonne santé. Les personnes souffrant d'une pathologie respiratoire chronique peuvent décompenser leur état cardio-respiratoire durant un vol en hypoxie relative.

La British Thoracic Society a émis en 2022 des recommandations sur les voyages aériens chez les personnes ayant une maladie respiratoire [147].

Un test d'hypoxie peut parfois être envisagé avant le départ chez ces personnes : dans une cabine de pléthysmographie, au calme, de l'air à une FiO₂ de 15 % (correspondant à l'air à une altitude de 8000 pieds ou 2438 m) est délivré, et la SpO₂ est mesurée. Si elle chute en dessous de 85 %, de l'oxygène est nécessaire lors du vol (le débit est celui nécessaire à restaurer la SpO₂ habituelle, généralement 1-2 L/min). Lorsque la SpO₂ chute entre 85 et 90%, une oxygénothérapie durant le vol peut également être discutée.

Pour la *British Thoracic Society*, un test d'hypoxie n'est pas indiqué chez :

- les personnes ayant une maladie stabilisée (pas d'hospitalisation récente, d'exacerbations, de changement thérapeutique significatif) ;
- les personnes souffrant de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) avec une SpO₂ de base \geq 95 % et ayant, soit un score respiratoire MRC de 1 ou 2, soit une SpO₂ \geq 84 % durant un test de marche de 6 minutes ou un *shuttle walking test*, sous réserve qu'il n'y ait pas d'hypercapnie ;
- les personnes qui doivent impérativement recevoir une supplémentation en oxygène durant un vol.

Un test d'hypoxie peut être discuté chez :

- les personnes souffrant de BPCO avec une SpO₂ de base < 95 %, ou un score respiratoire MRC > 3, ou une SpO₂ < 84 % durant un test de marche de 6 minutes ou un *shuttle walking test*, et aussi lorsqu'il y a un risque d'hypercapnie ;
- les personnes souffrant d'asthme sévère (symptômes persistants ou exacerbations fréquentes malgré un traitement optimal) quel que soit le niveau de base de leur SpO₂ ;
- les personnes ayant un syndrome restrictif ou une pathologie interstitielle qui ont une SpO₂ < 95% à l'effort et soit une PaO₂ de repos \leq 9,42 kPa, soit une mesure du transfert pulmonaire du monoxyde de carbone (TLCO) \leq 50 % de la valeur prédite ;
- les personnes ayant une maladie musculaire respiratoire sévère ou une déformation importante de la paroi thoracique avec une capacité vitale forcée < 1 litre ;
- les personnes ayant, ayant eu ou à risque d'avoir une hypercapnie, y compris les personnes ayant un traitement dépresseur respiratoire ;
- les personnes ayant déjà fait deux ou plus épisodes de décompensation respiratoire et qui sont déjà sous supplémentation en oxygène à faible débit ;
- les enfants avec une maladie pulmonaire néonatale ou chronique sévère, ou ayant un volume expiratoire maximal par seconde (VEMS) < 50 % de la valeur prédite.

Selon les résultats du test d'hypoxie, de l'oxygène peut être administré durant le vol :

- si la PaO₂ reste \geq 6,6 kPa (50 mm Hg) ou la SpO₂ \geq 85 %, il n'y a pas besoin d'oxygène durant le vol ;

- si la PaO₂ est < 6,6 kPa (50 mm Hg) ou la SpO₂ < 85 %, un support d'oxygène durant le vol est nécessaire ;
- la titration d'oxygène est celle nécessaire pour avoir une PaO₂ ≥ 6,6 kPa (50 mm Hg) ou une SpO₂ ≥ 85 % chez l'adulte, ou une SpO₂ > 90 % chez les enfants de plus d'un an.

Recommandations spécifiques pour certaines maladies respiratoires :

- Les personnes ayant un asthme doivent être équilibrées avant le départ. Elles doivent emporter le traitement d'une exacerbation avec elles en bagage cabine. Un plan détaillé du traitement d'une exacerbation doit être disponible.
- Les personnes ayant une BPCO ont un risque plus élevé de thrombose veineuse profonde, en particulier sur les vols longs. Prévoir une prévention.
- Les personnes ayant un encombrement respiratoire chronique peuvent obtenir des conseils de drainage pulmonaire auprès de leur kinésithérapeute référent avant le départ.
- En cas de pneumothorax, il est recommandé avant de prendre l'avion, de respecter un délai de 7 jours après la résolution radiographique.
- En cas de procédure interventionnelle par bronchoscopie, il est recommandé de respecter un délai de 7 jours avant de prendre l'avion.
- Les personnes souffrant de tuberculose pulmonaire avec crachats positifs devraient avoir deux examens directs négatifs avant de prendre l'avion. Lorsqu'un traitement est mis en place pour une tuberculose pulmonaire et que la souche est bien sensible au traitement, le patient n'est habituellement plus contagieux au bout de 2 semaines de traitement. En cas de tuberculose pulmonaire avec une souche MDR ou XDR, le voyage ne devrait être permis qu'à la condition de deux examens directs négatifs et d'une amélioration clinique.
- En cas de syndrome d'apnée du sommeil ou d'hypoventilation par obésité, les vols de jour sont à privilégier. Il faut éviter la consommation d'alcool et la prise de sédatifs dans les 12 heures précédant le vol et durant celui-ci. L'utilisation pendant le vol d'appareils de pression positive continue (PPC/ CPAP) - comme c'est également le cas pour les nébuliseurs -, peut nécessiter l'autorisation préalable de la compagnie aérienne. A l'arrivée, il faut être vigilant pour la conduite de véhicule (risque d'endormissement).

9.1.4 Personnes ayant un diabète

Avant le départ :

- Une consultation avec le diabétologue référent est souhaitable pour vérifier l'équilibre glycémique et le schéma d'administration d'insuline le cas échéant. Le médecin fournit une ordonnance avec le nom pharmaceutique (DCI) de l'insuline et ses modalités d'injection, le schéma de débit de la pompe (pour la reprogrammer au besoin), les conduites à tenir en cas d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie avec cétonose et, dans l'idéal, les coordonnées d'un référent sur place (se renseigner auprès du Consulat de France du pays).
- Il faut penser à prendre suffisamment de matériel pour le voyage (aiguilles, lancettes, coton, désinfectant, lecteurs de glycémie et de cétonémie avec piles, stylo auto-piqueur, bandelettes urinaires, insulines, glucagon, pompe de remplacement, ...). En pratique, il est prudent de prévoir le double des quantités nécessaires et de répartir le matériel entre plusieurs bagages.
- Il faut savoir que la concentration de l'insuline en cas d'achat dans certains pays peut ne pas être la même qu'en France et en Europe (100 UI/ml).

Le transport de seringues et d'aiguilles dans la cabine lors du vol peut être soumis à autorisation (se renseigner auprès de la compagnie aérienne). Un certificat médical (en anglais ou dans la langue du pays) peut être demandé (modèle sur le site de [l'Aide aux jeunes diabétiques \(AJD\)](#)) :

- Les personnes portant une pompe à insuline et/ou un dispositif de contrôle de glycémie en continu, doivent avertir les services de sécurité des aéroports lors des contrôles aux portiques automatiques. Ces dispositifs ne doivent pas être exposés aux rayons X. [Un guide « le diabète à l'aéroport »](#) rédigé par la Direction générale de l'aviation civile récapitule les points essentiels
- Une carte en français, espagnol et anglais « j'ai un diabète » peut être obtenue auprès de la [Fédération des diabétiques](#).

Contrôle de la glycémie durant le vol :

- Il est recommandé d'avoir sur soi des sources de sucres rapides pour corriger une hypoglycémie.
- Durant le vol, des bulles d'air peuvent se former dans le dispositif des pompes à insuline (cartouche et ligne) du fait des variations de pression en cabine. Au décollage, lorsque la pression baisse, les bulles peuvent conduire à un excès d'administration d'insuline, et à des hypoglycémies durant le vol. Inversement, à l'atterrissage, l'augmentation de pression suspend à nouveau dans la solution l'air des bulles et peut entraîner des diminutions de la dose administrée et des hyperglycémies. On peut donc être amené à déconnecter la pompe au décollage, puis à la reconnecter en altitude de croisière après avoir purgé les bulles, et répéter la même procédure à l'atterrissage.
- Certains appareils de mesure continue de la glycémie peuvent également dysfonctionner en situation de pression atmosphérique plus faible.
- L'adaptation de l'insulinothérapie pendant le trajet lorsque plusieurs fuseaux horaires (> 3 heures) sont franchis peut se faire selon les principes suivants :
 - Garder le schéma habituel d'injections (avec les heures françaises) si la durée du séjour est courte (< 3 jours) ;
 - Pour un traitement par injections, en cas de séjour plus long, l'utilisation de schéma basal (lente) + bolus (rapide) est préférable à une insuline mixte pour un meilleur ajustement à la glycémie. Des bolus d'insuline rapide sont faits au moment des repas, et le basal est ajusté. Plusieurs protocoles d'adaptation du basal sont possibles. Par exemple :
 - Voyages vers l'est : la journée étant plus courte, les besoins en insuline sont moindres. Ainsi, pour un décalage faible (1 à 6 heures en plus, par exemple Pékin), avancer de deux heures l'horaire de la dernière dose de basal prévue avant le départ (ex : 17 h au lieu de 19 h, heure française), puis se mettre à l'heure locale et décaler l'horaire de la prochaine dose de basal de 3-4 heures (ex : 22 h au lieu de 19 h, heure locale). Sur place, rapprocher ensuite progressivement l'horaire de la dose de basal vers l'heure habituelle (ex : 19 h). Pour un décalage important (plus de 6 heures en plus, par exemple l'Australie), faire la moitié de la dose de basal du jour du voyage à l'heure prévue (heure française ; ex : 19 h) puis se mettre à l'heure locale et faire la dose basale suivante (complète) à l'heure prévue (heure locale, ex : 19 h) ;
 - Voyages vers l'ouest : la journée étant plus longue, les besoins en insuline sont supérieurs. Ainsi, pour un décalage faible (1 à 6 heures en moins, par exemple la côte est des Amériques), faire la dernière dose de basal la veille du départ à l'heure prévue (ex : 19 h, heure française), puis se mettre à l'heure locale et faire la prochaine dose de basal à l'heure prévue (ex : 19 h, heure locale), en complétant au besoin par de l'insuline rapide entre temps. Pour un décalage important (plus de 6 heures en moins, par exemple Los Angeles), faire la moitié de la dose de basal du jour du voyage à l'heure prévue (heure française ; ex : 19

h) puis se mettre à l'heure locale et faire la prochaine dose de basal (complète) à l'heure prévue (heure locale, ex : 19 h) ;

- Si la personne a une pompe à insuline, les bolus d'insuline rapide seront faits en fonction des repas et des glycémies. Il faut garder l'horloge de la pompe sur l'heure de la zone de départ durant tout le voyage aérien, et la régler sur l'heure de la zone d'arrivée à destination. Programmer durant le vol le plus petit basal d'insuline antérieurement utilisé.

Contrôle de la glycémie durant le séjour

- Durant les premiers jours de voyage, contrôler plus souvent la glycémie et adapter les doses d'insuline si besoin.
- Stocker l'insuline dans un endroit réfrigéré et sec sur place. Il existe des pochettes réfrigérantes ou des sacs isothermes pour le transport de l'insuline et du glucagon. Les stylos et flacons d'insuline en cours d'utilisation peuvent être le plus souvent conservés à température ambiante.
- Ajuster les doses sans arrêter l'insuline en cas de diarrhée ou de vomissements.

9.1.5 Personnes ayant une allergie alimentaire sévère

- Faire rédiger un plan d'action en cas d'allergie sévère, par le médecin traitant ou l'allergologue référent avant le départ ;
- Garder avec soi les traitements nécessaires en cas d'allergie. Les stylos d'adrénaline injectables ne se conservent pas bien au-delà de températures ambiantes > 30°C ;
- Se renseigner auprès de la compagnie aérienne pour vérifier que l'allergène en cause n'est pas distribué dans les repas au cours du vol, et connaître les modalités de détention d'un stylo d'adrénaline injectable en cabine ;
- Des cartes d'allergie alimentaire peuvent être téléchargées et remplies par le médecin référent, pour être présentées dans un restaurant. Elles existent en français [148] ou en bilingue anglais - certaines langues étrangères [149].

9.1.6 Personnes ayant un trouble neurologique ou psychique

- Une convulsion < 24 heures ou une épilepsie mal équilibrée sont des contre-indications à un voyage en avion ;
- Faire rédiger un plan d'action en cas de convulsion, par le médecin traitant ou le neurologue référent avant le départ. Pour les personnes ayant des troubles du comportement, discuter avec le thérapeute référent en amont du voyage, des moyens de contenir et de prendre en charge l'angoisse générée par le voyage ;
- Garder en cabine le traitement de l'épilepsie ;
- Prévoir des consultations à distance par visioconférence avec le thérapeute habituel pour les personnes ayant des troubles psychiatriques ;
- Lors des transports en véhicule sur place, prévoir un dispositif adapté pour les personnes ayant un handicap neuromusculaire.

9.1.7 Personnes vivant avec le VIH et personnes immunodéprimées

Les personnes pour lesquelles une consultation spécialisée est justifiée avant le départ sont notamment les personnes :

- vivant avec le VIH (PVIH) ;
- hypospléniques ou aspléniques ;
- transplantées d'organe solide ;

- ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie ou radiothérapie pour tumeur solide ou hémopathie maligne ;
- traitées par immunosuppresseurs, biothérapie ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique ;
- présentant un déficit immunitaire congénital.

Une vigilance accrue doit être exercée sur :

- le risque lié à certaines maladies infectieuses chez les PVVIH (leishmanioses, salmonelloses, tuberculose, infections dues à des coccidies intestinales, histoplasmoses et les autres infections fongiques contractées par inhalation, etc.) ;
- la nécessité de précautions d'hygiène notamment alimentaire ;
- les vaccinations (cf. §. 1) : les recommandations doivent être adaptées en fonction du type d'immunodépression. Un avis de novembre 2014 du HCSP [119] et pour les PVVIH, les recommandations nationales de 2018 [11] les formalisent :
 - les vaccins vivants atténués tels que le vaccin contre la fièvre jaune, sont généralement contre-indiqués (cf. § 1.6). Chez les enfants vivant avec le VIH, le taux de CD4 qui conditionne la contre-indication de vaccination contre la fièvre jaune varie avec l'âge (cf. tableau 4, § 1.6). Quand dans le cas d'un déficit immunitaire modéré le vaccin anti-amaril est administré, le délai d'acquisition de l'immunité post-vaccinale semble augmenté et la durée de protection peut être inférieure à 10 ans ;
 - chez ces patients, le BCG est par ailleurs contre-indiqué quels que soient l'âge et le nombre de lymphocytes CD4 ;
 - les vaccins inactivés sont recommandés comme pour l'ensemble des voyageurs. Néanmoins, la réponse vaccinale peut être altérée ou de courte durée, justifiant un contrôle régulier de la sérologie, et pouvant conduire à l'administration de doses de rappel supplémentaires.
- les interactions médicamenteuses entre le traitement de fond et les médicaments prescrits pour le voyage. Les interactions entre les antirétroviraux et les antipaludiques existent mais semblent avoir un impact clinique limité, ne justifiant pas d'adaptation des doses [119,124-126] ;
- le risque de photosensibilisation provoqué par les sulfamides qui peuvent être prescrits en prophylaxie d'infections opportunistes chez les PVVIH ayant un déficit immunitaire ;
- l'exposition au soleil (cf. § 6.3), les personnes immunodéprimées étant plus à risque de cancer de la peau [127,128]. Une protection solaire (vêtements, chapeau et crèmes écran) est fortement recommandée.

9.1.8 Personnes drépanocytaires

Les principales contre-indications aux voyages prolongés sont, pour les sujets drépanocytaires : une accélération récente de la fréquence des crises vaso-occlusives, un syndrome thoracique aigu dans les mois précédents, des antécédents récents d'accident vasculaire cérébral, un priapisme non contrôlé, l'association de plusieurs complications chroniques, une hypertension artérielle pulmonaire non traitée, une majoration récente de l'anémie avec des signes de mauvaise tolérance, la grossesse et toute déstabilisation récente de la maladie [130].

Les voyages en avions ne disposant pas de pressurisation sont contre-indiqués.

Avant le départ, sont aussi recommandées :

- une attention particulière aux mesures de protection anti-vectorielles, à la chimioprophylaxie contre le paludisme et aux recommandations vaccinales liées à l'asplénie fonctionnelle [16]. L'hydroxycarbamide (hydroxyurée) aux doses prescrites dans la drépanocytose ne constitue pas une contre-indication à la vaccination anti-amarile (cf. §1.6) ;

- une hyperhydratation *per os* dans les 24 heures précédant le vol (3 L/m²/jour) et durant le vol (0,15 L/m²/heure) ;
- éventuellement une injection d'héparine de bas poids moléculaire avant le vol (la drépanocytose étant en soi un état pro-thrombotique) ;
- voire une transfusion dans la semaine qui précède le vol si l'anémie est importante. Si le patient est engagé dans un programme d'échanges transfusionnels (ET), la durée du voyage ne doit pas excéder la durée qui sépare habituellement deux ET.

Pendant le vol, il est recommandé de :

- porter des vêtements amples et suffisamment chauds, en raison de la climatisation ;
- porter des bas de contention, possible dès l'adolescence ;
- éviter la station assise prolongée ;
- avoir des antalgiques en cabine en cas de crise vaso-occlusive. Le transport d'opiacés, parfois nécessaires, est soumis à autorisation. Se renseigner avant le départ ;
- être en possession d'un certificat médical pour pouvoir réclamer de l'oxygène à bord en cas de douleurs osseuses ou thoraciques, ou en cas de dyspnée (il n'est pas justifié d'équiper systématiquement le patient en oxygène pour le voyage en avion).

A destination :

- chez les drépanocytaires, le premier risque du voyage à l'étranger est l'infection. Consulter un médecin en cas de fièvre ;
- la plongée sous-marine et les séjours en altitude sont contre-indiqués.

Les sujets hétérozygotes (AS) ou « porteurs d'un trait drépanocytaire » n'ont pas de contre-indication à voyager en avion.

9.2 Enfants

9.2.1 Recommandations générales

Un voyage avec de très jeunes nourrissons, dans les pays tropicaux, dans des conditions précaires, est à déconseiller.

Chez les enfants, une vigilance accrue doit être exercée sur :

- l'usage des répulsifs (cf. § 2.2.2) ;
- l'exposition au soleil et à des températures élevées (cf. § 6.2 et 6.3) :
 - protéger l'enfant du soleil (crèmes à coefficient de protection élevé à renouveler fréquemment et après chaque baignade, chapeau à larges bords, vêtements longs, légers, en coton, port d'un t-shirt pour les activités aquatiques),
 - éviter les déplacements trop longs en pays très chauds, sources de déshydratation et de coup de chaleur,
 - lui donner souvent à boire de l'eau ou des solutés de réhydratation orale,
 - lui faire porter des vêtements légers, lavables aisément, perméables (coton et tissus non synthétiques), afin d'éviter le risque de sudamina (bourbouille).
- l'exposition au grand froid, les enfants présentant plusieurs facteurs de moindre résistance au froid [150] :
 - l'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau,
 - lui couvrir chaudement la tête, les mains et les pieds ; le volume céphalique, proportionnellement plus important chez l'enfant, a pour conséquence une forte déperdition de chaleur, en l'absence de protection. Les gelures chez l'enfant entraînent un risque spécifique de troubles de croissance et de déformations

ultérieures par destruction des épiphyses ou des cartilages de croissance [151] ; proscrire les porte-bébés par temps froid car l'immobilité de l'enfant favorise l'hypothermie et le portage favorise les compressions des membres, sources de gelures.

- le risque de noyade, en l'absence de dispositif de sécurité (cf. § 7.2) ;
- les contacts avec les animaux, pour prévenir le risque de morsure ou de transmission de pathogènes ;
- une hygiène corporelle rigoureuse notamment pour le jeune enfant, comprenant une douche quotidienne (avec savonnage), terminée par un séchage soigneux des plis ;
- les risques d'accidents domestiques : les parents doivent être sensibilisés particulièrement au risque de brûlure par chute dans un foyer posé à même le sol et à celui d'ingestion de produits pétroliers ou caustiques, de pesticides déconditionnés ou stockés à portée des enfants ;
- le risque de mutilation génitale féminine (excision, infibulation) ou de mariage forcé lors du séjour. La prévention repose sur l'identification d'ethnies (ou de pays) pratiquant ces mutilations et sur l'information des familles sur les risques (infection, douleurs, troubles de la fertilité et de la sexualité) et l'interdiction juridique de ces gestes (passibles d'amende et d'emprisonnement en France). Des renseignements peuvent être trouvés au numéro vert 3919 ou sur le [site de la HAS](#).

Par ailleurs, il est déconseillé d'emporter l'original du carnet de santé en raison du risque de perte, de vol ou d'endommagement et préférable d'emporter le carnet photocopié ou en format numérique.

9.2.2 Transports en véhicules terrestres

Durant les transports en véhicules terrestres, il est nécessaire d'appliquer les mesures de sécurité (ceinture, siège-auto, enfant placé à l'arrière, port d'un casque pour les deux-roues) dans toute la mesure du possible. Dans certains cas des adaptations sont nécessaires. Il s'agit principalement des cas d'enfants qui ont des maladies neuromusculaires qui modifient leur tonus (les enfants hypotoniques doivent impérativement voyager dans un siège, dos à la route), une trachéostomie (qui peut se boucher ou s'enlever lors d'un frottement avec la ceinture transversale), une gastrostomie ou un reflux gastro-œsophagien sévère (la ceinture ventrale peut être difficile à positionner ou augmenter la pression abdominale), ou des troubles psychiques ou du développement (l'agitation pendant le transport peut nécessiter une sédation ou une contrainte physique). Il existe des harnais, sièges ou vestes permettant d'installer les enfants dans les véhicules avec une bonne adaptation des ceintures à la taille de l'enfant, mais dans de nombreux pays, ces dispositifs ne sont pas disponibles ou les véhicules ne permettent pas ces adaptations. Si un siège enfant doit être installé sur le siège à l'avant dos à la route (pour permettre une surveillance par le conducteur), il faut que la fonction airbag puisse être désactivée. Par ailleurs, l'usage de fauteuils roulants adaptés pour les transports et les transferts de siège peut être nécessaire [152].

9.2.3 Enfants avec des besoins particuliers [153]

Les mesures énoncées au 9.1 pour les adultes s'appliquent à la population pédiatrique

Nouveau-né et prématuré

Un voyage avec un nouveau-né ou un petit nourrisson ex-prématuré est déconseillé.

- Ces enfants, même sans antécédent périnatal, sont fragiles : ils sont plus sensibles aux conditions environnementales (chaleur, froid), plus à risque de troubles digestifs et de déshydratation, ou de détresse respiratoire en cas de pathologie respiratoire virale. Le respect des règles d'hygiène générale et alimentaire et la réduction des interactions sociales sont encore plus importants chez eux.

- Les vaccinations prévues dans le calendrier vaccinal sont nombreuses dans les 5 premiers mois de vie. Elles doivent être débutées avant le départ si possible, parfois avancées dans le respect de leurs AMM, considérant qu'elles ne seront souvent pas réalisables durant le voyage ou séjour. Les vaccinations spécifiques du voyage ne sont pas possibles à cet âge, sauf le BCG qui est recommandé pour les séjours en zone à risque de tuberculose, et le vaccin méningococcique quadrivalent A C W Y possible dès 6 semaines de vie.
- La protection personnelle antivectorielle par moustiquaire est essentielle pour les séjours dans les pays à risque d'arbovirose ou de paludisme, car les répulsifs cutanés sont contre-indiqués chez les petits enfants, et la chimioprophylaxie du paludisme est souvent hors AMM.

Enfant ayant une pathologie respiratoire

- Chez les enfants à risque d'hypoxie, le voyage en avion doit être déconseillé et restreint à des motifs impérieux.
- Une consultation avec le médecin référent est recommandée avant le départ. L'équilibre de la pathologie respiratoire est nécessaire avant le départ.
- Il est utile d'emporter une copie des derniers examens.

Risque lié à l'hypoxie relative lors du vol aérien :

Les enfants sains de moins de 15 ans peuvent avoir de petites baisses de saturation transcutanée en oxygène (SpO₂) non symptomatiques et sans danger. Les enfants ayant une maladie respiratoire chronique peuvent compenser la baisse de FiO₂ relative, par une hyperventilation. La *British Thoracic Society* a émis en 2022 des recommandations [154] dont certaines concernent les enfants :

- Il est conseillé de reporter le voyage au-delà de la 1^{ère} semaine chez les nouveau-nés à terme pour s'assurer de leur bon état de santé. Les nourrissons prématurés (nés avant 37 SA) mais à moins de 41 SA d'âge corrigé lors du voyage, qu'ils aient ou non eu un problème respiratoire néonatal, sont à risque de présenter une détresse respiratoire lors du voyage. Il est recommandé de différer le voyage aérien jusqu'à ce qu'ils aient atteint 41 SA d'âge corrigé. En cas d'impossibilité, une oxygénothérapie à 1-2 L/min doit être administrée durant le vol.
- Les nourrissons de moins d'un an, ayant un problème respiratoire chronique), justifient d'une évaluation par un pneumopédiatre pour discuter d'un test d'hypoxie avant le départ (voir ci-dessus).
- Les enfants ayant une maladie respiratoire chronique comme une mucoviscidose ou une dyskinésie ciliaire, doivent bénéficier d'une spirométrie avant le départ si leur âge le permet. Ceux qui ont un VEMS < 50% doivent avoir un test d'hypoxie et bénéficier d'un apport d'oxygène durant le vol si la SpO₂ chute à moins de 90%. Les enfants les plus jeunes pour lesquels une spirométrie est impossible, doivent avoir une évaluation clinique, mais il est à noter que ceux qui ont une mucoviscidose, n'ont généralement pas une maladie très évoluée à cet âge.
- Les enfants ayant eu une supplémentation habituelle d'oxygène dans les six mois précédant le voyage, devraient avoir une évaluation avec un pneumopédiatre et un test d'hypoxie.
- Les enfants asthmatiques doivent être équilibrés avant le vol et prendre avec eux, en cabine, le traitement d'une exacerbation. Ceux qui ont un asthme sévère (symptômes persistants ou exacerbations fréquentes malgré un traitement optimal) doivent bénéficier d'un test d'hypoxie.

- Les enfants ayant un antécédent de pneumothorax, doivent, comme les adultes, ne pas voyager en avion dans les 7 jours qui suivent la disparition radiographique du pneumothorax. En cas de risque de récurrence, un avis spécialisé doit être pris.

En cas d'asthme :

- Faire rédiger un plan d'action lors des exacerbations, par le médecin traitant/référent ;
- Garder en cabine le traitement de l'exacerbation (bronchodilatateur avec chambre d'inhalation s'il y a lieu, corticoïdes oraux) et le traitement de fond (s'il y a lieu de l'administrer durant le vol) ;
- Si un séjour en altitude est prévu lors du voyage, donner des explications sur le mal aigu des montagnes et l'œdème pulmonaire d'altitude, dont les symptômes peuvent être proches de ceux d'une exacerbation asthmatique (§ 7.4).

En cas de mucoviscidose :

- La protection contre les infections respiratoires doit être renforcée (lavages des mains, distanciation physique, port d'un masque adapté (possible au-delà de 3 ans) ;
- La prévention, l'identification et le traitement précoce d'une diarrhée du voyageur doivent être rappelés, en raison de leur altération de la perception de la soif et de leurs difficultés de régulation de l'équilibre sodé.

Enfant ayant une cardiopathie congénitale

- Une consultation avec le cardiologue référent est recommandée avant le départ. Il est utile d'emporter une copie des derniers examens (ECG, échocardiographie) ;
- Les enfants ayant un dispositif implantable doivent bénéficier d'une inspection manuelle dans les aéroports et ne pas passer par les portiques automatiques ;
- Les enfants avec un shunt droit/gauche ou une hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) ne doivent pas séjourner à une altitude de plus de 2500 m. Ceux avec un shunt gauche/droit ne doivent pas séjourner durablement à une altitude de plus de 1500 m pour éviter un risque d'HTAP. Ceux qui ont une cardiopathie congénitale simple ou chirurgicalement réparée n'ont pas de restriction d'altitude.
- Les enfants avec une cardiopathie congénitale cyanogène sans limitation sévère des activités ou symptomatologie de repos (classe I à II NYHA) peuvent voyager sans oxygène. Ceux qui ont une gêne au repos (classe III NYHA) ou une gêne fonctionnelle sévère (classe IV NYHA) doivent recevoir une oxygénothérapie à 2 L/min. En cas d'hypercapnie associée, un test d'hypoxie doit être effectué.

Enfant immunodéprimé

- Une consultation avec le spécialiste référent ou un centre de vaccination internationale et de conseils aux voyageurs est souhaitable avant le départ, pour adapter la prévention vaccinale ou la prophylaxie médicamenteuse [16,155] ;
- La connaissance de l'adresse d'un centre référent apte à prendre en charge ces enfants dans le pays de destination est utile ;
- La vaccination des sujets contacts qui voyagent avec l'enfant est importante pour éviter la transmission intrafamiliale de certaines maladies infectieuses.

Enfant drépanocytaire [156]

- Une consultation avec l'hématologue référent ou un centre de vaccination internationale et de conseils aux voyageurs est souhaitable avant le départ pour contrôler l'hémoglobine,

éventuellement pratiquer une transfusion sanguine, vérifier les vaccinations complémentaires indispensables (pneumocoque, *Haemophilus influenzae*, méningocoque, grippe, typhoïde...), discuter une antibioprophylaxie durant le voyage et une anticoagulation pour le vol, prévoir un plan d'action en cas de suspicion de crise vaso-occlusive (CVO) ou d'infection, rédiger un certificat médical pour pouvoir disposer d'oxygène à bord en cas de douleurs osseuses ou thoraciques, ou en cas de dyspnée ;

- La prévention, l'identification et le traitement précoces d'une diarrhée du voyageur doivent être rappelés, en raison du risque de CVO en cas d'hypovolémie ou de déshydratation, plus fréquente chez l'enfant.

Enfant diabétique

- Les mesures sont comparables à celles de l'adulte ;
- Consulter le [dossier en ligne de l'Aide aux jeunes diabétiques](#) (AJD) sur les voyages peut être utile.

Enfant expatrié ou devant faire un long séjour en milieu tropical

L'expatriation en milieu tropical majore les risques sanitaires, notamment infectieux. Pourtant, l'observance des recommandations est insuffisante chez l'enfant dans cette situation, d'où la nécessité de [157] :

- Optimiser la chimioprophylaxie du paludisme et la préparation vaccinale, en particulier contre la rage, la tuberculose et les risques épidémiologiques spécifiques ;
- Insister sur les mesures d'hygiène, de protection anti-vectorielle et de prévention générale (soleil...) ;
- Prévoir une consultation de relais sur place, puis un suivi régulier pour adapter au poids les traitements préventifs ou curatifs d'une maladie chronique, et pour pratiquer les rappels vaccinaux.

9.3 Femmes enceintes ou allaitantes

La décision de voyager durant la grossesse doit être réfléchie en raison d'une exposition possible à des risques accidentels ou infectieux.

9.3.1 Avant le départ

Il est recommandé aux femmes enceintes de :

- prendre l'avis d'un médecin ou d'une sage-femme sur la possibilité, selon leurs antécédents et le déroulement de leur grossesse, d'effectuer sans risques le voyage programmé ;
- emporter des photocopies ou des fichiers numériques des documents médicaux du suivi de la grossesse : carnet de maternité, résultats d'échographies, de bilans sanguins ;
- se munir d'un certificat médical de non-contre-indication au voyage, en particulier aérien ;
- évaluer avec un médecin, en fonction du type de voyage et de la destination, la pertinence et la balance bénéfice-risque des vaccinations (tableau 12) et des traitements préventifs et curatifs relatifs au voyage ;
- souscrire une assurance rapatriement/frais d'hospitalisation couvrant la zone géographique concernée.

Tableau 12 : Vaccinations des femmes enceintes ou allaitantes qui voyagent (cf. le calendrier vaccinal [17] et le Chapitre 1 *Vaccinations* du présent document)

| Vaccination | Femme enceinte | Femme qui allaite |
|--|--|--|
| Coqueluche (en association) | Recommandée | Recommandée |
| Covid-19 | Recommandée (vaccins à ARNm) | Recommandée (vaccins à ARNm) |
| Diphtérie (en association) | Possible | Possible |
| Encéphalite japonaise | Possible | Possible |
| Encéphalite à Tiques | Possible | Possible |
| Fièvre jaune | Ne doit pas être utilisé (vaccin vivant), sauf en cas de réel besoin après évaluation du bénéfice/risque. Peu de données. | Allaitement d'un nourrisson < 6 mois : possible sous réserve de la suspension de l'allaitement pendant les 2 semaines suivantes Allaitement d'un nourrisson ≥ 6 mois : possible si le nourrisson est vacciné (séjour en zone d'endémie de l'enfant) |
| Fièvre typhoïde | Possible | Possible |
| Grippe | Recommandée | Recommandée si risques |
| Hépatite A | Possible | Possible |
| Hépatite B | Possible | Possible |
| Méningocoque C, B ou ACWY | Possible | Possible |
| Pneumocoque : | Possible | Possible |
| • Conjugué | Peu de données. | Peu de données. |
| • Polysaccharidique | Uniquement après évaluation du bénéfice/risque | Uniquement après évaluation du bénéfice/risque |
| Poliomyélite injectable seul ou en association | Possible | Possible |
| Rage | Possible | Possible |
| Rougeole (associée à rubéole et oreillons) | Contre-indiquée | Possible |
| Tuberculose | Non indiquée | Non indiquée |

9.3.2 Risques liés aux transports

Évaluer les risques de chaque moyen de transport utilisé au cours du voyage.

- Voyage en avion

La plupart des compagnies aériennes n'acceptent pas à bord les femmes enceintes au-delà de la 36^e semaine d'aménorrhée (SA) en cas de grossesse simple, et de la 32^e SA en cas de grossesse multiple. Les longs voyages aériens sont déconseillés en fin de grossesse. La meilleure période pour voyager se situe entre la 12^e et la 28^e SA.

Le voyage en avion impose une vigilance accrue sur le risque de survenue de thrombophlébite. Pour prévenir les thromboses veineuses profondes, les recommandations sont identiques à celles concernant la population générale (cf. § 5.2.4).

- Croisières maritimes

Les femmes enceintes ne sont plus acceptées après 28 SA sur les bateaux de croisières.

- Voiture

Les longs voyages en voiture, en particulier sur des routes en mauvais état ou des pistes, sont déconseillés.

9.3.3 Activités physiques ou de loisir

- Les conseils généraux donnés aux autres voyageurs concernent également les femmes enceintes et allaitantes.

Le voyage est souvent propice à une activité physique inhabituelle ou plus importante qui peut majorer le risque d'accouchement prématuré.

- Certaines activités sportives sont incompatibles avec la grossesse : trekking, canyoning, plongée sous-marine.
- Les activités physiques sont déconseillées au-dessus de 2 000 m d'altitude.

9.3.4 Hygiène alimentaire

La diarrhée du voyageur est fréquente, souvent passagère mais elle peut parfois se présenter sous forme sévère. Les aliments peuvent être vecteurs de maladies non-diarrhéiques (hépatite E ou toxoplasmose), plus graves chez la femme enceinte.

Les recommandations en cas de diarrhée du voyageur sont identiques à celles concernant la population générale (chapitre 4.1.1). Chez les femmes enceintes, les fluoroquinolones sont contre-indiquées.

9.3.5 Protection contre les arthropodes

Il est recommandé de suivre avec soin les recommandations de protection contre les piqûres d'arthropodes (cf. § 2.2.2). Plusieurs répulsifs peuvent être utilisés chez les femmes enceintes (vérifier sur le flacon les préconisations du fabricant) (selon les recommandations figurant en tableau 7).

Chez la femme allaitante, tous les répulsifs peuvent être utilisés selon les recommandations figurant au §2.2 mais ne doivent pas être appliqués au niveau des seins et un lavage des mains est recommandé avant la mise au sein.

9.3.6 Recommandations spécifiques vis-à-vis de certaines maladies infectieuses

Le paludisme

Le paludisme peut entraîner des manifestations aiguës et graves chez les femmes enceintes, avec notamment des risques de mort fœtale in utero, d'accouchements d'enfants mort-nés et de survenue d'accès palustre grave. Un séjour en zone d'endémie palustre peut être déconseillé lorsque le niveau d'exposition est élevé.

Application des mesures de protection antivectorielle individuelles

Les mesures de protection anti-vectorielle individuelles sont les mêmes que pour la population générale ; néanmoins les répulsifs cutanés doivent être utilisés à des concentrations adaptées (cf. § 2.2.2, tableau 7).

Choix d'une chimioprophylaxie en cas de grossesse ou d'éventualité d'une grossesse pendant le séjour

Un niveau d'exposition très élevé, l'état de santé de la future mère et la contre-indication de certaines molécules antipaludiques chez la femme enceinte, peuvent amener le praticien à déconseiller certains voyages à une femme enceinte. Si toutefois, le séjour en zone de transmission palustre ne peut être évité, il est indispensable que la femme enceinte prenne, si elle est indiquée, une chimioprophylaxie, en dépit de l'insuffisance d'information ou des effets secondaires potentiels des molécules disponibles, compte tenu des risques associés à cette pathologie.

- L'association **atovaquone-proguanil** peut être prescrite en cas de séjour inévitable dans les zones où cette association est recommandée en prophylaxie. Le suivi de grossesses

exposées à l'association atovaquone-proguanil est insuffisant à ce stade pour exclure formellement tout risque malformatif ou fœto-toxique ;

- La **doxycycline** est déconseillée pendant le premier trimestre de la grossesse et contre-indiquée à partir du deuxième trimestre (elle expose l'enfant à naître au risque de coloration des dents de lait) ;
- La **méfloquine**. Comme en population générale, la méfloquine n'est plus envisagée qu'en dernière intention compte tenu de ses effets indésirables graves potentiels ; elle est contre-indiquée en cas d'antécédents neuropsychiatriques ou dépressifs. Néanmoins elle peut être prescrite en cas de séjour inévitable dans les zones où cette molécule est recommandée, en l'absence d'autre alternative et en dépit de ses potentiels effets indésirables. L'analyse d'un nombre élevé de grossesses exposées n'a relevé aucun effet malformatif ou fœto-toxique particulier lié à son utilisation en prophylaxie ;
- La **chloroquine** n'est plus recommandée en population générale pour la chimioprophylaxie du paludisme (cf 3.3.3.2) et ne doit pas être utilisée chez la femme enceinte en raison de son potentiel génotoxique.

Choix d'une chimioprophylaxie en cas d'allaitement au sein

Compte tenu de la très faible excrétion des antipaludiques dans le lait, les concentrations atteintes sont insuffisantes pour assurer une prévention efficace du paludisme chez l'enfant allaité. Si une chimioprophylaxie est indiquée, elle doit donc être administrée aussi à l'enfant, et ce même si la mère prend elle-même un traitement préventif, quel qu'il soit.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour le choix de la chimioprophylaxie :

- L'**atovaquone-proguanil** est le traitement recommandé en première intention si l'enfant allaité pèse au moins 5 kg. Cette restriction concernant le poids, justifiée par mesure de précaution du fait du peu de données disponibles à ce jour, peut ne pas être appliquée comme le recommande l'OMS en cas de nécessité urgente de chimioprophylaxie.
- La **méfloquine** passe dans le lait maternel et doit, par mesure de précaution, être évitée. Les faibles concentrations atteintes dans le lait et l'absence d'événement particulier signalé à ce jour chez les enfants allaités au sein ont conduit l'OMS à considérer son utilisation comme possible. Néanmoins les risques d'effets indésirables psychiatriques (cf. § 3.3.3.2) ne la font pas recommander chez une femme enceinte n'en ayant jamais pris, compte tenu du fait que la bonne tolérance ne peut être anticipée et du risque accru des troubles psychologiques qui accompagnent le post-partum.
- La **doxycycline** est contre-indiquée en France chez les femmes allaitantes du fait du risque d'effets indésirables sur la dentition de l'enfant.
- La **chloroquine** est contre-indiquée du fait d'une excrétion dans le lait pouvant atteindre 12% de la dose quotidienne maternelle, et de son potentiel génotoxique. Elle n'est plus recommandée en population générale pour la chimioprophylaxie du paludisme (cf. § 3.3.3.2).

Traitement préventif intermittent en zone de forte transmission

Le traitement préventif intermittent par sulfadoxine-pyriméthamine, mis en place dans certains pays à forte transmission palustre chez les femmes enceintes, n'est pas recommandé chez les femmes enceintes voyageuses.

La dengue

La dengue peut être responsable de fausses couches spontanées au 1^{er} trimestre, de mort fœtale *in utero*, d'accouchement prématuré et de retard de croissance du fœtus. En cas d'infection proche du terme, le risque d'hémorragie de la délivrance est majoré, ainsi que celui de dengue néonatale. La transmission au nouveau-né est possible par l'allaitement maternel ; celui-ci doit être suspendu pendant la période fébrile de la dengue et les 6 jours suivants.

La prévention repose sur la protection individuelle contre les moustiques (cf. §2.2).

Le chikungunya

La transmission materno-fœtale du chikungunya est :

- rare avant 22 SA mais susceptible d'entraîner une mort fœtale,
- fréquente à l'approche du terme et pouvant être à l'origine d'infections néonatales sévères avec encéphalopathie.

La prévention repose sur la protection individuelle contre les moustiques (cf. ci-dessus).

Le zika

La transmission materno-fœtale du virus du zika est possible tout au long de la grossesse. Maximale si l'infection maternelle survient au 1er trimestre, elle peut entraîner un syndrome de Zika congénital dans 6 % des cas, avec lésions cérébrales parfois très sévères [158].

Les recommandations aux femmes enceintes qui prévoient un voyage en zone de circulation du virus Zika et à celles ayant un projet de grossesse qui prévoient un voyage en zone d'épidémie de Zika sont disponibles dans l'avis du HCSP du 16 février 2017 [158].

9.4 Personnes âgées

L'âge en tant que tel n'est pas une contre-indication aux voyages. Compte tenu de la fréquence nettement plus élevée des maladies chroniques au-delà de 65 ans, une consultation avec le médecin traitant est recommandée avant le départ.

Une vigilance accrue doit être exercée s'il existe des maladies chroniques, ainsi que lors de voyages exposant à de fortes chaleurs ou à de grands froids en raison de la diminution des capacités d'adaptation physiologique de l'hydratation et de la régulation thermique, et d'une moindre sensibilité aux signes de déshydratation.

10. Trousse à pharmacie

Il n'existe pas de trousse de pharmacie type. Sa composition est à adapter en fonction du voyage. Les médicaments doivent être emportés dans leur emballage et non pas en vrac (gain de place dans les bagages mais source possible d'erreurs).

La trousse à pharmacie pourrait comporter notamment :

- **Des médicaments systémiques :**
 - antalgique et antipyrétique (le paracétamol est recommandé) ;
 - antibiotique (cf. encadré ci-après sur la prescription d'antibiotiques) ;
 - sels de réhydratation orale surtout chez le nourrisson ;
 - antidiarrhéique antisécrétoire, éventuellement (cf. §. 4) ;
 - antiémétique si nécessaire (pour le mal des transports, cf. §5.4) ;
 - antihistaminiques de dernière génération (anti H1). La notion d'anaphylaxie devrait faire l'objet d'une prescription de stylo auto-injecteur d'adrénaline (se munir du nom et d'une photo du ou des allergènes incriminés).
- **Une protection contre le paludisme et les arboviroses :**
 - répulsif contre les moustiques (cf. tableau 7) ;
 - produit pour imprégner les moustiquaires (cf. §2.2.3) ;
 - antipaludique à usage préventif ;
 - antipaludique à usage présomptif si nécessaire (cf. chapitre 3).
- **D'autres produits :**
 - collyre antiseptique (conditionnement monodose) ;
 - topique pour les brûlures ;
 - pansements stériles et sutures adhésives ;
 - antiseptique cutané ;
 - dosettes de sérum physiologique (unidose) ;
 - crème écran solaire (indice de protection maximal IP 50+) ;
 - bas ou collant de contention ;
 - gel ou solution hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains ;
 - masques chirurgicaux ;
 - thermomètre incassable ;
 - pince à épiler ;
 - préservatifs ;
 - produit pour désinfection de l'eau de boisson ;
 - gouttes auriculaires antibiotiques (si risque d'otite externe) par exemple en cas de baignade ;
 - set de matériel à usage unique (aiguilles, seringues, matériel à suture, etc.), (avec un certificat bilingue français/anglais à l'intention des contrôles douaniers).

Les formes liquides ou suppositoires ne sont pas préconisées. La galénique et le dosage des produits doivent être adaptés à l'âge.

- **Pour le voyageur atteint d'une ou plusieurs maladies chroniques**

Des informations sont disponibles au chapitre 9.

La trousse à pharmacie doit associer, en plus des traitements liés au voyage :

- le traitement des pathologies chroniques en quantité suffisante ;
- le matériel d'injection si nécessaire (diabétiques) avec un certificat médical.

Il est souhaitable que le voyageur dispose de la totalité de son traitement pour le séjour, voire plus dans l'éventualité d'un retard ou d'une perte.

Pour des séjours de longue durée (3-6 mois), une [autorisation de délivrance d'un traitement pour plusieurs mois](#) dans une pharmacie française peut être demandée auprès de sa caisse d'Assurance maladie en cas de maladie chronique (diabète, insuffisance thyroïdienne, VIH, etc.). Il est préférable que les médicaments voyagent dans le bagage à main en cabine du fait du risque d'égarement ou de retard des bagages en soute. Il faut pouvoir disposer des ordonnances (rédigées avec la dénomination commune internationale) pour les contrôles et un éventuel achat sur place.

Les traitements qui requièrent des seringues, aiguilles ou stylos injecteurs peuvent être acceptés en cabine avec un certificat rédigé en anglais précisant le caractère indispensable des injections. Certains médicaments doivent être gardés à basse température et voyager en conditionnement isotherme (se renseigner auprès des compagnies aériennes).

La fréquence des contrefaçons dans beaucoup de pays en développement doit inciter à la plus grande prudence quant à l'utilisation de médicaments achetés sur place (efficacité moindre ou nulle, voire toxicité).

Prescription anticipée d'antibiotiques

Les antibiotiques ne doivent être utilisés qu'après avis médical. En préparation d'un voyage dans une zone avec un accès limité aux soins, certains antibiotiques peuvent cependant faire l'objet d'une prescription anticipée, avant le voyage. La prescription doit alors être accompagnée d'explications sur les conditions de leur usage (indication, posologie, durée de traitement). On peut citer par exemple :

- azithromycine pour traiter une diarrhée grave (cf. & 4.2.2),
- fosfomycine-trométamol pour le traitement minute d'une cystite aiguë chez la femme, fréquente au cours de voyages,
- ofloxacine auriculaire en cas de conduite à risque et/ou d'antécédent d'otite externe (baignades répétées, plongée sous-marine...)
- une bêta-lactamine orale (amoxicilline ou céphalosporine), pour traiter une infection ORL ou pulmonaire d'allure bactérienne, en particulier en cas de maladie respiratoire chronique ou chez les jeunes enfants (veiller à la conservation de cette famille d'antibiotiques : température inférieure à 30°C, à l'abri de la lumière). L'indication d'une antibiothérapie en cas de survenue d'un épisode infectieux ORL ou pulmonaire doit chaque fois que possible être validée par un avis médical.

11. Aspects administratifs

Des renseignements sur chaque pays, notamment d'ordre sécuritaire et sanitaire (recommandations avant le départ, informations et contacts utiles) sont fournis sur le [site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#).

11.1 Prise en charge médicale, assistance et rapatriement

Avant le départ, il est indispensable de vérifier la couverture, le plafond maximal de la prise en charge et la validité de son contrat d'assistance et de son assurance maladie.

Il est également recommandé de s'inscrire sur l'[application « Ariane »](#) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui propose de recevoir des alertes sécuritaires et sanitaires par SMS ou par courriel.

11.1.1 Assurance maladie

Pour les séjours au sein de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse, la Carte européenne d'Assurance maladie peut être obtenue en ligne ou auprès de sa caisse d'assurance maladie.

Pour les séjours hors pays de l'UE :

- pour les séjours inférieurs à six mois, il est fortement recommandé de contracter une assurance couvrant les frais médicaux non pris en charge par l'Assurance maladie française ;
- pour les séjours dépassant six mois effectifs, il est indispensable de contracter une assurance maladie auprès de la Caisse des français de l'étranger ou d'un assureur privé. La France a signé une convention de sécurité sociale avec une quarantaine d'états et territoires (voir [Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale](#)).

Les renseignements sur les démarches et les documents nécessaires pour avoir une assurance maladie lors des voyages se trouvent sur le site de l'[Assurance maladie](#), que ce soit pour les voyages en Europe ou hors d'Europe.

11.1.2 Assistance rapatriement

L'[assistance aux voyageurs](#) est différente de l'assurance maladie (qui couvre le remboursement des soins dans certaines conditions). Le rapatriement sanitaire est l'une des possibilités offertes par un contrat d'assistance.

Pour les séjours supérieurs à trois mois effectifs, il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique.

Pour les séjours inférieurs à trois mois, de nombreux contrats d'assistance sont liés aux contrats d'assurances habitations, véhicules, ou aux cartes bancaires, mais les plafonds peuvent être vite dépassés en cas de prise en charge lourde dans certains pays.

La plupart des assurances comportent des clauses d'exclusion en cas de maladie chronique ayant conduit notamment à une hospitalisation récente depuis moins de six mois, y compris en hôpital de jour, qui doivent être clairement énoncées dans la notice d'information. La prise en charge du risque Covid-19 doit également être précisée.

Il existe des informations complémentaires sur le [site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#).

11.2 Dossier médical

Tout voyageur atteint d'une ou plusieurs maladies chroniques doit emporter avec lui :

- un compte-rendu médical, traduit dans la langue du pays de destination ou au moins en anglais ;

- les coordonnées d'une structure de santé ou d'un médecin correspondant spécialiste locaux disponibles sur le [site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) ou en se renseignant avant le départ auprès de son prestataire d'assurance/assistance ou de son praticien référent ;
- un certificat médical, traduit si possible en anglais, pour le transport du matériel d'injection d'un traitement (aiguilles, seringues et stylos injecteurs pour les diabétiques par exemple) ;
- les certificats reconnaissant les maladies chroniques nécessitant un suivi rapproché et les carnets de suivi des traitements chroniques nécessitant une surveillance.

11.3 Voyager avec des médicaments

Pour toutes les informations concernant les contrôles de sécurité, les règles de transport des médicaments, des liquides et des dispositifs médicaux en cabine, il convient de se renseigner auprès de sa compagnie aérienne ou *via* le [site de la Direction générale de l'Aviation Civile](#).

Concernant le passage aux douanes, il est recommandé de voyager avec l'ordonnance pour traitement régulier sous sa dénomination commune internationale (DCI) et rédigée si possible en anglais.

Pour un déplacement au sein de l'espace Schengen avec :

- des médicaments dits courants : la quantité transportée de médicaments doit généralement correspondre à la durée du traitement prescrit par le médecin ou, à défaut, à trois mois de traitement maximum ;
- des médicaments stupéfiants ou psychotropes : la quantité transportée doit généralement être limitée à celle nécessaire pour un usage personnel et pour la durée du séjour et une demande spécifique d'autorisation est impérativement requise (auprès de son Agence régionale de santé et de l'ANSM).

Pour un déplacement en dehors de l'espace Schengen avec :

- des médicaments dits courants : il n'y a pas d'harmonisation des réglementations et chaque pays applique ses propres dispositions. Outre l'ordonnance du médecin traitant, chaque patient doit avant son départ se renseigner auprès de l'ambassade (ou consulat) en France du pays de destination afin de connaître la réglementation en vigueur ;
- des médicaments stupéfiants ou psychotropes : chaque pays appliquant ses propres dispositions, il est impératif de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat en France du pays de destination. Pour connaître les dispositions des différents pays, consulter le [site de l'Organe international de contrôle des stupéfiants](#) (OICS).

Pour plus d'informations :

- <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/index.php/voyager-avec-ses-medicaments>
- <https://ansm.sante.fr/vos-demarches/patient/voyager-avec-mes-medicaments>

12. Maladies d'importation : prévenir le risque de dissémination des maladies infectieuses au retour de voyage

Les voyages internationaux rendent possible l'importation sur le territoire français, métropolitain comme ultramarin, de maladies infectieuses qui en sont normalement absentes. **Le présent document ne traite que d'infections potentiellement graves ou présentant un risque épidémique et pouvant constituer des alertes sanitaires locales, nationales voire internationales.** Leur introduction peut constituer une situation à risque qu'il faut savoir reconnaître pour éviter tout retard de prise en charge médicale et mettre en place les mesures collectives limitant leur possible diffusion aux soignants, aux autres patients et à la population générale. Il est important d'identifier précocement les signes devant faire évoquer ces infections, connaître les mesures de prévention de leur transmission directe et savoir quand alerter les autorités sanitaires.

Tout patient rapatrié sanitaire direct ou ayant été hospitalisé au moins 24 heures à l'étranger dans les 12 derniers mois, quel que soit le type de service, doit faire l'objet, lors d'une d'hospitalisation en France, d'un dépistage digestif par écouvillonnage rectal à la recherche du portage d'une bactérie hautement résistante aux antibiotiques émergentes (BHRe) telles que les EPC et les ERG et être placé en chambre individuelle avec prescription de précautions complémentaires de type « contact » jusqu'à l'obtention des résultats [159].

Comme l'a montré la pandémie de Covid-19, l'émergence d'une nouvelle maladie infectieuse à forte contagiosité et/ou gravité élevée peut conduire à l'instauration de restrictions de déplacements à l'étranger. Le paludisme, qui reste une maladie d'importation fréquente et potentiellement grave, fait l'objet d'un chapitre entier (chapitre 3). Devant tout patient devenant symptomatique après le retour de zone d'endémie, des tests diagnostiques spécifiques (directs et indirect) du paludisme doivent être réalisés en urgence afin d'affirmer ou d'éliminer cette hypothèse. Enfin, l'avis d'un infectiologue doit être sollicité autant que de besoin pour accompagner la prise en charge diagnostique et thérapeutique quand une maladie d'importation est évoquée.

Mesures de prévention d'infections graves à transmission directe

Dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique d'infections par des agents hautement pathogènes et transmissibles au retour d'un voyage, des mesures de précautions doivent être mises en place dès la suspicion :

- isoler le patient et lui faire se laver les mains (eau et savon, ou soluté hydro alcoolique) ;
- en cas de signes respiratoires lui faire porter un masque chirurgical ;
- rappeler à l'entourage du patient les règles d'hygiène standard ;
- limiter les intervenants auprès du patient suspect au minimum nécessaire à sa prise en charge ;
- assurer la protection individuelle des intervenants par des **mesures de protection de type « air » et « contact »** : appareil de protection respiratoire de type FFP2, surblouse à usage unique, gants non stériles à usage unique, lunettes de protections (en cas de soins susceptibles de générer des aérosols), friction des mains avec un soluté hydro-alcoolique dès le retrait des gants ;
- s'assurer que les prélèvements biologiques sont réalisés et acheminés selon les bonnes pratiques et que le biologiste est bien informé ;
- Pour plus d'information, se référer à la [procédure générique standardisée de prise en charge par les médecins de première ligne des patients suspects d'infections à risque épidémique et biologique \(REB\)](#).

Comment « alerter » ?

Les pathologies de retour susceptibles de se diffuser en France doivent faire l'objet d'un signalement rapide aux agences régionales de santé (ARS). Dans le cadre des activités de veille et de gestion des alertes sanitaires assurées par les ARS, un dispositif a été mis en place pour réceptionner les alertes et signalements, pendant et en dehors des heures d'ouverture de l'agence (Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire : CVAGS). Chaque ARS dispose d'une ligne téléphonique et de télécopie dédiée ainsi que d'une adresse électronique (<http://www.ars.sante.fr/portail.0.html>).

Le tableau 13 en annexe 4 en fin de document précise les conditions d'**Alerte**, signalement et prévention des maladies potentiellement graves présentant un risque épidémique pour l'ensemble du territoire français, (mise à jour mars 2023).

13. Dispositif de pharmacovigilance pour la déclaration d'effets indésirables

La constatation d'effets indésirables attribuables à la prescription d'un médicament pour la prévention ou le traitement d'une affection liée aux voyages, d'autant plus qu'il s'agit d'un médicament peu souvent prescrit, doit faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance (cf. encadré ci-dessous).

Pharmacovigilance

Tout nouveau produit de santé fait l'objet d'une surveillance renforcée dont les modalités sont indiquées sur le [site de l'ANSM](#)

Tout professionnel de santé a obligation de déclarer **tout effet indésirable** ou incident suspecté d'être dû à un produit de santé et porté à sa connaissance au Centre régional de pharmacovigilance dont il dépend géographiquement.

Les patients, associations de patients, usagers peuvent également signaler tout effet indésirable

Pour plus d'information ou pour déclarer un effet indésirable, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » :

- sur le [site de l'ANSM](#) : ou
- sur le site du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

Pour une information sur les interactions, consulter :

- Le [thesaurus des interactions médicamenteuses](#) sur le site de l'ANSM ou
- [la Base de données publique des médicaments](#)

Références

1. World Health Organization. Multi-country outbreak of cholera, External situation report #10 - 11 January 2024 [Internet]. Disponible sur: <https://www.who.int/publications/m/item/multi-country-outbreak-of-cholera-external-situation-report-10-11-january-2024>
2. HAS. Avis n° 2022.0038/SESPEV du 30 juin 2022 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la place du vaccin Dengvaxia dans la stratégie vaccinale contre la dengue [Internet]. Haute Autorité de Santé. 2022. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/p_3350276/fr/avis-n2022-0038/sespev-du-30-juin-2022-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-place-du-vaccin-dengvaxia-dans-la-strategie-vaccinale-contre-la-dengue
3. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif aux recommandations de la vaccination contre l'encéphalite japonaise par le vaccin Ixiaro® [Internet]. Paris: HCSP; 2013. 8 p. Disponible sur: <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=381>
4. Centers for disease control and prevention. Japanese Encephalitis | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/infections-diseases/japanese-encephalitis>
5. ECDC. Tick-borne encephalitis - Annual Epidemiological Report for 2020 [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/tick-borne-encephalitis-annual-epidemiological-report-2020>
6. Centers for disease control and prevention. Geographic Distribution | Tick-borne encephalitis | CDC [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.cdc.gov/tick-borne-encephalitis/geographic-distribution/index.html>
7. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à la vaccination contre l'encéphalite à tiques avec le vaccin Encepur® [Internet]. Paris: HCSP; 2009. 4 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=100>
8. Centers for disease control and prevention. Tick-Borne Encephalitis | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/infections-diseases/tick-borne-encephalitis>
9. OMS. Mise à jour sur la fièvre jaune dans le monde, 2021. Wkly Epidemiol Rec Relevé Épidémiologique Hebd. 12 août 2022;97(32):365-80.
10. OMS. Utilisation de doses réduites de vaccin anti-amaril dans les situations d'urgence [Internet]. 2016. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news/item/17-06-2016-lower-doses-of-yellow-fever-vaccine-could-be-used-in-emergencies>
11. Haut Conseil de la santé publique. Vaccination de rappel contre la fièvre jaune pour la Guyane. Nouvelles recommandations [Internet]. Paris: HCSP; 2015. 8 p. Disponible sur: <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=531>
12. Direction générale de la santé. Liste des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination anti-amaril et à délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune (2019 [Internet]. Paris: DGS; 2019. Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination-fièvre-jaune>
13. World health organisation. Vaccination requirements and recommendations for international travellers; and malaria situation per country – 2022 edition [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.who.int/publications/m/item/vaccination-requirements-and-recommendations-for-international-travellers-and-malaria-situation-per-country-2022-edition>

14. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à la vaccination des personnes âgées [Internet]. Paris: HCSP; 2016. 99 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=559>).
15. Haut Conseil de la santé publique. Vaccination des personnes immunodéprimées ou aspléniques. Recommandations actualisées [Internet]. Paris: HCSP; 2014. 168 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=504>
16. HCSP. Vaccination des personnes immunodéprimées ou aspléniques. Recommandations actualisées. [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2014 nov. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=504>
17. Ministère de la santé et de la prévention. Le calendrier des vaccinations [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2023. Disponible sur: <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>
18. Centers for disease control and prevention. Yellow Fever | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/infections-diseases/yellow-fever>
19. HCSP. Mesures universelles d'hygiène pour la prévention des principales maladies infectieuses dans la population générale [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2022 déc. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1288>
20. OMS. Vaincre la méningite à l'horizon 2030 : une feuille de route mondiale [Internet]. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789240026407>
21. Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie. La leptospirose [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://dass.gouv.nc/votre-sante-maladies/la-leptospirose#>
22. HCSP. Avis relatif à la mise à déclaration obligatoire de la leptospirose [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2022 déc. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1275>
23. Ministère de la santé et de la prévention. Leptospirose [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2023. Disponible sur: <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/leptospirose>
24. World health organisation. Statement of the thirty-fourth Polio IHR Emergency Committee [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.who.int/news/item/02-02-2023-statement-of-the-thirty-fourth-polio-ih-er-emergency-committee>
25. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à la vaccination antirabique préventive, au traitement post-exposition et au suivi sérologique des personnes régulièrement exposées au virus de la rage (voyageurs, professionnels, chiroptérologues [Internet]. Paris: HCSP; 2013. 11 p. Disponible sur: <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=316>
26. OMS. Principaux repères de l'OMS sur la rage [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/rabies>
27. World Health Organization, Vaccins rabiques, note de synthèse de l'OMS, 2018. Disponible sur : [2018_WER9316_Rage.pdf](https://www.mesvaccins.net/2018_WER9316_Rage.pdf) (mesvaccins.net)
28. Le calendrier des vaccinations [Internet]. Ministère des Solidarités et de la Santé. 2022 [cité 27 janv 2022]. Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

29. Ministère de la santé. INSTRUCTION N° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018 relative à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de rougeole. Internet [Internet]. 28 sept 2018; Disponible sur: <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44038>
30. World health organisation. Global tuberculosis report 2021 [Internet]. 2021. Disponible sur: <https://www.who.int/publications-detail-redirect/9789240037021>
31. World Health Organization. WHO global lists of high burden countries for tuberculosis (TB), TB/HIV and multidrug/rifampicin-resistant TB (MDR/RR-TB), 2021–2025: background document [Internet]. World Health Organization; 2021. iii, 13 p. Disponible sur: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/341980>
32. OMS. TB profile [Internet]. 2021. Disponible sur: https://worldhealthorg.shinyapps.io/tb_profiles/?inputs_entity_type=%22country%22&an=%22FR%22&iso2=%22AF%22
33. OMS. Paludisme [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>
34. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Notice explicative de l'arrêté "certibiocide" du 9 octobre 2013 modifié relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides [Internet]. 2015. Disponible sur: https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Notice_explicative_Certibiocide_16.07.2015_VF.pdf
35. Note d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) relative à l'efficacité des biocides répulsifs contre les tiques et aux modalités de leur utilisation [Internet]. Maisons-Alfort: Anses; 2018. 16 p. Disponible sur: <https://www.anses.fr/fr/system/files/BIOC2018SA0105.pdf>
36. Lupi E, Hatz C, Schlagenhauf P. The efficacy of repellents against Aedes, Anopheles, Culex and Ixodes spp. - a literature review. *Travel Med Infect Dis.* déc 2013;11(6):374-411.
37. Boulanger N, Boyer P, Talagrand-Reboul E, Hansmann Y. Ticks and tick-borne diseases. *Med Mal Infect.* 2019;49:87–97.
38. European Chemical Agency. BPC opinions on Article 38 - ECHA [Internet]. Disponible sur: <https://echa.europa.eu/fr/bpc-opinions-on-article-38>
39. Barnard DR, Xue RD. Laboratory evaluation of mosquito repellents against Aedes albopictus, Culex nigripalpus, and Ochlerotatus triseriatus (Diptera: Culicidae). *J Med Entomol.* juill 2004;41(4):726-30.
40. Fradin MS, Day JF. Comparative efficacy of insect repellents against mosquito bites. *N Engl J Med.* 4 juill 2002;347(1):13-8.
41. Goodyer LI, Croft AM, Frances SP, Hill N, Moore SJ, Onyango SP, et al. Expert review of the evidence base for arthropod bite avoidance. *J Travel Med.* juin 2010;17(3):182-92.
42. Pages F, Dautel H, Duvallet G, Kahl O, de Gentile L, Boulanger N. Tick repellents for human use: prevention of tick bites and tick-borne diseases. *Vector Borne Zoonotic Dis Larchmt N.* févr 2014;14(2):85-93.
43. Centers for disease control and prevention. Mosquitoes, Ticks & Other Arthropods | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/environmental-hazards-risks/mosquitoes-ticks-and-other-arthropods>

44. Debboun M, Frances SP, Strickman DA. Insect repellents handbook [Internet]. 2015. Disponible sur: [http://students.aiu.edu/submissions/profiles/resources/onlineBook/v2N5N6 Insect Repellents Handbook- Second Edition.pdf](http://students.aiu.edu/submissions/profiles/resources/onlineBook/v2N5N6%20Insect%20Repellents%20Handbook-Second%20Edition.pdf)
45. ECHA-Europa. Information on biocides, Permethrin [Internet]. Disponible sur: <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/biocidal-active-substances/-/disas/factsheet/1342/PT18>
46. Union Européenne. Règlement d'exécution (UE) n° 1090/2014 du 16/10/14 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18 | AIDA [Internet]. 2014. Disponible sur: <https://aida.ineris.fr/reglementation/reglement-dexecution-ue-ndeg-10902014-161014-approuvant-permethrine-tant-substance>
47. World health organisation. WHO Guidelines for malaria [Internet]. Geneva: World Health Organization; 2022. (WHO Guidelines Approved by the Guidelines Review Committee). Disponible sur: <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK579022/>
48. European Chemicals agency. Questions on unresolved objections during the mutual recognition procedure of the PT 18 biocidal product Konservan P 40 containing permethrin [Internet]. 2021. Disponible sur: https://echa.europa.eu/documents/10162/3443002/konservan_p40_bpc_opinion_en.pdf/bc6eca40-f4c5-90de-72f8-15e42df14995?t=1635940179584
49. Inserm. Pesticides et santé – Nouvelles données (2021) · Inserm, La science pour la santé [Internet]. Inserm. 2021. Disponible sur: [https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-07/inserm-expertisecollective-pesticides2021-rapportcomplet-0.pdf](https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021/07/inserm-expertisecollective-pesticides2021-rapportcomplet-0.pdf)
50. World health organisation. World malaria report 2022 [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/reports/world-malaria-report-2022>
51. OMS. Alerte vectorielle: invasion et propagation d'Anopheles stephensi [Internet]. 2019. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news/item/26-08-2019-vector-alert-anopheles-stephensi-invasion-and-spread>
52. Volkman HR, Walz EJ, Wanduragala D, Schiffman E, Frosch A, Alpern JD, et al. Barriers to malaria prevention among immigrant travelers in the United States who visit friends and relatives in sub-Saharan Africa: A cross-sectional, multi-setting survey of knowledge, attitudes, and practices. PloS One. 2020;15(3):e0229565.
53. Behrens RH, Neave PE, Jones COH. Imported malaria among people who travel to visit friends and relatives: is current UK policy effective or does it need a strategic change? Malar J. 9 avr 2015;14:149.
54. Vliegthart-Jongbloed K, de Mendonça Melo M, van Wolfswinkel ME, Koelewijn R, van Hellemond JJ, van Genderen PJ. Severity of imported malaria: protective effect of taking malaria chemoprophylaxis. Malar J. 31 juill 2013;12(1):265.
55. Baird JK. Tafenoquine for travelers' malaria: evidence, rationale and recommendations. J Travel Med. 1 janv 2018;25(1):tay110.
56. Centers for disease control and prevention. CDC - Malaria - Travelers - Choosing a Drug to Prevent Malaria [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.cdc.gov/malaria/travelers/drugs.html>
57. Centers for disease control and prevention. Malaria - Diagnosis & Treatment (United States) - Treatment (U.S.) - Guidelines for Clinicians (Part 1) [Internet]. 2023. Disponible sur: https://www.cdc.gov/malaria/diagnosis_treatment/clinicians1.html
58. Baird JK. Tafenoquine for travelers' malaria: Evidence, rationale and recommendations. J Travel Med. 2018;25(1).

59. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif aux modalités d'utilisation de la primaquine dans le traitement radical du paludisme à *Plasmodium vivax* et *Plasmodium ovale* en France [Internet]. Paris: HCSP; 2018. 23 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=670>
60. Behrens RH, Carroll B, Hellgren U, Visser LG, Siikamäki H, Vestergaard LS. The incidence of malaria in travellers to South-East Asia: Is local malaria transmission a useful risk indicator? *Malar J.* 2010;9(266).
61. Behrens RH, Carroll B, Beran J, Bouchaud O, Hellgren U, Hatz C. The low and declining risk of malaria in travellers to Latin America: Is there still an indication for chemoprophylaxis? *Malar J.* 2007;6(114).
62. Angelo KM, Libman M, Caumes E, Hamer DH, Kain KC, Leder K. Malaria after international travel: A GeoSentinel analysis, 2003-2016. *Malar J.* 2017;16(1).
63. Bruneel F, Tubach F, Corne P, Megarbane B, Mira JP, Peytel E. Severe imported falciparum malaria: A cohort study in 400 critically ill adults. *PLoS One.* 2010;5(10).
64. Bouchaud O, Bruneel F, Caumes E, Houzé S, Imbert P, Pradines B, et al. Management and prevention of imported malaria. 2018 update of the 2007 French clinical guidelines. *Med Mal Infect.* mars 2020;50(2):161-93.
65. Schlagenhauf P, Adamcova M, Regep L, Schaerer MT, Rhein HG. The position of mefloquine as a 21st century malaria chemoprophylaxis. *Malar J.* 9 déc 2010;9:357.
66. Lagarce L, Lerolle N, Asfar P, Le Govic Y, Lainé-Cessac P, de Gentile L. A non-pharmaceutical form of *Artemisia annua* is not effective in preventing *Plasmodium falciparum* malaria. *J Travel Med.* mai 2016;23(5).
67. Cohen O, Boutrou M, Nacher M, Caumes E, Djossou F, Epelboin L. A severe case of *Plasmodium falciparum* malaria imported by a French traveler from Cameroon to French Guiana despite regular intake of *Artemisia annua* herbal tea. *Rev Inst Med Trop Sao Paulo.* 2023;65:e3.
68. Organisation mondiale de la santé. Déclaration de principes. Utilisation des formes non pharmaceutiques d'*Artemisia* [Internet]. Genève: OMS; 2020. 30 p. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/publications-detail/the-use-of-non-pharmaceutical-forms-of-artemisia/>
69. Tickell-Painter M, Maayan N, Saunders R, Pace C, Sinclair D. Mefloquine for preventing malaria during travel to endemic areas. *Cochrane Database Syst Rev.* 2017;10(10).
70. Centers for disease control and prevention. Malaria | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/infections-diseases/malaria>
71. Minodier P, Noël G. Chimio prophylaxie du paludisme. EMC - Pédiatrie/Maladies infectieuses. Vol. 0. 2018. 4-320- 30 p.
72. Ancelle T. Chimio prophylaxie du paludisme pour les séjours de longue durée en zone d'endémie. *Lett L'infectiologue.* 2008;23(6):216-43.
73. Chen LH, Wilson ME, Schlagenhauf P. Prevention of malaria in long-term travelers. *JAMA.* 2006;296(18):2234-44.
74. Société de pathologie infectieuse de langue française. In: Prise en charge et prévention du paludisme d'importation-Mise à jour 2017 des RPC 2007 [Internet]. Paris: Spilf; 2017. p. 71. Disponible sur: <http://www.infectiologie.com/UserFiles/File/spilf/recos/2017-palu-texte-final.pdf>

75. Lecrat. Centre de référence sur les agents tératogènes. Chimio prophylaxie antipaludique et allaitement [Internet]. Paris: Crat. MAJ; 2020. Disponible sur: https://lecrat.fr/spip.php?page=article&id_article=959
76. Centers for disease control and prevention. CDC - Malaria - FAQs [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.cdc.gov/malaria/about/faqs.html>
77. World health organisation. International travel and health, 18 november 2022 (revised on 3 january 2023) [Internet]. 2023. Disponible sur: https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjlrD_Y8_n-AhX9VKQEHcTKAq00FnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fcdn.who.int%2Fmedia%2Fdocs%2Fdefault-source%2Ftravel-and-health%2Fvaccination-requirements-and-who-recommendations-ith-2022-country-list.pdf%3Fsfvrsn%3Dbe429f2_1%26download%3Dtrue&usg=AOvVaw22_uNAgPY2fnN-in78z0Zg
78. UK Health security agency. Malaria prevention guidelines for travellers from the UK [Internet]. GOV.UK. 2023. Disponible sur: <https://www.gov.uk/government/publications/malaria-prevention-guidelines-for-travellers-from-the-uk>
79. Comité Allemand Deutsche Gesellschaft für Tropenmedizin, Reisemedizin und Globale Gesundheit (DTG). Stop malaria [Internet]. 2022. Disponible sur: https://www.dtg.org/images/Startseite-Download-Box/2022_DTG_Empfehlungen_Malaria.pdf
80. SpF. Paludisme en Guyane. Point au 5 octobre 2023. [Internet]. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/guyane/documents/bulletin-regional/2023/paludisme-en-guyane.-point-au-5-octobre-2023>
81. Hiwat H, Martínez-López B, Cairo H, Hardjopawiro L, Boerleider A, Duarte EC, et al. Malaria epidemiology in Suriname from 2000 to 2016: trends, opportunities and challenges for elimination. *Malar J.* 12 nov 2018;17(1):418.
82. Ashkenazi S, Schwartz E. Traveler's diarrhea in children: New insights and existing gaps. *Travel Med Infect Dis.* 1 mars 2020;34:101503.
83. Giddings SL, Stevens AM, Leung DT. Traveler's Diarrhea. *Med Clin North Am.* mars 2016;100(2):317-30.
84. Szajewska H, Guarino A, Hojsak I, Indrio F, Kolacek S, Shamir R, et al. Use of probiotics for management of acute gastroenteritis: a position paper by the ESPGHAN Working Group for Probiotics and Prebiotics. *J Pediatr Gastroenterol Nutr.* avr 2014;58(4):531-9.
85. Ruppé E, Armand-Lefèvre L, Estellat C, Consigny PH, El Mniai A, Boussadia Y. High rate of acquisition but short duration of carriage of multidrug-resistant enterobacteriaceae after travel to the tropics. *Clin Infect Dis.* 2015;61(4):593-600.
86. Giddings SL, Stevens AM, Leung DT. Traveler's Diarrhea. *Med Clin North Am.* mars 2016;100(2):317-30.
87. Szajewska H, Guarino A, Hojsak I, Indrio F, Kolacek S, Shamir R. Use of probiotics for management of acute gastroenteritis: A position paper by the ESPGHAN Working Group for Probiotics and Prebiotics. *J Pediatr Gastroenterol Nutr.* 2014;58(4):531-9.
88. Riddle MS, Connor BA, NJ B. Guidelines for the prevention and treatment of travelers' diarrhea: a graded expert panel report. *J Travel Med.* 2017;24(suppl_1):63- 80.
89. National health service. Jet lag [Internet]. nhs.uk. 2023. Disponible sur: <https://www.nhs.uk/conditions/jet-lag/>

90. IAMAT. How to manage jet lag [Internet]. 2020. Disponible sur: <https://www.iamat.org/managing-jet-lag>
91. Réseau Morphée. Conseils décalage horaire / Jet Lag [Internet]. Réseau Morphée. 2018. Disponible sur: <https://reseau-morphee.fr/le-sommeil-et-ses-troubles-informations/lorganisation-du-sommeil/conseils-decalage-horaire-jet-lag>
92. Sleepopolis. Jet Lag Rooster by Sleepopolis [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://sleepopolis.com/calculators/jet-lag/>
93. CHUV. Vaincre le jetlag [Internet]. CHUV. 2018. Disponible sur: <https://www.chuv.ch/fr/sommeil/cirs-home/patients-et-familles/bien-dormir/vaincre-le-jetlag>
94. Anses. L'Anses recommande à certaines populations d'éviter la consommation de compléments alimentaires contenant de la mélatonine [Internet]. Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. 2018. Disponible sur: <https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99ances-recommande-%C3%A0-certaines-populations-d%E2%80%99%C3%A9viter-la-consommation-de-compl%C3%A9ments>
95. Herxheimer A, Petrie KJ. Melatonin for the prevention and treatment of jet lag. *Cochrane Database Syst Rev.* 2002;(2):CD001520.
96. Quera-Salva MA, Kilic-Huck U, Vecchierini MF. La mélatonine et son usage dans les troubles circadiens du rythme veille sommeil : recommandations de la société française de recherche et de médecine du sommeil (SFRMS). *Médecine Sommeil.* 1 juin 2021;18(2):55-69.
97. Srinivasan V, Spence DW, Pandi-Perumal SR, Trakht I, Cardinali DP. Jet lag: Therapeutic use of melatonin and possible application of melatonin analogs. *Travel Med Infect Dis.* 1 janv 2008;6(1):17-28.
98. Organization WH. International travel and health. Mode of travel: health considerations. In: *Air travel Immobility, circulatory problems and deep vein thrombosis (DVT)* [Internet]. Geneva: WHO; Disponible sur: https://www.who.int/ith/mode_of_travel/en/
99. Ameli. Pneumothorax [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.ameli.fr/hauts-de-seine/assure/sante/urgence/pathologies/pneumothorax>
100. Luks AM, Hackett PH. Medical Conditions and High-Altitude Travel. *N Engl J Med.* 27 janv 2022;386(4):364-73.
101. Prophylaxix for Medical Patients [Internet]. [cité 28 janv 2022]. Disponible sur: <https://ash-app.gradepro.org/#guidelineGroups/3/guideline/1/recommendations/8>
102. Schünemann HJ, Cushman M, Burnett AE, Kahn SR, Beyer-Westendorf J, Spencer FA, et al. American Society of Hematology 2018 guidelines for management of venous thromboembolism: prophylaxis for hospitalized and nonhospitalized medical patients. *Blood Adv* [Internet]. 27 nov 2018 [cité 30 janv 2022];2(22):3198-225. Disponible sur: <https://ashpublications.org/bloodadvances/article/2/22/3198/16115/American-Society-of-Hematology-2018-guidelines-for>
103. Cesarone MR, Belcaro G, Nicolaidis AN, Incandela L, De S, Geroulakos G, et al. Venous thrombosis from air travel: the LONFLIT3 study--prevention with aspirin vs low-molecular-weight heparin (LMWH) in high-risk subjects: a randomized trial. *Angiology.* févr 2002;53(1):1-6.
104. INCa. Prévenir la thromboembolie veineuse - Accompagnement du patient [Internet]. 2018. Disponible sur: <https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Recommandations-et-outils-d-aide-a-la-pratique/Accompagnement-du-patient/Thromboembolie-veineuse>
105. Karsanji DJ, Bates SM, Skeith L. The risk and prevention of venous thromboembolism in the pregnant traveller. *J Travel Med.* 13 mars 2020;27(2):taz091.

106. Cuker A, Tseng EK, Nieuwlaat R, Angchaisuksiri P, Blair C, Dane K, et al. American Society of Hematology living guidelines on the use of anticoagulation for thromboprophylaxis in patients with COVID-19: July 2021 update on postdischarge thromboprophylaxis. *Blood Adv.* 25 janv 2022;6(2):664-71.
107. Brainard A, Gresham C. Prevention and treatment of motion sickness. *Am Fam Physician.* 1 juill 2014;90(1):41-6.
108. Centers for disease control and prevention. Motion Sickness | CDC Yellow Book 2024 [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2024/air-land-sea/motion-sickness>
109. VIDAL. Comment prévenir et traiter le mal des transports? [Internet]. VIDAL. 2023. Disponible sur: <https://www.vidal.fr/maladies/estomac-intestins/mal-transports-cinetose/prevention.html>
110. HCSP. Recommandations sanitaires associées aux index UV [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2019 mai. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=723>
111. HCSP. Recommandations sanitaires associées aux index UV (complément) [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2020 mai. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=887>
112. INPES. Ce qu'il faut savoir pour que le soleil reste un plaisir campagne inpes [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2017. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/risques_solaires_-_ce_qu_il_faut_savoir_pour_que_le_soleil_reste_un_plaisir_campagne_inpes_.pdf
113. INCa. Rayonnements ultraviolets et risques de cancer - Ref: FRUV21 [Internet]. 2021. Disponible sur: <https://www.e-cancer.fr/Expertises-et-publications/Catalogue-des-publications/Rayonnements-ultraviolets-et-risques-de-cancer>
114. HCSP. Prévention des effets nocifs des rayonnements solaires sur la santé [Internet]. 2020. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/info?clef=375>
115. DGCCRF. Produits de protection solaire [Internet]. 2022 [cité 9 mai 2023]. Disponible sur: <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Protection-solaire>
116. Jean D. L'enfant en montagne: dangers de l'altitude, du froid et du soleil. *J Pédiatrie Puériculture.* 2008;21(8):349-52.
117. Organisation mondiale de la santé. Qualité de l'air ambiant et santé. Principaux repères sur la qualité de l'air [Internet]. Genève: OMS; 2018. Disponible sur: [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-\(outdoor\)-air-quality-and-health](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-(outdoor)-air-quality-and-health)
118. World health organisation. Air quality database [Internet]. 2023. Disponible sur: <https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-air-quality-database>
119. Cromar K, Lazrak N. Risk communication of ambient air pollution in the WHO European Region: review of air quality indexes and lessons learned [Internet]. World Health Organization. Regional Office for Europe; 2023. Report No.: WHO/EURO:2023-6885-46651-67825. Disponible sur: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/365787>
120. Ministère de la santé et de la prévention. Qualité de l'air : Sources de pollution et effets sur la santé [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2023. Disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/qr_air_et_sante_octobre2021.pdf
121. Arrêté du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application

- de l'article R. 221-4 du code de l'environnement - Légifrance [Internet]. [cité 28 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000036736002>
122. SpF. Pollution de l'air et COVID-19 [Internet]. 2021. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/enjeux-de-sante-dans-le-contexte-de-la-covid-19/articles/pollution-de-l-air-et-covid-19>
 123. HAS. Fiche mémo : conduite à tenir en cas de pic de pollution atmosphérique - Note de cadrage [Internet]. Haute Autorité de Santé. 2021. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/p_3244760/fr/fiche-memo-conduite-a-tenir-en-cas-de-pic-de-pollution-atmospherique-note-de-cadrage
 124. INRS. Appareils de protection respiratoire et risques biologiques - Fiche - INRS [Internet]. Disponible sur: <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20146>
 125. HCSP. Masques dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus SARS-CoV-2 [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2020 oct. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=943>
 126. Anses. AIR-PV-2018-03-16.pdf [Internet]. [cité 28 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR-PV-2018-03-16.pdf>
 127. Masson E. Masques anti-pollution [Internet]. EM-Consulte. [cité 30 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.em-consulte.com/article/1440205/masques-anti-pollution>
 128. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif aux messages sanitaires à diffuser lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant [Internet]. Paris: HCSP; 2013. 7 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=392>
 129. Ministère de la Santé et de la Prévention. Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public [Internet]. Ministère de la Santé et de la Prévention. 2023. Disponible sur: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/surveillance-de-la-qualite-de-l-air-interieur-dans-les-etablissements-recevant>
 130. Anses. Épurateurs d'air intérieur : une efficacité encore à démontrer [Internet]. Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. 2017. Disponible sur: <https://www.anses.fr/fr/content/%C3%A9purateurs-d%E2%80%99air-int%C3%A9rieur-une-efficacit%C3%A9-encore-%C3%A0-d%C3%A9montrer>
 131. Barkati S, Taher HB, Beauchamp E, Yansouni CP, Ward BJ, Libman MD. Decision Tool for Herpes B Virus Antiviral Prophylaxis after Macaque-Related Injuries in Research Laboratory Workers. *Emerg Infect Dis*. sept 2019;25(9):e190045.
 132. Cohen JI, Davenport DS, Stewart JA, Deitchman S, Hilliard JK, Chapman LE, et al. Recommendations for prevention of and therapy for exposure to B virus (cercopithecine herpesvirus 1). *Clin Infect Dis Off Publ Infect Dis Soc Am*. 15 nov 2002;35(10):1191-203.
 133. EMA. Mvabea_Ebola [Internet]. European Medicines Agency. 2020 [cité 4 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/EPAR/mvabea>
 134. EMA. Zabdeno_Ebola [Internet]. European Medicines Agency. 2020 [cité 4 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/EPAR/zabdeno>
 135. EMA. Ervebo_Ebola [Internet]. European Medicines Agency. 2019 [cité 4 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/EPAR/ervebo>
 136. Voyager à l'étranger avec son animal de compagnie [Internet]. [cité 29 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374>
 137. Préfet de La Réunion. Risque requin : où peut-on se baigner et surfer à La réunion ? - Toutes nos actualités - Actualités - Les services de l'État à la Réunion [Internet]. 2023. Disponible

sur: <https://www.reunion.gouv.fr/Actualites/Toutes-nos-actualites/Risque-requin-ou-peut-on-se-baigner-et-surfer-a-La-reunion>

138. Fédération française de la, montagne et de l'escalade, Commission Médicale. Le Mal Aigu des Montagnes. :5. Disponible sur : [Le Mal Aigu des Montagnes \(ffme.fr\)](http://www.ffme.fr)
139. World Health Organization. Health conditions for travellers to Saudi Arabia for the pilgrimage to Mecca (Hajj) = Dispositions sanitaires pour les voyageurs se rendant en Arabie saoudite pour le pèlerinage à La Mecque (Hadj). Wkly Epidemiol Rec Relevé Épidémiologique Hebd. 2013;88(32):343-7. Disponible sur : [Health conditions for travellers to Saudi Arabia for the pilgrimage to Mecca \(Hajj\) = Dispositions sanitaires pour les voyageurs se rendant en Arabie saoudite pour le pèlerinage à La Mecque \(Hadj\) \(who.int\)](http://www.who.int)
140. Haut Conseil de la santé publique. Avis et rapport relatifs aux recommandations vaccinales contre les infections à pneumocoques pour les adultes [Internet]. Paris: HCSP; 2017. 70 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=614>
141. HAS. Réponses rapides dans le cadre de la COVID-19 - Prophylaxie (PrEP) du VIH par ténofovir disoproxil / emtricitabine dans le cadre de l'urgence sanitaire [Internet]. Haute Autorité de Santé. Disponible sur: https://www.has-sante.fr/jcms/p_3262060/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-de-la-covid-19-prophylaxie-prep-du-vih-par-tenofovir-disoproxil/-emtricitabine-dans-le-cadre-de-l-urgence-sanitaire
142. Blanc A, Bonnet F, Brun-Vezinet F, Costagliola D, Dabis F, Delobel P, et al. Groupe d'experts pour la prise en charge du VIH. 2017;32.
143. Viedma-Martinez M, Dominguez-Tosso FR, Jimenez-Gallo D, Garcia-Palacios J, Riera-Tur L, Montiel-Quezel N, et al. MPXV Transmission at a Tattoo Parlor. N Engl J Med. 5 janv 2023;388(1):92-4.
144. Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Sécurité des produits cosmétiques. In: Tatouages éphémères noirs à base de henné: mise en garde [Internet]. Paris: ANSM/Afssaps; 2009. Disponible sur: <https://ansm.sante.fr/actualites/produits-de-sante-cosmetiques-et-tatouages-en-ete-adoptez-les-bons-reflexes>
145. Direction des ressources marines. La Ciguatera en Polynésie française [Internet]. Direction des Ressources Marines. Disponible sur: <http://www.ressources-marines.gov.pf/prevention-securite-mer/ciguatera/>
146. Institut Louis Malardé. La ciguatera [Internet]. Institut Louis Malardé. Disponible sur: <https://www.ilm.pf/recherche/biotoxines-marines/la-ciguatera/>
147. Coker RK, Armstrong A, Church AC, Holmes S, Naylor J, Pike K, et al. BTS Clinical Statement on air travel for passengers with respiratory disease. Thorax. 1 avr 2022;77(4):329-50.
148. Asthme et allergie association P. Carte d'allergique alimentaire [Internet]. Asthme et Allergies et Urticaire. 2015. Disponible sur: <https://asthme-allergies.org/actions/carte-dallergique-alimentaire/>
149. Allergy & Anaphylaxis Australia. A&AA Translated Chef card template (editable) - Allergy & Anaphylaxis Australia [Internet]. Disponible sur: <https://allergyfacts.org.au/resources/aaa-translated-chef-card-template>
150. Jean D. L'enfant en montagne : dangers de l'altitude, du froid et du soleil. J Pédiatrie Puériculture. 1 déc 2008;21(8):349-52.
151. Richalet JP, Herry JP. Médecine de montagne [Internet]. Elsevier Masson SAS. 2017. Disponible sur: <https://www.elsevier-masson.fr/medecine-de-montagne-9782294754845.html>

152. O'Neil J, Hoffman B, COUNCIL ON INJURY V AND POISON PREVENTION, Agran PF, Denny SA, Hirsh M, et al. Transporting Children With Special Health Care Needs. *Pediatrics*. 1 mai 2019;143(5):e20190724.
153. Kohl SE, Barnett ED. What do we know about travel for children with special health care needs? A review of the literature. *Travel Med Infect Dis*. 2020;34:101438.
154. Ahmedzai S, Balfour-Lynn IM, Bewick T, Buchdahl R, Coker RK, Cummin AR, et al. Managing passengers with stable respiratory disease planning air travel: British Thoracic Society recommendations. *Thorax*. 1 sept 2011;66(Suppl 1):i1-30.
155. CNS, ANRS, Morlat P. Prise en charge du VIH - Recommandations du groupe d'experts [Internet]. Conseil national du sida et des hépatites virales. 2019. Disponible sur: <https://cns.sante.fr/actualites/prise-en-charge-du-vih-recommandations-du-groupe-dexperts/>
156. Willen SM, Thornburg CD, Lantos PM. The Traveler with Sickle Cell Disease. *J Travel Med*. sept 2014;21(5):332-9.
157. Imbert P, Grondin-Mounier C, Faye A, Duron-Martinaud S, "RESETROP Group". Reasons for seeking care and adherence to pretravel preparation in expatriate or long-term travelers' children in the tropics: A French prospective study. *Travel Med Infect Dis*. 2022;46:102184.
158. HCSP. Virus Zika dans les territoires français d'Amérique : nouvelles recommandations sanitaires [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2017 févr. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=595>
159. Haut Conseil de la santé publique. Actualisation des recommandations relatives à la maîtrise de la diffusion des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRé) [Internet]. Paris: HCSP; 2019. 101 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=758>
160. Epelboin L, Robert J, Tsyryna-Kouyoumdjian E, Laouira S, Meyssonier V, Caumes E. MDR-GNB Travel Working Group. High rate of multidrug-resistant gram-negative bacilli carriage and infection in hospitalized returning travelers: A cross-sectional cohort study. *J Travel Med*. 2015;22:292-99.
161. Arcilla MS, Hattem JM, Haverkate MR, Bootsma MCJ, Genderen PJJ, Goorhuis A. Import and spread of extended-spectrum β -lactamase-producing Enterobacteriaceae by international travellers (COMBAT study): A prospective, multicentre cohort study. *Lancet Infect Dis*. 2017;17(1):78-85.
162. Haut Conseil de la santé publique. Entérobactéries résistantes à la colistine : mesures pour les établissements de santé [Internet]. Paris: HCSP; 2016. 5 p. Disponible sur: <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=576>
163. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif au diagnostic microbiologique des entérobactéries résistantes productrices de carbapénémases ou résistantes à la colistine renfermant le gène mcr-1 [Internet]. Paris: HCSP; 2016. 6 p. Disponible sur: <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=589>
164. Zhou YP, Wilder-Smith A, Hsu LY. The role of international travel in the spread of methicillin-resistant *Staphylococcus aureus*. *J Travel Med*. 2014;21:272-81.
165. Zanger P, Nurjadi D, Schleucher R, Scherbaum H, Wolz C, Kremsner PG. Import and spread of Pantone-Valentine leukocidin-positive *Staphylococcus aureus* through nasal carriage and skin infections in travelers returning from the tropics and subtropics. *Clin Infect Dis*. 2012;54(4):483-92.
166. Haut Conseil de la santé publique. Conduite à tenir lors de l'apparition d'un cas de diphtérie [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2011 mars [cité 4

- mars 2022]. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=215>
167. Haut Conseil de la santé publique. Diphtérie cutanée : adaptation de la conduite à tenir pour Mayotte [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2012 nov [cité 4 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=301>
168. Haut Conseil de la santé publique. Conduite à tenir face à des patients suspects de fièvre hémorragique virale, dont la maladie à virus Ebola [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2021 oct [cité 1 mars 2022]. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1129>
169. Institut Pasteur. Fièvre hémorragiques virales. Envoyer un échantillon/une souche au CNR des Fièvres Hémorragiques Virales [Internet]. Disponible sur: <https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/CNR/les-cnr/fievres-hemorragiques-virales/envoyer-un-echantillon>
170. HCSP. Conduite à tenir devant un cas importé ou autochtone de fièvre jaune [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2017 févr. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=599>
171. Ministère de la santé. Carte de présence du moustique tigre (*Aedes albopictus*) en France métropolitaine. MAJ [Internet]. 2019; Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/cartes-de-presence-du-moustique-tigre-aedes-albopictus-en-france-metropolitaine>
172. SpF. Surveillance et investigation des cas de grippe humaine due à un virus influenza d'origine aviaire ou porcine [Internet]. Santé publique France; 2022. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/grippe-aviaire/conduite-a-tenir-vis-a-vis-des-personnes-exposees-au-virus-grippe-d-origine-animale>
173. HCSP. Avis relatif à la prévention de la transmission à l'homme des virus influenza porcins et aviaires [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2021 déc. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1142>
174. Ministère de la santé. Instruction relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoque [Internet]. Paris: Ministère des Solidarités et de la Santé; 2018. 44 p. Disponible sur: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_dgs_sp_2018_163.pdf
175. Santé publique France. Dossiers thématiques. Infection à coronavirus (SRAS-CoV, Mers-CoV, Sars-CoV-2. [Internet]. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/donnees>
176. SpF. Surveillance des infections liées au MERS-CoV (Middle East Respiratory Syndrome Coronavirus) Définition de cas [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/9514/113545h>
177. Haut Conseil de la santé publique. In: Avis relatif à la Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité Conduites à tenir [Internet]. Paris: HCSP; 2012. p. 97. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=306>
178. Ali M, Nelson AR, Lopez AL, Sack DA. Updated global burden of cholera in endemic countries. *PLoS Negl Trop Dis*. 2015;9(6).

179. HCSP. Guide pour l'immunisation en post-exposition : vaccination et immunoglobulines [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2016 janv. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>
180. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à la détermination d'un seuil de haute endémicité tuberculeuse [Internet]. Paris: HCSP; 2018. 14 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=668>
181. World Health Organization [Internet]. Geneva: WHO; 2019 p. 297. Disponible sur: <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329368/9789241565714-eng.pdf?ua=1>
182. European Center for Disease Prevention and Control [Internet]. Tuberculosis. Stockholm: ECDC; 2014 p. 13. Disponible sur: <https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/media/en/publications/Publications/tuberculosis-risk-assessment-guidelines-aircraft-May-2014.pdf>
183. World health organisation. Implementing the end TB strategy: the essentials, 2022 update [Internet]. 2022. Disponible sur: <https://www.who.int/publications-detail-redirect/9789240065093>
184. Haut Conseil de la santé publique. Avis relatif à l'actualisation de l'avis du HCSP du 8 février 2016 relatif aux mesures recommandées pour éviter la transmission du virus Zika par voie sexuelle [Internet]. Paris: HCSP; 2016. 17 p. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=565>
185. Santé publique France. Dossiers thématiques. Maladies à déclaration obligatoire.[Internet]. Dispositifs de surveillance et partenaires: Chikungunya [Internet]. Disponible sur: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya>



Annexe 1. Obligation et recommandation vaccinale anti-amarile selon les pays

Tableau 3 - Obligations vaccinales et recommandations vaccinales selon les pays

Le tableau ci-dessous reprend les obligations de l'OMS [13] (les modifications des obligations et des recommandations vis-à-vis de la fièvre jaune en 2022 par rapport à celles de 2021 sont caractérisées par une police de couleur orange).

| Pays pour lesquels il n'y a pas de risque de fièvre jaune, ni obligation de vaccination de la fièvre jaune pour entrer sur le territoire, quel que soit le pays de provenance | | | | | |
|---|---|--|--|---|--|
| Açores (îles, Portugal), Afghanistan, Allemagne, Andorre, Anguilla, Antarctique, Arménie, Ascension (île, Royaume-Uni), Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Belize , Bermudes (îles, Royaume-Uni), Biélorussie, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Caïmans (îles, Royaume-Uni), Canada, Canaries (îles, Espagne), Chili, Chypre, Comores (îles), excepté Mayotte, Cook (îles), Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Falkland (îles), Féroé (îles), Finlande, France métropolitaine, Galápagos (îles), Géorgie, Géorgie du sud-et-les îles Sandwich du sud , Gibraltar, Grèce, Groenland, Guam (île), Hawaï (îles, États-Unis), Hongrie, Irak , Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie , Kiribati (îles), Kirghizistan, Kosovo , Koweït, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère (île, Portugal), Mariannes du Nord (îles), Maroc, Marshall (îles), Maurice (île), Mexique, Micronésie, Midway (îles, États-Unis), Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palau (île), Pâques (île), Pays-Bas, Pologne, Porto Rico, Portugal, République tchèque, Réunion (île), Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saba (Antilles néerlandaises), Samoa américaines, , Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Terres australes et antarctiques françaises, Territoire britannique de l'Océan Indien, Timor oriental, Tokelau, Tonga, Tristan da Cunha, Tunisie, Turkménistan, Turks-et-Caïcos (îles), Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay , Vanuatu, Viêt Nam, Vierges américaines (îles), Vierges britanniques (îles), Wake (île, États-Unis), Yémen | | | | | |
| Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire | | | | | |
| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
| Afrique du Sud | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Albanie | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Algérie | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Angola | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Antigua-et-Barbuda | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Arabie Saoudite | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Argentine | | | | | Oui (≥ 9 mois) pour un séjour dans les provinces de Corrientes et Misiones Egalement recommandée en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans la province de Formosa et certaines zones des provinces de Chaco, Jujuy et Salta |
| Aruba (Antilles néerlandaises) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Australie | | | Oui (≥ 1 an) à l'exception des îles Galápagos (Equateur) | | |
| Bahamas (îles) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Bahreïn | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Bangladesh | | | | Oui (≥ 1 an) | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|-----------------------------|---|--|--|---|---|
| Barbade (île) | | Oui (≥ 1 an), sauf le Guyana et Trinidad et Tobago, à moins d'une épidémie en cours | | | |
| Bénin | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Bolivie | | Oui (≥ 1 an) | | | Oui (≥ 9 mois) pour un séjour dans les régions situées à l'est des Andes, en dessous de 2300 m (départements de Beni, Pando et Santa Cruz; et certaines zones des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz et Tarija) Non recommandée dans les zones au-dessus de 2300 m, les départements non mentionnés ci-dessus, et les villes de La Paz et de Sucre |
| Bonaire (île, Pays-Bas) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Botswana | | | | Oui (≥ 1 an) | |
| Brésil | | | | | Oui (≥ 9 mois) pour un séjour dans les États d'Acre, Amapa, Amazonas, Distrito Federal y compris la ville de Brasilia), Espirito Santo, Goias, Maranhao, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Parà, Paranà, Piaui, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Rondônia, Roraima, Santa Catarina, Sao Paulo et Tocantins, certaines zones de l'état de Bahia, et les chutes d'Iguaçu |
| Brunei Darussalam | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Burkina Faso | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Burundi | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Cambodge | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Cameroun | Oui (≥ 1 an) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Cap Vert (îles) | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Chine | | | | Oui (≥ 9 mois) sauf pour les voyageurs se rendant à Hong Kong ou Macao | |
| Christmas (îles, Australie) | | | Oui (≥ 1 an) à l'exception des îles Galápagos (Equateur) | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|--|---|--|--|---|---|
| Cocos (Keeling) (îles, Australie) | | | Oui (≥ 1 an) à l'exception des Îles Galápagos (Equateur) | | |
| Colombie | | | Oui (≥ 1 an) pour les voyageurs en provenance de : Angola, Brésil, République Démocratique du Congo, Ouganda | | Oui (≥ 9 mois) sauf pour un séjour à plus de 2300 m d'altitude, le département de San Andrés y Providencia et la ville de Bogota Également recommandée en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les villes de Barranquilla, Cali, Cartagena et Medellin |
| Congo | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Corée du Nord | | Oui (≥ 1 an) | | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|-------------------------|---|---|--|---|--|
| Costa Rica | | Oui (≥ 9 mois) sauf pour les voyageurs en provenance d'Argentine et du Panama Oui pour les voyageurs en provenance de Tanzanie et Zambie, de Colombie (tout le pays sauf Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellín, San Andrés Providencia et Bogotá), d'Equateur (provinces de Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbíos y Zamora-Chinchipe seulement), du Paraguay (tout le pays sauf Asunción), du Pérou (tout le pays sauf Cajamarca, Cuzco, Lambayeque, Lima, le Machu Picchu, Piura, la Route des Incas, et Tumbes), de Trinidad et Tobago (tout le pays sauf les zones urbaines de Port of Spain, l'île de Tobago seule, ainsi que les voyageurs en simple transit) | | | |
| Côte d'Ivoire | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Cuba (île) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Curaçao (île, Pays-Bas) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Djibouti | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Dominique (île) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Egypte | | | Oui (≥ 9 mois) | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|--------------------------|---|--|--|---|--|
| Emirats arabes Unis | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Equateur | | | Oui (≥ 1 an) pour les voyageurs en provenance de : Brésil, République Démocratique du Congo et Ouganda | | Oui (≥ 9 mois) lors de séjour en dessous de 2 300m, dans les provinces situées à l'est des Andes (Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios et Zamora-Chinchipec) et la province Esmeraldas, à l'ouest de la cordillère Egalement recommandée en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les provinces situées à l'ouest des Andes en dessous de 2300 m (Guayas, Los Rios, Santa Helena and Santo Domingo de los Tsachilas, et certaines parties de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha et Tungurahua). Non recommandée au-dessus de 2300 m, à Guayaquil et Quito, et aux îles Galápagos |
| Erythrée | | Oui (≥ 9 mois) | | | Oui (≥ 9 mois) seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les états de : Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel et Semenawi Keih Bahri |
| Eswatini (ex Swaziland) | | | | Oui (≥ 9 mois) | |
| Ethiopie | | | Oui (≥ 9 mois) | | Oui (≥ 9 mois) sauf dans les régions d'Afar et Somali Recommandée seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les régions d'Afar et Somali |
| Fidji (Iles) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Gabon | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Gambie | | | Oui (≥ 9 mois) | | Oui (≥ 9 mois) |
| Ghana | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Grenade (Ile) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Guadeloupe (Ile, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Guatemala | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Guinée | | Oui (≥ 9 mois) | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Guinée-Bissau | Oui (≥ 1 an) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Guinée équatoriale | | Oui (≥ 9 mois) | | | Oui (≥ 9 mois) |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|--------------------|---|--|--|---|--|
| Guyana | | | Oui (≥ 1 an) y compris les voyageurs ayant transité plus de 4 heures dans un aéroport de ces pays | | Oui (≥ 9 mois) |
| Guyane | Oui (≥ 1 an) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Haïti (île) | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Honduras | | | Oui (de 1 an à 60 ans) | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|------|---|--|--|--|--|
| Inde | | | | <p>Oui (≥ 9 mois) si passage dans les 6 jours précédant l'arrivée en Inde dans un pays à transmission de la fièvre jaune, ou si transit quelle que soit la durée dans un des pays concernés (sauf si certificat stipulant être resté dans l'aéroport), ou pour les arrivées en bateau si départ ou escale dans un des pays concernés jusqu'à 30 jours avant l'arrivée en Inde (sauf si désinsectisation du bateau), et pour les arrivées en par avion si départ d'un des pays concernés (sauf si désinsectisation)</p> <p>Liste des pays concernés :</p> <p>en Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sud Soudan, Tchad et Togo ; en Amérique: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Guyane, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinidad et Tobago (Trinidad seulement) et Venezuela ; et tout autre pays où serait rapporté un cas de fièvre jaune</p> | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|--------------------------|---|--|--|---|--|
| Indonésie (îles) | | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| Iran | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Jamaïque (île) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Kazakhstan | | | | Oui (sans précision sur l'âge) | |
| Kenya | | Oui (≥ 1 an) | | | Oui (≥ 9 mois), sauf dans les régions suivantes : province du Nord-Est, états de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte et les villes de Nairobi et Mombasa Recommandée seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les régions suivantes : province du Nord-Est, états de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte et les villes de Nairobi et Mombasa |
| Liberia | | Oui (≥ 9 mois) | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Madagascar (île) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Malaisie | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Malawi | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Maldives (îles) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Mali | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les régions situées au sud du Sahara |
| Malte | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Martinique (île, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Mauritanie | | Oui (≥ 1 an) | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les régions situées au sud du Sahara |
| Mayotte (île, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Montserrat | | | | Oui (≥ 1 an) | |
| Mozambique | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Myanmar | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Namibie | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Népal | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Nicaragua | | Oui (≥ 1 an) | | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|-----------------------------------|---|--|--|---|---|
| Niger | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les régions situées au sud du Sahara |
| Nigeria | | | | Oui (≥ 9 mois) | Oui (≥ 9 mois) |
| Niue | - | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| Nouvelle Calédonie (îles, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Oman | | | Oui (≥ 9 mois), ainsi que pour les voyageurs en provenance du Rwanda et de Tanzanie | | |
| Ouganda | Oui (≥ 1 an) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Pakistan | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Panama | | Oui (≥1 an) | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les régions continentales situées à l'est de la région du canal (comarcas d'Embera et de Kuna Yala, provinces de Darién, certaines zones des provinces de Colon et Panama) Non recommandée pour la région du canal lui-même, les régions à l'ouest du canal, la ville de Panama city, et les îles de Balboa (Pearl island) et San Blas |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée (îles) | | | | Oui (≥ 1 an) | |
| Paraguay | | | Oui (≥ 1 an) pour les voyageurs en provenance de : Brésil, Bolivie, Pérou, Venezuela, et ceux ayant transité plus de 24 heures dans ces pays | | Oui (≥ 9 mois), à l'exception de la ville d'Asunción (sauf si exposition importante aux piqûres de moustiques) |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|---|---|--|--|---|---|
| Pérou | | | | | Oui (≥ 9 mois) pour tous les voyageurs se rendant dans les zones situées en dessous de 2 300 m des régions suivantes : Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martin, Ucayali, Puno, Cuzco, Junin, Pasco, Huànuco ; extrême nord d'Apurimac et de Huancavelica , d'Ancash, de l'est de La Libertad, nord-est de Cajamarca ; nord et nord-est d'Ayacucho et est de Piura. Recommandée également en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques, pour les régions à l'ouest des Andes de Lambayeque, Tumbes, Piura occidentale et les régions sud, ouest et centre du Cajamarca |
| Philippines (îles) | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Pitcairn (île) | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Polynésie française (îles, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Qatar | | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| République centrafricaine | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| République démocratique du Congo | Oui ≥ (9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| République dominicaine | | | Oui (≥ 1 an), pour les voyageurs en provenance des états suivants du Brésil : Minas Gerais, Espirito Santo, Sao Paulo, Rio de Janeiro | | |
| Rwanda | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Saint Barthélemy (île, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Saint Christophe (Kitts) et Niévès (îles) | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Sainte Hélène (île) | | Oui (≥ 1 an) | | | |
| Sainte Lucie (île) | | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| Saint Martin (île, partie Française) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Saint Martin (île, partie hollandaise) | | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| Saint Vincent et les Grenadines (îles) | | Oui (≥ 1 an) | | | |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|--------------------------------|---|--|--|---|--|
| Salomon (îles) | | Oui (≥ 9 mois) | | | |
| Salvador (el) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Samoa (îles) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Sao Tomé et Príncipe (îles) | | | | Oui (≥ 1 an) | |
| Sénégal | | | | Oui (≥ 9 mois) | Oui (≥ 9 mois) |
| Seychelles (îles) | | | | Oui (≥ 1 an) | |
| Sierra Leone | Oui (âge non précisé) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Singapour | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Sint Eustatius (île, Pays-Bas) | | Oui (≥ 6 mois) | | | |
| Somalie | | | | | Oui (≥ 9 mois) seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques, dans les régions suivantes : Bakool, Banaadir, Bay, Gado, Galgadud, Hiran, Lower Juba, Middle Juba, Lower Shabelle et Middle Shabelle |
| Soudan | | | | | Oui (≥ 9 mois), pour les voyageurs se rendant dans les régions situées au sud du Sahara |
| Soudan du sud | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Sri Lanka | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Suriname | | | Oui (≥ 1 an) | | Oui (≥ 9 mois) |
| Tanzanie | | | Oui (≥ 1 an) | | Généralement non recommandée chez les voyageurs sans transit ou séjour dans un pays à risque de transmission . Mais la preuve de vaccination peut être demandée de manière indistincte (quel que soit le pays d'origine ou de transit) |
| Tchad | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les régions situées au sud du Sahara |
| Thaïlande | | | Oui (≥ 9 mois) | | |
| Togo | Oui (≥ 9 mois) | | | | Oui (≥ 9 mois) |
| Trinité et Tobago (îles) | | | | | Oui (≥ 9 mois) pour les voyageurs se rendant dans les zones forestières denses de l'île de Trinidad |

Pays où existe un risque de fièvre jaune et /ou exigeant un certificat de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée sur leur territoire

| | Vaccination obligatoire pour tous les voyageurs quelle que soit leur provenance (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité plus de 12 heures dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination obligatoire pour les voyageurs en provenance d'un pays à risque de transmission de la fièvre jaune, y compris les voyageurs ayant transité, quelle que soit la durée, dans un aéroport de ce pays (âge du voyageur) | Vaccination recommandée aux voyageurs en raison d'un risque de transmission de la fièvre jaune (âge du voyageur) |
|---------------------------------|---|--|--|---|--|
| Venezuela | | | Oui (≥ 1 an) pour les voyageurs en provenance du Brésil | | Oui (≥ 9 mois) sauf pour les voyageurs se rendant dans les zones de plus de 2300 m des états de Merida, Trujillo et Tachira, dans les états de Falcon et Lara, sur l'île de Margarita, et dans les villes de Caracas et Valencia Recommandée seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les états de : Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas, Yaracuy et le District fédéral |
| Wallis-et-Futuna (îles, France) | | | Oui (≥ 1 an) | | |
| Zambie | | | Oui (≥ 1 an) | | Oui (≥ 9 mois) seulement en cas d'exposition importante aux piqûres de moustiques dans les provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest |
| Zimbabwe | | | Oui (≥ 9 mois) | | |



Annexe 2. Chimio prophylaxie anti-palustre par pays

Tableau 10 : Situation du paludisme et recommandations de prévention pour les voyageurs¹¹, 2023.

(Les pays pour lesquels les recommandations de prévention 2023 ont changé par rapport à celles de 2022 sont caractérisées par une police de couleur orange ainsi que *les autres modifications* 2023).

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------|--|---|
| | <p>Risque de transmission du paludisme – définition de termes</p> <p>Absence de transmission de paludisme : absence de transmission active du paludisme dans la région ou le pays considéré. En conséquence aucune chimioprophylaxie antipaludique n'est recommandée mais une « Protection personnelle antivectorielle » peut cependant l'être si la région ou le pays considéré sont déclarés indemnes du paludisme depuis moins de trois ans avec persistance des moustiques vecteurs du paludisme, ou pour se protéger des autres maladies à transmission vectorielle.</p> <p>Les notions de zones de forte ou de faible transmission dans un pays, de même que les notions de risque élevé ou de risque faible pour le voyageur, sont basées sur le rapport 2022 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le paludisme dans le monde [50]. Ces recommandations voyageurs [77] et les données de son site Malaria Threat Map ; les recommandations des Centers for Disease Control and Prévention (CDC), le site du Public Health England [78]], du Comité Suisse des experts en médecine des voyages et du comité Allemand Deutsche Gesellschaft für Tropenmedizin, Reisemedizin und Globale Gesundheit (DTG) [79] ont été consultées.</p> <p>Transmission localisée : transmission dans les zones ou foyers définis.</p> <p>Transmission saisonnière : transmission durant certaines périodes de l'année, définies par les mois révolus ou une activité climatique.</p> <p>Transmission sporadique : transmission irrégulière.</p> <p>Cas de paludisme indigène : cas contracté localement sans élément attestant d'une importation et sans lien direct avec une transmission à partir d'un cas importé (qualifie le paludisme/la transmission et non la personne infectée).</p> <p>Pf : <i>P. falciparum</i></p> <p>Pv : <i>P. vivax</i></p> <p>Pk : <i>P. knowlesi</i></p> | <p>Recommandations</p> <p>Protection personnelle antivectorielle</p> <p>Chimioprophylaxie A/P : association atovaquone-proguanil D : doxycycline (M : méfloquine, en dernière intention)</p> <p>Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois</p> <p>La prévention vise à la fois les infections à <i>P. falciparum</i> et celles aux autres espèces plasmodiales pathogènes pour l'homme.</p> <p>Une recommandation de « Protection personnelle antivectorielle » ne concerne ici que la protection contre le paludisme pour les zones et périodes signalées. En conséquence, l'application de mesures de protection vis-à-vis d'autres maladies à transmission vectorielle (arboviroses) n'est pas mentionnée dans ce tableau.</p> <p>Les recommandations en termes de protection personnelle antivectorielle et de chimioprophylaxie sont détaillées dans le chapitre 2.</p> <p>Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.</p> |

¹¹ Voir tableau 8 pour les séjours conventionnels

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|--|---|---|
| Afgghanistan | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission saisonnière d'avril à décembre au-dessous de 2 000 m. Les zones les plus à risque sont le sud et l'Est du pays sur toute la frontière avec le Pakistan et au nord en frontière avec le Tadjikistan • Pv prédominant (95,2 %) et Pf (4,8 %) <p>Voir Figure 1 (EMRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel et la majorité des séjours non conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) à discuter pour les séjours non conventionnels dans les zones et pendant les périodes signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme. • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Afrique du Sud | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année uniquement dans les zones est et nord-est de basse altitude : province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), province de Limpopo (y compris parc Marakele) et nord-est du KwaZulu-Natal. Risque plus élevé d'octobre à mai (saison des pluies). • Pf (100 %) <p>Voir Figure 6 (AFRO_ESA_Low) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones indiquées. • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Algérie | Absence de transmission du paludisme. Pays certifié exempt de paludisme en 2019 | |
| Angola | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf essentiellement <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Anguilla | Absence de transmission de paludisme | |
| Antigua-et-Barbuda | Absence de transmission du paludisme | |
| Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, sud de Saint-Martin) | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------|---|---|
| Arabie saoudite | <ul style="list-style-type: none"> • Pays en phase de pré-élimination du paludisme. Transmission locale et saisonnière de faible risque de septembre à janvier le long de la frontière sud avec le Yémen (régions d'Azir et Jazan, sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir). Absence de risque à La Mecque, à Médine, à Riyadh à Jeddah et à Ta'if. • Pf (100%) mais peu de cas <p>Voir Figure 1 (EMRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel et la majorité des séjours non conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) à discuter pour les séjours non conventionnels dans les zones et pendant les périodes signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme. • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Argentine | Absence de transmission du paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2019) | |
| Aruba | Absence de transmission du paludisme. | |
| Arménie | Absence de transmission de paludisme. Pays certifié exempt de paludisme en 2011. | |
| Australie | Absence de transmission de paludisme | |
| Azerbaïdjan | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de cas rapportés depuis 2013 dans la zone précédemment infectée située entre les rivières Araxe et Koura. Absence de risque dans la capitale Bakou. • Pv précédemment | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées • Pas de chimioprophylaxie. • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Bahamas | Absence de transmission de paludisme | |
| Bahreïn | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------------|--|--|
| Bangladesh | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année notamment pendant la période de mousson (mai à octobre) dans les districts de Chittagong (Chattogram), Khagrachari, Rangamati, Bandarban et de Cox's Bazaar (Sud-Est du pays). Il existe un très faible risque dans les districts du Nord du pays (Kurigram, Sherpur, Mymensingh et Netrokona) et du Nord Est (Sunamganj, Sylhet, Habiganj et Moulvibazar). Dans le reste du pays, y compris Dhaka, il n'y a pas de risque de paludisme. Pf (73,2 %), Pv (26,8 %) <p>Voir Figure 3 (SEARO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel et la majorité des séjours non conventionnels Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans le Nord et l'Est du pays si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Barbade | Absence de transmission de paludisme | |
| Belize | <ul style="list-style-type: none"> Rares cas transmis localement notamment district de Stan Creek. Aucun dans la ville de Belize et sur les îles fréquentées par les touristes telle que Ambergris caye Pv (100 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées Pas de chimioprophylaxie Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Bénin | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf (10 0%) <p>Voir Figure 8 (AFRO_W) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Bermudes | Absence de transmission de paludisme | |
| Bhoutan | <ul style="list-style-type: none"> Rares cas en dessous de 1700 m dans la partie Sud du pays (zones rurales le long de la frontière avec l'Inde qui comprend les 7 districts de Samtse, Chukha, Dagana, Sarpang, Zhemgang, Pemagatshel, et Samdrup Jongkhar). Transmission saisonnière pendant les mois pluvieux d'été dans des foyers situés dans le reste du pays. Absence de risque dans les districts de Bumthang, Gasa, Paro et Thimphu. Pv (77,8 %), Pf (22,2 %) <p>Voir Figure 3 (SEARO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour les voyageurs conventionnels et la majorité des voyageurs non conventionnels Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones rurales des régions indiquées et pendant les périodes signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------|---|--|
| Bolivie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans les zones en dessous de 2500 m. Le risque est plus élevé dans le nord du pays, dans les départements de Beni et Pando, surtout dans les localités de Guayaramerín, Sena et Riberalta • Pv (97,7 %), Pf (2,3 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays • Pas de chimioprophylaxie pour les voyageurs conventionnels. • Chimioprophylaxie A/P ou D (ou M) dans les zones les plus à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Botswana | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission saisonnière de novembre à mai/juin dans la moitié nord du pays ((sub)districts de Okavango, Ngamiland (Ngami), Chobe (dont le parc national de Chobe), Tutume, North East (y compris Francistown), Ghanzi, Boteti, Serowe Palapye, Mahalapye, et Bobirwa). Rares cas ou focus sporadiques dans les (sub)districts de Kgalagadi North, Kweneng, Southern et Kgatleng. Absence de risque dans la partie sud du pays et à Gaborone • Pf (100 %) <p>Voir Figure 6 (AFRO_ESA_Low) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Pas de chimioprophylaxie pour les zones à transmission sporadiques ou nulle • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Brésil | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission dans les États de la « région amazonienne légale » : Acre, Amazonas, Roraima, Pará (sauf la ville de Belém), Amapá, Maranhão, Rondônia, nord du Mato Grosso, et Tocantins (partie occidentale), en dessous de 900 m. L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la forêt amazonienne, notamment dans les zones de production minière et d'extension des zones agricoles, dans les territoires autochtones ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Cruzeiro do Sul, Porto Velho, Manaus, Boa Vista, Santarém, Macapá, Marabá, et Rio Branco. • Dans les régions en dehors de la région amazonienne légale, le risque de transmission est négligeable ou inexistant mais il existe un risque résiduel de transmission de <i>P. vivax</i> dans la Forêt Atlantique des États de Mato Grosso do Sul, Goiás, São Paulo, Minas Gerais, Rio de Janeiro, Espírito Santo, et Piauí. • Informations cartographique sur le niveau de transmission locale sur le site du ministère de la santé brésilien • Pv (82,9 %) et Pf (17,1 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones indiquées • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel • Chimioprophylaxie A/P ou D (ou M) dans les zones à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-------------------|--|---|
| Brunéi Darussalam | <ul style="list-style-type: none"> Risque minime. Quelques rares cas de paludisme à <i>P. knowlesi</i> ont été rapportés dans la forêt primaire ou dans les zones de lisière de forêt. Absence d'autres espèces plasmodiales depuis 1987 | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones à risque si exposition particulière au risque Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Burkina Faso | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant <p>Voir Figure 8 (AFRO_W) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Burundi | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Caïmans (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Cambodge | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans les zones rurales forestières. Absence de transmission à Phnom-Penh et aux alentours de Tonle Sap (Siem Reap) et négligeable dans la zone touristique d'Angkor Vat. La résistance de <i>P. falciparum</i> à l'artésunate, à la méfloquine, à la luméfanzine et à la pipéraquline a été signalée dans l'ouest du Cambodge et gagne le centre du pays. La résistance de <i>P. vivax</i> à la chloroquine a été signalée dans l'est du pays. Pv majoritaire (91,7 %), Pf (8,3 %) et rarement Pk <p>Voir Figure 4 (WPRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour les voyages conventionnels Chimioprophylaxie : A/P ou D pour les zones signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Cameroun | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Canada | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|--|---|---|
| Canaries (Iles), Espagne | Absence de transmission de paludisme | |
| Cap-Vert | <ul style="list-style-type: none"> Plus de cas depuis 2018. Précédemment rares cas saisonniers sur les îles de de Santiago et de Boa Vista. Le Cap Vert a été certifié pays exempt de paludisme en Janvier 2024. Précédemment Pf | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Pas de chimioprophylaxie Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Chili | Absence de transmission de paludisme | |
| Chine | Pays certifié exempt de paludisme en 2021 | |
| Colombie | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans les zones rurales ou de jungle jusqu'à 1 700 m d'altitude. Le risque de paludisme est élevé à l'Ouest et au Nord (départements Antioquia, Bolívar, Cauca, Chocó, Córdoba, La Guajira, Nariño, et Risaralda) et en zone amazonienne à l'Est. Un risque faible existe dans certaines municipalités de l'Amazonas, Caqueta, Guavirare, Guainia, Meta, Norte de Santander, Putumayo, Vaupes et Vichada. Le risque est nul dans la partie centrale. Absence de risque dans les zones urbaines, y compris Bogotá, sa région, Cartagena, à Medellín, à une altitude supérieure à 1 700 m et sur les îles de l'archipel de San Andrés y Providencia dans la mer des Caraïbes Pf (52,5 %) ; Pv (47,5 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays dans les zones à moins de 1 700 m Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées à risque élevé, dans les autres zones à risque, si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Comores (excepté Mayotte) | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans l'archipel Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 6 (AFRO_ESA_Low) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Congo (République du) (aussi appelé Congo-Brazzaville) | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Congo (République démocratique du) ex-Zaïre | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Cook (Îles), Nouvelle Zélande | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------------|--|---|
| Corée du Nord | <ul style="list-style-type: none"> • Zones de transmission sporadique dans les provinces du sud • Pv (100 %) <p>Voir Figure 3 (SEARO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Corée du Sud | <ul style="list-style-type: none"> • Zones de transmission sporadique et saisonnière de mars à décembre dans les provinces du nord (Gangwon-do, Gyeonggi-do) et à Incheon (y compris la zone démilitarisée DMZ) • Pv (100 %) <p>Voir Figure 4 (WPRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Costa Rica | <ul style="list-style-type: none"> • Risque très faible de transmission le long de la frontière du Nicaragua (Alajuela) du littoral caraïbe (Limon) et de la frontière avec le Panama • Pv (91,9 %), Pf (8,1 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 8 (AFRO_W) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Cuba | Absence de transmission de paludisme | |
| Djibouti | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf (75,3 %), Pv (24,7 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Dominique (Île de la) | Absence de transmission de paludisme | |
| Égypte | Absence de cas autochtones depuis 1998. Risque potentiel de juin à octobre dans le gouvernorat d'El Faiyum | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune |
| Émirats arabes unis | Absence de transmission de paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2007) | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------------|---|---|
| Équateur | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année au-dessous de 1 500 m. Le risque de paludisme à <i>P. falciparum</i> est plus élevé dans la province d'Esmeraldas (Nord-Ouest) et dans la région amazonienne à l'Est (provinces de Pastaza et Morano Santiago). Risque de paludisme à <i>P. vivax</i> dans la région amazonienne, notamment les provinces de Morona Santiago, Pastaza, Orellana, et Sucumbíos. Incidence nulle dans la moitié ouest du pays et le long de la côte pacifique (sauf partie nord). Absence de risque à Guayaquil, risque faible à Quito et dans les autres villes de la région andine. Absence de transmission de paludisme dans les Iles Galápagos Pf (20,6 %), Pv (79,4 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour toutes les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones à risque en cas de séjour à risque et/ou de risque de forme grave Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Érythrée | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2 200 m. Absence de risque à Asmara. Pf (87,1 %), Pv (12,9 %) <p>Voir Figure 6 (AFRO_ESA_Low) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Eswatini (Swaziland) | <ul style="list-style-type: none"> Risque faible. Transmission toute l'année dans toutes les zones de basse altitude : tout le district de Lubombo et l'Est des 3 autres districts : Hhohho, Manzini et Shiselweni. Risque essentiellement dans les villes de Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni (district de Lubombo). Risque plus élevé de novembre à mai Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 6 (AFRO_ESA_Low) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| États-Unis d'Amérique | <p>Le risque de transmission du paludisme aux Etats Unis d'Amérique est très faible. Quelques cas de transmissions autochtones ont cependant été rapportées en 2023 : 8 cas dus à <i>P. vivax</i> à Palm Beach County et 7 cas dus à à Sarasota County en Floride, un cas du à <i>P. vivax</i> à Cameron county au Texas, un cas du à <i>P. vivax</i> à Saline County dans l'Arkansas et 1 cas du à <i>P. falciparum</i> dans le Maryland Absence de transmission rapportée de paludisme dans le reste du pays.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans les zones concernées Pas de chimioprophylaxie Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Éthiopie | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2 000 m. Absence de risque à Addis-Abeba Pf (80,1 %), Pv (19,9 %) <p>Voir Figure 7 (AFRO_ESA_High) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Fidji (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|---------------|--|--|
| Gabon | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf (100 %) <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Gambie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant (100 %) <p>Voir Figure 8 (AFRO_W) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Géorgie | <ul style="list-style-type: none"> • Un risque limité de <i>P. vivax</i> pourrait exister de Juin à Octobre dans l'Est du pays à la frontière avec l'Azerbaïdjan. Absence de cas autochtone rapporté depuis 2010 • Pv uniquement antérieurement. | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans la zone citée • Pas de chimio prophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Ghana | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant (100% en 2020) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Grèce | <ul style="list-style-type: none"> • Une transmission saisonnière et sporadique de mai à octobre pourrait exister en zone agricole dans les villages de l'Éurotas dans le district de Laconie (zone de 20 km²). Absence de risque dans les zones touristiques. Pas de transmission de paludisme indigène en Grèce en 2020 • Pv : 100 % antérieurement | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans la zone citée • Pas de chimio prophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Grenade | Absence de transmission de paludisme | |
| Guadeloupe | Absence de transmission de paludisme | |
| Guam (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|---------------------------------------|--|---|
| Guatemala | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans les zones rurales au-dessous de 1 500 m. • Le risque le plus élevé concerne les départements d'Alta Verapaz (Telemán, Panzós, La Tinta) et d'Escuintla (notamment dans les communes de Gomera, Masagua, Santa Lucia Cotzumalguapa, Tiquisate). Risque modéré dans les départements de Suchitepéquez, Retalhuleu, Izabal. Risque faible dans les départements de Chiquimula, Zacapa, Baja Verapaz, San Marcos, Peten, Jutiapa, Jalapa, El Progreso, Santa Rosa, Guatemala, Chimaltenango, Huehuetenango, et Quiché. Absence de risque à Guatemala City, Antigua et au lac Atitlan. • Pv (100 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour les voyages conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) à discuter pour les zones citées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Guinée (aussi appelée Guinée Conakry) | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant (100%) <p>Voir Figure 4 (WPRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Guinée-Bissau | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant <p>Voir Figure 4 (WPRO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Guinée équatoriale | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant <p>Voir Figure 5 (AFRO_C) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Guyana | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans l'arrière-pays dans l'ouest du pays (régions 1,7,8 et une partie de 9). Cas sporadiques avec risque très faible sur la côte dans les zones à forte densité de population (régions 2, 3,10 et une partie de la 6). • Absence de risque dans les villes de Georgetown et New Amsterdam et dans les régions 4 et 5. • Pf (33 %) ; Pv (67 %) • Multirésistance aux antipaludiques des souches de <i>P. falciparum</i> rapportée <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones à risque élevé en cas de séjour à risque et/ou de risque de forme grave. • Pas de chimioprophylaxie à Georgetown, New Amsterdam et dans les régions 4 et 5. • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------|---|--|
| Guyane | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de transmission le long du bas Oyapock, de l'Approuague et du Haut Maroni, dans la région centre de la Guyane (entre Saül et Maripa Soula). Un risque de transmission, faible, existe dans les communes de Régina et St Georges de l'Oyapock. • Un cluster de 5 cas de paludisme autochtones à Pf a été rapporté en Juin 2023 dans la ville de Matoury à proximité de Cayenne et de l'aéroport de Cayenne. Le site était connu pour héberger de nombreux gîtes larvaires. Suite à l'intervention des services de démoustication, aucun autre cas n'a été enregistré. • Une augmentation significative du nombre de cas a été observé fin 2023 début 2024 avec une extension de la zone de transmission au littoral. Au total, 342 cas de paludisme ont été diagnostiqués en Guyane en 2023 (dont 67,5% en novembre et décembre 2023), versus 51 cas au total en 2022. En S52 2023 et S01 2024, 30 cas de paludisme ont été déclarés chaque semaine en Guyane. Parmi eux, 2 accès à <i>P. falciparum</i>, importés du continent africain. Les 58 autres accès étaient dus à <i>P. vivax</i> dont 6 reviviscences. L'évolution de la situation est suivie avec attention • Pf (7 %) ; Pv (93 %) en 2022 • Multirésistance aux antipaludiques des souches de <i>P. falciparum</i> rapportée <p>Voir aussi le dernier rapport épidémiologique de SpF [80].</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du territoire • Pas de chimioprophylaxie pour les voyages conventionnels et non conventionnels en dehors des professionnels déployés à proximité immédiate des zones de transmission et à adapter en fonction de la durée du séjour : A/P ou D (ou M). • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois. |
| Haïti | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays (surtout départements du sud, Grand'Anse, Nippes, et Sud-Est) • Pf (100 %) • Absence de résistance à la chloroquine | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie pour les voyages conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones à risque élevé en cas de séjour à risque et/ou de risque de forme grave. • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Hawaï | Absence de transmission de paludisme | |
| Honduras | <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de transmission de <i>P. vivax</i> est élevé dans les départements de Colón et Gracias a Dios, et modéré dans ceux d'Atlántida, Yoro, Olancho et El Paraiso. Le risque de transmission de <i>P. falciparum</i> est élevé à Colón et Gracias a Dios. • Absence de risque dans les villes de Tegucigalpa et San Pedro Sula • Pf (43,1 %) ; Pv (56,9 %) • Absence de résistance à la chloroquine | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays • Absence de chimioprophylaxie pour les voyages conventionnels notamment sur la zone côtière • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Hong-Kong | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------------|---|---|
| Inde | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans l'ensemble du pays dans les zones situées à moins de 2 000 m d'altitude. La majorité des cas sont rapportés à l'Est et Centre du pays et dans les états avec de grandes forêts, collines et zones tribales. Les États les plus à risque sont l'Orissa (Odisha), le Chhattisgarh, le Jharkhand, le Madhya Pradesh, le Maharashtra (Est et Centre) ainsi que certains états du nord-est (Tripura, Meghalaya, Mizoram) Absence de risque dans la plus grande partie des États de Jammu et Kashmir, de l'Himachal Pradesh, et du Sikkim et faible transmission dans le reste du pays Pf (62,8 %) ; Pv (37,2 %) | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) si exposition particulière au risque ou si risque de forme grave de paludisme dans les zones les plus à risque (états Chhattisgarh, Orissa, Nord de l'Andhra Pradesh, Est du Maharashtra et du Madhya Pradesh, Jharkhand et Etats du Nord Est de l'Inde) Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Indonésie | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans la plupart des zones des cinq provinces orientales (Nusa Tenggara oriental - y compris la ville de Labuan Bajo - , Moluques, Moluques du Nord et Papouasie, Papouasie occidentale), ainsi que les zones rurales de Kalimantan. Le risque est le plus élevé en Papouasie. Dans les autres parties du pays, il y a un risque de paludisme dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les villes et zones urbaines ainsi que dans les principaux sites touristiques (dont Bali) Pf (62,5 %) ; Pv (37,5 %) ; Pk (dans la province de Kalimantan) Résistance à la chloroquine de certaines souches de <i>P. vivax</i> | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les séjours en Papouasie/Nouvelle Guinée occidentale et si exposition particulière au risque ou si risque de forme grave de paludisme dans les autres zones à risque Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Iran | <ul style="list-style-type: none"> Transmission saisonnière possible de mars à novembre et localisée dans les zones rurales du Sud-Est du pays, dans les provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan-Balûchistân. Très peu de risque dans le reste du pays Pas de cas autochtone rapporté depuis 2017, précédemment Pv (majoritaire) et Pf plus rarement | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans l'ensemble du pays Pas de chimioprophylaxie Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Iraq | Aucun cas autochtone signalé depuis 2009 | |
| Israël | Absence de transmission de paludisme | |
| Jamaïque | Absence de transmission de paludisme | |
| Japon | Absence de transmission de paludisme | |
| Jordanie | Absence de transmission de paludisme | |
| Kazakhstan | Absence de transmission de paludisme | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------|---|---|
| Kenya | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays en dessous de 2 500 m. Risque faible dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et Vallée du Rift • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D ou M pour les zones signalées • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Kirghizistan | Absence de transmission de paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2016) | |
| Kiribati (îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Koweït | Absence de transmission de paludisme | |
| Laos | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane. Risque plus élevé dans le tiers Sud du pays, en particulier le long du fleuve Xe Khong et de la frontière Sud avec le Cambodge. Risque modéré dans la pointe Nord frontalière de la Chine, le long de la frontière avec le Myanmar à l'Ouest (provinces de Bokeo et Louang Namtha), de la frontière Sud-ouest avec la Thaïlande (provinces de Champasak and Salavan), le reste de la frontière d'avec le Cambodge et le long de la frontière Sud-Est avec le Vietnam. • Pf (34,9 %) ; Pv (65,1 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimio prophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones indiquées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Lesotho | Absence de transmission de paludisme | |
| Liban | Absence de transmission de paludisme | |
| Liberia | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Libye | Absence de transmission de paludisme | |
| Macao | Absence de transmission de paludisme | |
| Madagascar | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays. Risque plus élevé dans les zones côtières. Rares cas à Antananarivo. • Pf prédominant (100 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------------------------|---|---|
| Malaisie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission localisée dans des foyers limités de l'arrière-pays forestier, notamment au Sarawak et au Sabah à Bornéo et dans les zones centrales de la Malaisie péninsulaire. Absence de risque dans les zones urbaines, suburbaines et côtières • Pk à Bornéo et en Malaisie péninsulaire avec cas humains rapportés. Aucun cas de paludisme à Pf rapporté en 2021. Précédemment Pf, Pv, Po et Pm. | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) à discuter si séjour en zone forestière dans les zones indiquées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Malawi | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Maldives (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Mali | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Malouines (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Mariannes (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Maroc | Absence de transmission de paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2010) | |
| Marshall (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Martinique (Île de la) | Absence de transmission de paludisme | |
| Maurice (Île) | Absence de transmission de paludisme | |
| Mauritanie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions du Nord (Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour). Transmission saisonnière à Adrar et Inchiri, pendant la saison des pluies (de juillet à octobre) • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------------------|---|---|
| Mayotte (Île de) | <ul style="list-style-type: none"> • Territoire en voie d'élimination du paludisme. Absence de cas autochtones rapportés depuis juillet 2020. • Précédemment Pf. | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Mexique | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission localisée dans certaines zones rurales de l'État du Chiapas (non visitées par les touristes) au Sud. Risque faible dans les États de Chihuahua, Sinaloa, Durango, Nayarit, et Quintana Roo. • Pv exclusif | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour les séjours conventionnels. • Une chimioprophylaxie peut être discutée pour les séjours non conventionnels dans les états du Chiapas et le Sud de l'état de Chihuahua en cas de séjour à risque ou de risque de forme grave: A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Micronésie | Absence de transmission de paludisme | |
| Mongolie | Absence de transmission de paludisme | |
| Mozambique | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------------|--|--|
| Myanmar (ex-Birmanie) | <ul style="list-style-type: none"> • Incidence très variable dans le pays, mais globalement peu de zones à une altitude < 1000 mètres exemptes de transmission, y compris Bagan. Transmission toute l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans les zones côtières de l'État de Rahkine. Les plaines situées au centre du pays et les zones arides sont généralement exemptes de paludisme. Absence de transmission dans les villes et les centres urbains. Transmission rare au-dessus de 1 000 mètres. Une recrudescence de cas a été observée au cours des dernières années. • Pf 19,1% ; Pv 80,9% ; Pk, Po, Pm : quelques cas humains • Multirésistance aux antipaludiques (dont méfloquine). Émergence de résistance à l'artémisinine suspectée dans le Sud-Est du pays. Résistance de <i>P. vivax</i> à la chloroquine rapportée. | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour les voyages touristiques conventionnels ou pour les voyageurs résidant au-dessus de 1000 mètres. • Chimioprophylaxie : A/P ou D si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme. A considérer en particulier pour les zones Nord entre l'Inde et la Chine et région ouest depuis la frontière du Bangladesh jusqu'au-dessus de Thandwe ; régions de l'est et du sud-est à la frontière avec la Thaïlande • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Namibie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année le long des fleuves Kunene et Zambèze dans les régions éponymes et le long de l'Okavango dans la région de Kavango. Transmission saisonnière de novembre à juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Absence de transmission dans les deux tiers sud du pays, y compris la ville de Windhoek • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Nauru (Ile) | Absence de transmission de paludisme | |
| Népal | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission saisonnière de Pv (de mars à octobre avec un pic de mai à août) dans les zones rurales du Terai situées le long de la frontière avec l'Inde, avec des flambées occasionnelles de paludisme à <i>P. falciparum</i> de juillet à octobre. Absence de risque dans le reste du pays y compris Kathmandu, Pokhara et lors des treks himalayens • Pf (9,4 %) ; Pv (90,6 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|--------------------|---|---|
| Nicaragua | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission essentiellement de <i>P. vivax</i>, localisée, toute l'année, dans la région d'Atlántico Norte, et de manière sporadique dans les régions de Boaca, Chinandega, Jinotega, León et Matagalpa. Risque négligeable dans les départements du centre et de l'ouest. Transmission de <i>P. falciparum</i> dans l'Atlántico Norte (municipalités de Rosita, Siuna, Bonanza, Puerto Cabezas, et Waspán) • Pf (51,2 %) ; Pv (48,8 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones citées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Niger | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Nigeria | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Niue (Île) | Absence de transmission de paludisme | |
| Nouvelle-Calédonie | Absence de transmission de paludisme | |
| Nouvelle-Zélande | Absence de transmission de paludisme | |
| Oman | Transmission sporadique de <i>P. falciparum</i> et de <i>P. vivax</i> possible. Derniers cas autochtones rapportés en 2012. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de chimioprophylaxie • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Ouganda | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Ouzbékistan | Absence de transmission de paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2018) | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|---------------------------|--|--|
| Pakistan | <ul style="list-style-type: none"> • Risque faible de transmission toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2 000 m surtout dans les zones rurales de juillet à décembre • Pf (24,5 %) ; Pv (75,5 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour les voyageurs conventionnels. • Chimioprophylaxie à considérer si voyage dans les zones et la période à risque et si facteurs de risque spécifique ou risque de forme grave de paludisme. • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Palaos (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Panama | <ul style="list-style-type: none"> • Risque faible de transmission toute l'année dans les régions situées le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Darién, Kuna Yala, Ngöbe Buglé, Panama et Veraguas. Absence de risque dans la ville de Panama, la zone du canal et les autres provinces • Pf (3 %) ; Pv (97 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme pour les zones rurales, dans les régions signalées • Consultation si fièvre pendant le séjour ou au retour • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Papouasie-Nouvelle Guinée | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1 800 m • Pf (73,5 %) ; Pv (26,5 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Pâques (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Paraguay | Certifié exempt de paludisme en 2018 | |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|---------------------------|--|---|
| Pérou | <ul style="list-style-type: none"> Risque faible de transmission toute l'année dans les zones rurales des vallées inter-andines situées au-dessous de 2 500 m et la jungle amazonienne. Les 45 districts les plus exposés sont concentrés dans les régions Amazonas, Junin, San Martin et principalement Loreto (90 % des cas de paludisme dont 16 % à <i>P. falciparum</i>). Absence de transmission dans les régions à plus de 2 500 m (y compris le Machu Picchu, le lac Titicaca et les villes d'Arequipa, Cuzco et Puno) ainsi que dans les villes de Lima et au sud de Lima (Moquegua, Ica, Nazca et Tacna). Risque faible de paludisme dans la ville d'Iquitos mais risque dans les villages alentours sur l'Amazone et affluents Pf (19,8 %) ; Pv (80,2 %) | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones citées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Philippines | <ul style="list-style-type: none"> Risque élevé dans le tiers Sud de l'île de Palawan Risque de transmission très limité et durant toute l'année dans 9 provinces : Palawan, Sultan Kudarat, Davao del norte, Maguindanao, Sulu, Mindoro occidental, Tawi-tawi, Cagayan Valley et Davao City Pf (83,5 %) ; Pv (16,5 %) ; Pk sur l'île de Palawan | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) dans les zones citées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Polynésie française | Absence de transmission de paludisme | |
| Porto Rico | Absence de transmission de paludisme | |
| Qatar | Absence de transmission de paludisme | |
| République centrafricaine | <ul style="list-style-type: none"> Transmission toute l'année dans tout le pays Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| République dominicaine | <ul style="list-style-type: none"> Risque globalement faible. Transmission toute l'année, en particulier dans les provinces occidentales de Dajabón, Elias Pina et San Juan. Transmission dans les provinces (y compris dans les zones hôtelières) de La Altagracia, San Cristobal, San Juan, et Santo Domingo. Rares cas dans les villes de Saint-Domingue, Santiago et à Punta Cana. Rares cas dans les autres provinces. Pf (100 %) Pas de résistance aux antipaludiques | <ul style="list-style-type: none"> Protection personnelle antivectorielle dans les zones à risque Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) si plusieurs nuitées dans les zones indiquées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|--------------------------------|--|--|
| Réunion (Île de la) | Absence de transmission de paludisme | |
| Russie (Fédération de) | Absence de transmission du paludisme Transmission sporadique possible dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de chimioprophylaxie • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Rwanda | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Sahara Occidental (Maroc) | Risque minime | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Saint-Barthélemy (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Sainte-Hélène (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Sainte-Kitts et Nevis (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Sainte-Lucie (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Saint-Martin (Île de) | Absence de transmission de paludisme | |
| Salomon (Îles) | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf (32,1 %) ; Pv : (67,9 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Salvador (EI) | Pas de transmission (pays certifié exempt de paludisme en 2021) | |
| Samoa (Îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Sao Tomé-et- Príncipe (Îles) | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant (100 %) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|-----------------------|--|---|
| Sénégal | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays. Risque moindre de janvier à juin dans les régions occidentales • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Seychelles (Îles des) | Absence de transmission de paludisme | |
| Sierra Leone | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Singapour | Absence de transmission de paludisme | |
| Somalie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays : risque élevé dans le centre et le sud du pays (vallées des rivières Shebelli et Juba) surtout pendant la saison des pluies de juin à décembre. Risque faible et saisonnier (saison des pluies) dans le nord • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Soudan | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays : risque élevé dans le centre et le sud du pays. Risque faible sur la côte de la Mer Rouge. Risque faible et saisonnier (saison des pluies) dans le nord • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Sri Lanka | Absence de transmission de paludisme depuis 2016 (pays certifié exempt de paludisme en 2016) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimio prophylaxie • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Sud Soudan | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|---|---|---|
| <p>Suriname</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission en décroissance depuis plusieurs années. Pays en voie d'élimination. Risque résiduel sur le Haut Maroni. Risque nul dans la ville de Paramaribo et dans les 7 autres districts côtiers depuis 1968 • Pf (10 %) ; Pv (90 %) [81] <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour l'ensemble du pays • Absence de chimioprophylaxie pour les voyageurs conventionnels et pour la zone côtière • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| <p>Swaziland (voir Eswatini)</p> | | |
| <p>Syrie</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de transmission du paludisme • Transmission sporadique possible de mai à octobre dans des foyers situés le long de la frontière Nord, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat d'El Hasaka (aucun cas autochtone signalé depuis 2005 mais arrêt de la surveillance depuis 2010) • Pv : exclusif | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle pour les zones signalées aux périodes indiquées • Pas de chimioprophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| <p>Tadjikistan</p> | <p>Absence de cas autochtone à <i>P. falciparum</i> depuis 2009 et à <i>P. vivax</i> depuis 2015</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| <p>Taïwan</p> | <p>Absence de transmission de paludisme</p> | |
| <p>Tanzanie</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1 800 m y compris à Dar es Salam et Zanzibar • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| <p>Tchad</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays, surtout en période humide de mai à octobre. • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|--------------------------|---|--|
| Thaïlande | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission localisée toute l'année aux zones rurales forestières frontalières avec le Myanmar, le Cambodge et le Laos, y compris celles les plus au sud. Absence de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiangmai et Pattaya), dans les centres urbains, à Ko Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Un risque peut exister dans les autres îles. • Pf <20 % et Pv 80 % ; Pk, Pm, Po (quelques cas humains) • Multirésistance aux antipaludiques (dont méfloquine) | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans toutes les zones à risque • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimioprophylaxie : A/P ou D seulement pour certains séjours non conventionnels dans les zones à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Timor-Leste | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays mais cas très sporadiques avec risque faible • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) seulement pour certains séjours non conventionnels dans les zones à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Togo | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Tonga (îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Trinité-et-Tobago (îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Tunisie | Absence de transmission de paludisme | |
| Turkménistan | Absence de transmission de paludisme (pays certifié exempt de paludisme en 2010) | |
| Turquie | Absence de transmission de paludisme depuis 2010 | |
| Tuvalu (îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Uruguay | Absence de transmission de paludisme | |

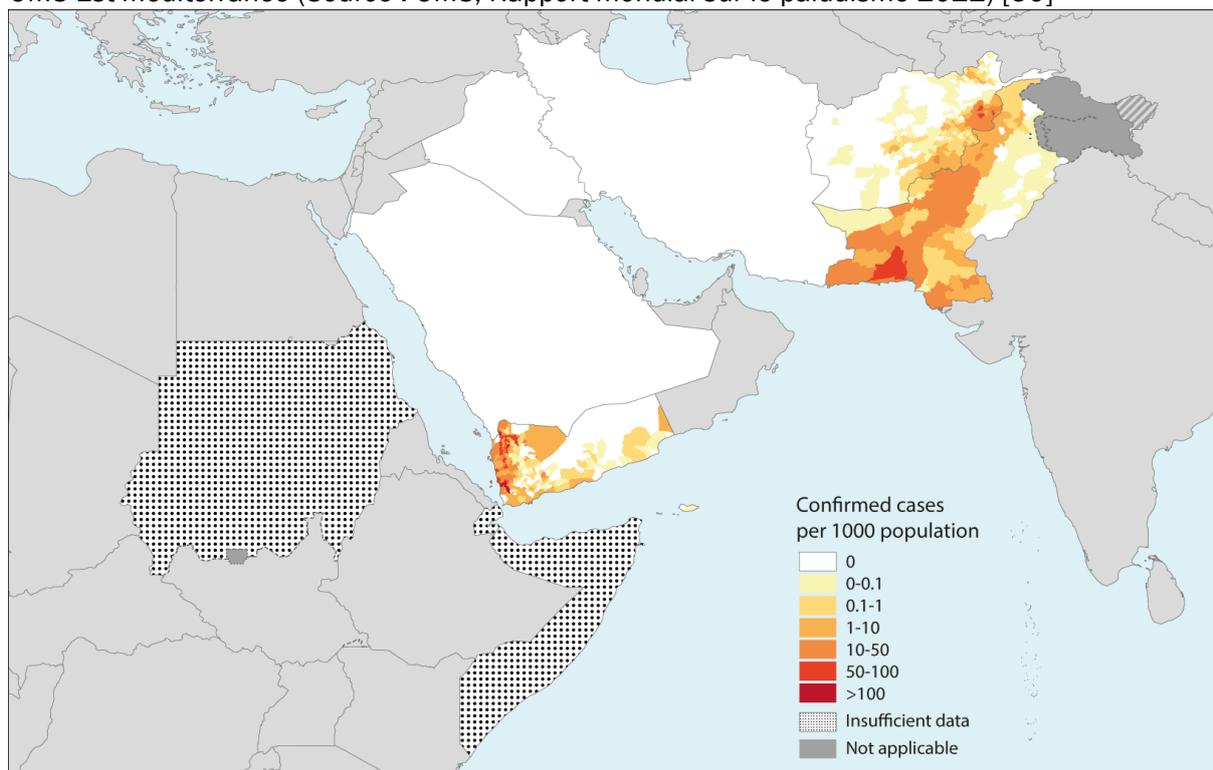
| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|------------------|--|--|
| Vanuatu | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays • Pv prédominant • Résistance de <i>P. vivax</i> à la chloroquine | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie pour les séjours conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation si fièvre pendant le séjour ou au retour |
| Venezuela | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans les zones situées en dessous de 1 700m. Risque élevé dans les États de Amazonas, Bolívar, Delta Amacuro et Sucre. Risque modéré dans le Zulia. Risque faible dans les États de Anzoátegui et Monagas. Le risque d'infection à <i>P. falciparum</i> est restreint aux municipalités d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana et Manapiare), de Bolívar (Angostura, Cedeño, El Callao, Gran Sabana, Heres, Piar, Rocío et Sifontes), Delta Amacuro, et Sucre (Benítez, Bermúdez, Cajigal et Arismendi) • Pf (17,8 %) ; Pv (82,2 %) <p>Voir Figure 2 (PAHO) pour la représentation microgéographique du niveau d'incidence locale en 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Pas de chimioprophylaxie pour un séjour conventionnel. • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones signalées si exposition particulière au risque ou risque de forme grave de paludisme • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Verges (îles) | Absence de transmission de paludisme | |
| Viêt Nam | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans les hauts plateaux au-dessous de 1 500 m au sud du 18° degré de latitude N, et notamment dans les quatre provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que dans la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Khanh Hoa, Ninh Thuan, Quang Nam et Quang Tri. Absence de transmission dans les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays • Pf (38,2 %) et Pv (61,8 %) ; Pk (quelques cas humains) • Résistance à la méfloquine | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle dans tout le pays • Pas de chimioprophylaxie pour les séjours conventionnels • Chimioprophylaxie : A/P ou D (ou M) seulement pour certains séjours non conventionnels dans les zones à risque si exposition particulière au risque ou risque de forme grave • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Wallis et Futuna | Absence de transmission de paludisme | |
| Yémen | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays au-dessous de 2 000 m. Risque faible sur l'île de Socotra. Absence de risque dans la ville de Sanaa • Pf prédominant, plus rarement Pm, Po ou Pv | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimioprophylaxie : A/P ou D ou M pour les zones signalées • Pas de chimioprophylaxie pour l'île de Socotra ni au-dessus de 2000 m (y compris ville de Sanaa) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |

| Pays | Situation du paludisme et recommandations 2023 | |
|----------|--|---|
| Zambie | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans tout le pays y compris à Lusaka avec un maximum de novembre à mai. • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |
| Zimbabwe | <ul style="list-style-type: none"> • Transmission toute l'année dans la vallée du Zambèze. Transmission saisonnière de novembre à juin dans les zones au-dessous de 1 200 m. Risque faible à Bulawayo et Harare • Pf prédominant | <ul style="list-style-type: none"> • Protection personnelle antivectorielle • Chimio prophylaxie : A/P ou D (ou M) pour les zones indiquées et pendant les périodes signalées • Consultation sans délai si fièvre pendant le séjour ou dans les 3 mois qui suivent le retour et information sur la notion de voyage dans les 3 derniers mois |



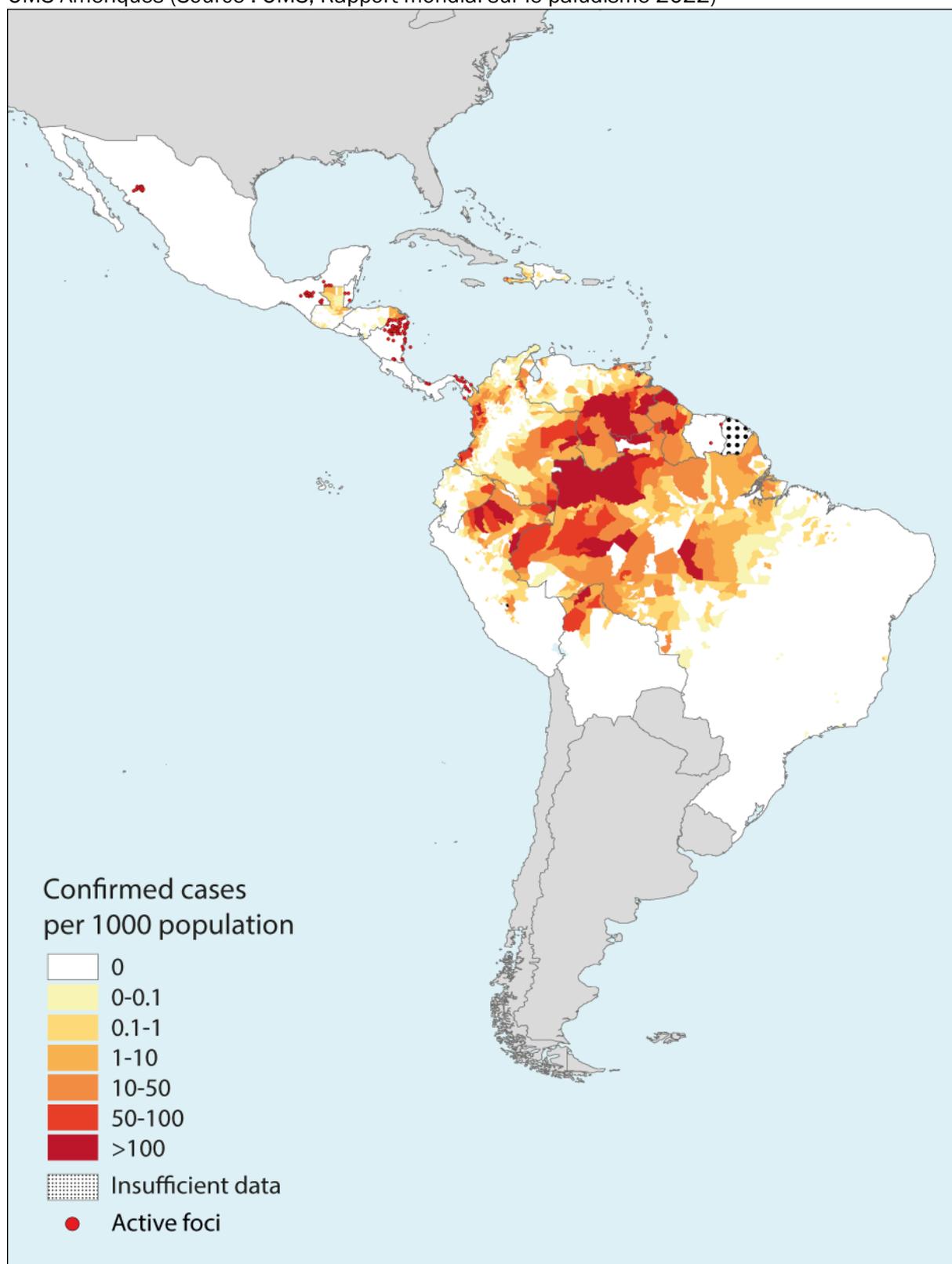
Annexe 3. Cartes d'incidence du paludisme dans des populations autochtones dans différentes régions (OMS)

Figure 1 (EMRO) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Est Méditerranée (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022) [50]



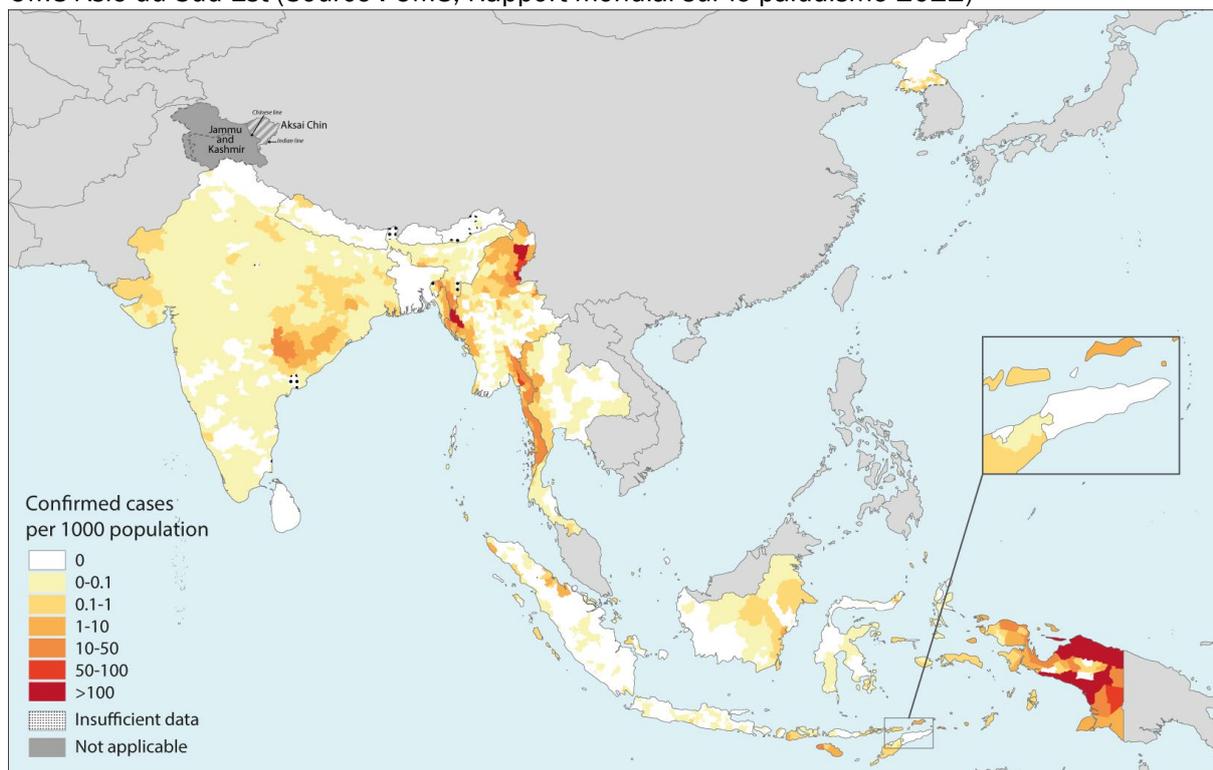
Pays représentés : Arabie Saoudite, Yémen, Irak, Iran, Afghanistan, Pakistan.

Figure 2 (PAHO) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Amériques (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



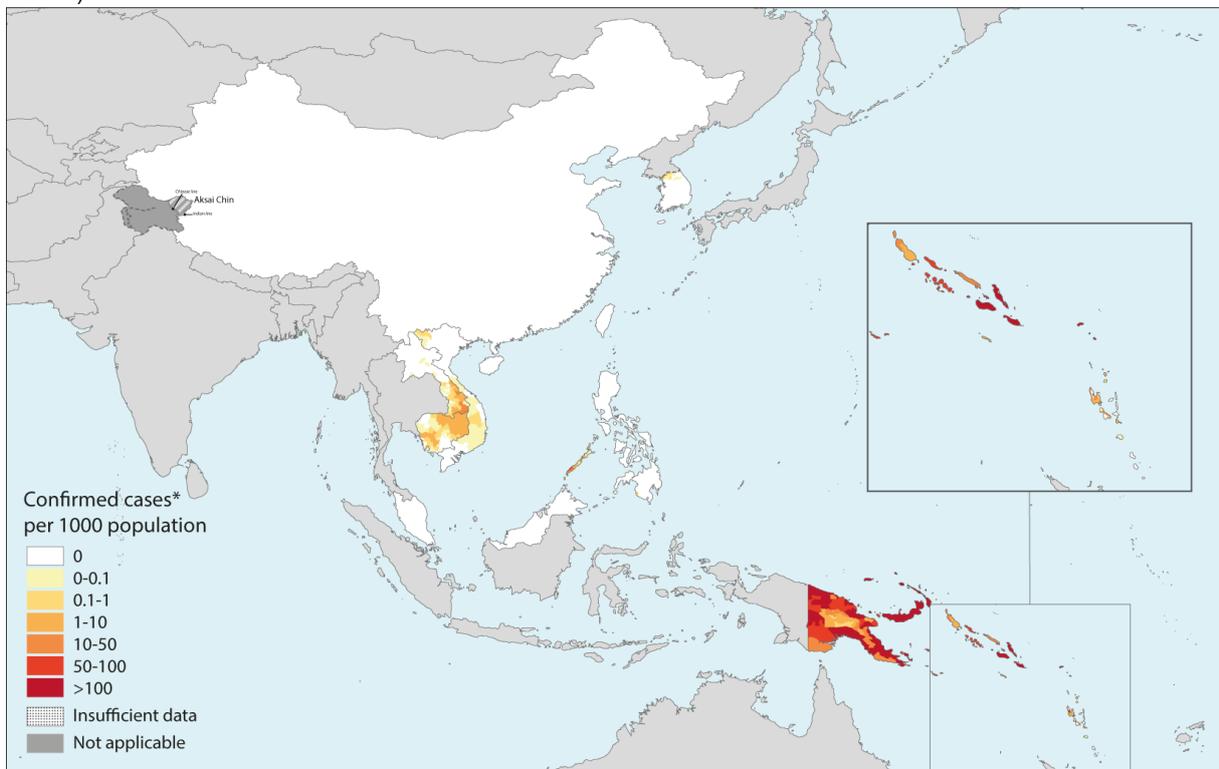
Pays représentés : Mexique, Guatemala, Belize, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Brésil, Haïti, République dominicaine, Venezuela, Guyana, Surinam, Guyane (française).

Figure 3 (SEARO) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Asie du Sud-Est (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



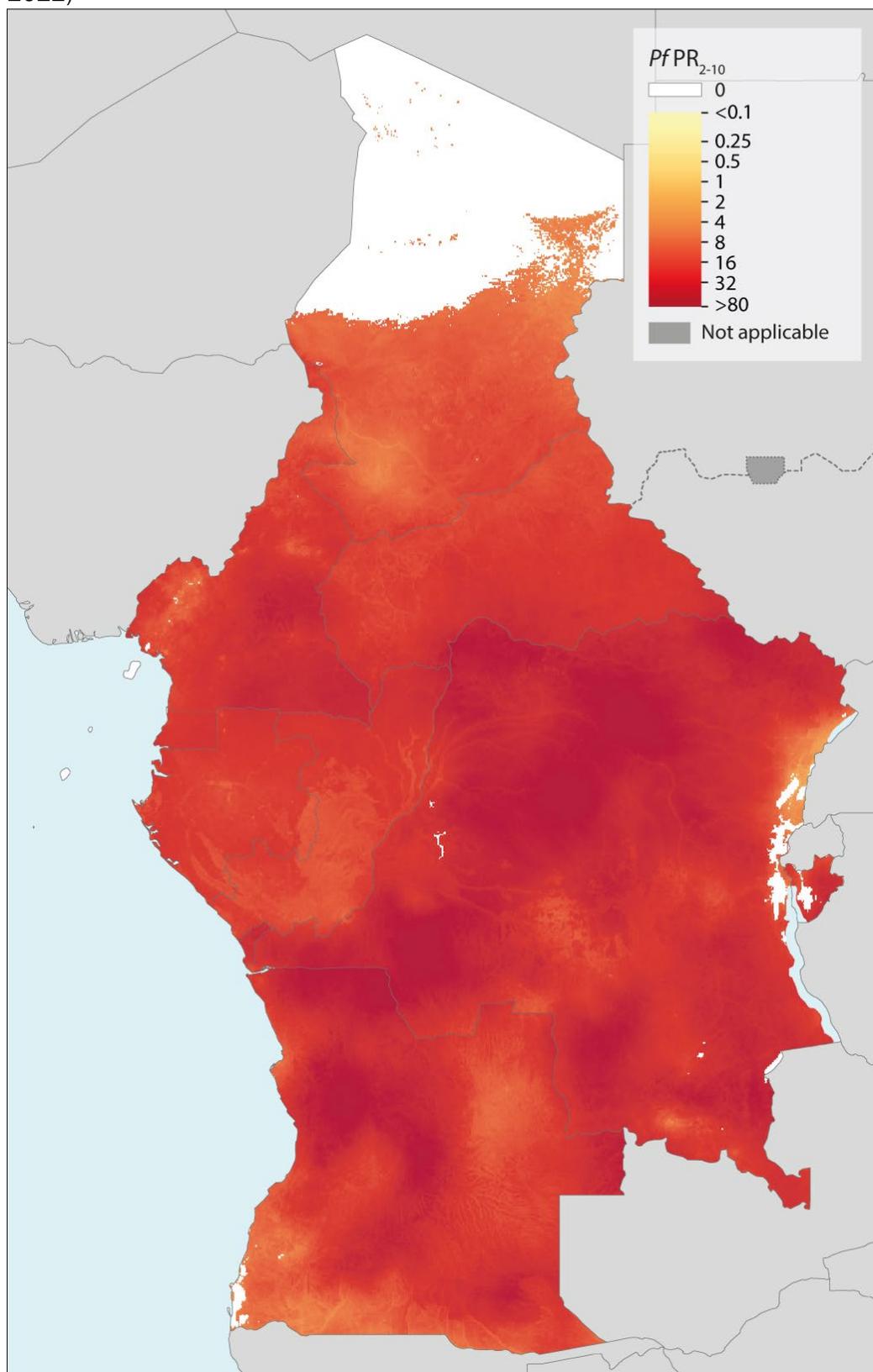
Pays représentés : Inde, Népal, Bhoutan, Bangladesh, Myanmar, Thaïlande, Indonésie, Timor-Leste, Corée du Nord.

Figure 4 (WPRO) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Pacifique Ouest -*West Pacific Region*- (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



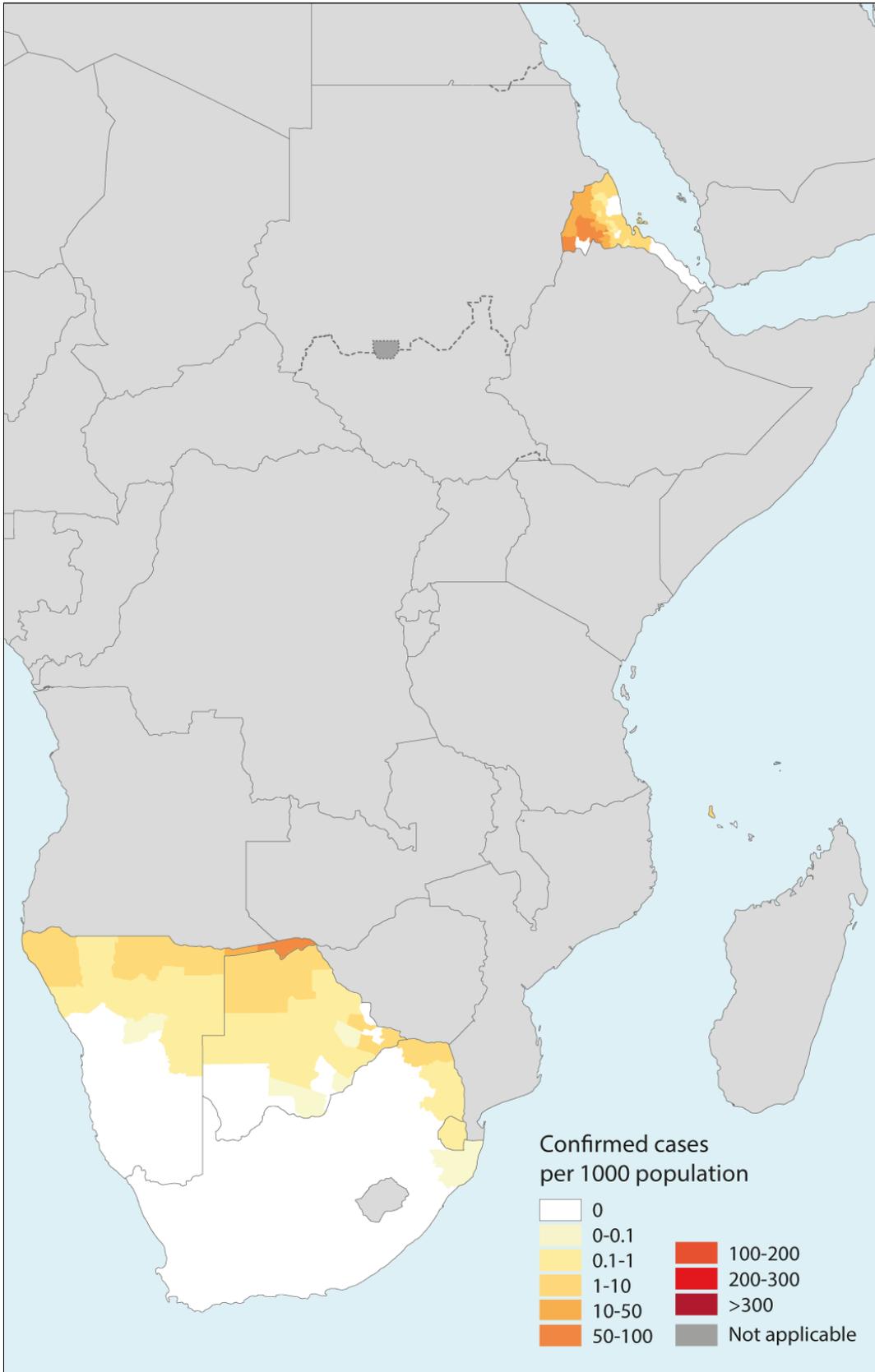
Pays représentés : Chine, Corée du Nord, Laos, Cambodge, Vietnam, Malaisie, Singapour, Philippines, Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Salomon, Vanuatu.

Figure 5 (AFRO_C) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Afrique Centrale - African Region, Center - (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



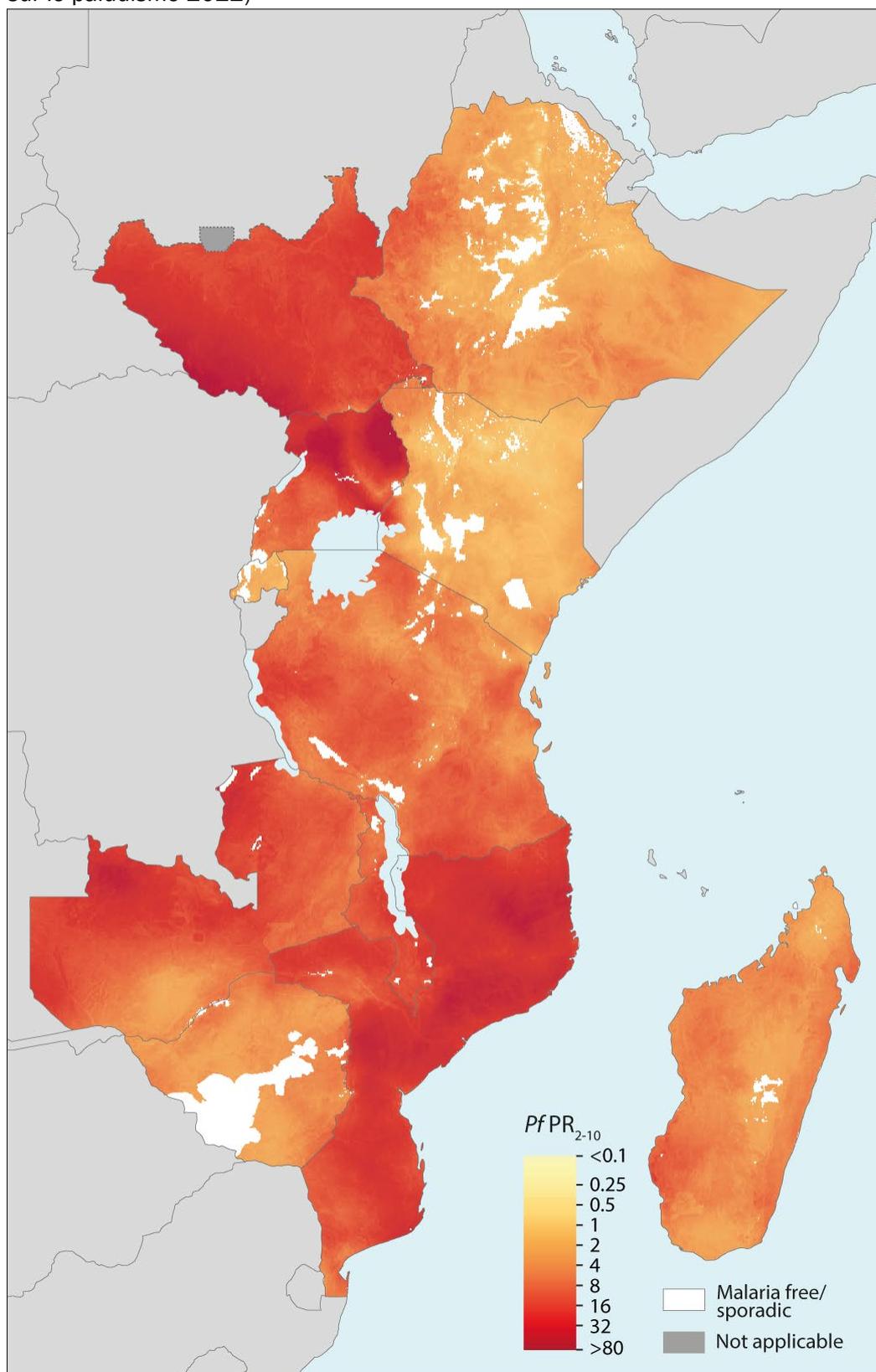
Pays représentés : Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, Burundi, Angola.

Figure 6 (AFRO_ESA_Low) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Afrique de l'Est à faible risque -African Region, East Low Burden- (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



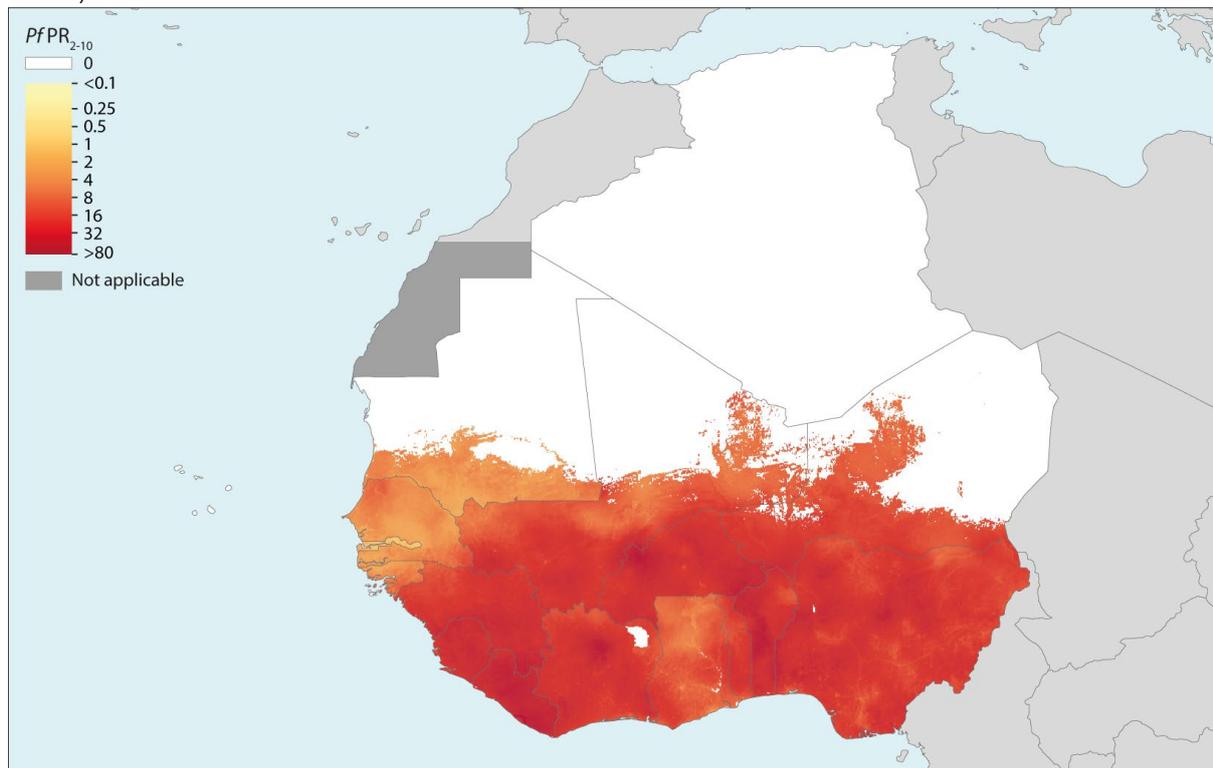
Pays représentés : Namibie, Botswana, Afrique du Sud, Eswatini.

Figure 7 (AFRO_ESA_High) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Afrique de l'Est -*African Region, East High Burden*- (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



Pays représentés : Soudan du Sud, Éthiopie, Ouganda, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Malawi, Mozambique, Zimbabwe, Madagascar.

Figure 8 (AFRO_W) : Incidence du paludisme parmi les populations autochtones en 2021, région OMS Afrique de l'Ouest -Africa Region, West- (Source : OMS, Rapport mondial sur le paludisme 2022)



Pays représentés : Algérie, Mauritanie, Mali, Niger, Cap Vert, Sénégal, Gambie, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Guinée (Conakry), Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria.



Annexe 4. Alerte, signalement et prévention
des maladies potentiellement graves
présentant un risque épidémique pour
l'ensemble du territoire français
(mise à jour mars 2023)

Tableau 13 : Alerte, signalement et prévention des maladies potentiellement graves présentant un risque épidémique pour l'ensemble du territoire français, (mise à jour mars 2023)

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|---|---|---|---|---|
| <p>BHRe (Bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes) [159-165], dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPC : entérobactéries productrices de carbapénémases - ERG : entérocoques résistants aux glycopeptides cf. § 8.2.2 | <p>Risque de portage élevé pour voyageurs hospitalisés ou rapatriés sanitaires.</p> <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les règles d'hygiène des mains • ne consommer que de l'eau en bouteille et respecter les précautions alimentaires • être vacciné pour certaines infections bactériennes concernées (ex. : fièvre typhoïde) • éviter le tourisme médical (chirurgie dentaire, chirurgie esthétique, chirurgie bariatrique...) • informer de son voyage à son retour si soins reçus pendant un voyage dans l'année qui a précédé. | <p><u>Cas suspect :</u> Tout patient rapatrié sanitaire direct ou ayant été hospitalisé au moins 24 h à l'étranger au cours de l'année précédente quel que soit le type de service.</p> | <p>Signalement à l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'établissement de prise en charge.</p> | <p>Tout cas suspect doit, lors d'une hospitalisation en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire l'objet d'un dépistage digestif par écouvillonnage rectal à la recherche du portage d'une bactérie hautement résistante aux antibiotiques émergente (BHRe) telles que les EPC et les ERG, • et être placé en chambre à un seul lit avec prescription de précautions complémentaires de type « contact » jusqu'à l'obtention des résultats. |
| <p>Diphthérie</p> <p>(Corynébactéries du complexe diphtheriae productrice de toxine diphthérique – gène tox+ - <i>Corynebacterium diphtheriae</i>, <i>C. ulcerans</i>, <i>C. pseudotuberculosis</i>)</p> | <p><i>C. diphtheriae</i> endémique en ex-URSS, Turquie, Yémen, Afghanistan, sous-continent indien, Asie du Sud-Est, Afrique, Amérique du Sud... Une circulation autochtone modérées de <i>C. diphtheriae</i> tox+ a été notifiée à Mayotte depuis 2019 et à La Réunion en 2022.</p> <p>Vaccination obligatoire pour l'enfant et les professionnels de santé (cf. chapitre 1).</p> <p><i>C. ulcerans</i> transmises par la consommation de lait cru et contacts avec les bovins et plus rarement au contact d'animaux de compagnie (chats et chiens)</p> <p><i>C. tuberculosis</i> transmises par les caprins.</p> | <p>Devant un tableau évocateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • classiquement : angine diphthérique avec fausses membranes amygdaliennes, peu fébrile, pâleur, dysphagie variable, adénopathies sous-maxillaires et tuméfaction du cou • atteinte cutanée : fausses membranes sur une plaie ou ulcération cutanée • plus rare : lympho-adénite à <i>C. pseudotuberculosis</i> • formes graves ORL : angine grave, laryngite obstructive (croup) ou hémorragique, atteinte myocardique et polyneuropathie différée (exotoxine) [166,167]. | <p>Maladies à déclaration obligatoire (fiche disponible sur : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12198_03.do)</p> <p>Signalement sans délai à l'ARS de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute suspicion de diphthérie ORL avec fausses membranes, • toute diphthérie cutanée avec fausses membranes ET présence de corynebactéries du complexe diphtheriae (<i>C. diphtheriae</i>, <i>C. ulcerans</i>, <i>C. pseudotuberculosis</i>), • toute diphthérie avec présence de corynebactéries du complexe diphtheriae porteuses du gène tox (tox+). <p>Recherche du gène codant la toxine en urgence au Centre national de référence des Corynebactéries du complexe diphtheriae.</p> | <p>Prise en charge thérapeutique d'un cas de diphthérie, porteur du gène codant la toxine diphthérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • antibiothérapie et sérothérapie • isolement respiratoire en cas d'atteinte ORL et désinfection des surfaces/objets souillés • mise à jour du statut vaccinal. <p>Prévention autour d'un cas de diphthérie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détection des contacts humains pour prise en charge immédiate (incubation de 2 à 5 jours) • recherche des contacts animaux en cas d'identification de <i>C. ulcerans</i> ou <i>pseudotuberculosis</i> pour prise en charge. |

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|--|--|--|--|--|
| <p>Fièvres hémorragiques virales (FHV)</p> <p>Infections par des virus de classe 4 appartenant aux familles <i>Arenaviridae</i> (Lassa), <i>Filoviridae</i> (Ebola et Marburg), <i>Nairoviridae</i> (fièvre hémorragique de Crimée-Congo – CCHF)</p> <p>Non concernés : virus de classe 3 comme par exemple celui de la fièvre de la Vallée du Rift (<i>Phenuiviridae</i>) ou de la dengue</p> <p>Pour le virus de la fièvre jaune (<i>Flaviviridae</i>) : cf. ci-dessous</p> | <p>La CCHF est endémique en Afrique, dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Asie et 12 cas ont été rapportés dans l'ouest de l'Espagne depuis 2013.</p> <p>Les virus Ebola, Marburg et Lassa sont endémiques en Afrique intertropicale.</p> <p>Risque d'importation très faible, même lors d'épidémies.</p> <p>Prévention par l'hygiène des mains renforcée et l'éviction de contacts avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> des malades ou leurs fluides corporels une personne décédée (rites et soins funéraires) des animaux sauvages (chauve-souris, singes...), lors de la consommation de viande de brousse ou du dépeçage des rongeurs (<i>Mastomys</i> spp), leurs excréments et les aliments ou objets qu'ils contaminent (pour la fièvre de Lassa) des animaux d'élevage et tiques du genre <i>Hyalomma</i> (piqûre). <p>Solutions thérapeutiques ou préventives limitées (actuellement 4 vaccins disposent d'une AMM pour Ebola).</p> <p>Pour Ebola, stratégie de vaccination en pré- ou post-exposition définie pour les professionnels [168] :</p> <ul style="list-style-type: none"> des établissements de santé susceptibles de prendre en charge un cas de maladie à virus Ebola sur le territoire national se rendant dans la zone épidémique, en fonction du niveau d'exposition. <p>Pour CCHF, prévention des piqûres de tiques.</p> | <p>Dans les 21 jours suivant le retour de la zone à risque ou épidémique, devant un tableau clinique évocateur (patient suspect) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fièvre avec température $\geq 38^{\circ}\text{C}$; OU des symptômes de FHV, tels que diarrhée, vomissements, asthénie, anorexie, céphalées, myalgies, arthralgies, douleurs abdominales, odynophagie, saignements inexpliqués, hémorragies ; OU un décès inexpliqué [168]. <p>Les expositions spécifiques à rechercher à l'interrogatoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> un contact avec un malade ou ses fluides corporels un séjour ou travail dans un établissement de soins de santé d'une zone de circulation virale établie un contact avec une personne décédée (rites et soins funéraires) un contact avec des animaux sauvages (chauves-souris, singes...) ou la manipulation de viande de brousse dans une zone à risque un rapport sexuel (avec une personne malade, convalescente ou guérie bien au-delà d'un délai de 21 jours) (Ebola) un séjour en milieu rural ou en zone infestée de rongeurs (Lassa) notion/traces de piqûre(s) de tiques (CCHF) une exposition impossible à évaluer (personne non interrogeable, non coopérante). | <p>Maladies à déclaration obligatoire (fiche disponible sur : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12200_02.do)</p> <p>Toute suspicion de FHV doit être notifiée à l'ARS concernée après :</p> <ul style="list-style-type: none"> validation clinico-épidémiologique du cas par un infectiologue référent REB et évaluation par le Centre national de référence des fièvres hémorragiques virales pour convenir des explorations virologiques à mettre en œuvre (https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/CNR/les-cnr/fievres-hemorragiques-virales) | <p>Possibilité de prise en charge en box fermé pendant quelques heures d'un patient non sécrétant pour validation avec infectiologue de garde.</p> <p>Envoi au CNR des FHV de prélèvements de sang total sous triple emballage à 4°C par transporteur agréé (cf. modalités sur le site de l'Institut Pasteur) [169].</p> <p>Transfert en milieu hospitalier en filière dédiée, précaution contact strict avec, si un transport est nécessaire, organisation du transport spécialisé du patient avec le Samu pour prise en charge diagnostique et thérapeutique dès validation par un infectiologue.</p> |

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|--|--|--|---|--|
| <p>Gripes aviaires Actuellement les principaux virus à risque sont : A(H5Nx) hautement pathogène de clade 2.3.4.4b, dont A(H5N1) responsable d'une épizootie mondiale sans précédent depuis 2021).</p> <p>A(H7N9)</p> | <p>En cas de voyage dans une région où il existe un risque de grippe aviaire (liste des zones touchées par la circulation de ces virus disponible sur le site de Santé publique France) :</p> <ul style="list-style-type: none"> éviter les endroits à risque élevé, comme les fermes d'élevage de volailles et les marchés d'animaux vivants éviter tout contact direct avec les oiseaux, notamment les poules, poulets, canards et oiseaux sauvages, les porcs et sangliers (élevage, abattoir, foires...) vivants ou morts, les mammifères sauvages (terrestres ou marins) malades ou morts éviter les environnements contaminés (air, litière, déjections...) observer les règles d'hygiène des mains et d'hygiène alimentaire (consommer des aliments cuits, éviter de manipuler de la viande de volaille...). <p>Absence de vaccin actuellement disponible pour l'homme protégeant contre les virus influenza aviaires ou porcins.</p> | <p>Au retour de voyage :</p> <ol style="list-style-type: none"> Une exposition à risque dans les 10 jours précédant à les symptômes lors du séjour à l'étranger clinique évocatrice d'une infection respiratoire aiguë basse grave nécessitant une hospitalisation OU d'une atteinte du système nerveux central (encéphalite ou méningoencéphalite) Exclusion préalable d'une grippe saisonnière (par typage et sous-typage), d'une COVID-19 (par RT-PCR uniquement). <p>Classement en cas suspect et cas possible, après évaluation par Santé publique France et l'ARS concernée (cf. Actualisation de la conduite à tenir en cas de suspicion de grippe zoonotique) [172]</p> | <p>Signalement par téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'ARS pour validation de la classification en cas possible par Santé publique France via la Cellule régionale, sur avis de l'infectiologue référent ; aux infectiologues référents, au directeur de l'établissement hospitalier, au laboratoire de microbiologie, à l'équipe opérationnelle d'hygiène, au(x) médecins traitant(s) ; | <p>Mise en place de mesures de prévention air et contact autour du patient dès la suspicion (cf. encadré ci-dessus).</p> <p>Après validation du cas possible (cf. avis du HCSP du 10/12/2021) [173] : Transfert en milieu hospitalier en filière dédiée pour prise en charge diagnostique (virologique) et thérapeutique.</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas de classement en cas possible, l'ARS supervise les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> remplissage du questionnaire de cas possible (incluant l'identification des personnes-contacts ou co-exposées) envoi de prélèvement respiratoire au CNR des virus des infections respiratoires le suivi du cas |

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|---|--|---|--|--|
| <p>Infections invasives à méningocoques (<i>Neisseria meningitidis</i> des sérogroupes A, C, W135 et Y) Non concernées : les infections invasives à méningocoque B</p> | <p>Transmission interhumaine à partir de sécrétions rhino-pharyngées (microgouttelettes de Pflügge)</p> <p>Endémiques en Afrique et hyper-endémiques dans la zone de savane-sahel subsaharienne allant du Sénégal à l'Éthiopie (« ceinture de la méningite » avec des épidémies tous les 5-12 ans) et en Asie dont l'Arabie Saoudite (épidémies rapportés lors du pèlerinage de la Mecque)</p> <p>Risque élevé lors de grands rassemblements (pèlerinages, camps de réfugiés...).</p> <p><u>Prévention</u>: vaccination (paragraphe 1.11) recommandée pour les séjours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans la « ceinture de la méningite » • en zone épidémique, avec contacts rapproché et prolongée avec la population locale • pour activité professionnelle dans le secteur de la santé ou auprès de réfugiés. • •Le vaccin tétravalent A, C, W, Y est obligatoire pour l'obtention d'un visa pour le pèlerinage en Arabie saoudite. | <p>Dans les 10 jours suivant le retour de la zone d'endémie, tableau de méningite ou de méningococcémie (septicémie due au méningocoque), plus rarement d'arthrite ou de péricardite septique</p> <p><u>Cas probable et cas confirmé</u> : (définitions cf. déclaration obligatoire)</p> <p>Au moins l'un des quatre critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Culture de méningocoque ou PCR positive à partir d'un site normalement stérile (sang, liquide cérébro-spinal ou LCS, liquide articulaire, liquide pleural, liquide péricardique, liquide péritonéal, liquide de la chambre antérieure de l'œil) OU à partir d'une lésion cutanée purpurique. 2. Présence de diplocoques gram négatif à l'examen direct du LCS. 3. LCS évocateur de méningite bactérienne purulente (à l'exclusion de l'isolement d'une autre bactérie) ET présence d'éléments purpuriques cutanés quel que soit leur type. 4. Présence d'un purpura fulminans (purpura dont les éléments s'étendent rapidement en taille et en nombre, avec au moins un élément nécrotique ou ecchymotique de plus de trois millimètres de diamètre associé à un syndrome infectieux sévère non attribué à une autre étiologie). | <p>Prévoir une prise en charge en réanimation en aval</p> <p>Appel systématique du Samu-Centre 15 du territoire concerné en cas de suspicion clinique de purpura fulminans en amont de l'hôpital</p> <p>Maladie à déclaration obligatoire (fiche disponible sur : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12201_04.do).</p> <p>Signalement de tout cas probable ou confirmé à l'ARS concernée.</p> | <p>Mise en route en urgence d'une antibiothérapie appropriée et traitement de l'état de choc</p> <p>Réalisation en urgence de prélèvement diagnostique selon présentation clinique (sang, hémoculture, LCS, liquide articulaire, lésion cutanée purpurique...)</p> <p>Investigations, évaluation et mise en œuvre par l'ARS des mesures de prophylaxie pour les contacts proches et co-exposés (vaccination, antibiotiques) [174].</p> |

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|---|---|---|--|---|
| <p>Infection à MERS-CoV (majoritairement le Moyen-Orient - Péninsule arabique)</p> | <p>Absence de vaccin ou de traitement spécifique actuellement disponible.</p> <p>En cas de voyage dans un pays à risque (péninsule arabique : Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen, Irak, Jordanie ou autres pays qui ont rapporté des cas autochtones récemment – liste évolutive à vérifier sur le site de Santé publique France [175]) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter les contacts proches avec les dromadaires • éviter les contacts ou la consommation de produits issus de dromadaire (lait non pasteurisé, viande crue, urine) • éviter les contacts rapprochés avec des personnes présentant des signes respiratoires en zone d'endémie. | <p>Au retour de la zone à risque, les expositions spécifiques à rechercher à l'interrogatoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un séjour ou travail dans un hôpital • un contact avec un dromadaire • la consommation et le contact avec du lait, de la viande ou de l'urine de dromadaire. <p>1. <u>Cas suspect</u> : Un patient présentant des signes respiratoires au retour d'un pays à risque, dans les 14 jours précédant le début des signes cliniques.</p> <p>2. <u>Cas possible</u> : Défini sur la base d'une évaluation clinique par un infectiologue et à l'aide de la classification de cas disponible sur le site de Santé publique France [176].</p> | <p>Tout cas suspect doit systématiquement faire l'objet d'un appel au Samu-Centre 15 du territoire concerné en vue d'une évaluation clinique de la suspicion en lien avec un infectiologue référent.</p> | <p>Mise en place de mesures de prévention air et contact de la transmission directe autour du patient dès la suspicion (cf. encadré ci-dessus).</p> <p>Confirmation du cas possible par prélèvements de l'arbre respiratoire profond supérieur et de l'arbre respiratoire inférieur indiquant la présence de l'ARN du coronavirus MERS-CoV et prise en charge hospitalière en filière dédiée.</p> <p>Si infection exclue, prise en charge standard.</p> |

| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
|--|--|---|---|--|
| <p>Infections à transmission de type oro-fécale</p> <p>Shigelloses (avant tout <i>Shigella flexneri</i> et <i>S. dysenteriae</i> type 1)</p> <p>Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes (<i>Salmonella enterica</i> sérotypes Typhi et Paratyphi A, B et C)</p> <p>Choléra (<i>Vibrio cholerae</i> O1 ou O139 producteur de toxine cholérique)</p> <p>Hépatite aiguë A (virus de l'hépatite A- HAV)</p> <p>Hépatite aiguë E (virus de l'hépatite E HEV)</p> | <p>Risque d'importation : <u>Shigelloses, fièvres typhoïdes et paratyphoïdes et hépatites aiguës A et E</u> [177]</p> <p>Au retour de pays en développement à faible niveau d'hygiène.</p> <p><u>Choléra</u> [178] :</p> <p>Au retour de zone endémique :</p> <ul style="list-style-type: none"> le sous-continent indien plusieurs pays d'Asie : Tadjikistan, Afghanistan, Chine, Laos, Cambodge, Philippines, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée Haïti et République dominicaine une large partie de l'Afrique subsaharienne, à l'exception du Botswana et de l'Afrique du Sud <p><u>Risque élevé de shigelloses et d'hépatites si</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) âge de la propreté non atteint fréquentation d'endroits de forte promiscuité (collectivités d'enfants et de personnes dépendantes, camps de réfugiés, casernes, internats...). <p><u>La prévention</u> (cf. § 4.1) associe une bonne hygiène des mains, la consommation d'eau en bouteille capsulée, des précautions alimentaires et la vaccination, si disponible.</p> <p><u>Vaccin</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> fièvres typhoïdes et paratyphoïdes : (cf. § 1.7) dès l'âge de 2 ans, recommandé en cas de séjour en zone d'endémie de plus d'1 mois ou dans des conditions d'hygiène précaire et grands rassemblements ; choléra : (cf. § 1.1) recommandé uniquement pour les personnels de santé allant travailler auprès de patients ou dans des camps de réfugiés en période d'épidémie ; | <p><u>Shigelloses</u> :</p> <p>Dans les 3 jours suivant le retour, devant un tableau de dysenterie ou gastroentérite fébrile, avec possiblement des crampes, du ténesme et du sang ou du mucus dans les selles.</p> <p>Diagnostic : mise en évidence de <i>Shigella</i> (coproculture/détection moléculaire sur selles)</p> <p><u>Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes</u> :</p> <p>Dans le mois suivant le retour, devant une fièvre prolongée, des maux de tête, une anorexie, une splénomégalie, une bradycardie relative, une éruption cutanée maculaire sur le tronc ou l'abdomen, une somnolence (voire une obnubilation), des diarrhées ou plus fréquemment une constipation chez les adultes.</p> <p>Diagnostic : isolement ou détection moléculaire de <i>S. enterica</i> Typhi ou Paratyphi sur sang, moelle osseuse, urines ou selles.</p> <p><u>Choléra</u> :</p> <p>Dans les 5 jours suivant le retour, devant une gastroentérite sans fièvre, en particulier devant de violents vomissements ou des diarrhées « eau de riz ».</p> <p>Diagnostic : mise en évidence de <i>Vibrio cholerae</i> (coproculture sur milieu spécifique/détection moléculaire sur selles) confirmée par le CNR des vibrions et du choléra.</p> <p><u>Hépatites aiguës</u></p> <p>Dans les 15 à 50 jours après le retour, devant une fièvre, une asthénie importante avec des nausées, des douleurs abdominales suivies d'un ictère. Plus fréquentes chez les enfants mais plus souvent symptomatiques chez les adultes. Des formes fulminantes avec insuffisance hépatique aiguë sont possibles, notamment chez la femme enceinte au 3ème trimestre pour l'hépatite E et l'enfant pour l'hépatite A.</p> <p>Diagnostic :</p> | <p><u>Signalement des cas groupés à l'ARS du territoire concerné.</u></p> <p><u>Shigellose</u> : surveillance microbiologique par réseau de laboratoires volontaires autour du CNR des <i>Escherichia coli</i> et <i>Shigella</i></p> <p><u>Hépatite E</u> : surveillance virologique par le réseau de laboratoires volontaires autour du CNR des hépatites A et E. Pas de déclaration obligatoire pour l'hépatite E.</p> <p><u>Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes</u> (fiche disponible sur : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12213_02.do) : Signalement de tout cas confirmé : tableau clinique évocateur de fièvre typhoïde ou paratyphoïde associé à un isolement de <i>S. enterica</i> Typhi, Paratyphi A, B ou C quel que soit le site d'isolement (ne pas notifier les sérologies positives vis-à-vis de <i>Salmonella enterica</i> Typhi et Paratyphi, ni les infections dues à d'autres sérotypes de <i>Salmonella enterica</i> (ex : <i>Typhimurium</i>, <i>Enteritidis</i>).</p> <p><u>Choléra</u> (fiche disponible sur https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12197_02.do) : Signalement de tout cas suspect avec tableau clinique évocateur de choléra Importance de l'envoi de souches au CNR des vibrions et du choléra pour confirmation (https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/cnr/les-cnr/vibrions-cholera/envoyer-un-echantillon).</p> | <p>Traitement symptomatique et curatif de la diarrhée du voyageur. Traitement curatif (cf. paragraphe 4.2). Hospitalisation seulement si nécessaire. En milieu de soins, respect des précautions standard complétées par les précautions de type contact.</p> <p>Renforcement des mesures d'hygiène : lavage fréquent des mains, nettoyage et désinfection des toilettes avec de l'eau de javel à l'hôpital et en milieu familial.</p> <p>Éviction/Arrêt de travail/Aménagement de poste si employé dans la restauration, en crèche ou dans les soins aux personnes âgées ou fragiles (durée selon pathogène cf. avis du HCSP relatif à survenue de maladies infectieuses dans une collectivité [177]).</p> <p>Information individuelle des personnes possiblement co-exposées. Information simple de l'entourage et des soignants ayant pris en charge un patient avant le diagnostic. Surveillance clinique pendant 5j + coprocultures des personnes symptomatiques potentiellement co-exposées recensées et personnes-contacts.</p> <p>Vaccination post-exposition contre l'hépatite A le plus tôt possible et dans un délai de 14 jours suivant l'apparition des signes cliniques du cas index (guide immunisation post exposition HCSP 2016 [179]).</p> |

| | <ul style="list-style-type: none"> • hépatite A : (cf. § 1.9), dès l'âge de 1 an, recommandé pour tout séjour dans un pays où l'hygiène est précaire, quelles que soient les conditions du séjour ET pour personnes atteintes de mucoviscidose et d'hépatopathie chronique ; • hépatite E : vaccins uniquement autorisés en Chine ; • Shigelloses : aucun vaccin commercialisé. | <ul style="list-style-type: none"> • HAV : sérologie IgM anti-HAV ; détection génomique d'ARN HAV dans le sang ou les selles • HEV : sérologie IgM anti-HEV ; détection génomique d'ARN HEV dans le sang ou les selles. | <p><u>Hépatite aiguë A</u> (fiche disponible sur https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12614_02.do)</p> <p>En tout cas avec mise en évidence d'IgM sériques anti-HAV.</p> | |
|---|--|---|---|---|
| Maladie d'importation | Risque d'acquisition et prévention pendant le voyage | Quand l'évoquer ? | Comment signaler au retour ? | Explorations et mesures de contrôle du risque de dissémination |
| <p>Tuberculoses résistantes</p> <p>Infections à <i>Mycobacterium tuberculosis</i></p> <p>multi-résistantes : MDR (<i>Multi Drug Resistant</i>),</p> <p>ultra-résistantes : XDR (<i>Extensively Drug Resistant</i>)</p> | <p><u>Risque faible d'acquisition d'une tuberculose latente ou active</u> en cas de voyage conventionnel mais plus élevé en cas de visite familiale ou à des amis dans une zone de haute endémicité tuberculeuse [180] :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la quasi-totalité du continent africain ; • l'Asie dans son ensemble, y compris les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, à l'exception du Japon, de la Turquie, du Liban, de l'Iran et de la péninsule arabique (sauf le Yémen, qui est à risque) ; • les pays d'Amérique centrale et du Sud, à l'exception de Cuba, du Costa Rica, du Guatemala, de l'Argentine et du Chili. <p><u>Risque de tuberculose résistante est plus élevé [181]</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, y compris les pays de l'ex-URSS ; • dans l'Union européenne : Lettonie, Lituanie et Estonie.. <p><u>Risque de tuberculose maladie plus élevé si voyageurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • avec antécédents de tuberculose active ; • en contacts étroits avec des personnes atteintes d'une tuberculose active ; • immunodéprimés (infectés par VIH, traités par des corticostéroïdes ou des immunomodulateurs) ; • diabétiques ; 1. âgés de moins de 5 ans. | <p><u>Tuberculose maladie</u></p> <p><u>Cas confirmé :</u> maladie due à une mycobactérie du complexe <i>tuberculosis</i> prouvée par la culture</p> <p><u>Cas probable:</u> (1) signes cliniques et/ou radiologiques compatibles avec une tuberculose, et (2) décision de traiter le patient avec un traitement antituberculeux standard</p> <p><u>Infection tuberculeuse latente</u> Son diagnostic repose, en l'absence de signes cliniques et paracliniques, sur deux types de tests: IDR et tests IGRAs (ou de libération d'interféron gamma). Son traitement est recommandé chez un enfant de moins de 15 ans, chez les personnes présentant ou allant présenter une immunodépression, et pour toutes les infections de moins de deux ans : - IDR à 5U positive (induration >15 mm si BCG ou >10 mm sans BCG ou augmentation de 10 mm par rapport à une IDR datant de moins de 2 ans) - test IGRAs positif.</p> | <p>Maladie à déclaration obligatoire (fiche disponible sur : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13351_03.do)</p> <p>Signalement de tout cas probable ou confirmé à l'ARS concernée.</p> <p>Recherche de personnes-contacts lors d'un voyage en avion à considérer quand les 4 conditions suivantes sont réunies (cf. recommandations RAGIDA [182,183]) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cas index présente une tuberculose pulmonaire confirmée • il y a eu transmission avérée à d'autres contacts (proches ou intradomiciliaires) • la durée de vol a été de plus de 8 heures • le temps écoulé entre le vol et le diagnostic du cas ne dépasse pas 3 mois. | <p>Mise en place de mesures de précaution « air » autour du patient si suspicion de tuberculose pulmonaire active.</p> <p>Patients hospitalisés dans des unités dédiées.</p> <p>L'ARS concernée partage les informations avec les CLAT (Centres de lutte antituberculeuse) afin que les investigations autour des cas puissent être menées.</p> |

France métropolitaine uniquement

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <p>Arboviroses potentiellement transmises en métropole par les moustiques <i>Aedes albopictus</i></p> <p>Chikungunya Dengue Zika</p> | <p>Risque d'importation au retour de voyage dans les zones tropicales ou subtropicales</p> <p>Épidémies récentes dans « <i>Communicable disease threats Reports</i> » et « <i>diseases map</i> » sur le site de l'ECDC :</p> <p>https://ecdc.europa.eu/en/chikungunya https://ecdc.europa.eu/en/dengue-fever</p> <p>Prévention par protection individuelle contre les piqûres de moustiques du genre <i>Aedes</i> (cf. §2.2).</p> <p>Rapports sexuels protégés pour prévention de la transmission sexuelle du virus Zika [184].</p> | <p>Dans les 15 jours suivant le retour de zone de transmission.</p> <p><u>Cas suspect de chikungunya et de dengue</u> (définition Santé publique France [185]) : patient présentant une fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe parmi les suivants : céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies, ou douleur rétro-orbitaire, sans autre point d'appel infectieux.</p> <p><u>Cas suspect d'infection à virus Zika</u> : patient présentant une éruption cutanée à type d'exanthème avec ou sans fièvre même modérée et au moins deux signes parmi les suivants : hyperhémie conjonctivale, arthralgies, myalgies, en l'absence d'autres étiologies.</p> | <p>Maladies à déclaration obligatoire des cas confirmés.</p> <p>De mai à novembre : signalement à l'ARS du territoire concerné des cas suspects dans les départements métropolitains colonisés par le moustique <i>Aedes albopictus</i> pour actions de lutte antivectorielle.</p> <p>Liste des départements et fiches de signalements [181]</p> <p><u>Chikungunya</u> : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12685_02.do</p> <p><u>Dengue</u> : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12686_02.do</p> <p><u>Zika</u> https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15550_01.do</p> | <p>Investigation épidémiologique pour évaluation du risque de transmission et possible démoustication autour de tout cas suspect virémique en zone colonisée par <i>Aedes albopictus</i>.</p> <p>Confirmation biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RT-PCR sang chikungunya, Zika, dengue jusqu'à J+7 après début des signes • RT-PCR urine Zika jusqu'à J+10 • sérologie chikungunya, Zika, dengue dès J+5. <p>Traitement symptomatique.</p> <p>Repos sous moustiquaire pour les cas symptomatiques.</p> <p>Prévention de la transmission sexuelle du virus Zika (cf. § 9.5).</p> |
|---|--|---|--|---|



Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP
Téléphone : 01 40 56 79 80

Site : www.hcsp.fr

Courriel : hcsp-secr-general@sante.gouv.fr

Responsables de la publication

Docteur Ann Pariente-Khayat
Secrétaire général du HCSP

Professeur Didier Lepelletier
Président du HCSP

Coordination
Marc Durand